

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué aujourd'hui, vendredi 12 décembre 2008, pour le vendredi 19 décembre 2008 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire (page 2136).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs (page 2136).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 24 octobre 2008. (page 2136).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs (page 2136).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses (page 2143).

AFFAIRES FINANCIERES

- M. MARTIN** n° 6 - Budget Primitif 2009. Approbation :
- a) Ville,
 - b) Opérations funéraires,
 - c) Opérations soumises à T.V.A.,
 - d) Z.A.C. en régie,
 - e) Parc Floral (page 2144).
- M. MARTIN** n° 7 - Décision modificative n° 10 (page 2224).
- M. MARTIN** n° 8 - Ecole de Musique. Régie de recettes. Demande de remise gracieuse (page 2227).
- M. MARTIN** n° 9 - O.P.H. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 189 016 €. Approbation d'une convention (page 2228).

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

- M. MARTIN** n° 10 - S.E.M.D.O. Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Garantie d'un emprunt de 2 000 000 €. Approbation d'une convention (page 2229).
- M. MARTIN** n° 11 - Association La Sainte-Famille. Garantie d'un emprunt de 938 146 €. Approbation d'une convention (page 2232).
- M. MARTIN** n° 12 - Association La Sainte Famille. Garantie d'un emprunt de 4 783 130 €. Approbation d'une convention (page 2234).

VIE DES QUARTIERS - LOGEMENT

- Mme DE QUATREBARBES** n° 13 - Proximité. Charte de la participation citoyenne. Approbation (page 2236).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 14 - Proximité. Charte de la participation citoyenne. Désignation des membres élus des Comités de Mobilisation et d'Animation (page 2280).
- M. CARRE**
Mme BARANGER n° 15 - Grand Projet de Ville de La Source et Convention Territoriale de l'Argonne. Charte locale d'insertion. Mise en place. Approbation (page 2282).
- M. CARRE** n° 16 - Grand Projet de Ville de La Source. Programme de logements en accession à la propriété réalisé par la Société ICADE CAPRI. Approbation d'un avenant à la convention avec l'A.N.R.U. (page 2291)
- M. CARRE** n° 17 - Grand Projet de Ville de La Source. Groupe scolaire. Installation de panneaux photovoltaïques. Demande de subvention auprès du F.E.D.E.R. (page 2293)
- M. CARRE** n° 18 - Grand Projet de Ville de La Source. Médiathèque. Equipement informatique. Demande de subvention auprès du F.E.D.E.R. (page 2294)

DEVELOPPEMENT : AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

- M. CARRE** n° 19 - Projet Centre Ville. Campagne de ravalement. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention (page 2297).

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

- M. CARRE** n° 20 - Quartier Saint-Marceau. Rue Jean Moulin. Cession à deux riverains d'une parcelle affectée au dépôt de la Direction de la Voirie (page 2300).
- M. CARRE** n° 21 - Quartier Bourgogne-République. Z.A.C. des Halles 2. Immeuble 10, quai du Châtelet. Cession d'un droit d'usufruit (page 2301).

- M. CARRE** n° 22 - Quartier Barrière Saint-Marc-La Fontaine. Rue des Prateaux. Travaux d'élargissement de la rue. Cession d'un délaissé (page 2302).

SYSTEMES D'INFORMATION

- M. CARRE** n° 23 - Imprimerie. Actualisation du coût horaire (page 2303).
- M. CARRE** n° 24 - S.I.G.O.R. Prestations. Actualisation des tarifs (page 2304).
- M. CARRE** n° 25 - Schéma Directeur Départemental du Très Haut Débit. Elaboration. Approbation d'une convention à passer avec le Département (page 2306).

CULTURE ET EVENEMENTIEL

- M. VALETTE** n° 26 - L'Astrolabe. Procédure de délégation de service public. Choix du délégataire et approbation du contrat (page 2307).
- M. VALETTE** n° 27 - Partenariat culturel avec le Département du Loiret. Convention 2006-2008. Approbation de l'avenant pour 2008 (page 2313).
- M. VALETTE**
Mme d'AUX n° 28 - Festival de Loire 2009. Conception, scénographie et réalisation du festival. Approbation d'un marché après dialogue compétitif. Rassemblement de bateaux. Approbation d'un marché après appel d'offres (page 2313).
- M. GABELLE** n° 29 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2009. Organisation du Marché Médiéval et des Ripailles Médiévales. Approbation d'un marché après procédure adaptée (page 2318).
- M. VALETTE** n° 30 - Marché de Noël 2008. Partenariats. Approbation de conventions (page 2319).
- M. VALETTE** n° 31 - Théâtre de l'Oeuf à Dix Pas. Attribution d'une subvention (page 2321).
- M. VALETTE**
Mme BARRUEL n° 32 - Institut d'Arts Visuels. Réalisation de travaux par les étudiants. Versement d'une subvention au profit de la Ville. Approbation d'une convention à passer avec la D.R.A.C. Centre (page 2322).
- M. VALETTE**
Mme HEAU n° 33 - Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre. Projets artistiques en faveur des écoles des Z.E.P. des quartiers de la Source et des Blossières. Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication (page 2323).
- Mme MAUROY-PREVOST** n° 34 - Centre d'Histoire et de Mémoire d'Orléans. Versement d'une subvention au profit de la Ville. Approbation d'une convention à passer avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (page 2324).

DEVELOPPEMENT DURABLE – HYGIENE PUBLIQUE - EAU

- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 35 - Hygiène. Prestations de services. Actualisation des tarifs (page 2325).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 36 - Capture de pigeons. Approbation d'une convention à passer avec l'association des Piégeurs du Loiret (page 2328).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 37 - Société SEMOFLEX Val de Loire 185, rue des Chênes à Saint-Cyr-en-Val. Régularisation administrative des activités assujetties à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Avis à émettre (page 2329).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 38 - Société SEMOFLEX Val de Loire 873, rue de Gautray à Saint-Cyr-en-Val. Régularisation administrative des activités assujetties à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Avis à émettre (page 2331).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 39 - Agenda 21. Objectif « Préserver l'eau par le bio ». Acquisition de terres agricoles dans le secteur du Val et dans le périmètre de protection rapprochée des captages en eau potable de la Ville. Demandes de subventions (page 2333).

ESPACES PUBLICS

- Mme DE QUATREBARBES** n° 40 - Mission lumière. Travaux d'aménagement. Approbation d'un marché après appel d'offres (page 2335).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 41 - Amélioration de la propreté et de l'environnement des postes de distribution publique d'électricité. Approbation d'une convention à passer avec E.R.D.F. (page 2336).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 42 - Sanitaires publics. Gratuité (page 2337).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 43 - Droits de voirie. Actualisation des tarifs (page 2337).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 44 - Voirie. Travaux effectués en régie. Intervention des services municipaux. Actualisation des tarifs (page 2343).
- M. FOUSSIER** n° 45 - Droits de place. Actualisation des tarifs (page 2345).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 46 - Espaces verts. Prestations de service. Actualisation des tarifs (page 2347).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 47 - Décorations florales. Actualisation des tarifs (page 2347).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 48 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Fixation de tarifs (page 2349).

- Mme DE QUATREBARBES** n° 49 - Place Saint-Laurent. Réaménagement. Lot n° 1 – Terrassement, voirie, assainissement. Approbation d'un avenant (page 2353).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 50 - Place Saint-Laurent. Réaménagement. Lot n° 3 – Espaces Verts. Approbation d'un marché après appel d'offres (page 2354).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 51 - Travaux d'aménagements paysagers. Approbation d'un marché après appel d'offres (page 2355).

DEVELOPPEMENT :

ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

- M. le Maire** n° 52 - Colloques universitaires et scientifiques. Attribution de subventions (page 2356).
Mme BARRUEL
- M. le Maire** n° 53 - Salon du Lycéen et de l'Etudiant 2009. Location d'un stand. Insertion d'un article dans le Guide de l'Enseignement Supérieur. Participation de la Ville (page 2358).
Mme BARRUEL
- M. le Maire** n° 54 - Studium. Convention pour l'accueil d'un chercheur étranger. Participation de la Ville. Approbation d'un avenant (page 2360).
Mme BARRUEL

EDUCATION

- Mme MARECHAL** n° 55 - Préparation de rentrée scolaire. Communication de données par la C.A.F. Approbation d'une convention (page 2361).
- Mme MARECHAL** n° 56 - Ecole primaire Olympia Cormier. Restructuration et extension. Fourniture et installation de bâtiments préfabriqués. Approbation d'un marché après appel d'offres (page 2362).

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

- Mme LECLERC** n° 57 - Quotient familial. Approbation du règlement intérieur. Actualisation de la grille tarifaire (page 2363).
- Mme LECLERC** n° 58 - Aides en faveur d'associations relevant des secteurs social, santé et handicap (page 2366).
- Mme LECLERC** n° 59 - Association « La Vie devant Soi ». Période 2009-2011. Approbation d'une convention d'objectifs (page 2368).

JEUNESSE

- M. SANKHON** n° 60 - Aide en faveur d'un groupement de jeunesse (page 2370).
- M. SANKHON** n° 61 - Associations A.J.L.A., D.E.F.I. et A.E.S.C.O. Renouvellement des partenariats. Approbation de conventions d'objectifs (page 2370).

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

- M. SANKHON** n° 62 - E.S.C.A.L.E. Renouvellement du partenariat. Approbation de la convention d'objectifs (page 2374).
- M. SANKHON** n° 63 - Bourses Projets Jeunes. Année 2008. Communication (page 2377).

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

- Mme GRIVOT** n° 64 - Rapport d'observations définitives arrêté par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune d'Orléans dans le cadre de sa politique en faveur du sport (page 2381).
- Mme GRIVOT** n° 65 - Rapport d'observations définitives arrêté par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Société d'Economie Mixte Sportive Locale Entente Orléanaise 45 (page 2396).
- Mme GRIVOT** n° 66 - Rapport d'observations définitives arrêté par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'association Basket Elite Entente Orléanaise 45 (page 2396).
- Mme GRIVOT** n° 67 - Aides à des associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel (page 2397).
- Mme GRIVOT** n° 68 - Aides en faveur d'associations sportives à titre d'acompte sur les subventions de fonctionnement 2009 (page 2399).
- Mme GRIVOT**
M. PEZET n° 69 - U.S.O. Loiret Judo Jujitsu, S.M.O. Gymnastique et E.C.O. – C.J.F. Athlétisme. Renouvellement des partenariats. Approbation de contrats d'objectifs et de conventions de mise à disposition de locaux et d'éducateurs sportifs territoriaux (page 2404).
- Mme GRIVOT** n° 70 - Stade Fernand SAUGET et site de la Pomme de Pin. Attribution d'une subvention à l'A.S.P.T.T. Orléans. Approbation d'une convention (page 2406).

VIE ASSOCIATIVE

- Mme GRIVOT**
Mme DE CHANGY n° 71 - Maison des associations. Actualisation des tarifs (page 2408).

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET ELECTIONS

- Mme SAUVEGRAIN** n° 72 - Location des salles municipales. Actualisation des tarifs (page 2411).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 73 - Régie des opérations funéraires. Actualisation des tarifs (page 2430).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 74 - Concessions et taxes funéraires dans les cimetières. Actualisation des tarifs (page 2432).

Mme SAUVEGRAIN n° 75 - Agents recenseurs de la population. Révision de la rémunération (page 2434).

PERSONNEL

Mme SAUVEGRAIN n° 76 - Direction Générale des Services Techniques. Convention de mise à disposition de certains services auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'un avenant (page 2436).

Mme SAUVEGRAIN n° 77 - Direction Générale du Développement. Mise à disposition individuelle du directeur auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'une convention (page 2437).

Mme SAUVEGRAIN n° 78 - S.I.G.O.R. Mise à disposition du service auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'une convention (page 2439).

Mme SAUVEGRAIN n° 79 - Direction de la Vie des Quartiers. Grand Projet de Ville. Postes de chargé d'opérations et de chargé de missions. Reconduction de contrats de travail (page 2441).

Mme SAUVEGRAIN n° 80 - Direction de l'Information et de la Communication. Recrutement d'un journaliste. Autorisation de pourvoir le poste par voie contractuelle (page 2443).

Mme SAUVEGRAIN n° 81 - Direction de l'Information et de la Communication. Poste de responsable des chargés de communication. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 2444).

Mme SAUVEGRAIN n° 82 - Tableau des effectifs. Modifications. Approbation (page 2445).

Mme SAUVEGRAIN n° 83 - Action Sociale pour le personnel. Maintien des prestations actuelles. Approbation d'une convention d'objectifs et d'une convention de mise à disposition de personnel à passer avec le C.O.S. (page 2467).

Mme SAUVEGRAIN n° 84 - Syndicats départementaux. Compte rendu de l'utilisation des subventions versées en 2007. Attribution des subventions 2008 (page 2469).

MOYENS GENERAUX

Mme SAUVEGRAIN n° 85 - Exploitation du réseau de téléphonie mobile. Mise à disposition du stade 7, rue de Beaumarchais. Approbation d'une convention à passer avec la Société Bouygues Télécom (page 2471).

Mme SAUVEGRAIN n° 86 - Véhicule réformé. Aliénation au profit de la Société CITROEN ORLEANS (page 2472).

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

- Mme SAUVEGRAIN** n° 87 - Ile Corse. Construction d'un foyer. Occupation du domaine public. Fixation de la redevance. Approbation d'une convention (page 2473).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 88 - Garage municipal. Interventions extérieures. Actualisation du coût horaire (page 2473).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 89 - Direction des Réseaux de Communication et de l'Electricité. Prestations de service. Actualisation du tarif horaire (page 2474).

TRANSPORTS – DEPLACEMENT-CIRCULATION- STATIONNEMENT

- M. MONTILLOT** n° 90 - Frais de fourrière. Remboursement aux usagers (page 2474).
- Mme CHERADAME** n° 91 - Stationnement sur voirie. Utilisation de cartes pré-payées pour le règlement des droits de stationnement. Approbation d'une convention-type à passer avec les buralistes et la S.E.M. Orléans-Gestion (page 2476).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le mardi 23 décembre 2008.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Aujourd'hui, vendredi dix neuf décembre deux mille huit, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (jusqu'à 23 h 15), Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, MARECHAL, SAUVEGRAIN, CUGNY-SEGUIN (à partir de 18 h 20), MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER, Mme MAUROY-PREVOST (à partir de 19 h 20), M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoints ;

MM. BESSON, MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE (à partir de 18 h 40 et jusqu'à 23 h 25), M. TORREILLES, Mmes CARRE (à partir de 22 h 00), BARANGER, BARRUEL, HEAU, M. BEN CHAABANE, Mme d'AUX DE LESCOUT (jusqu'à 23 h 20), Mmes PARAYRE (à partir de 18 h 15), RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET (jusqu'à 23 h 00), PEZET, LABED, Mlle AIGRET, MM. THOMAS (Secrétaire), DEBARBAT (jusqu'à 22 h 30), Mmes NOEL, KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, BRARD (à partir de 18 h 25), Mmes FERKATADJI-HUME (jusqu'à 23 h 35), NGANGA, LEVELEUX-TEIXEIRA, MIKO, M. CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. LEMAIGNEN	à.....	M. THOMAS (à partir de 23 h 15)
Mme CUGNY-SEGUIN	à.....	M. THOMAS (jusqu'à 18 h 20)
Mme MAUROY-PREVOST	à.....	Mme RICARD (jusqu'à 19 h 20)
Mme COUPEZ	à.....	Mme PILET-DUCHATEAU
Mme SUIRE	à.....	Mme BARANGER (jusqu'à 18 h 40 et à partir de 23 h 25)
Mme CARRE	à.....	M. PEZET (jusqu'à 22 h 00)
Mme d'AUX	à.....	M. BEN CHAABANE (à partir de 23 h 20)
Mme PARAYRE	à.....	M. GABELLE (jusqu'à 18 h 15)
M. BLANLUET	à.....	M. GABELLE (à partir de 23 h 00)
M. VALLE	à.....	M. CHAPUIS
Mme BEAUVALLET	à.....	Mme MIKO
M. DEBARBAT	à.....	Mme LEVELEUX (à partir de 22 h 30)
M. BRARD	à.....	Mme FERKATADJI (jusqu'à 18 h 25)
Mme FERKATADJI-HUME	à.....	M. BRARD (à partir de 23 h 35)
M. GRAND	à.....	Mme NOEL

La séance est ouverte à 18 heures 10.

N° 1 – Désignation du secrétaire.

M. THOMAS est désigné en qualité de secrétaire.

ADOPTE PAR 53 VOIX
CONTRE 2.

N° 2 – Pouvoirs.

M. LEMAIGNEN	à.....	M. THOMAS (à partir de 23 h 15)
Mme CUGNY-SEGUIN	à.....	M. THOMAS (jusqu'à 18 h 20)
Mme MAUROY-PREVOST	à.....	Mme RICARD (jusqu'à 19 h 20)
Mme COUPEZ	à.....	Mme PILET-DUCHATEAU
Mme SUIRE	à.....	Mme BARANGER (jusqu'à 18 h 40 et à partir de 23 h 25)
Mme CARRE	à.....	M. PEZET (jusqu'à 22 h 00)
Mme d'AUX	à.....	M. BEN CHAABANE (à partir de 23 h 20)
Mme PARAYRE	à.....	M. GABELLE (jusqu'à 18 h 15)
M. BLANLUET	à.....	M. GABELLE (à partir de 23 h 00)
M. VALLE	à.....	M. CHAPUIS
Mme BEAUVALLET	à.....	Mme MIKO
M. DEBARBAT	à.....	Mme LEVELEUX (à partir de 22 h 30)
M. BRARD	à.....	Mme FERKATADJI (jusqu'à 18 h 25)
Mme FERKATADJI-HUME	à.....	M. BRARD (à partir de 23 h 35)
M. GRAND	à.....	Mme NOEL

N° 3 – Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 24 octobre 2008.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 4 – Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je voudrais juste indiquer que sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal, au point n° 62, je m'étais abstenue. Cela fait donc une abstention en plus.*

M. le Maire – *Pour le point n° 62, il y a une abstention de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. Si cela peut être pris en compte ou corrigé ?*

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours du mois de Novembre 2008 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
08-343	10/11/08	Direction des Espaces Verts. Les Rendez-Vous du Jardin des Plantes. Spectacle de l'association «Dis Raconte » 850 € (montant net exonéré de T.V.A.).
08-344	10/11/08	Archilab 2008. Transport d'œuvres. Approbation d'un contrat de prestations de service. Société T.M.H. 53 265 €. T.T.C.
08-349	10/11/08	Archilab 2008. Approbation d'un contrat de prestations de services avec la S.E.M. Orléans Gestion. 5 905,85 €. T.T.C.
08-350	10/11/08	Complexe des Anglaises. Alimentation en énergie électrique E.D.F. Approbation d'un avenant n° 2.
08-352	10/11/08	Projet INTERREG « Flood Resilient City ». Prestations de contrôle de premier niveau. Cabinet BIDAULT Richard et associés. 6 458,40 € T.T.C.
08-354	10/11/08	ARCHILAB 2008. Contrat de prestations de service. Approbation de l'avenant n° 1. Société HEYMANN, RENOULT ASSOCIEES-COMMUNICATION. Montant maximal : 1 200 € T.T.C.
08-357	28/11/08	Jeune Chambre Economique d'Orléans. Réservation d'un emplacement et insertion du logo de la Ville dans la plaquette de communication. 45 ^{ème} anniversaire. 1 000 € T.T.C.
08-362	18/11/08	Marché de Noël 2008 . Mission de surveillance des matériels et dispositifs techniques. Société A.V.C. INTERVENTION. Montant minimum de 50 000 € T.T.C. et maximum de 90 000 € T.T.C.
08-363	20/11/08	Projet Européen Interreg IV « Floodresiliency ». Mise en place d'un réseau de cinq piézomètres au sud de la Loire dans le quartier Saint-Marceau. Détermination des secteurs d'implantation des forages. Tests d'acquisition et transfert de données. B.R.G.M. Montant : 21 446,67 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
08-367	24/11/08	Maintenance, acquisition de modules et de licences supplémentaires, prestations d'assistance pour le progiciel de gestion financière. Société SEDIT MARIANNE. Montant minimum 30 000 €. T.T.C. Montant maximum 150 000 €. T.T.C.
08-370	2/12/08	Expertise et suivi des immeubles dangereux. Société CEBTP SOLEN. Montant minimum 20 000€ T.T.C. Montant maximum : 180 000€ T.T.C.
08-371	2/12/08	Marché de Noël 2008. Approbation de contrats de cession de spectacles. Montant total 24 595 € T.T.C. Compagnie Fabrika Pulsion 2 400 € net de T.V.A. Animation Culturelle Val de Loire (Père Noël) 4 815 € T.T.C. Compagnie Cosmos 2 000 € net de T.V.A. Compagnie Sappas 3 600 € T.T.C. Compagnie Turbul 4 100 € T.T.C. Compagnie Pimienta 3 100 € T.T.C. Compagnie Saouffet 4 580 € T.T.C.
08-372	2/12/08	Direction des Systèmes d'Information. Maintenance, acquisition de modules et licences supplémentaires, prestations d'assistance des logiciels MUNICIPAL et CANIS. Société LOGITUD. Montant minimum 9 800 € T.T.C. Montant maximum 50 000 € T.T.C.
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
08-359	14/11/08	Direction de la Culture et de l'Événementiel. Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement du produit des redevances d'occupation du domaine public à l'occasion des manifestations organisées par la Ville d'Orléans.
08-360	14/11/08	Direction de la Culture et de l'Événementiel. Création d'une régie de recettes temporaire pour l'encaissement du produit des redevances d'occupation du domaine public pour le marché de Noël.
08-361	14/11/08	Direction de la Culture et de l'Événementiel. Régie d'avances. Modification de l'avance.
<u>FIXATION DE TARIFS</u>		
08-351	10/11/08	Musée des Beaux-Arts. Exposition « Images de la musique française de piano (1871-1940) ». Fixation du prix de vente du catalogue.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
08-342	10/11/08	Local (lot n° 28) sis 2, place Ernest Renan à Orléans. Convention d'occupation précaire et révocable passée avec l'association Espace C2B Cultures et Compétences de Base. Approbation de l'avenant n° 2.
08-345	20/11/08	ARCHILAB 2008. Résidence Universitaire Dessaux Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse à passer avec le C.R.O.U.S.
08-346	28/11/08	Bâtiments Communaux. Révision des loyers.
08-347	28/11/08	Cités d'urgence. Réévaluation annuelle des loyers.
08-353	10/11/08	Pavillon 15, rue du Grand Villiers. Convention de mise à disposition. Société RENOV&DECO.
08-358	20/11/08	Ensemble de parcelles sises à Saint-Cyr-en-Val, lieudit « Les Saints Pères ». Mise à disposition d'une partie de cet ensemble à M. Thierry RAVIER.
08-364	20/11/08	Ensemble de parcelles sises à Saint-Cyr-en-Val, lieudit « Les Saints Pères ». Mise à disposition d'une partie de cet ensemble à M. Julien MESLAND.
08-373	2/12/08	ORLEANS-SPECTACLES. Mise à disposition de 4 panneaux lumineux pour une durée d'un an, à titre gratuit de l'espace V.I.P. du Zénith pour tous les spectacles et de 4 places par spectacle. 10 939,76 € T.T.C.
<u>ASSURANCES</u>		
08-355	14/11/08	Assurance « E.M.I.S., SPORT POUR TOUS ET VIVRE ENSEMBLE - SPORT ET HANDICAP ». Contrat n°119 148 942. Courtier Cabinet REIX. Compagnie M.M.A. 950 € T.T.C.
08-356	14/11/08	Assurance. Contrat « Risques matériels ». Exposition ARCHILAB 2008. Courtier Michel PIOUX. Compagnie ALBINGIA. Contrat n° SV 08 08649.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
----------------------	------------------------	---------

REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

08-348	10/11/08	Cimetière Saint-Marc. Remboursement d'une concession à M. André MAIRE.
--------	----------	------------------------------------------------------------------------

CONTENTIEUX

08-365	18/11/08	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage. Parc d'activités Orléans-Sologne-la Saussaye. Rue des Bouleaux à Saint-Cyr-en-Val. 10 novembre 2008.
--------	----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

08-366	18/11/08	Constitution de partie civile. Outrages à agents de la Police Municipale. Ville d'Orléans contre M. TURGUT Haci Osman.
--------	----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

08-368	24/11/08	Introduction d'une instance. Assignation en référé. Société S.C.C.V. A.R. QUEBEC contre Ville d'Orléans.
--------	----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

08-369	28/11/08	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage. Parking de la base de loisirs de l'Ile Charlemagne à Saint-Jean-le-Blanc. 18 novembre 2008.
--------	----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PREEMPTION EN D.P.U

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 8 novembre et le 27 novembre 2008.

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0895	AZ140 (lot 16) RC222 (lot 230)	55 rue des Carmes 2 rue de la Chèvre Qui Danse	Préempté (1)
DA 45234 08 0904	CE398p	Clos Carré	Non préempté
DA 45234 08 0935	CP259 CP 361	9 venelle des Lys	Non préempté
DA 45234 08 0950	CK127	78 rue du Onze Novembre	Non préempté
DA 45234 08 0975	BW169	23 rue Moine	Non préempté
DA 45234 08 0980	EM3 (lot 448)	1 place du Bois	Non préempté
DA 45234 08 0981	AI533 AI530 AI529	13 venelle des Beaumonts	Non préempté
DA 45234 08 0982	AE326	23 ter venelle des Vaupulents	Non préempté
DA 45234 08 0983	AE303	4 rue Louis Rossat	Non préempté
DA 45234 08 0984	BT224	32 rue du Champ Rond	Non préempté
DA 45234 08 0985	BI108 (lots 12-13)	9 rue Saint-Eloi	Non préempté
DA 45234 08 0986	BZ814	70 rue de la Barrière Saint-Marc	Non préempté

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0987	BD296 (lots 1 à 200)	6 rue du Grenier à Sel	Non préempté
DA 45234 08 0988	AM460 AM462 (lot 183)	19 rue Faubourg Saint-Jean	Non préempté
DA 45234 08 0989	AD7	215 rue des Murlins	Non préempté
DA 45234 08 0990	AV53	12 rue Eugène Fousset	Non préempté
DA 45234 08 0991	BK267 (lots 1-6-14-15-24)	24 rue Royale	Non préempté
DA 45234 08 0992	BK268 (lots 19-20-26-27-28-29)	28 rue Royale	Non préempté
DA 45234 08 0993	BK267 (lot 18)	24 rue Royale	Non préempté
DA 45234 08 0994	BK267 (lot 21)	24 rue Royale	Non préempté
DA 45234 08 0995	BK267 (lots 19-22)	24 rue Royale	Non préempté
DA 45234 08 0996	BK267 (lot 23)	24 rue Royale	Non préempté
DA 45234 08 0997	BK267 (lots 17-18-23-24-37)	24 rue Royale	Non préempté
DA 45234 08 0998	BK267 (lot 12)	24 rue Royale	Non préempté
DA 45234 08 0999	BK267 (lots 10-11)	24 rue Royale	Non préempté
DA 45234 08 1000	BK268 (lots 38-39)	28 rue Royale	Non préempté
DA 45234 08 1001	AY67 (lots 1-3-7-8-9-11-12)	15 rue des Curés	Non préempté
DA 45234 08 1002	AH462	102 rue Faubourg Saint-Jean	Non préempté
DA 45234 08 1003	DE620 (lot 73)	40 rue de Vaucouleurs	Non préempté
DA 45234 08 1004	BK165 (lots 5-6)	80 rue de la Charpenterie	Non préempté
DA 45234 08 1005	BI67 (lot 1)	3 rue de la Vieille Monnaie	Non préempté
DA 45234 08 1006	EM30 (lots 9-116-186)	2 place Voltaire	Non préempté
DA 45234 08 1007	AO567 (lot 40)	35 boulevard Rocheplatte	Non préempté
DA 45234 08 1008	BZ687	164 bis rue du Poirier Rond	Non préempté
DA 45234 08 1009	AB37	11 rue du Souhait	Non préempté
DA 45234 08 1010	CR467	6 rue Georges Goyau	Non préempté
DA 45234 08 1011	BL314 BL128 (lot 11)	6 rue des Tanneurs	Non préempté
DA 45234 08 1012	DS797	74 rue de la Binoche	Non préempté
DA 45234 08 1013	DM288 DM313 DM315 (lots 6-55-108)	route d'Olivet	Non préempté
DA 45234 08 1014	AB225 AB597	373 faubourg Bannier	Non préempté
DA 45234 08 1015	BK86 (lots 9-10-11-19-29)	8 rue du Poirier	Non préempté
DA 45234 08 1016	BK267 (lots 10-11)	24 rue Royale	Non préempté
DA 45234 08 1017	AW118	29 rue du Pot de Fer	Non préempté
DA 45234 08 1018	BT394 (lot 4)	66 faubourg Saint Vincent	Non préempté
DA 45234 08 1019	BT394 (lot 2)	66 faubourg Saint Vincent	Non préempté
DA 45234 08 1020	CK219	12 rue Henri Desforges	Non préempté
DA 45234 08 1021	CE541 CE537	35 rue Eugène Faugouin	Non préempté
DA 45234 08 1022	EM30 (lots 44-95-244)	2 place Voltaire	Non préempté
DA 45234 08 1023	AT7 (lot 6)	46 rue de la Gare	Non préempté
DA 45234 08 1024	BI362 (lots 9-80-81)	23 rue Sainte-Catherine	Non préempté

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 1025	BI362 (lots 19-38-39)	18 rue Charles Sanglier	Non préempté
DA 45234 08 1026	ES299	18 rue Pablo Picasso	Non préempté
DA 45234 08 1027	BI12 (lots 1-7-8)	31 rue Jeanne d'Arc	Non préempté
DA 45234 08 1028	AY16 AY14 AY118 (lots 1-9)	19 rue Stanislas Julien	Non préempté
DA 45234 08 1029	AO607 (lot 260)	29 boulevard Rocheplatte	Non préempté
DA 45234 08 1031	DP41 (lots 144-153)	1 allée des Roseraies	Non préempté
DA 45234 08 1032	AO607 (lot 672)	8 rue de Lahire	Non préempté
DA 45234 08 1033	AW239 AW240 AW241 AW238 (lot 4)	32 bis rue de la Lionne	Non préempté
DA 45234 08 1034	BO114	216 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 1035	AB654 (lot 1)	397 faubourg Bannier	Non préempté
DA 45234 08 1036	DT45	19 bis rue des Montées	Non préempté
DA 45234 08 1037	BK107 (lots 2-4-7-9-12-13-14)	38 rue de la Charpenterie	Non préempté
DA 45234 08 1038	BK147 (lots 59-60-74)	41 rue du Poirier	Non préempté
DA 45234 08 1039	CK219	12 rue Henri Desforges	Non préempté
DA 45234 08 1040	BS542	101 faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 08 1041	BS583	42 route Eugène Vignat	Non préempté
DA 45234 08 1042	BC294 BC293 (lot 2)	18 rue Notre Dame de Recouvrance	Non préempté
DA 45234 08 1043	BE50 (lots 30-65)	21 rue de la République	Non préempté
DA 45234 08 1044	AM23 (lot 7)	20 bis rue du Faubourg Madeleine	Non préempté
DA 45234 08 1045	EM30 (lots 19-62-189)	2 place Voltaire	Non préempté
DA 45234 08 1046	CK123 CK293	Clos de Baille Vache	Non préempté
DA 45234 08 1047	BM39	10 rue Saint-Come	Non préempté
DA 45234 08 1048	BX357	65 rue de l Argonne	Non préempté
DA 45234 08 1049	CX46	2 rue Fougereau	Non préempté
DA 45234 08 1050	AI364	36 rue Porte Dunoise	Non préempté
DA 45234 08 1051	BN207 (lot 3)	29 rue Desfriches	Non préempté
DA 45234 08 1052	ET250	8 bis avenue de Buffon	Non préempté
DA 45234 08 1053	BL117 BL116 (lot 16)	7 rue de la Tour Neuve	Non préempté
DA 45234 08 1054	AC185	204 rue des Murlins	Non préempté

(1) D.I.A. n° 45234 08 0895

Par décision en date du 10 novembre 2008, exercice du droit de préemption urbain suite à mise en demeure d'acquérir sur un appartement dans un immeuble en copropriété au 55, rue des Carmes cadastré section AZ n° 140 et sur une place de stationnement dans un immeuble en copropriété au 2, rue de la Chèvre Qui Danse cadastré section BC n° 222, ensemble immobilier indissociable vendus au prix de 75 000 € + 5 000 € de frais d'agence ; l'appartement et la place de stationnement sont destinés à être incorporés dans la réserve foncière communale dans l'attente des études préalables à une éventuelle action de requalification de la rue des Carmes.

N° 5 – Communications diverses.

M. le Maire - *A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements des organismes suivants :*

- *le Comité Anim'Madeleine ;*
- *le Mouvement du Nid ;*
- *l'Association Handisport Orléanais ;*
- *l'A.S.P.T.T. Orléans ;*
- *l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance ;*

ainsi que les remerciements suivants de :

- *l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (prêt de l'auditorium du Musée des Beaux-Arts pour 3 conférences) ;*

- *la mairie de Saint-Ay (mise à disposition des expositions de photographies de Yann Arthus-Bertrand) ;*

- *l'Association Orléans-Wichita (aide apportée dans l'organisation du lancement de l'association) ;*

- *la Jeune Chambre Economique d'Orléans (assemblée générale de l'association le 26 novembre 2008 dans la salle du Conseil Municipal) ;*

- *le Centre de Promotion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle de la Région Centre (soutien à la 17^{ème} édition de la Fête de la Science) ;*

- *le Réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Région Centre (soutien à l'organisation du 1^{er} forum régional ODYSSEE) ;*

- *le magasin Etoffes et Canapés (qualité des éclairages de fêtes dans le quartier du Cheval Rouge) ;*

- *l'association Qualité de Vie à La Source (mise à disposition de la salle Fernand Pellicer pour l'édition 2008 du Téléthon) ;*

- *les Lions Clubs Orléans Valois (mise à disposition de locaux dans le cadre du Téléthon 2008) ;*

- *l'équipe organisatrice du Tournoi de Handball des sapeurs pompiers (utilisation du Palais des Sports pour ce tournoi) ;*

- la paroisse Saint-Yves (prêt de la salle Fernand Pellicer pour la fête annuelle le 23 novembre 2008) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

AFFAIRES FINANCIERES

N° 6 – Budget Primitif 2009. Approbation.

- a) Ville,
- b) Opérations funéraires,
- c) Opérations soumises à T.V.A.,
- d) Z.A.C. en régie,
- e) Parc Floral.

M. le Maire – Je donne tout de suite la parole à M. MARTIN pour la présentation du budget primitif 2009.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. MARTIN.

*
* *
*



M. MARTIN – *M. le Maire, mes chers collègues, nous allons donc, comme à l'accoutumée, projeter des éléments de présentation pour le budget 2009, étant entendu que vous avez dans votre dossier, le rapport de présentation du budget primitif qui est intitulé « le cap est fixé ».*



Le budget primitif 2009
« Un vrai projet politique pour Orléans »

Dans le respect :

→ **des engagements pris envers les orléanais**

- ✓ Une plus grande proximité au service des orléanais
- ✓ L'ambition d'un rayonnement plus large de la Ville d'Orléans
- ✓ L'intégration du développement durable dans les projets et actions de la Ville

→ **des grands équilibres financiers**

- ✓ Taux de fiscalité inchangés
- ✓ Effort d'investissement élevé, respectant les objectifs du Grenelle de l'Environnement
- ✓ Recours mesuré à l'emprunt
- ✓ Gestion rigoureuse des dépenses
- ✓ Efficacité du service public à moindre coût (mutualisation progressive des services Ville - AggLO, territorialisation des actions).

2

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

M. MARTIN - En fait, nous traduisons dans ce budget notre projet politique pour Orléans, dans le respect des engagements pris envers les Orléanais pour :

- une plus grande proximité au service des Orléanais,
- l'ambition d'un rayonnement plus large de la Ville d'Orléans,
- l'intégration du développement durable dans les projets et les actions de la Ville.

ceci dans le respect des grands équilibres financiers, à savoir :

- des taux de fiscalité inchangés,
- un effort d'investissement élevé, qui doit respecter les objectifs du Grenelle de l'Environnement,
- un recours mesuré à l'emprunt,
- une gestion rigoureuse des dépenses,
- et une efficacité du service public à moindre coût, notamment par mutualisation progressive des services Ville – AggLO, territorialisation des actions.

VILLE D'ORLÉANS

Une plus grande proximité au service des orléanais



3

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008



M. MARTIN – *Je vais tout d'abord aborder les investissements que nous envisageons de faire pour une plus grande proximité.*

VILLE D'ORLÉANS

Une plus grande proximité au service des orléanais

- **Les Comités d'aménagement et les conseils de quartiers : les moyens efficaces de répondre concrètement aux demandes des citoyens**
 - Pour 2009, un effort sans précédent : progression de 50 % de l'enveloppe soit **1 500 K€ (+ 500 K€ par rapport au budget 2008)**,
→ réalisation de plus d'une centaine de projets dans les différents quartiers
- **Ouverture de la Maison des projets** : espace de présentation et de concertation sur les projets de la Ville pour une participation citoyenne (200 K€)



4

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

M. MARTIN - *En ce qui concerne la politique de proximité, tout d'abord je tiens à insister sur l'effort qui sera consenti pour les comités d'aménagement et les conseils de quartiers : les moyens efficaces de répondre concrètement aux demandes des citoyens.*

En effet, pour 2009, un effort sans précédent sera consenti avec une progression de 50 % de l'enveloppe, soit 1 500 000 € par rapport à 2008, donc 500 000 € de plus, afin de réaliser plus d'une centaine de projets dans différents quartiers.

Deuxièmement, l'ouverture de la Maison des Projets est un engagement du projet politique. 200 000 € sont inscrits à ce titre.

Une plus grande proximité au service des orléanais

● La restructuration des écoles : priorité de l'investissement en 2009

→ 9 700 K€ soit 21 % du budget d'investissement avec principalement :

- ✓ La restructuration du **Groupe scolaire Olympia Cormier** : 2 466 K€
- ✓ La construction de l'**Ecole Kergomard à La Source** : 2 485 K€
- ✓ La restructuration de l'école maternelle **René Thinat** : 1 552 K€
- ✓ Les grosses réparations sur les bâtiments scolaires : 1 100 K€
- ✓ L'acquisition du **domaine de Soulaire** : 970 K€ (dernière échéance)

→ **Un budget de fonctionnement de plus de 15 M€** (y compris frais de personnel), **en progression de 3 %**



M. MARTIN – *Le deuxième chapitre, dans la politique de proximité et au niveau des investissements concerne la restructuration des écoles. C'est une priorité 2009. 9 700 000 € seront inscrits au titre du budget d'investissement, soit 21 % des investissements de la commune :*

- restructuration du groupe scolaire Olympia Cormier : 2 466 000 €,
- école Kergomard à La Source : 2 485 000 €,
- école maternelle René Thinat : 1 552 000 €,
- grosses réparations sur les bâtiments scolaires : 1 100 000 €,
- acquisition du domaine de Soulaire (dernière échéance) : 970 000 €.

Le budget de fonctionnement de la politique Education s'élève à plus de 15 000 000 €, y compris les frais de personnel. Il est en progression de 3 %.

VILLE D'ORLÉANS

Une plus grande proximité au service des orléanais

La poursuite des efforts de rénovation des quartiers et du parc locatif orléanais

- **Le Grand Projet de Ville de la Source : 184 M€ au total**
→ 7 073 K€ en dépenses en 2009, la ville attend 3 349 K€ de subventions
 - Groupe scolaire Kergomard : 2 485 K€
 - Voiries : 1 000 K€
 - Création d'un pôle de services publics et privés au Centre 2002 : 900 K€
 - Achèvement de la Médiathèque : 359 K€
- **La Convention Territoriale de l'Argonne : poursuite des opérations**
→ 640 K€ en 2009
- **Le plan de soutien à l'OPAC dans le cadre du CGLLS : participation de la Ville aux projets de l'OPAC (1 000 K€ en 2009)**



le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

6

M. MARTIN – *La poursuite des efforts de rénovation des quartiers du parc locatif orléanais :*

- *Le Grand Projet de Ville de La Source, qui a engagé 184 000 000 € au total, représente pour 2009 une dépense de plus de 7 000 000 € pour laquelle la Ville attend 3 400 000 € de subventions, notamment :*

- *pour le groupe scolaire Kergomard : 2 400 000 € en dépenses,*
- *voiries : 1 000 000 €,*
- *création d'un pôle de services publics et privés au Centre 2002 : 900 000 €,*
- *achèvement de la Médiathèque : 359 000 €,*

- *La Convention Territoriale de l'Argonne : poursuite des opérations pour 640 000 € en 2009,*

- *et le plan de soutien à l'O.P.A.C. dans le cadre du C.G.L.L.S. (Caisse de Garantie du Logement Social) : participation de la Ville aux projets de l'O.P.A.C. en investissement pour 1 000 000 €.*

VILLE D'ORLÉANS

Une plus grande proximité au service des orléanais

Un soutien constant en faveur des acteurs de la politique sociale

Le budget du CCAS : + 2 % par rapport au budget 2008
Une augmentation de la subvention de fonctionnement de 82 K€ (+1 %)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	BP 2008	BP 2009
Budget CCAS (fonctionnement)	10 969	11 180	11 589	11 883	12 358	12 992	13 360	13 653
Evolution	4%	2%	4%	3%	4%	5%	3%	2%
Subvention ville	7 502	7 840	8 400	7 820	7 974	8 037	8 160	8 241
Evolution	11%	5%	7%	-7%	2%	1%	2%	1%
Quote part subv. ville dans budget de fonctionnement du CCAS	68%	70%	72%	66%	65%	62%	61%	60%

- ✓ Prise en compte de l'ouverture de la nouvelle crèche Pasteur (coût total 1 800 K€)
- ✓ Réaménagement de la Crèche des Chats Ferrés : 1 300 K€ (au budget du CCAS)
- ✓ Travaux de grosses réparations sur les crèches : 150 K€



le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

7

M. MARTIN – *Pour la politique de proximité toujours, nous engageons un soutien constant en faveur des acteurs de la politique sociale, notamment pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) qui, en fait, est le premier organisme subventionné de la Ville d'Orléans, avec un budget de plus de 13 000 000 €. 13 653 000 € seront inscrits au budget du C.C.A.S. pour 2009, en augmentation de 2 %.*

La part de la subvention Ville dans le budget du C.C.A.S. s'élèvera à 8 241 000 €.

En ce qui concerne les actions sociales, nous attirons aussi votre attention sur :

- *la prise en compte de l'ouverture de la nouvelle crèche Pasteur, pour un coût total de 1 800 000 € à l'époque,*
- *le réaménagement de la crèche des Chats Ferrés qui est inscrit en investissement pour 1 300 000 €,*
- *et enfin les travaux des grosses réparations sur les crèches pour 150 000 €.*

VILLE D'ORLÉANS

Une plus grande proximité au service des orléanais

L'animation urbaine et le soutien aux associations de jeunesse

Subvention totale 2009 à l'ASELQO : 3 336 K€ dont

- subvention de fonctionnement : 2 705 K€
- subvention d'équipement : 103 K€
- prestation pour les centres de Loisirs : 528 K€

● **Accompagnement des associations dans leurs projets → subventions de fonctionnement en 2009 :**

ESCALE :	144 000 €
DEFI :	110 000 €
JAM :	86 000 € (+ 3,60 %)
CRIJ :	52 000 € (+ 7,2 %)

ASELQO ANIMATION URBAINE



le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008



M. MARTIN – *Au titre de la proximité, nous traitons de l'animation urbaine et apportons notre soutien aux associations de jeunesse. La subvention totale 2009 à l'A.S.E.L.Q.O. s'élèvera à 3 336 000 €. C'est la première association subventionnée de la Ville dont on connaît la qualité de la gestion et les résultats obtenus en terme de fréquentation. C'est pourquoi la subvention de fonctionnement versée à l'A.S.E.L.Q.O. s'élèvera à 2 700 000 €, la subvention d'équipement à 100 000 € et les prestations pour les Centres de Loisirs à 528 000 €.*

Egalement, nous accompagnons des associations dans leurs projets avec des subventions de fonctionnement en 2009 pour :

- ESCALE : 144 000 €,
- DEFI : 110 000 €,
- J.A.M. : 86 000 €, en augmentation de 3,60 %,
- C.R.I.J. : 52 000 €, en augmentation de 7 %.

VILLE D'ORLÉANS

Une plus grande proximité au service des orléanais

Un soutien constant de la pratique sportive
→ un budget de fonctionnement de 11 M€ (y compris frais de personnel) soit une augmentation de + 4 % par rapport au budget 2008

Total des subventions 2009 : 2 884 K€ (+ 4.4 % par rapport à 2008)

Entente 45	805 K€	RCO	240 K€
USO JUDO	280 K€	USO Foot	240 K€

- **Travaux d'entretien du patrimoine sportif : 800 K€**
- **Les manifestations sportives nationales ou internationales : un accompagnement soutenu et diversifié : → Open d'Orléans → Master's de patinage artistique → Fed Cup → Coupe du Monde de Sabre Dames**



le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

M. MARTIN – En ce qui concerne la politique sportive, nous entendons marquer un soutien constant de la pratique sportive : un budget de fonctionnement de 11 000 000 €, y compris les frais de personnel est inscrit dans le budget 2009, soit une augmentation de plus de 4 % par rapport au budget 2008. La totalité des subventions inscrites au budget 2009 s'élèvera à 2 884 000 €, en augmentation de 4,4 % par rapport à 2008. Sans que ceci soit évidemment limitatif, mais pour information, vous avez les principales subventions, par ordre décroissant :

- Entente 45 : 805 000 €,
- U.S.O. Judo : 280 000 €,
- R.C.O. : 240 000 €,
- U.S.O. Foot : 240 000 €.

Étant entendu, mais je ne doute pas que Mme GRIVOT le dira plus tard, que les petits clubs perçoivent une subvention globalement en hausse par ailleurs de 4 %.

Les travaux d'entretien du patrimoine sportif représentent 800 000 €.

Les manifestations sportives nationales ou internationales recevront un accompagnement soutenu et diversifié. Le budget de l'Open d'Orléans est augmenté. La Fed Cup est programmée dans les investissements, ainsi que la Coupe du Monde de Sabre Dames et les Master's de patinage artistique.

VILLE D'ORLÉANS

Une plus grande proximité au service des orléanais

Les voiries et l'accompagnement de la 2^{ème} ligne du tramway

→ **Un budget global de 8 548 K€ soit + 29 % par rapport au budget 2008**

- **Programme de rénovation des rues : 3 055 K€**
dont 500 K€ pour les allées Pierre Chevallier
- **Voiries du Grand Projet de Ville : 1 000 K€**
- **Accompagnement du projet CLEO avec la prise en charge de l'enfouissement des réseaux pour 2 455 K€**
- **Maintien d'un haut niveau de propreté (acquisition de machines : 398 K€)**



10

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

M. MARTIN – *En ce qui concerne les voiries et l'accompagnement de la deuxième ligne du tramway, nous avons un budget particulièrement ambitieux car les travaux de la deuxième ligne C.L.E.O. vont démarrer en 2009. A ce titre, la Ville accompagne ces investissements pour un montant, au titre des enfouissements de réseaux à sa charge, de 2 455 000 €. Ceci vient en augmentation des enfouissements de réseaux qui sont supportés par nos délégataires, c'est-à-dire l'assainissement pris en charge par l'Agglo, l'eau prise en charge par la Lyonnaise des Eaux. Au total, l'enfouissement de réseaux représentera plus de 15 000 000 € pour ce projet.*

Le budget global des voiries est donc de 8 540 000 €. Il est de ce fait en augmentation de 29 % par rapport à l'année précédente :

- programme de rénovation des voiries : 3 000 000 €, dont 500 000 € pour les allées Pierre Chevallier,

- les voiries du Grand Projet de Ville, j'en ai parlées précédemment : 1 000 000 €,

- l'accompagnement du projet C.L.E.O. : 2 400 000 €,

- maintien d'un haut niveau de propreté, avec des acquisitions de machines neuves, pour plus de 300 000 €.

VILLE D'ORLÉANS

Une plus grande proximité au service des orléanais

La tranquillité publique et le dispositif de prévention

- 7^{ème} année consécutive de baisse de la délinquance de voie publique
- **Poursuite du programme d'investissement de protection des espaces publics par l'équipement des quartiers en caméras et la sécurisation des bâtiments publics : 160 K€**
- **Actions de prévention et de médiation : 588 K€**
(y compris dépenses de personnel)
- **Renforcement du dispositif parents relais**



11

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

M. MARTIN – *En ce qui concerne la tranquillité publique et le dispositif de prévention, pour la 7^{ème} année consécutive, une baisse de la délinquance de voie publique a été constatée en 2008.*

Il est donc prévu de poursuivre l'effort du programme d'investissement de protection des espaces publics par l'équipement des quartiers en caméras et la sécurisation des bâtiments publics. Plus de 160 000 € sont inscrits à ce titre ainsi que des actions de prévention et de médiation pour 588 000 €, compris en dépenses de personnel.

Le renforcement du dispositif parents relais est également prévu.

Voici donc pour la politique de proximité.

VILLE D'ORLÉANS

Un rayonnement plus large de la Ville d'Orléans



12

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008



M. MARTIN – *Je passe maintenant au rayonnement.*

VILLE D'ORLÉANS

Un rayonnement plus large de la Ville d'Orléans

Le renouveau des quartiers Carmes, Bourgogne et Charpenterie

- **La poursuite du projet de requalification du quartier Bourgogne : 800 K€**
(réfection des rues Etienne Dolet et Saint Etienne)
- **La mise en œuvre opérationnelle des Zac des Halles 1&2 : 1 550 K€**
- **Initialisation des projets Carmes et Jaurès : 1 200 K€**
- **La réalisation du parking du Cheval Rouge : 515 K€** (études préalables et diagnostic archéologique)



13

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

M. MARTIN – *En ce qui concerne les investissements pour une politique de rayonnement plus large, le premier à citer concerne le renouveau des quartiers Carmes – Bourgogne et aussi :*

- la poursuite du projet de requalification du quartier Bourgogne pour 800 000 € : réfection des rues Etienne Dolet et Saint-Etienne,

- la mise en œuvre opérationnelle des Z.A.C. des Halles 1 et 2. Nous inscrivons à nouveau des crédits pour 1 550 000 €. Je rappelle que, pour la Ville d'Orléans, les Z.A.C. des Halles 1 et 2 représentent plus de 13 000 000 € de concours financiers,

- l'initialisation des projets Gare et Jaurès : 1 200 000 €,

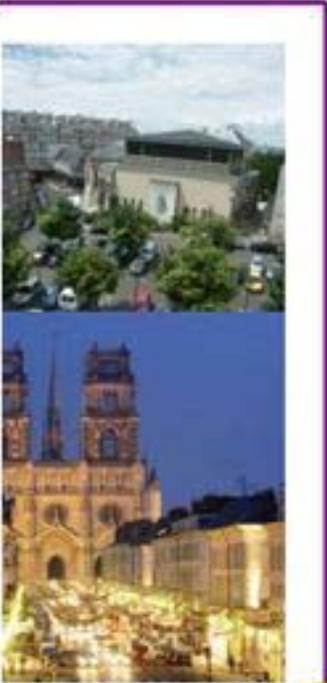
- la réalisation du parking du Cheval Rouge : 515 000 €, ceci afin d'engager les études préalables et le diagnostic archéologique.

VILLE D'ORLÉANS

Un rayonnement plus large de la Ville d'Orléans

Le renouveau des quartiers Carnes, Bourgogne et Charpenterie

- Continuité du programme d'embellissement de la Ville avec les campagnes de ravalement des façades : 630 K€
- Poursuite du soutien au commerce : « kiosque commerce » en centre ville, animations, charte lumière, rénovations d'enseignes et devantures, etc



14

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008



M. MARTIN – *Il y a également : - la continuité du programme d'embellissement de la Ville avec les campagnes de ravalement des façades. Nous inscrivons 630 000 €. La demande est forte à ce niveau. Nous avons dû réinscrire des crédits en cours d'année. C'est pour cela que nous prévoyons un budget en forte augmentation,*

- la poursuite du soutien au commerce : kiosque commerce en centre-ville, animations, charte lumière, rénovations d'enseignes et devantures.

VILLE D'ORLÉANS

Un rayonnement plus large de la Ville d'Orléans

Le soutien aux pôles de compétitivité, aux programmes de recherche et à l'enseignement supérieur, versement de subventions :

- **Orléans technopole Val de Loire : 80 K€**
- **Studium (accueil d'un chercheur étranger) : 60 K€**
- **Cresitt : 75 K€**
- **Pôle de compétitivité - Dream : 30 K€**
- **Institut régional de formation des kinésithérapeutes : 150 K€ en 2009 (300 K€ autotal)**



15

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

M. MARTIN – *Le rayonnement s'exerce aussi par le soutien aux pôles de compétitivité, aux programmes de recherche et à l'enseignement supérieur, par des versements de subventions, politique volontaire de la Ville d'Orléans. Je rappelle que la compétence économique est aussi une compétence de l'Agglo :*

- *Orléans technopole Val de Loire : 80 000 € à titre de subventions,*
- *Le Studium pour l'accueil d'un chercheur étranger : 60 000 €,*
- *Le C.R.E.S.I.T.T. : 75 000 €,*
- *Le ôle de compétitivité DREAM : 30 000 €,*
- *l'Institut Régional de Formation des Kinésithérapeutes : 150 000 € en 2009,*

Pour un total prévu de 300 000 €. La suite viendra en 2010.

VILLE D'ORLÉANS

Un rayonnement plus large de la Ville d'Orléans

Une ville de culture et de mémoire : label « Ville d'Art et Histoire »

Un budget de fonctionnement de 20 M€ (dont dépenses de personnel) et de plus de 4 M€ en investissement

↓

- **Mise en œuvre de la nouvelle convention relative au fonctionnement du Carré Saint Vincent : 2 755 K€**
- **Poursuite des aides aux associations culturelles : 1 230 K€**
- **4ème édition du Festival de Loire en septembre 2009 : succès croissant avec plus 500 000 visiteurs en 2007**

→ **Au budget 2009 sont inscrits 1 985 K€ en dépenses et 654 K€ de recettes**



le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

16

M. MARTIN – *En ce qui concerne la politique culturelle, je rappelle que le budget de fonctionnement de la politique culturelle de la Ville d'Orléans, c'est 20 000 000 €, y compris les dépenses de personnel, ce qui est une somme tout à fait considérable, et plus de 4 000 000 € en investissement.*

- 2009 verra la mise en œuvre de la nouvelle convention relative au fonctionnement du Carré Saint-Vincent : 2 755 000 € pour la part Ville, pour un budget qui avoisine les 6 000 000 € au total,

- Poursuite des aides aux associations culturelles : 1 230 000 €,

- 4^{ème} édition du Festival de Loire en septembre 2009 : succès croissant avec plus de 500 000 visiteurs en 2007. Au budget 2009 sont donc inscrits 1 985 000 € en dépenses pour le Festival et 654 000 € en recettes de nos partenaires. Le premier de nos partenaires est l'AggLO : 280 000 €. Nous avons aussi beaucoup de partenaires, entreprises privées qui accompagnent le Festival.

VILLE D'ORLÉANS

Un rayonnement plus large de la Ville d'Orléans

Les animations du Parc Floral d'Orléans La Source

- Un budget de fonctionnement de 1 828 K€ en augmentation de 0,82 %, et d'investissement de 524 K€

Les animations touristiques et temps forts événementiels

- Poursuite en 2009 de son soutien à
 - l'Office du Tourisme : 400 K€
 - Fêtes de Jeanne d'Arc : 792 K€
 - Festival de Jazz : 460 K€



17

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

M. MARTIN – *En ce qui concerne le Parc Floral d'Orléans, le budget de fonctionnement s'élèvera à 1 828 000 €. Il est en augmentation de 0,82 % et l'investissement sera de 524 000 €.*

Par ailleurs, nous poursuivrons des animations touristiques et des temps forts événementiels :

- le soutien à l'Office du Tourisme : 400 000 €,
- les Fêtes de Jeanne d'Arc : 792 000 €,
- et le Festival de Jazz : 460 000 €.

VILLE D'ORLÉANS

Un rayonnement plus large de la Ville d'Orléans

Une ville de culture et de mémoire : label Ville d'Art et Histoire

- **Eglise Saint Aignan : 1 320 K€ en dépenses, la Ville attend pour 2009 700 K€ en recettes**
- **Achèvement des travaux du Centre d'Histoire et de Mémoire (CERCIL) : 796 K€ en dépenses et 617 K€ en recettes**
- **Mise en service de la nouvelle médiathèque de La Source**
- **Centre Dramatique National : aménagement d'une salle de répétition au Carré Saint Vincent (300 K€)**
- **Conservatoire : studios individuels de répétitions (225 K€)**
- **Centre Chorégraphique National : études pour aménagement d'un studio supplémentaire rue du Bourdon Blanc (30 K€)**



18

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

M. MARTIN – *Ville de culture et de mémoire : label Ville d'Art et Histoire : beaucoup d'investissements sont inscrits à ce titre en 2009 :*

- *notamment l'église Saint-Aignan : 1 320 000 € en dépenses, pour laquelle la Ville attend en 2009 700 000 € de recettes de subventions,*

- *nous achèverons en 2009 les travaux du Centre d'Histoire et de Mémoire (C.E.R.C.I.L.) pour 796 000 € en dépenses et 617 000 € en recettes,*

- *mise en service de la nouvelle médiathèque de La Source,*

- *Centre Dramatique National : il sera procédé à l'aménagement d'une salle nouvelle de répétitions au Carré Saint-Vincent : 300 000 €,*

- *Pour le Conservatoire, des studios individuels de répétitions seront aménagés pour 225 000 €,*

- *Et le Centre Chorégraphique National : études pour l'aménagement d'un studio supplémentaire rue du Bourdon Blanc : 30 000 €.*

VILLE D'ORLÉANS

La préservation de l'environnement et le développement durable



19

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

M. MARTIN – *Le troisième volet de ce budget en investissement : la préservation de l'environnement et le développement durable.*

VILLE D'ORLÉANS

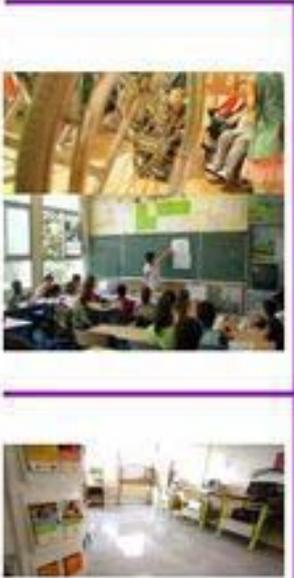
La préservation de l'environnement et le développement durable

Les actions en faveur de la promotion de la santé et de l'intégration citoyenne des personnes handicapées :

- **Tous les investissements de la ville intègrent les aménagements pour personnes handicapées, dont 55 K€ d'aménagements spécifiques**
- **Le contrat de réussite éducative : 470 K€**
- **L'école de la 2^{ème} chance : 120 K€**

Une politique active pour l'insertion professionnelle

- **Dispositif au titre de la politique de la Ville - C.U.C.S. (Contrat urbain de cohésion sociale) : 412 K€**
- **Soutien à la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans : 110 K€**
- **Zone Franche urbaine de l'Argonne : amélioration de l'accessibilité des terrains pour l'implantation de nouvelles activités**



20

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

M. MARTIN – *Des actions sont prévues en faveur de la promotion de la santé, de l'intégration citoyenne des personnes handicapées :*

- *tous les investissements de la Ville intègrent les aménagements pour personnes handicapées, avec 55 000 € en plus d'aménagements spécifiques,*

- *le contrat de réussite éducative sera doté d'un budget de 470 000 €,*

- *et l'école de la 2^{ème} chance d'un budget de 120 000 €.*

Une politique active sera menée pour l'insertion professionnelle :

- *dispositif au titre de la politique de la Ville, c'est le fameux C.U.C.S. (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) : 412 000 €,*

- *le soutien à la Maison de l'Emploi : 110 000 €,*

- *et enfin des investissements dans la Zone Franche Urbaine de l'Argonne pour améliorer l'accessibilité des terrains, puisque plus de 100 entreprises sont installées dans cette zone.*

VILLE D'ORLÉANS

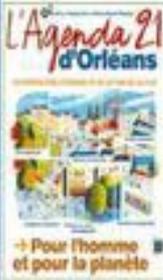
La préservation de l'environnement et le développement durable

Grenelle de l'Environnement : le développement durable dans tous les projets de la ville

Globalement, le budget global du service développement durable augmente de 15 % (766 K€ contre 666 K€ au budget 2008)

- le recours privilégié aux énergies renouvelables (panneaux solaires sur les équipements du Grand Projet de Ville)
- l'adhésion à la charte « 0 pesticide pour nos villes et nos villages »

- le plan climat et la thermographie des bâtiments (plan carbone 200 K€)
- le soutien aux écoles pour les projets d'éducation au Développement durable
- le plan municipal d'urgence et le séminaire sur les risques inondation, la poursuite des travaux dans le cadre du projet INTERREG (115 K€)
- l'accompagnement d'initiatives en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergies, etc
- la protection des ressources en eau (travaux et codes de bonnes pratiques 105 K€)



21

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

M. MARTIN – *La préservation de l'environnement s'exercera également, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, dans tous les projets de la Ville.*

A ce titre, le budget global du Service Développement Durable augmentera de 15 %. Il passera de 666 000 € à 766 000 € :

- il sera fait appel au recours privilégié aux énergies renouvelables. Cela a déjà été commencé, mais cela sera poursuivi par la pose de panneaux solaires sur les équipements du Grand Projet de Ville,

- adhésion à la charte « 0 pesticide pour nos villes et nos villages »,

- nous investirons 200 000 € dans un plan carbone, plan climat et thermographie des bâtiments. C'est une étude très attendue pour voir les économies que nous pouvons faire en matière d'énergie,

- soutien aux écoles pour les projets d'éducation au développement durable,

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

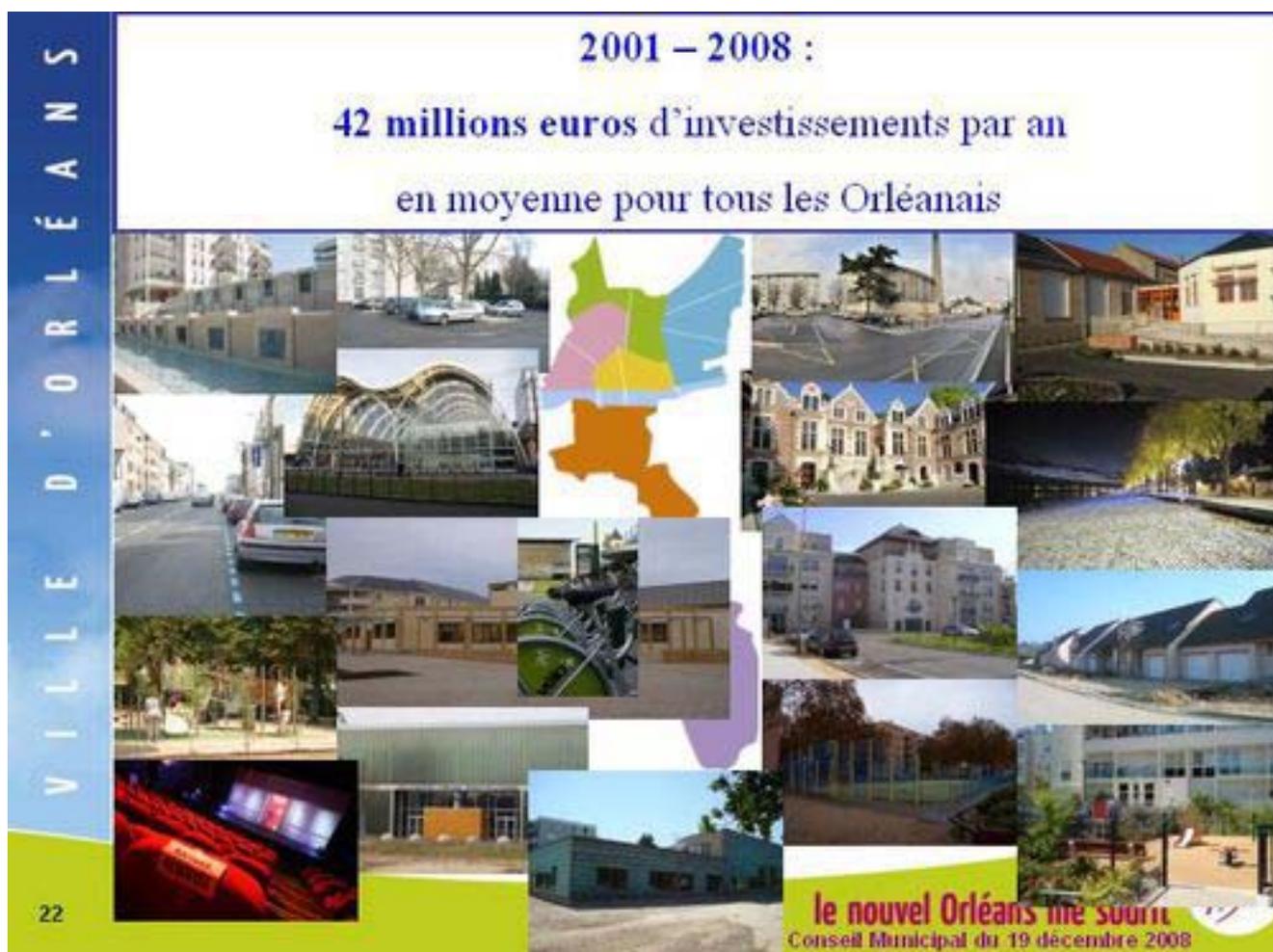
- *plan municipal d'urgence et séminaire sur les risques d'inondation, poursuite des travaux dans le cadre du projet INTERREG. A ce titre, nous inscrivons 115 000 €,*

- *accompagnement d'initiatives en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergies,*

- *protection des ressources en eau : travaux et codes de bonne conduite : 105 000 €.*

Un petit rappel.

La machine chauffe. Vous allez voir, c'est mieux qu'au cinéma. Barbara, je vous remercie de votre travail. Du reste, j'ai presque tout retrouvé. Parfois, il y a des petites surprises.



M. MARTIN – *Je vais vous proposer une revue de la réalisation de certains projets 2002 – 2008, pour montrer que lorsque nous prenons l'engagement d'investir, nous tenons nos engagements.*

En introduction, vous avez quelques photos qui vous rappelleront les uns et les autres des souvenirs, du travail aussi, beaucoup de travail. Reconnaissez-vous toutes les photos ?

Quartiers Nord

La ZAC Coligny

Le Stade de la Vallée

La place Ch. d'Orléans

Le Parc Pasteur

La place des Acacias

La gare

La rue des Ecoles

Rue J. Groslot

Et aussi : l'installation d'un plateau sportif aux Acacias, la végétalisation des rues du 131ème, Ormerie et 3 croissants, la reprise des parkings des Blossières, des résidences E. Zola, la réfection de la place Dundee, la réfection du parvis de Place d'Arc, la rénovation du Centre d'Animation Sociale de la Gare, la sécurisation des abords des écoles, la reprise des rues Charles-le-Chauve, Marcel Proust, le boulevard de Québec, la rénovation du gymnase Fouillade et de la piscine du Palais des sports...

23

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

M. MARTIN – Pour les quartiers nord, voilà ce qui a pu être réalisé sur la période 2001 – 2008 qui représente 42 000 000 € d'investissement par an :

- la Z.A.C. Coligny,
- le stade de la Vallée,
- la place Charles d'Orléans,
- la gare,
- le Parc Pasteur,
- la place des Acacias,
- la rue des Ecoles,
- et au quartier Blossières la rue Groslot.

Aussi, vous le voyez en commentaire, c'est important que vous puissiez le regarder :

- un plateau sportif aux Acacias,
- la végétalisation des rues du 131^{ème},
- Ormerie et 3 Croissants,
- Reprise des parkings des Blossières,
- Réfection de la place Dundee,

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

- Réfection du parvis de la place d'Arc,
- Rénovation du Centre d'Animation Sociale de la Gare, c'est un montant qui m'avait un peu alerté à l'époque. 2 000 000 €, j'avais trouvé que c'était un bel investissement. C'est vrai que c'était très réussi.
- La sécurisation des abords des écoles,
- La reprise des rues Charles le Chauve, Marcel Proust, le boulevard de Québec,
- La rénovation du gymnase Fouillade et de la piscine du Palais des Sports.

Je ne ferai pas la lecture exhaustive des cartes suivantes, mais néanmoins je les projette pour que vous puissiez voir.

VILLE D'ORLÉANS

Quartiers Est



Le bouldrome du Belneuf



Le Canal



Le Fbg de Bourgogne



La Place Dom Bosco



L'École du Nécotin



La résidence des Peupliers



L'école M. de la Fournière



La rue de l'Argonne

Et aussi : Le lancement des ZAC Clos de la Fontaine et Ste Croix, la poursuite de la ZAC de l'Étuvée, le soutien au Centre Commercial Marie Stuart, le classement en ZFU, la réhabilitation de plus de 1 600 logements, la végétalisation de l'avenue J. Zay, la sécurisation des abords des écoles, la réfection de la cour de l'école Cl Lewy, la reprise des rues du Nécotin, du Belneuf, Cordiers, Bignon...

24

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

M. MARTIN – Dans le quartier est :

- le bouldrome du Belneuf, Mme GRIVOT,
- le canal,
- le faubourg Bourgogne,
- la résidence des Peupliers,
- la place Dom Bosco,
- l'école du Nécotin,
- l'école Michel de la Fournière,
- et la rue de l'Argonne.

VILLE D'ORLÉANS

Quartiers Ouest



Bd de Châteaudun



Crèche Pasteur



Place Dunois



Faubourg St Jean



Salle d'Arts Martiaux



Zac Sonis



Le Square H Dunant

Et aussi : la reprise du square Anjorant, l'ouverture du Jardin Baranger, la sécurisation des abords des écoles, la reprise des cours des écoles M Proust, Madeleine, L. Guillaoux, la reprise du faubourg Madeleine, la démolition de la passerelle Rives de Loire, la mise en valeur des quais, l'aménagement des halls d'entrée Pierre Chevallier, la reprise des rues Loigny, Chanzy, Gratteminot, Biscara, Sous les Saints, Sarrail, Guillaume de Lorris...

25

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

M. MARTIN – *Quartiers ouest :*

- *le boulevard de Châteaudun,*
- *la crèche Pasteur maintenant en fonctionnement,*
- *la place Dunois,*
- *le faubourg Saint-Jean,*
- *la Z.A.C. Sonis,*
- *le square Henri Dunant,*
- *et la salle des Arts Martiaux.*

VILLE D'ORLÉANS

Quartier Centre-Ville



Centre Ancien



Restauration de l'Hôtel Groslot



Le Cinéma des Carmes



St Paterne



Le 108



Reprise des Quais de Loire



La ZAC des Halles

Et aussi la ZAC Bourgogne, le ravalement de plus de 300 façades, la restauration du Temple, de l'Hôtel des Créneaux, des églises St Aignan et St Donation, la sécurisation des abords des écoles, la reprise des cours des écoles Châtelet, Ch. Pensée, la rénovation du restaurant scolaire de l'école Ducerceau, la reprise de la place du Vieux Marché, des rues d'Illiers, Porte St Jean, Limare, Colombier, Canon, Creuse...

26

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

M. MARTIN – Pour le quartier centre-ville, il y a eu :

- le projet centre ancien,
- la restauration de l'Hôtel Groslot,
- le cinéma des Carmes,
- Saint-Paterne,
- la Z.A.C. des Halles,
- la reprise des quais de Loire,
- et le 108, dans lequel nous continuons à faire quelques investissements significatifs.

Puis, est rappelé en commentaire :

- la Z.A.C. Bourgogne en cours de réalisation,
- les ravalements de façades, plus de 300 réalisés,
- la restauration du Temple,
- l'Hôtel des Créneaux,
- et d'autres investissements que vous pouvez lire.

VILLE D'ORLÉANS

Quartier St - Marceau



ZAC du Clos Rozay



Les bords de Loire



Maison des Arts et de la Musique



Quai de Prague



Réhabilitation de logements



Terrain synthétique des Montées



AseiqO

Et aussi : Les ZAC Candolle et des îlots Peugeot, la crèche des P'tits Mousflets, le Collège Etienne Dolet, le pont Hénin Padieu, le parking de la Cigogne, la sécurisation des abords des écoles, la réfection de la cour de l'école Maxime Perrard, le parking du Zénith, la reprise des rues des Montées, Tabart, Guénegault, Trévisse, champ aux ânes, corne de cerf...

27

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 19 décembre 2008

M. MARTIN –Saint-Marceau a bénéficié :

- des investissements sur la Z.A.C. du Clos Rozay, avec plus de 300 logements,
- des réhabilitations de logements,
- le terrain synthétique des Montées,
- des investissements pour l'A.S.E.L.Q.O.,
- le quai de Prague,
- la Maison des Arts et de la Musique,
- et enfin les aménagements des bords de Loire.

VILLE D'ORLÉANS

Quartier de la Source



- Le Complexe sportif
- L'UFR STAPS
- Le Maison de l'Emploi
- Les résidentialisations
- La Médiathèque
- Le microsite sportif des Genêts

Et aussi : Le lancement du Nouvel Hôpital, l'extension de Polytech, la rénovation du Théâtre G Philipe, l'implantation du marché aux tissus, l'installation de l'aire de jeux sur la Dalle, la construction du merlon, la sécurisation des venelles, la sécurisation des abords des écoles, la réfection des cours des écoles R. Rolland et Lavoisier, la reprise des placettes Brassens, Mallarmé, Baudelaire, la réfection de la pelouse du stade omnisports...

le nouvel Orléans me sourit



M. MARTIN – *En ce qui concerne La Source et j'en aurais terminé pour cette rétrospective :*

- *le complexe sportif,*
- *l'U.F.R. STAPS,*
- *la Maison de l'Emploi,*
- *le microsite sportif des Genêts,*
- *la médiathèque,*
- *le magnifique équipement sportif réalisé à La Source également, vous le connaissez,*
- *et les résidentialisations.*

Il est rappelé :

- *le lancement du nouvel hôpital,*
- *l'extension de Polytech qui a été inauguré récemment,*
- *la rénovation du Théâtre Gérard Philipe qui a été refait à neuf,*
- *et beaucoup d'autres opérations.*



M. MARTIN – En ce qui concerne 2009, les principaux projets par quartier seront les suivants :

En ce qui concerne tout d'abord le quartier nord –est, je commence par la gauche du tableau :

- convention territoriale de l'Argonne place et cours du marché,
- réhabilitation et résidentialisation par l'O.P.A.C.,
- maternelle du Nécotin,
- les travaux vont être entrepris sur la plaine du Belneuf, notamment pour les équipements de tennis,
- Zone Franche Urbaine.

En ce qui concerne le nord-ouest :

- maternelle René Thinat,
- pont des Murlins, la S.N.C.F. nous lègue ses ponts et les travaux qui vont avec. Nous inscrivons 700 000 € pour rénover ces ponts,
- Z.A.C. Coligny,
- Z.A.C. Sonis.

Pour le quartier ouest-centre :

- *groupe scolaire Olympia Cormier,*
- *piscine du Palais des Sports,*
- *allées Pierre Chevallier : 500 000 €,*
- *pont du Château Gaillard,*
- *place Saint-Laurent,*
- *Astrolabe,*
- *Aménagement îlot Jaurès.*

A Saint-Marceau :

- *installation de l'école de la 2^{ème} chance,*
- *investissement au Jardin des Plantes,*
- *et Z.A.C. Candolle.*

Pour le centre-ville, je vous ai indiqué précédemment les aménagements que nous ferons :

- *pour le Centre Chorégraphique National, c'est une mise en étude pour une salle complémentaire de répétitions,*
- *en revanche, la dépense sera complète pour le Centre Dramatique National en 2009 : 300 000 €,*
- *les studios de répétitions à l'Hôtel des Créneaux,*
- *les églises Saint-Aignan et Notre-Dame des Miracles,*
- *les Z.A.C. des Halles 1 et 2,*
- *la Z.A.C. des Carmes, Madeleine et Jaurès qui va donc être installée en 2009,*
- *les travaux sur Bourgogne : rues Etienne Dolet et Saint-Etienne,*
- *le lancement du parking du Cheval Rouge,*
- *la réalisation des travaux dans la crèche des Chats Ferrés,*
- *la Maison des Projets, mise en œuvre,*
- *et enfin la réception des travaux du C.E.R.C.I.L.*

Je termine par La Source :

- *en sus du G.P.V., nous investissons pour le Centre Culturel de la Poste. Nous avons pu l'acquérir à la fin de l'année 2008. C'est un investissement très important pour la Ville d'Orléans : 2 000 000 €. Nous inscrivons en 2009 des travaux complémentaires pour qu'il soit aménagé, conformément à son usage,*
- *l'Institut de Formation des Kinésithérapeutes,*
- *le Parc Floral,*
- *le lotissement Buffon,*
- *la réinstallation du C.R.J.S., crédit qui a été demandé depuis plusieurs années et que nous inscrivons pour 100 000 €,*
- *le Grand Projet de Ville de La Source : centre commercial 2002,*
- *les résidentialisations,*
- *le groupe scolaire Kergomard, j'en ai parlé,*
- *il y aura aussi des travaux sur les voiries,*
- *la médiathèque,*

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

- *la Maison des Associations,*
- *et enfin, la création d'un lieu jeune.*

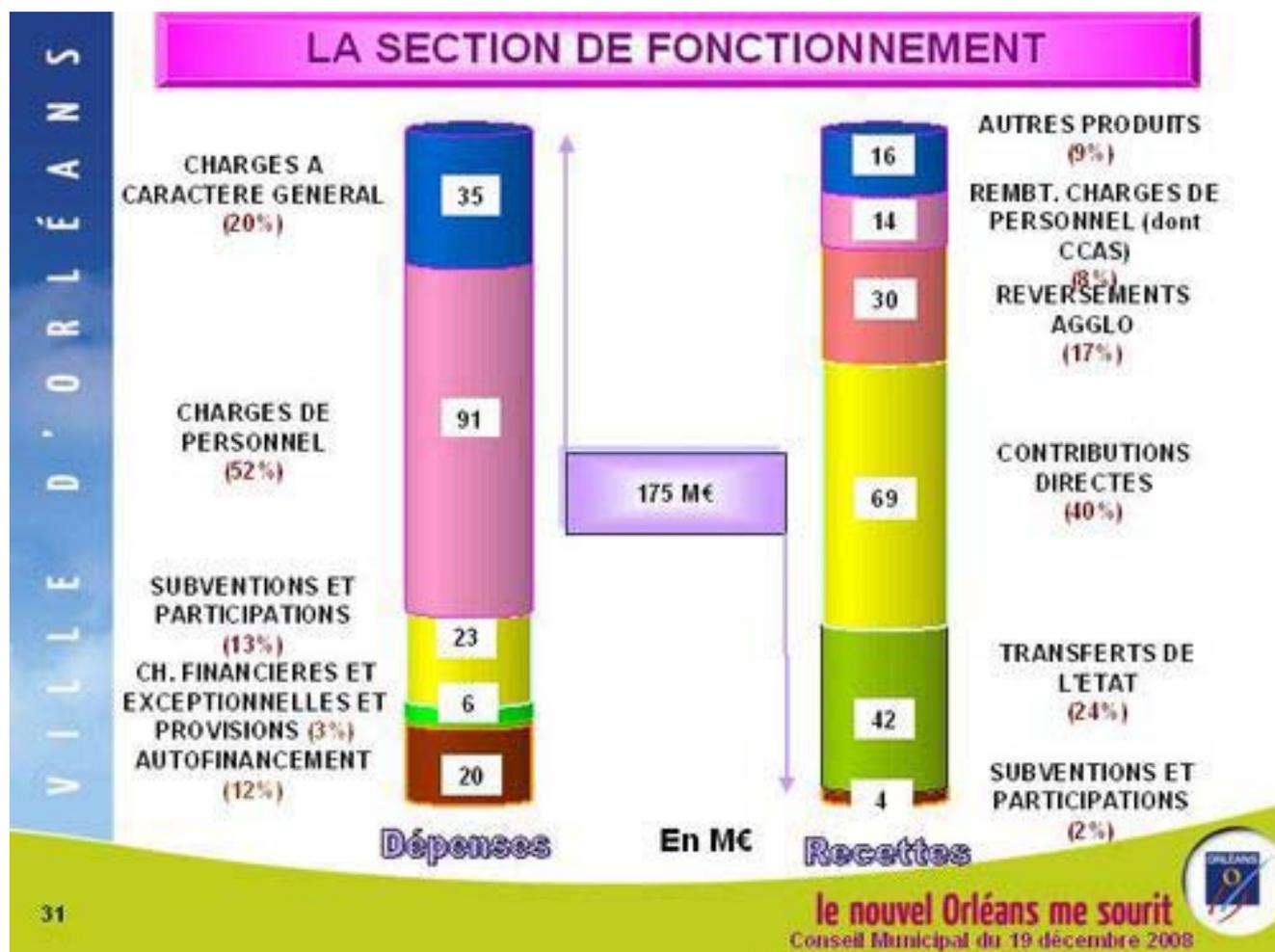


M. MARTIN – *Je vais maintenant projeter quelques chiffres, mais ce sera assez rapide.*

Le respect des équilibres financiers du budget principal consiste à :

- 1°) stabiliser les taux d'imposition,*
- 2°) stabiliser l'encours de la dette pour conserver des marges de manœuvre,*
- 3°) maîtriser les dépenses de fonctionnement, je vous expliquerai après nos objectifs en matière de fonctionnement,*
- 4°) recours modéré à l'emprunt, je l'ai dit,*
- 5°) maintien d'un fort autofinancement de 20 000 000 €,*

6°) nous vous proposons un niveau élevé d'investissement puisque vous avez pu constater que, sur le mandat précédent, la moyenne des investissements réalisés s'élevait à 42 000 000 €. Il est proposé, pour le budget 2009, d'investir 47 000 000 €. Donc, c'est un budget d'investissement particulier ambitieux et j'ai l'habitude de le dire, mais la possibilité d'inscrire ce budget d'investissement vient du fait que les projets sont prêts. Il ne suffit pas de décréter que les collectivités souhaitent, doivent, peuvent investir. Pour moi la visite du Premier Ministre à Orléans, à ce titre, a été tout à fait révélatrice de la démonstration qu'il faut être prêt pour réaliser ces investissements. C'est ce que fait la Ville d'Orléans. 47 000 000 €, c'est un travail énorme à réaliser.



M. MARTIN – Le budget de fonctionnement de la Ville d'Orléans s'élève à 175 000 000 €. Du côté des dépenses, à gauche, nous avons :

- les charges à caractère général : 35 000 000 €. C'est 20 % de nos dépenses,
- les charges de personnel : 91 000 000 €, Mme SAUVEGRAIN, c'est 52 % de nos dépenses, premier budget de fonctionnement de la Ville d'Orléans,
- les subventions et participations : 23 000 000 €, 13 % de nos dépenses,
- les charges financières exceptionnelles et provisions : 3 % de nos dépenses.

En fait, les charges financières, à elles seules, ne représentent que 25 % de nos dépenses de fonctionnement. C'est un ratio très bas. C'est très important de le dire, car cela nous permet de dégager des marges pour investir.

L'autofinancement sera donc de 20 000 000 €.

En ce qui concerne les recettes, nous avons :

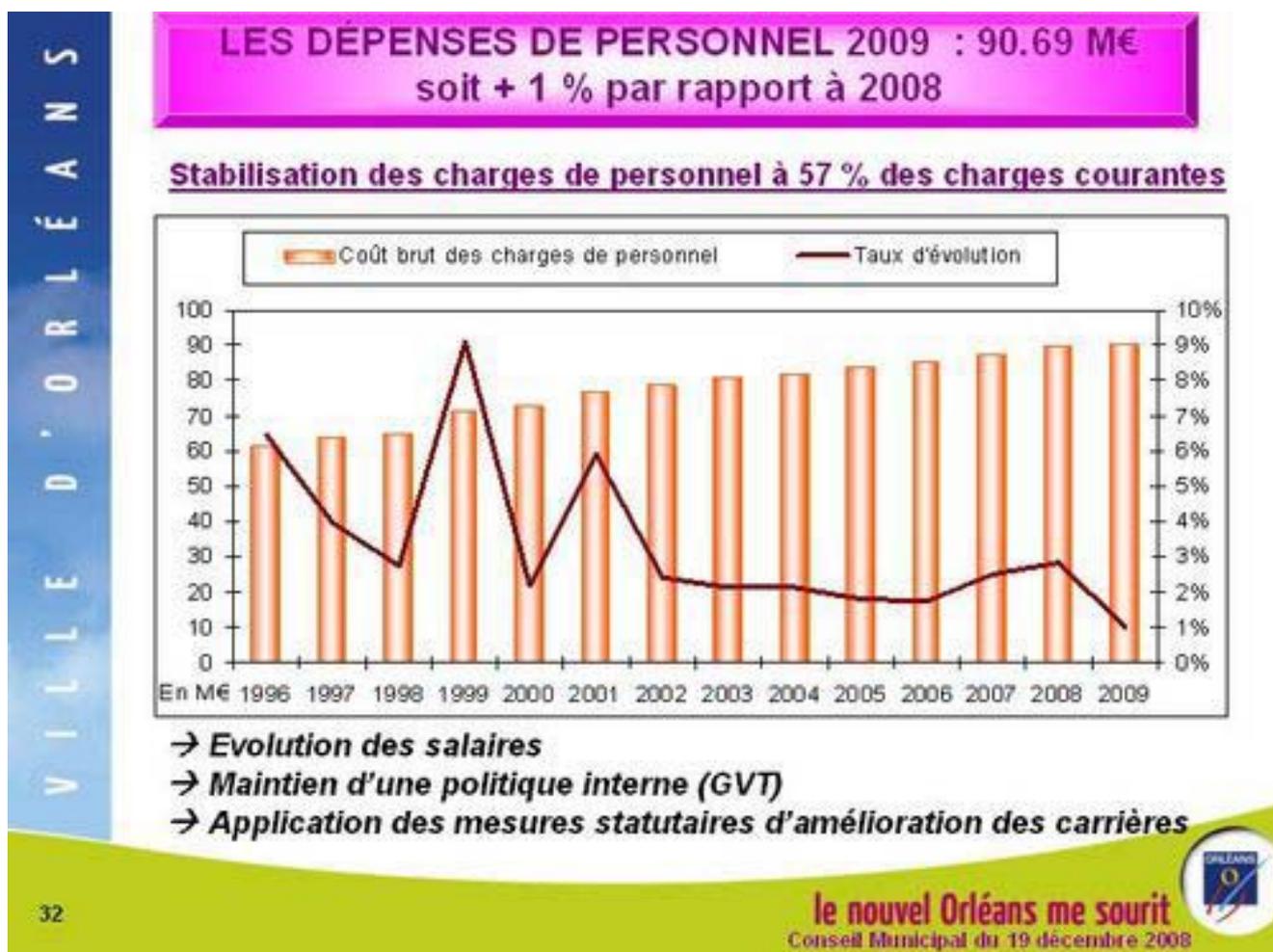
- des produits divers pour 16 000 000 €,
- des remboursements de charges de personnel, dont le C.C.A.S., pour 14 000 000 €,

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

- *l'Agglo nous consent des reversements au titre de la compensation de la Taxe Professionnelle pour 30 000 000 €,*

- *la part des contributions directes, c'est-à-dire des impôts que nous levons, représente 69 000 000 €, c'est-à-dire 40 % de notre budget. Donc, nous ne maîtrisons réellement, par la fiscalité, que 40 % de nos recettes,*

- *et enfin les transferts de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement notamment, Dotation de Solidarité Urbaine et Fonds de Compensation divers) : 42 000 000 €, c'est-à-dire 24 % de nos recettes.*



M. MARTIN – Les dépenses de personnel seront inscrites en ligne avec le budget de nos recettes, que j'expliquerai immédiatement après, pour un montant de 90 690 000 €. Vous voyez une courbe de l'évolution des dépenses de personnel. Cette courbe était un petit peu chaotique. Elle a été très, très bien stabilisée.



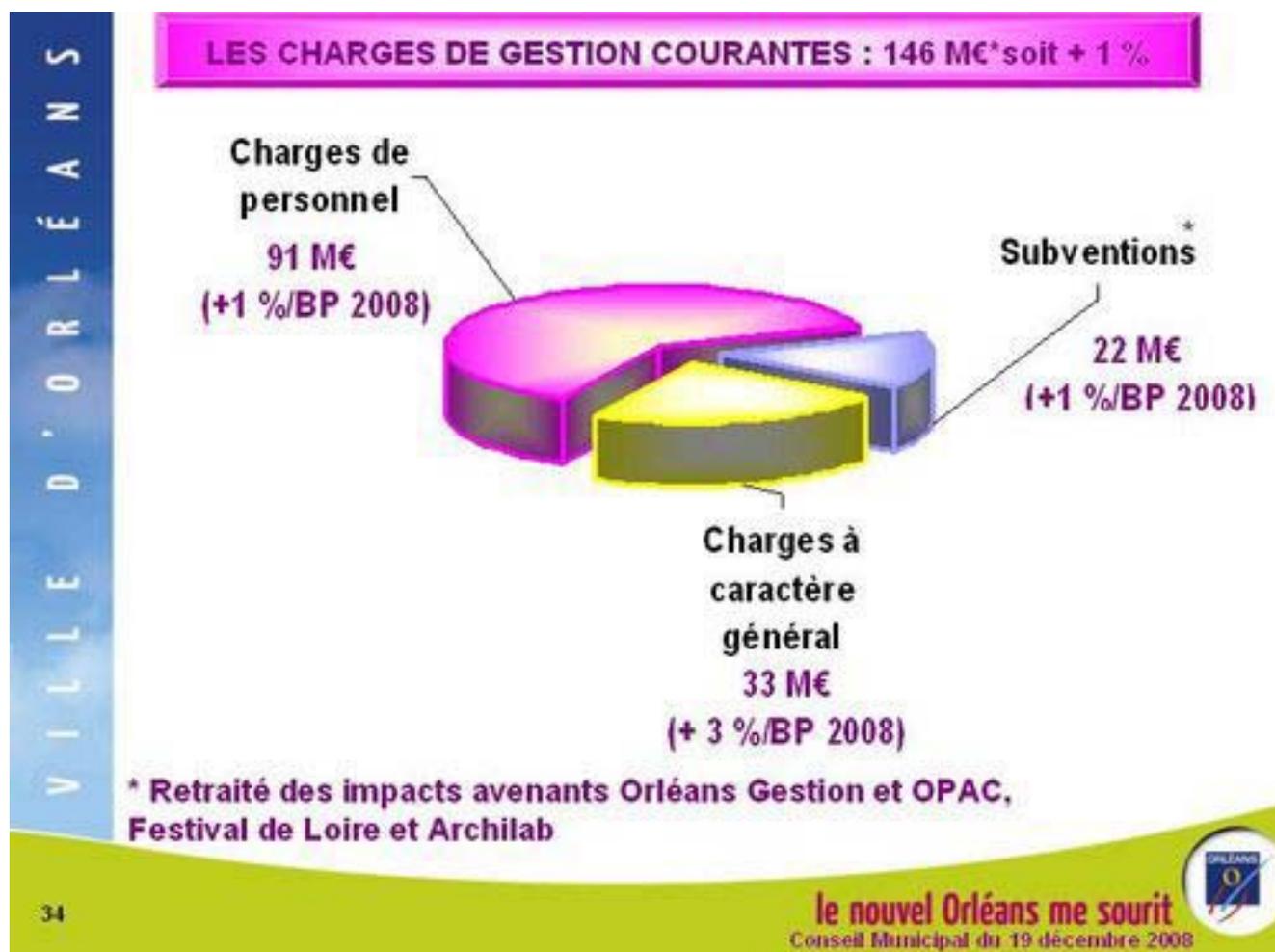
M. MARTIN – C'est peut-être la première fois cette année que je présente des baisses de recettes par rapport à l'année précédente.

C'est effectivement la première fois que je dois inscrire des transferts de l'Etat sur le fonctionnement. Sur l'investissement, c'est assez différent, mais sur le fonctionnement j'ai inscrit des transferts de l'Etat en baisse de 0,7 %. Pourquoi ? Parce que la dotation globale de fonctionnement augmentera de l'ordre de + 0,2 %, ce qui est relativement modeste. En revanche, des fonds de compensation seront en baisse, notamment en ce qui concerne les fonds de compensation anciens, de taxe professionnelle notamment, qui baissent chaque année.

Sur la gauche du tableau, nous prévoyons que nos autres recettes baisseront de 5 %. Il s'agit là principalement des recettes de droit de mutation liées au marché de l'immobilier. Nous prévoyons une baisse importante à ce titre de plus de 1 000 000 €. Cela joue effectivement de façon sensible sur notre budget.

Troisièmement, en ce qui concerne les reversements de l'Agglo, cette somme est stable de par la loi, sans augmentation en valeur, ce qui est normal, puisque c'est une compensation de fiscalité qui nous a été consentie lorsque nous sommes passés à la taxe professionnelle unique. 19 % de nos recettes viendront des versements de l'Agglo, c'est-à-dire 30 000 000 €.

Enfin, nous attendons des contributions directes, c'est-à-dire des impôts, à taux constant, une augmentation de recettes de 2,7 %, car nous avons construit le budget avec une augmentation des valeurs locatives de 1,5 % d'une part. D'autre part, nous attendons une augmentation du périmètre bâti pour un peu plus de 1 %. Ce sont des indices que nous vérifions et qui sont tout à fait atteignables. Je précise simplement qu'à l'époque où le budget a été construit, et ceci est une remarque importante, nous pensions que l'augmentation des valeurs locatives serait de 1,5 %. En réalité, je crois comprendre, mais ceci pourra peut-être être confirmé par nos Députés, que le projet, qui monte à l'heure actuelle pour la loi de finances 2009, serait plutôt de 2,5 % en ce qui concerne l'augmentation des valeurs locatives.



M. MARTIN – Pour les charges de gestion courantes, nous vous proposons d'inscrire :

- les charges de personnel à 91 000 000 €, en hausse de 1 %,
- les subventions à 22 000 000 €, en hausse de 1 %,
- et les charges à caractère général à 33 000 000 €, en hausse de 3 %.

Nous mettons en ligne les dépenses de fonctionnement, ce que nous appelons les charges de gestion courante, avec l'hypothèse de nos recettes, car nos recettes ne progresseront en 2009 que de 1 %. C'est une contrainte. Nous limitons en conséquence.

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT : 22.5 M€ (+1.2 %)

**Les principales subventions de fonctionnement
par secteur**

TS	Services	2008 retraité*	2009
510	Action sociale	8 552	8 637
540	Action culturelle	4 074	4 068
532	Jeunesse	3 214	3 207
520	Sports/loisirs	2 762	2 884
600	Action scolaire	1 466	1 511

* BP 2008 retraité des avenants Orléans Gestion/Spectacle et Convention CGLLS OPAC



M. MARTIN – *Les principales subventions de fonctionnement sont rappelées dans le tableau qui vous est maintenant présenté :*

- *pour l'action sociale* : 8 637 000 €,
- *pour l'action culturelle* : 4 068 000 €,
- *pour la jeunesse* : 3 207 000 €,
- *pour les sports et les loisirs* : 2 884 000 €,
- *et pour l'action scolaire* : 1 511 000 €.



M. MARTIN – Les dépenses de fonctionnement par secteur sont reprises dans ce graphique. Vous voyez que :

- l'action sociale, le logement, la prévention et la santé représentent 17 % du budget de fonctionnement,
- l'aménagement, les espaces verts, la voirie, la propreté représentent 14 %,
- la culture : 12 %,
- l'action scolaire : 11 %,
- sports et jeunesse représentent 10 %,
- les intérêts de la dette représentent 2 %, je l'ai dit précédemment,
- et les moyens généraux représentent 20 % de l'ensemble de notre budget,
- l'autofinancement dégagé pour l'investissement étant de 11 %, c'est-à-dire 20 000 000 €.



M. MARTIN – Les dépenses d'investissement qu'il vous est proposé de voter seraient au total de 58 000 000 € : 12 000 000 € pour le remboursement de la dette en capital et puis des dépenses d'équipement pour 43 000 000 € et des subventions d'équipement pour un peu plus de 3 000 000 €. Au total 46 600 000 €, presque 47 000 000 € d'investissement, je l'ai dit précédemment.



M. MARTIN – Je vous rappelle quelle a été la réalisation des dépenses d'équipement sur les mandats précédents, de façon que vous mesuriez l'effort que nous faisons avec l'inscription de ce budget d'investissement.

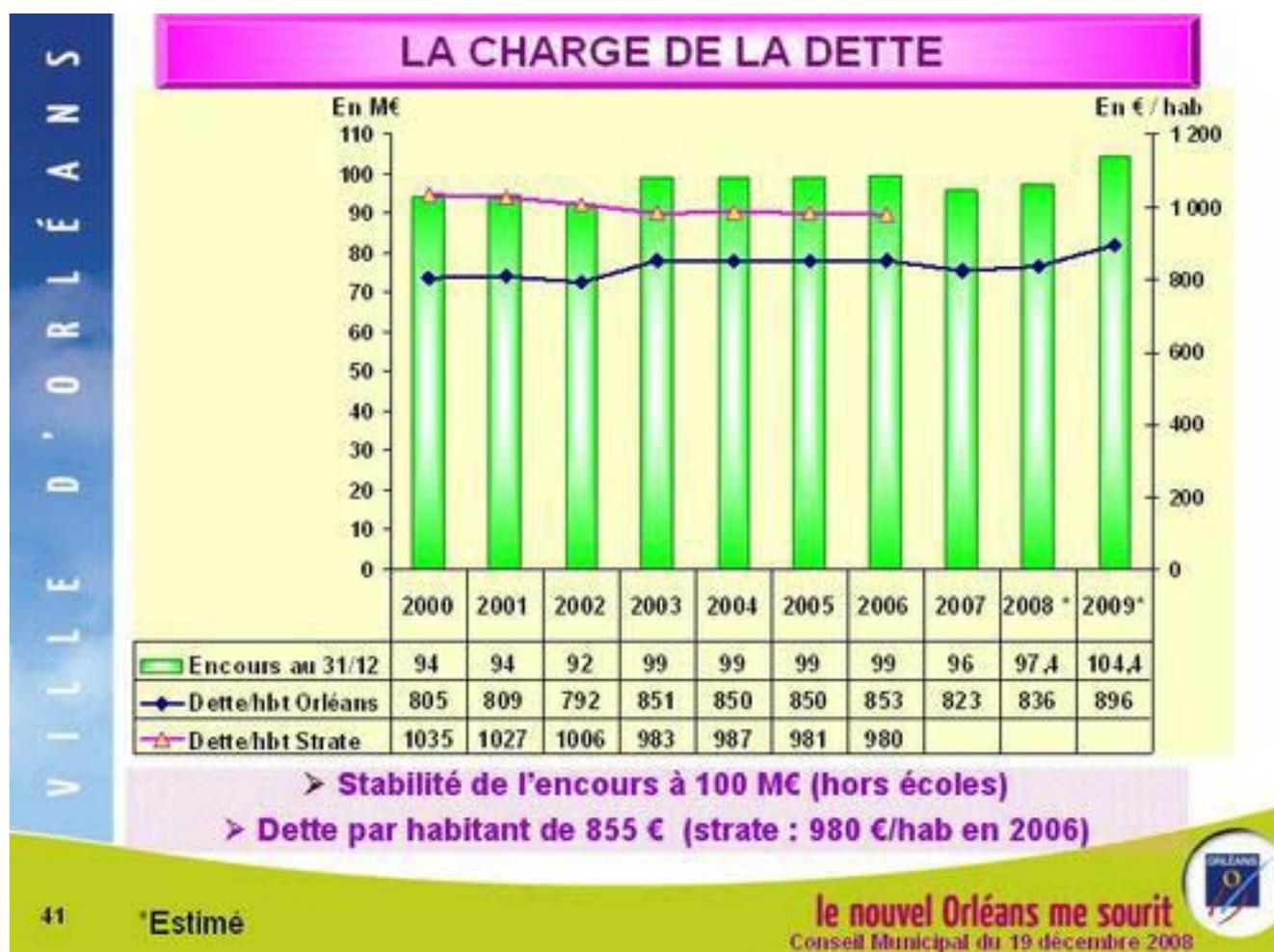


M. MARTIN - Les dépenses d'investissement par secteur sont reprises dans le graphique suivant. Les secteurs qui ont les dépenses d'investissement les plus fortes, c'est tout d'abord :

- l'éducation, je l'ai dit tout à l'heure : 20,8 %,
- C'est immédiatement après les voiries et les aménagements, notamment pour toutes les politiques d'accompagnement C.L.E.O., plus de 18 %,
- aménagement urbain : 15 %,
- vie des quartiers et habitat : 13,9 %,
- et puis immédiatement après, sports, jeunesse, loisirs, vie associative : 3,8 %,
- espaces verts, environnement : 2,7 %,
- relations extérieures, affaires publiques, sécurité, prévention, moyens généraux, je vous laisse lire les indices,
- l'action culturelle représentera 9,7 % de nos investissements en 2009.



M. MARTIN - *J'aurais terminé, M. le Maire, lorsque j'aurais indiqué que l'autofinancement sera donc de 20 000 000 €. Si je corrige avec les bases des valeurs locatives, telles que je crois qu'elles viendraient dans la loi de finances 2009, ce serait effectivement un autofinancement, encore un peu plus élevé, que nous pourrions attendre.*



M. MARTIN – *La charge de la dette restera stable en 2009, en-dessous de 100 000 000 €. J'ai précisé sur ce graphique hors écoles, car nous ne nous interdisons pas, en raison de l'augmentation très importante du budget d'investissement sur les écoles, notamment sur les deux années qui viennent, de pousser un peu le recours à la dette sur ces investissements. C'est une hypothèse que nous ferons peut-être dans un budget ultérieur, mais pas en 2009.*

La dette par habitant était estimée, au 31 décembre 2008, à 836 € par habitant. Je rappelle que la dernière référence que nous ayons pour les Villes de la même strate, c'est-à-dire les Villes de plus de 100 000 habitants, est exactement 980 € par habitant.



M. MARTIN - Nous avons une situation de relativement faible endettement, avec une courbe – et j'en terminerai par cette jolie courbe – bien tracée – je l'aime bien celle-ci – d'extinction de la dette. C'est un gros travail fait par les Services des Finances pour avoir une courbe d'extinction de la dette la plus pure possible. La dette de la Ville d'Orléans est en-dessous de 100 000 000 € et ce sont toujours des emprunts de 15 ans. Nous n'avons pas rallongé notre politique d'endettement. Notre capacité de désendettement est de 5 ans, alors que la limite haute pourrait aller jusqu'à 15 ans, mais nous ne l'envisageons pas.

Voilà M. le Maire. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci M. MARTIN. J'ouvre tout de suite le débat. Qui souhaite prendre la parole ? J'ai 11 inscrits.

Mme FERKATADJI – M. le Maire, bonsoir. Bonsoir chers collègues. Je souhaite m'exprimer sur deux points à la suite de cette présentation.

Un premier point concerne la forme du document qui nous a été présenté et un second point sur les frais de personnel.

Sur la forme du document, comme je l'avais noté auprès de M. MARTIN lors de la Commission des Finances, je trouve que ce document permet difficilement une analyse critique des évolutions budgétaires. C'est un petit peu dommage. Je veux dire par là que certains éléments nous sont présentés sur des tableaux pluriannuels, comme par exemple les budgets du C.C.A.S. ou bien les frais de personnel. En effet, cela donne une perspective d'analyse et de critique sur ces postes-là. A contrario, un certain nombre de postes importants ou de fonctions importantes, si je prends par exemple la fonction culture, la fonction sport, on a beaucoup de mal à avoir une visibilité sur l'évolution des crédits en fonctionnement ou en investissement, ce qui rend assez difficile l'analyse. Beaucoup de chiffres nous sont donnés de façon brute, sans mise en perspective par rapport aux années précédentes. C'est un point de forme, de présentation, que je regrette personnellement car cela rend difficile l'analyse et donc une critique pertinente.

Sur les frais de personnel, je souhaitais m'exprimer sur ce point-là. Vous avez dit qu'ils représentent 52 % du budget de fonctionnement. Dans le document officiel, on a un comparatif. On est à 58 % sur les dépenses de personnel, mais on n'est sans doute pas sur les mêmes bases, comparé à 53 % pour la strate. On a donc un poids de frais de personnel important dans cette ville. C'est probablement un choix politique qui a un avantage : c'est qu'il garantit à la fois de l'emploi et une qualité de service aux Orléanais. Ceci étant, je pense qu'il faut rester assez prudent sur la gestion des frais de personnel. On voit bien dans ce budget que l'augmentation prévue est de 1 % seulement. On sait bien qu'avec 1 % d'augmentation, compte-tenu des effets mécaniques liés à l'ancienneté, aux promotions, aux indices, etc., 1 % d'évolution cela fait se transcrire par une réduction des heures travaillées. On a parlé des heures supplémentaires, des vacataires, si on réduit les heures supplémentaires, c'est du pouvoir d'achat en moins pour ceux qui les effectuaient. Si on réduit le nombre de vacataires, c'est une demande de productivité supplémentaire aux agents qui travailleront sans vacataire. Je tenais simplement à souligner cet élément-là, sachant par ailleurs qu'il est clair, dans un budget contraint, qu'il me semble prudent en effet de contenir la masse salariale. Mais ce n'est pas sans impact sur la productivité ou sur les rémunérations globales des agents. Je vous remercie.

M. GABELLE – *M. le Maire, chers collègues, c'est toujours un exercice difficile, mais M. Michel MARTIN maîtrise bien le sujet, car on a vraiment été un petit peu abreuvé par les chiffres. Au-delà de cela, il y a quand même le rêve qui nous est parvenu en images par rapport à tout ce qui nous a été présenté et qui n'est que le reflet des engagements que nous avons pris vis-à-vis des électeurs lors du dernier renouvellement du Conseil Municipal. A l'énoncé de tout ce qui a été présenté, dans tous les quartiers, tout le monde a quelque chose dans la hotte, puisque c'est le moment de Noël. Tous les quartiers sont bien fournis. J'en veux pour preuve notamment le quartier nord et un autre quartier que j'affectionne également tout particulièrement qui est le quartier Carmes – Madeleine. Je peux dire qu'il y a l'allée Pierre Chevalier, la place Saint-Laurent, l'Astrolabe, l'îlot Jaurès, la Z.A.C. des Carmes, le parking du Cheval Rouge, la crèche des Chats Ferrés, Notre-Dame des Miracles. Je suis un élu local comblé, M. le Maire. Merci.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je veux faire un petit peu écho au rêve de M. GABELLE et à sa botte bien remplie.*

Je voudrais faire part de mon étonnement devant la faible augmentation de la subvention de la Ville d'Orléans au C.C.A.S. 1 % seulement, cela paraît quand même extrêmement peu par rapport au budget 2008. En tout cas c'est un taux assurément inférieur à celui de l'inflation. Cela permettra-t-il au C.C.A.S. de faire face à ses missions, d'autant qu'on le sait la situation économique et financière est difficile ? Le C.C.A.S. joue un rôle important dans le traitement de la précarité sociale.

J'observe d'ailleurs, après avoir regardé les vues qui nous ont été présentées, qu'il y a une baisse constante de la part de la Ville dans le budget de fonctionnement du C.C.A.S., puisque j'ai noté que cette part était de 68 % en 2002. Elle ne sera plus que de 60 % en 2009. Cela dessine une politique. Cela ne me paraît pas être une politique sociale.

M. le Maire – *Juste un mot là-dessus, Mme LEVELEUX. C'est simplement parce qu'on augmente la part des autres partenaires. Le budget du C.C.A.S. augmente. Ce qui importe, c'est de savoir combien il a dans les caisses, si on peut dire. Il en a plus qu'avant. La part de la Ville diminue effectivement. J'appelle cela de la bonne gestion.*

Mme NOEL – *M. le Maire, chers collègues, je ne pense pas que l'on puisse parler de budget ambitieux en ce qui concerne le développement durable quand on affiche 561 000 € en fonctionnement et 206 300 € en investissement.*

Quand on compare ces chiffres à, par exemple, le Festival de Loire (1 985 000 €) ou la rénovation de l'église Saint-Aignan (1 320 000 €), on peut penser que c'est vraiment peu.

Une question, par rapport à la page 23, vous parlez de l'étude pour le plan climat. C'est juste l'étude qui coûte 200 000 € ?

Concernant les vélos, vous parlez de lieux de stationnement pour vélos, ce sont des garages à vélos ou des arceaux ?

20 000 € pour les risques d'inondation, qu'est-ce qu'on fait avec 20 000 € ? Cela me semble vraiment très, très peu.

Enfin, sur un sujet un petit peu différent, j'ai noté page 3, dans les informations financières, des ratios. Je constate quand même qu'on n'est pas toujours aussi bien placé par rapport à la moyenne nationale de la strate que ce que l'on a entendu dire. Ainsi, par exemple, les dépenses réelles de fonctionnement sont plus élevées que la moyenne nationale. On a 1 326 €. Or, on a 1 195 € pour la moyenne nationale.

En dépenses de personnel, on est au-dessus de la moyenne. C'est ce que disait tout à l'heure Mme Sophie FERKATADJI.

Les dépenses d'équipement sont, quant à elles, inférieures. On est à 24,2 % au lieu de 25,2 %. Je ne vous fais pas le catalogue et ne liste pas tout, ce sont juste quelques points pour montrer qu'effectivement tout ne nous semble pas si rose et euphorique.

M. le Maire – *Mme NOEL, vos chiffres sont faux. M. MARTIN vous répondra tout à l'heure. Mais je suis désolé, vos chiffres sont faux. Vous avez pris des chiffres sur des recettes, vous n'avez pas pris des chiffres sur des dépenses. M. MARTIN expliquera.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je voudrais répondre sur la question du développement durable. Effectivement, parce que le développement durable est transversal, le budget du développement durable est inclus dans l'ensemble des autres budgets de la mairie. Il est évident que le budget du développement durable n'est pas représentatif de l'investissement généralisé de la mairie en matière de développement durable. Par exemple, en ce qui concerne le patrimoine, nous allons faire un effort considérable sur les travaux énergétiques, éventuellement la pose de panneaux photovoltaïques, un ensemble de travaux qui concernent une amélioration énergétique des bâtiments. Ces travaux-là ne sont pas intégrés dans le budget du développement durable. Ce budget contient essentiellement de la sensibilisation, de la formation, de l'information, des études, mais fort peu d'investissement. Il ne faut donc pas prendre en compte uniquement le budget du développement durable.*

Par ailleurs, je voudrais dire que les 200 000 € réservés pour la thermographie s'inscrivent dans le plan climat. Ce plan permet de réfléchir, de connaître notre bilan carbone, ensuite de voir comment on peut l'améliorer. Parmi les travaux qui vont être lancés pour essayer justement d'améliorer le bilan carbone de la Ville, il y aura une thermographie, c'est-à-dire une mesure des pertes énergétiques des bâtiments de la Ville qui est faite d'une manière aérienne. Elle sera faite à la fois sur les toits et probablement sur les façades. Le but est de pouvoir ensuite communiquer en direction de la population pour que les habitants prennent conscience des pertes énergétiques et puissent lancer les travaux nécessaires. Il ne faut absolument pas prendre en compte le budget du développement durable pour n'être que ce que la Ville dépense en développement durable.

En ce qui concerne les risques, il est évident que c'est exactement la même chose. Il y a une part de travaux, notamment par exemple des financements d'Interreg, qui sont des travaux d'organisation, de réflexion, de sensibilisation, mais ce n'est pas la totalité de ce qui est fait contre les inondations.

M. LEBRUN – *M. le Maire, mes chers collègues, vous nous dites que les taux d'imposition restent stables. Mais tout le monde sait très bien aujourd'hui que les Orléanais auront plus à payer l'an prochain. L'équipe que vous avez conduite en mars dernier s'était engagée à ce que les impôts locaux n'augmentent pas. Or, cette équipe, qui tient une place prépondérante dans le Conseil d'AgglO, a décidé d'instaurer une part additionnelle. On assiste à un véritable tour de passe-passe. La promesse de ne pas augmenter les impôts locaux n'est pas tenue. Ou alors ce qui aurait été honnête c'est de dire : « Nous n'augmenterons pas les impôts de la Ville, mais nous augmenterons ceux de l'AgglO ». Ou pour respecter votre promesse, compenser la taxe de l'AgglO par une baisse de la part communale. Rien de tout cela. Pour nous, vous n'avez pas tenu votre promesse et les impôts locaux vont augmenter.*

Le deuxième aspect, si nous ne contestons pas la rigueur en matière d'équilibre, nous ne sommes pas d'accord avec l'utilisation des moyens budgétaires qui correspond à des choix politiques qui ne sont pas les nôtres, notamment en matière de politique sociale d'un côté, dont l'augmentation n'est pas à la hauteur de l'aggravation des difficultés pour les citoyens et leur famille en cette période

de récession, et le rayonnement de la Ville d'autre part, dont le financement nous paraît exagéré, comme nous l'avons dit lors du débat d'orientations budgétaires.

Nous avons d'ailleurs, depuis notre élection, contesté nombre de dépenses et pointé plusieurs insuffisances. Nous continuerons à le faire, comme nous ferons des propositions pour aller dans notre sens.

Compte-tenu de tout cela, les élus communistes voteront contre le budget primitif 2009.

Mme KOUNOWSKI – *Bonjour M. le Maire. Bonjour chers collègues. Je vais intervenir sur le budget de la culture. Il y a les subventions, l'investissement et les subventions de fonctionnement.*

Quand je regarde les subventions de fonctionnement, pour l'action culturelle, de 2008 à 2009, il y a 0 % d'augmentation. On travaille sur des chiffres retraités. Cela veut dire que, par rapport à 2008, le chiffre est retraité par rapport à la Compagnie Articule qui va finir son contrat avec la Ville en décembre. Cela veut dire en fait, si on reprend les chiffres réels, que c'est même négatif.

Quand on regarde aussi les chiffres de l'investissement, je vois « restauration des collections et œuvres d'art », c'est en baisse. Au niveau de la politique nationale, il y a un désengagement de l'Etat. Le dernier budget qui a été voté pour la culture au niveau national est en baisse. Vous savez aussi bien que moi que les financements de la D.R.A.C. diminuent. Je m'interroge sur le devenir de la politique culturelle d'Orléans. Merci.

M. VALETTE – *M. le Maire, je remercie Mme KOUNOWSKI de sa question. Elle recoupe tout à fait le sens de mon intervention.*

D'abord, je voulais souligner, dans la présentation qui a été faite, la place de la culture aussi bien dans le budget de fonctionnement et dans le budget d'investissement qui est quand même très importante.

Sur le problème de la présentation du budget et ce 0 %, c'est en fait un problème d'ordre technique. Avant, le budget de la culture en 2008 incluait un versement de subvention au Zénith au titre du fonctionnement d'Orléans Spectacles qui a été retiré. Cela introduit une baisse de fait du budget.

En réalité, quand on regarde les chiffres dans le détail, le maintien est la règle qui a été fixée dans ce budget. Je trouve que c'est une position extrêmement intéressante dans le contexte, car on sait combien la culture est un élément du bien vivre ensemble, de la qualité de vie dans la Ville. Le choix a été notamment fait de maintenir les aides aux associations. Par ailleurs, on peut noter que, dans le cadre de la D.S.P. que l'on va étudier tout à l'heure pour l'Astrolabe, le budget est en augmentation. Dans le cadre du Théâtre, la nouvelle convention impose un budget également en augmentation. C'est tout à fait injuste de penser que la Ville aurait rogné le budget de la culture.

D'autre part, j'aimerais souligner que ce budget prévoit l'avenir, puisqu'un certain nombre d'actions vont être conduites sur des établissements comme le Conservatoire, l'I.A.V., pour en connaître un peu mieux le fonctionnement. Notamment pour l'I.A.V., ce sera pour préparer son

passage à la délivrance du diplôme L.M.D. Le projet de Conservatoire à rayonnement régional est toujours à l'ordre du jour et fera l'objet d'une étude pour arriver à conduire cet établissement à cet objectif.

M. CHAPUIS – *Je voudrais faire rapidement deux remarques préliminaires. Tout d'abord, sur la Commission des Finances, je voudrais remercier M. MARTIN pour la réunion de la dernière fois, avec un petit regret sur le fait que nos échanges aient été assez limités avec une prise d'interrogation : « On vous répondra lors du Conseil Municipal ». Je pense que, dans les autres Commissions, cela se passe peut-être autrement. Malgré tout, je remarque avec satisfaction que vous avez pris en considération ma demande d'organiser une Commission supplémentaire, voire une autre, dans l'exercice budgétaire prochain pour pouvoir échanger plus longuement sur les différents documents budgétaires.*

Pour en revenir sur le budget primitif 2009 et tout particulièrement sur le document de présentation, sur la première page on peut lire « le cap est fixé ». On peut se poser la question sur quel cap, en espérant, sans faire de mauvais jeu de mots, que ce soit un cap de bonne espérance. On pouvait l'espérer en s'arrêtant à la première page. Si on voit le document de présentation, la première impression qu'on peut avoir sur les finances de la Ville, c'est que tout va bien. On penserait pratiquement être dans une Ville Potemkine du XXI^{ème} siècle : investissement, fonctionnement, autofinancement, petits, grands projets, tout va bien. On est impressionné en lisant ce document. Je reviendrai dans les détails. On a l'impression – et c'est un peu de l'apparence – que c'est un peu de la poudre aux yeux, des paillettes, cela va bien, cela clignote. C'est assez impressionnant. Pourtant, quand on gratte un peu, quand on dépasse ces belles accroches, ces effets de communication, on peut s'inquiéter sur l'avenir de notre Ville, sur l'utilisation qui est faite de l'argent de nos concitoyens. Je reprendrai l'expression de M. GABELLE : après le rêve, il y a le réveil. C'est un peu cela quand on a lu les documents.

Dépassée cette présentation, on découvre la triste réalité des finances de notre Ville qui se détériore et ce malgré toute l'habileté de M. MARTIN à essayer de présenter au mieux.

Ce qui frappe également dans cette présentation, ce sont les annonces sans justification ou des déclarations sans concrétisation. Il sera privilégié... Organisation de services revue en conséquence... Il est envisagé de nombreuses réalisations d'études... Poursuivra son effort... Le fameux plan climat revient à trois reprises avec un montant différent la troisième fois. Il ne manque pas non plus un adjectif pour qualifier les actions de la Ville : le plan grand, significatif, ambitieux, volontariste, événement majeur. J'en passe et des meilleurs. C'est assez impressionnant.

Pourtant, quand on voit les documents, les chiffres, le budget de la culture baisse. Le budget de la jeunesse baisse. On voit que pour la communication, ça va. Les fêtes et cérémonies, même si on retire les vœux, la fonction est toujours à 3 400 000 € dans la présentation fonctionnelle. Pourtant on se pose quelques questions. On voudrait en savoir plus sur le bilan de la Zone Franche Urbaine de l'Argonne. On a annoncé la grande salle de sports. Pourtant rien n'est fléché en terme d'études. Je me trompe peut-être. J'aimerais vraiment savoir si dès 2009 on va réfléchir sur l'implantation du grand équipement sportif annoncé avec faste et trompette, en disant que ce sera à l'Ile Arrault, même si on n'en a jamais parlé en Conseil Municipal, enfin de mon temps.

Egalement, on se pose la question sur l'école de la 2^{ème} chance. Je pensais qu'elle existait déjà à La Source. Je suis très heureux d'en voir l'existence d'une seconde.

Voilà mes quelques interrogations sur les différentes parties et fonctions de la Ville.

Une deuxième déception assez forte : j'ai vraiment l'impression que ce budget - je le présentais avec un peu d'humour sur la Ville Potemkine tout à l'heure - ne prend pas en compte le contexte économique actuel. C'est vrai qu'à Orléans on a l'impression qu'on ne connaît pas la crise. Il n'y a pas de fermetures d'entreprises, il n'y a pas de problèmes économiques, de problèmes sociaux. Je sais bien qu'il ne faut pas compter sur le soutien de l'Agglomération et de l'Etat qui, malgré la situation, essaient de maintenir les dotations, mais elles n'augmentent pas ou très peu, à peine et bien moins que l'inflation.

C'est pour cela que je me permettrai, si M. LEMAIGNEN le permet, de reprendre son expression qu'il a pu tenir dans une autre instance, sur le fait qu'il y a l'enthousiasme des propos et la réalité froide des chiffres. Même si cette réflexion était un peu déplacée dans une autre instance, là elle est assez réaliste sur les budgets de la Ville. C'est pour cela que je me permets de la reprendre. J'ai trouvé la réflexion plutôt pertinente pour le budget prévisionnel de la Ville.

Sur les impôts locaux, il est vrai que M. MARTIN n'a pas augmenté les impôts, dans la continuité des mandats précédents et je m'en félicite. Je ne pourrais pas dire la même chose sur M. LEMAIGNEN. Mon collègue, M. Dominique LEBRUN, l'a abordé, mais également de M. CARRE et de M. GROUARD. Je m'explique. Il a fait allusion tout à l'heure au rôle des Députés. La perche tendue par le document en parlant de revalorisation nominale par l'Etat était très intéressante pour ne pas préciser ce qui était dit derrière. Le taux des impôts n'a pas évolué. Pourtant, l'évolution nominale a augmenté, de manière assez importante. Ce taux est fixé non pas par « l'Etat », mais par nos parlementaires. On ne peut pas défendre blanc à Orléans et noir à Paris, sans être mis face à ces responsabilités et ces incohérences devant les citoyens.

Pour continuer, cela a pu être évoqué auparavant, dans le budget prévisionnel 2009, comme l'a souligné Mme Sophie FERKATADJI, on compare au budget primitif 2008 quand cela nous arrange, parfois au compte administratif et souvent sans aucune mise en perspective. Même si chère à M. LEMAIGNEN cela fait travailler notre gestion financière, notre réflexion sur le budget prévisionnel, cela n'a pas vraiment permis une lisibilité approfondie et je le regrette.

Ce budget est à l'image de votre projet politique, peu ambitieux et peu lisible. Le budget c'est faire des choix politiques. C'est faire aussi malheureusement des choix financiers. Nous ne partageons pas ces choix politiques. J'ai pu présenter tout à l'heure les différents points.

Sur les choix financiers qui ont été faits, outre la présentation idyllique qui a pu être faite avec un très joli Powerpoint, il faut rappeler que les investissements sont en baisse. Il s'agit d'une baisse non négligeable, tout particulièrement quand, lors de sa visite toute récente, M. le Premier Ministre François FILLON, dans son plan de relance, parle de relancer l'économie par la relance de l'investissement public. Cela fait un peu tache de voir dans le budget de la Ville la contradiction faite après une visite si récente. On constate donc à regret une triste détérioration globale des situations financières de la Ville. Donc tout ne va pas bien. Le fonctionnement se maintient, certes. L'investissement est en baisse. L'autofinancement également. C'est la triste réalité des chiffres, M. MARTIN. Surtout la dette de la Ville augmente, même si sur le joli graphique on a l'impression qu'elle baisse, mais c'est l'étalement de la dette. La présentation était vraiment magnifique.

Cette situation où la dette de la Ville augmente fait reposer sur les générations futures et sur les futurs responsables de cette Ville le poids de vos choix. Je pense malheureusement que c'est un commencement. Je serai très attentif les années prochaines pour que l'histoire ne me donne pas raison. J'attends de vos réponses des arguments qui me permettront peut-être, je l'espère, de voter ce budget.

M. le Maire – *Pour avoir des réponses, encore faudrait-il avoir des questions ? La parole est à M. FOUSSIER.*

M. FOUSSIER – *M. le Maire, merci. Je dirai un petit mot sur le budget du commerce et de l'artisanat. Je voudrais dire tout d'abord que ce n'est peut-être pas un projet ambitieux, je dis cela pour M. CHAPUIS, mais c'est au moins un budget dynamique, avec des postes d'investissement assez forts sur les différentes Z.A.C., sur beaucoup de choses en centre ville, un nouveau parking. Dans cette conjoncture difficile que nous commençons à ressentir et que nous allons sentir, c'est particulièrement important.*

Je voudrais notamment souligner qu'au niveau du fonctionnement, un certain nombre d'actions vont être mises en place pour accompagner tous ces grands projets. Ce sera une excellente chose par rapport à cette conjoncture difficile.

De plus, on a la chance de démarrer une nouvelle tranche F.I.S.A.C. avec des fonds d'intervention de l'Etat. Le plan F.I.S.A.C. a été adopté il y a quelques semaines ici même. Tout cela fera un bon mélange et servira de levier économique pour nous aider à passer ce cap difficile.

Mme LECLERC – *Je remets en place quelques chiffres. Le budget du C.C.A.S. n'est pas en augmentation de 1 %, mais de 2,19 %. La subvention d'équilibre est de 1 %, d'accord. Cela veut dire quand même premièrement qu'on dégage des recettes supplémentaires et deuxièmement qu'il y a une maîtrise de ce budget de fonctionnement. Dans quel but ? D'avoir une marge de manœuvre un peu plus élargie pour qui ? Pour les Orléanais. Si le budget global du C.C.A.S. augmente de 19 %, par rapport à une subvention d'équilibre de 1 %, cela veut dire que notre marge de manœuvre est plus large. On va pouvoir répondre notamment éventuellement à une hausse de la précarité. C'est aussi avoir une démarche globale de la politique sociale et familiale. Ce n'est pas que la précarité. C'est la petite enfance, les personnes âgées. Je tenais à le préciser.*

Nos recettes augmenteront de 4 %, ce qui donne une marge de manœuvre supplémentaire et nous permettra de répondre à ceux qui en ont besoin. Merci.

Mme MARECHAL – *Je souhaite apporter un éclairage particulier sur deux points et faire deux remarques pour terminer.*

Le premier concerne l'investissement. On voulait en savoir plus sur la détérioration des finances de la Ville. Je vous propose d'en savoir plus sur la non détérioration des bâtiments scolaires. Pour rappel, en 2001, lorsque nous sommes arrivés, il y avait 1 000 000 F. d'investissement de grosses réparations pour les écoles. Dès 2002, ce budget est passé à 1 000 000 €, puis en augmentation constante chaque année. Cette année, pour 2009, nous votons 9 700 000 € d'investissement dans les écoles. Non seulement c'est bon pour les écoles, mais c'est bon aussi pour les entreprises orléanaises, car cela leur apporte du travail. Cela permet de répondre aussi à certaines questions.

C'est un point ambitieux de notre programme, car je sais que cela ne s'arrêtera pas simplement à l'année 2009. Je souhaite le rappeler.

J'apporte un autre éclairage sur la partie réussite éducative, pour ne pas revenir sur la totalité du fonctionnement, même si je constate qu'il faudra que je change mes habitudes. J'avais pris l'habitude de présenter de façon très raccourcie le budget de l'éducation en disant : « il y a 21 000 000 €, 14 000 000 € et 7 000 000 € pour le fonctionnement ». On est déjà maintenant à 8 100 000 € pour le fonctionnement. Il faudra que je révisé un peu mes proportions deux-tiers – un-tiers pour l'adapter au goût du jour.

Sur la réussite éducative, c'est un contrat qui a été mis en place de façon progressive et avec une certaine suspicion de la part d'Orléanais, que ce soit des élus ou des personnes travaillant dans les écoles. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, auprès des écoles des deux quartiers, nous avons des demandes directes de la part des familles qui viennent à la réussite éducative pour solliciter des actions au bénéfice de leur enfant. C'est un point très important qui marque notre politique sociale, car nous faisons du social avec la réussite éducative et cela marque les esprits.

Lorsque je constate que des écoles hors périmètre de ces actions sont aussi partantes - par exemple nous avons créé 6 Clubs Coup de Pouce en dehors des deux quartiers concernés par la réussite éducative - c'est aussi très bon signe pour la politique que nous souhaitons mettre en place et que nous mettons en place depuis déjà un mandat.

Deux remarques. La première me vient d'un Inspecteur de Circonscription qui me rapportait la chose suivante. C'est une personne qui a déjà travaillé dans de nombreuses autres circonscriptions, hors Orléans et hors Département. Elle me disait : « Les enseignants ont des moyens importants de fonctionnement à Orléans. Ils n'ont quasiment jamais de refus lors d'une demande de subvention. Ceux qui viennent d'autres communes par mutation sont les premiers à en faire la remarque ».

La deuxième remarque est l'écho de différents parents qui me disent maintenant et aussi au sein des quartiers, avec les rénovations des écoles, nous souhaitons nous installer à Orléans pour que nos enfants puissent en bénéficier. M. le Maire, je me rappelle avoir visité avec vous quelques écoles de l'Agglomération flambant neuves. En 2001 – 2002, on était très envieux de la situation de ces écoles. Je pense que nous avons progressivement rattrapé notre retard et cela se voit.

Ces deux remarques me permettent de dire que le cap, tel qu'il est fixé, l'est avec un choix apprécié des Orléanais. Lorsque j'entends dire comme argument, il n'y a pas assez pour la culture ou ce n'est pas assez pour le C.C.A.S., j'aimerais aussi entendre où va-t-on prendre l'argent ? Il faut aussi savoir se positionner. Y en a-t-il trop pour l'éducation ? Je pose la question. Vis-à-vis des Orléanais, il faut être honnête. Si on dit qu'il n'y en a pas assez quelque part, c'est forcément qu'il y en a peut-être de trop autre part, puisqu'il ne faut pas bouger les impôts.

M. le Maire – C'est très juste.

Mme SAUVEGRAIN – Je voulais revenir sur les dépenses de personnel et sur le 1 %. On ne peut pas d'un côté dire que ce n'est pas assez, que ce 1 % va limiter le pouvoir d'achat de nos agents et dire en même temps que le fait que les dépenses de personnel représentent 58 % de nos dépenses de fonctionnement, c'est trop.

Je vais commencer par les 58 %. Pourquoi sommes-nous à ce niveau ? Orléans a fait le choix d'avoir la plupart de ses actions faites en interne, de mener des actions avec des personnels de la Ville. C'est un choix qui fonctionne bien, que nous allons continuer. Pour autant, il faut aussi être prudent, avoir une gestion raisonnable des dépenses. Nous vous proposons donc cette année un budget en hausse de 1 %.

1 % cela veut dire quoi ? Cela veut dire limiter les heures supplémentaires, en passant par de nouveaux modes d'organisation. Vous avez parlé du recours aux vacataires que nous allons limiter. C'est vrai. Cela concerne principalement un seul point : c'est le recours aux emplois d'été. Bien évidemment, la mairie doit continuer de fonctionner l'été. Nous devons toujours offrir un certain nombre de services, mais bien évidemment le niveau de service et surtout le volume doivent être moindre.

1 % cela veut dire maîtrise des dépenses de personnel. Cela veut donc dire maîtrise des créations de postes. Au total, en 2009, en global, nous n'aurons pas de création de postes. C'est un choix que nous faisons pour pouvoir mener le programme que nous voulons mener. Pas de création de postes au global, cela veut dire examiner service par service là où il faudra des créations, là où il faudra peut-être ne pas remplacer certains postes et gérer de manière différente. Pour nos agents, cela veut dire aussi leur permettre d'avoir, en revanche, de meilleures conditions de travail, notamment via l'informatisation. L'informatisation des services, c'est un peu la même chose que le patrimoine scolaire. Quand nous sommes arrivés en 2001, le moins qu'on puisse dire c'est que ce travail, qui facilite la vie via l'informatique, était loin d'être mis en place.

Pour nos agents, ce budget va permettre d'avoir de meilleures conditions de travail et de travailler sur la gestion de leur carrière, notamment sur un élément important pour leur pouvoir d'achat, c'est toute la politique d'action sociale que l'on fait envers nos agents. Courant 2009, nous vous présenterons un programme.

Je rappelle un dernier chiffre. Sur le mandat précédent, nous avons créé 200 postes. Ces 200 postes sont toujours là, mais nous n'aurons pas d'autre création.

M. le Maire – *Y a-t-il d'autre demande d'intervention ? Mme d'AUX, M. GAINIER. Je reprends une dernière série. M. BRARD, Mme GRIVOT, Mme LEVELEUX en deuxième...*

Mme d'AUX – *Merci M. le Maire. J'ajoute juste un petit mot par rapport à ce que j'ai entendu sur la faiblesse du budget pour les inondations. Je trouve tellement facile de dire cela. Cela ne veut rien dire. Il faut comparer les chiffres, comparer éventuellement avec ce que font d'autres villes. Quand vous mettez une somme, c'est évident que ce n'est pas cela qui va arrêter la Loire de déborder. C'est l'Etat qui s'en occupe, bien d'ailleurs. Enormément de travaux ont été faits dans le Loiret. Plus de 2 000 000 € ont été investis. Ce que l'on fait à Orléans : on est d'ailleurs la seule Ville en France à faire partie de ce projet européen Interreg où on compare nos pratiques dans les différentes villes. Ce n'est pas que du brainstorming. C'est aussi des actions concrètes sur le terrain. Quand vous voyez ces sommes, il faut les multiplier par deux, puisque des sommes sont allouées par l'Europe pour cela.*

La deuxième chose que je voudrais dire par rapport aux inondations, le gros travail que l'on doit effectuer et pour lequel on est vraiment leader en France, c'est qu'on ne parle plus de risque

inondation, mais de résilience à l'inondation, c'est-à-dire qu'on ne va plus prendre l'inondation comme une catastrophe que l'on va subir. On sait que l'inondation peut arriver. On va justement positiver en se disant comment on peut se mettre en ordre de marche pour affronter cette inondation tant vis-à-vis des habitants que des entreprises. Tout n'est pas détaillé là, mais on a plein de projets pour sensibiliser les habitants. Les entreprises, ce n'est pas forcément notre compétence, mais on va aussi agir sur ce plan-là. C'est trop facile de faire une critique sans rien comparer, sans savoir.

M. BRARD – *M. le Maire, mes chers collègues, je vais juste dire un petit mot, puisqu'on aura à en reparler dans un point ultérieur de notre Conseil Municipal de ce soir.*

Je voulais proposer à M. MARTIN pas une sorte de transfert de crédit, mais en tout cas une modification dans la présentation du budget sur quelque chose qui peut paraître anecdotique, car c'est une petite somme : je rajouterai bien 30 000 € dans le domaine de l'insertion, puisque plusieurs collègues, y compris de la majorité, ont parlé de la situation qui s'annonce un peu délicate pour l'année 2009 et voire franchement difficile pour un certain nombre de nos concitoyens. Je proposerai bien 30 000 € de plus sur le budget de l'insertion. Je vous proposerai même, M. le Maire, si vous le souhaitez tout à l'heure, là où on pourrait faire l'économie de 30 000 €, cette économie ayant à la fois une valeur financière et aussi morale. Voilà M. le Maire.

M. GAINIER – *M. le Maire, chers collègues, à la lecture de la présentation de ce budget, je voudrais rappeler l'effort qui est fait concernant votre politique de proximité à travers les Conseils de Quartiers, en notant que, pour le Comité d'Aménagement des Quartiers (C.A.Q.), les crédits qui étaient l'an passé de 1 000 000 € passent à 1 500 000 €. Il y a 50 % d'augmentation pour la mise en place au niveau des quartiers des projets souhaités par les habitants de ces quartiers qui ne figurent pas dans les investissements lourds de la Ville. Vous avez traduit dans ce budget votre volonté de travailler au sein des quartiers vers l'ensemble des habitants d'Orléans.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je voulais juste revenir sur le C.C.A.S. et également sur les subventions qui sont accordées aux associations oeuvrant dans le secteur social, dont le montant augmente dans des proportions tout aussi faibles que la subvention allouée au C.C.A.S., c'est-à-dire à peu près 1 %. On est sur une augmentation en euros courants, mais en réalité c'est une baisse en euros constants, si on tient compte de l'inflation. Pour rebondir sur ce qu'a dit Mme MARECHAL, elle a tout à fait raison. Effectivement, un budget c'est des choix. Je suis d'accord. Dans ce choix qui est fait, nous estimons que la part allouée à l'action sociale est insuffisante.*

Mme GRIVOT – *M. le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas revenir sur l'augmentation très importante du budget des sports de ces dernières années entre 2001 et 2008. Nous avons suffisamment communiqué dans les premiers mois de cette année 2008 sur l'importante hausse effectuée au profit des clubs sportifs. Cette hausse continue encore pour l'année 2009.*

Je vais plutôt vous parler des trois thèmes prioritaires de notre budget 2009 à travers le sport, à savoir la proximité, le rayonnement et le développement durable.

La proximité pour cette année 2009 sera très, très importante dans le budget des sports, notamment pour les subventions aux petits clubs. J'insiste parce que très souvent on voit ce qui est plus visible de l'extérieur, ce que les médias retiennent du sport à Orléans. Tous ces petits clubs, qui sont très, très nombreux, puisqu'ils sont 150, si on enlève les 10 clubs les plus importants, ce sont 140 petits clubs, ce qui n'est d'ailleurs pas péjoratif. Ces petits clubs ont beaucoup de bénévoles, pas de

salariés. Ils accueillent de très nombreux enfants de notre Ville. Pour ces petits clubs, nous allons faire en sorte d'être plus à leur écoute, d'être à leur disposition pour étudier avec eux dans quel domaine on peut les accompagner. Nous allons commencer dès 2009 par l'accompagnement d'une convention sportive et sociale. Nous en avons déjà une avec la Pétanque Argonnaise. Nous aurons une deuxième convention sportive et sociale dès 2009 avec un autre club qui travaille avec beaucoup de jeunes enfants dans un quartier sensible de notre Ville.

Bien entendu, d'autres actions d'insertion par le sport vont être aussi très importantes, car nous devons être à l'écoute de ces enfants et de ces parents habitant notre Ville, qui ne peuvent pas toujours permettre à leur enfant une pratique sportive. Nous ferons en sorte qu'un enfant, qui veut faire du sport à Orléans, puisse le faire sans forcément avoir des contraintes financières pour les parents. Nous étudierons tous les cas qui se présenteront. On le faisait déjà, mais on le fera encore plus pour les années à venir et dès 2009.

En ce qui concerne le rayonnement, je ne vais pas rappeler tous les événements prestigieux qui se sont déroulés ces dernières années. Dès 2009, encore un nouvel événement dans notre Ville, la Fed Cup. Cela participe au retentissement du sport à Orléans, bien sûr pour nos habitants qui sont très fiers de la Ville pour ses résultats sportifs, pour ses manifestations sportives et puis bien sûr en France et même à l'étranger où la Ville d'Orléans est enfin citée dans des journaux. Je vais donner l'exemple des Master's de Patinage. On nous a fait parvenir des articles de journaux d'Allemagne. C'est la première fois depuis 7 ans que je suis dans cette Ville que je reçois... Je n'ai bien sûr pas compris grand chose, je ne parle pas allemand. Mais j'ai vu « Orléans », « patinage » et « Brian JOUBERT ». Je peux vous dire que j'étais ravie.

Et puis bien sûr le développement durable, c'est très important également dans la politique sportive, puisque 2009 sera une année où nous allons mettre en application la charte du développement durable dans le sport avec l'ensemble des clubs sportifs. Cette charte du développement durable dans le sport vous sera présentée au cours des prochains mois.

M. le Maire, mes chers collègues, je suis ravie pour les sportifs et les spectateurs orléanais. Ils auront une très, très belle année 2009 grâce bien sûr à l'effort fait par l'ensemble de la Ville et surtout grâce à l'effort fait par M. MARTIN pour écouter les besoins des sportifs orléanais. Je vous remercie.

(exclamations, rires)

M. le Maire – Ce n'est pas pour cela que Mme GRIVOT aura plus de budget pour l'année 2010.

(rires)

M. le Maire – Je vous le dis. En revanche, nous prévoyons un tout petit crédit quand même pour faire traduire l'article dont il était question, en espérant que le contenu soit positif. A priori oui. Je l'ai vu et j'ai compris un peu plus que vous, Mme Martine GRIVOT.

Mme NOEL – Merci M. le Maire. Je veux juste vous dire que les chiffres que j'ai énoncés sont les vôtres. Ce sont ceux qui nous ont été donnés dans les documents.

Pour répondre à Mme CUGNY-SEGUIN et Mme d'AUX, je n'ai à ma disposition que les documents que l'on me donne. Je ne peux pas avoir d'autres éléments que ceux que vous nous avez fournis. Merci.

M. le Maire – *J'entends Mme NOEL. J'ai les chiffres que vous citez sous les yeux. Après, le problème c'est l'interprétation que l'on fait des chiffres. Si l'interprétation est fausse, il y a des règles budgétaires et fiscales que je me permets de dire qu'il faut connaître. Quand vous prenez un ratio de dépenses d'équipement brut sur les recettes réelles de fonctionnement et que vous interprétez, que vous donnez ce que vous avez dit, ce n'est pas ce ratio-là qui correspond à ce que vous avez dit. Le bon ratio est celui des dépenses d'équipement brut sur la population. On ne va peut-être pas trop rentrer dans la technique budgétaire.*

Mme NOEL – *Je ne prend que ce que vous nous donnez, M. le Maire.*

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues, je vais répondre aux deux interventions de M. LEBRUN et de M. CHAPUIS sur l'Agglomération, puisque j'ai été directement interpellé.*

Nous avons eu un long débat hier auquel M. GRAND a assisté - malheureusement, il ne peut pas être là ce soir – pour assumer un choix difficile. Je rappelle que, depuis 2004, avec notre Député-Maire, nous avons toujours dit, redit que le financement du tram, la mise en service du tram en 2005, était un choix financièrement impossible et qu'il serait difficile d'assumer le financement du tram.

Je rappelle que ce choix on nous a dit qu'on ne le ferait pas et qu'on ne le réaliserait. Des procès d'intention divers et variés nous disaient qu'on ne ferait pas ce tramway. On le réalise. Les gros travaux commencent, vous le savez, au 1^{er} trimestre 2009. Le projet de l'Agglomération fera que l'on investira, dans un contexte de difficultés économiques, le double pratiquement de ce que nous avons financé en investissement dans le mandat précédent. On était à une moyenne de 54 000 000 € par an d'investissement. En comptabilisant le tram, nous serons à plus de 100 000 000 € par an d'investissement. C'est autant de travail pour nos entreprises.

Les mêmes qui nous disaient : « Il faut faire le tram plus vite », « votre tram est trop court, il faut le continuer des deux côtés jusqu'à La Chapelle et jusqu'à Chécy », c'était un coût de 100 000 000 € de plus. Les mêmes qui, samedi dernier, lorsque nous avons réuni l'ensemble des élus de l'Agglomération pour travailler sur le projet d'Agglomération, nous disent : « il faut toujours plus, toujours plus de dépenses en social, dans tous les sens, dans tous les domaines, en environnement, partout, plus de dépenses », nous proposaient comme seule solution hier, dans le cours du débat « il faut augmenter la dette », en confondant complètement les collectivités locales et l'Etat, puisque les collectivités locales ont une règle qui est sans doute protectrice : c'est qu'on ne peut pas emprunter pour le fonctionnement. Effectivement, pendant 6 ans, nous avons étalé les dépenses qui semblaient les plus importantes à réaliser, tout en diminuant légèrement en euros courants la dette de l'Agglomération et en se rapprochant du moment où les emprunts de la première ligne arrivent à extinction. Aujourd'hui, il est clair que nous devons effectivement, si nous voulons poursuivre à la fois les compétences de base de l'Agglomération et le financement du tramway, faire cet ajustement fiscal. J'en appelle seulement à la responsabilité de ceux qui disent : « il ne faut pas toucher aux impôts pour ne pas nous inciter à faire des tas de dépenses nouvelles.

M. MONTILLOT – *M. le Maire, mes chers collègues, je ferai d'abord quelques remarques, puis j'apporterai une précision portant sur l'école de la 2^{ème} chance.*

J'ai beaucoup apprécié le discours de Mme FERKATADJI, notamment quand elle disait : « lorsqu'on baisse les heures supplémentaires, on risque de baisser le pouvoir d'achat ». J'ai donc compris mathématiquement que lorsque l'on augmente les heures supplémentaires, on augmente le pouvoir d'achat. Mme FERKATADJI, vous avez, j'en suis convaincu, réinventé le concept cher à M. Nicolas SARKOZY : travailler plus pour gagner plus. J'étais sûr d'ailleurs que vous y arriveriez. Souvenez-vous de la discussion que nous avons eue au moment de la campagne des élections américaines ?

Je voudrais rajouter à cela que, pour ma part, je me félicite que le budget de fonctionnement soit contenu et que le budget d'investissement, lui, soit en hausse. Précisément, si on ne veut pas augmenter les impôts... M. CHAPUIS, votre tour va arriver, je vais vous répondre, ne soyez pas impatient.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, si on ne veut pas augmenter les impôts, si on ne veut pas augmenter les emprunts qui, eux, risquent d'être les impôts du lendemain, la seule façon effectivement de pouvoir augmenter l'investissement, c'est d'augmenter notre épargne, c'est-à-dire justement de dégager un autofinancement ou une épargne du budget de fonctionnement. La seule façon d'y arriver est de limiter les dépenses de fonctionnement. Avoir aujourd'hui 20 000 000 € d'autofinancement sur un budget de fonctionnement de 175 000 000 €, c'est 11,5 % d'épargne dégagés sur ce budget de fonctionnement que l'on reverse dans le budget d'investissement. C'est 20 000 000 € qui vont abonder les 47 000 000 € de dépenses d'investissement. C'est considérable. C'est 40 % du budget d'investissement qui est financé par notre autofinancement, c'est-à-dire par les économies qui sont faites sur le budget de fonctionnement. Je voulais justement saluer cette saine gestion, car c'est la seule façon à la fois d'augmenter les investissements sans augmenter les impôts et les emprunts.

M. CHAPUIS, vous étiez très impatient car effectivement vous avez assené un certain nombre de choses. Tout le monde avait compris que tout allait mal. D'abord, vous avez commencé en nous disant : « tout va bien Potemkine ». Vous savez que cela n'allait pas très bien sur le Potemkine. Cela allait même en général plutôt mal. On a compris que tout baissait. A Orléans, c'est très bien, tout baisse. Selon notre regard, tout a augmenté, mais pour vous tout baissait. Mais je pense que vous n'avez pas le bon budget. Je pense que vous avez le budget de 1995 ou de 1996 ou de 1997 ou de 1998, peut-être celui de 1999, éventuellement celui de 2000. Le budget d'investissement de la Ville d'Orléans en 2009, c'est 47 000 000 €. M. Michel MARTIN l'a montré tout à l'heure, c'est 12 % de plus que la moyenne des investissements de la mandature précédente, la nôtre M. CHAPUIS, c'est-à-dire celle de 2001 à 2007-2008, puisqu'on était à 42 000 000 € pour cette période. Mais sur effectivement votre budget, celui que vous êtes en train de lire, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, là on était à 23 000 000 €. C'est une hausse de 100 %. Vous pouvez nous expliquer qu'une hausse de 100 %, chez vous, cela fait une diminution, mais en toute hypothèse ne regardez pas les anciens budgets. Regardez uniquement les budgets sur l'avenir. Ne regardez pas l'avenir dans un rétroviseur. Cela vous permettra de comprendre qu'on augmente effectivement l'investissement de façon considérable.

La deuxième chose, j'ai essayé de comprendre lorsque vous nous avez expliqué que vous ne compreniez pas que l'on parle d'une école de la 2^{ème} chance comme quelque chose de novateur, car vous saviez qu'il y en avait déjà une à La Source. Sur le coup, je me suis dit : « ou c'est Mme Bénédicte MARECHAL qui m'a caché quelque chose, ou c'est M. Tahar BEN CHAABANE, mais je ne savais pas qu'il y avait une école de la 2^{ème} chance à La Source ». En fait, j'ai eu une petite lumière, car il y a quelque chose qui existe à La Source : c'est une classe relais. Mais M. CHAPUIS, on se fera un petit cours particulier. La classe relais n'a rien à voir avec l'école de la 2^{ème} chance.

M. CHAPUIS – *Je ne parlais pas du tout de cela.*

M. MONTILLOT – *La classe relais est une très bonne chose. Avec Mme Bénédicte MARECHAL, on l'avait mise effectivement en place, ainsi que l'atelier de remotivation et du civisme, au début des années 2000, en 2002, 2003, 2004.*

Mais l'école de la 2^{ème} chance n'existe pas à Orléans. Je ne sais pas où vous êtes allé chercher cette école de la 2^{ème} chance. Mais je vous dis tout de suite qu'elle n'a jamais existé à Orléans. Qu'est-ce que c'est que l'école de la 2^{ème} chance ? Où allons-nous la mettre ? Surtout, qu'est-ce que nous faisons ce soir ? D'abord, nous faisons ce soir l'acte I de l'école de la 2^{ème} chance. Avec un budget de 120 000 € uniquement en investissement, c'est-à-dire sur les matériaux qui vont nous servir à rénover le site qui va être retenu pour l'école de la 2^{ème} chance, indépendamment du budget de fonctionnement qui va être abondé par l'Agglomération Orléans – Val de Loire dans le cadre des chantiers d'insertion – formation et par la Région Centre, nous lançons ce soir officiellement l'école de la 2^{ème} chance. Sans budget, ce n'est pas la peine de parler d'école. Avec un budget, nous pouvons parler d'école.

Où va se localiser cette école de la 2^{ème} chance ? Sur l'un des anciens bâtiments de l'ancien collège Etienne Dolet, à la limite de Saint-Marceau – Saint-Jean-le-Blanc. Je voudrais rendre hommage à M. Jackie ZINSIUS, Maire de Saint-Jean-le-Blanc, car ce projet qui se trouve sur un terrain de la Ville d'Orléans, mais en même temps à la jonction de Saint-Jean-le-Blanc, il fallait que nous ayons, au moins selon des convenances, même si sur le plan juridique ce n'était pas nécessaire, l'accord de la Ville de Saint-Jean-le-Blanc. J'ai rencontré effectivement M. Jackie ZINSIUS. Nous sommes allés, avec le Directeur de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité, présenter ce projet devant la municipalité de Saint-Jean-le-Blanc il y a maintenant un mois, qui a été accueilli très favorablement. Il y a deux jours, ils ont expliqué au Conseil Municipal que, sur le territoire de Saint-Jean-le-Blanc, sur un terrain appartenant à la Ville d'Orléans, dans l'ancien bâtiment de l'ex collège Etienne Dolet, nous lançons dès l'année 2009 l'école de la 2^{ème} chance.

Cette école quelle est-elle et à quoi sert-elle ? Comme son nom l'indique, c'est la deuxième chance. Ces jeunes qui sont restés à quai, car ils ont été éliminés du système scolaire, puisque l'âge de l'école obligatoire s'arrête à 16 ans. En France nous avons entre 100 000, 120 000 et 150 000 jeunes qui, chaque année, sortent du système scolaire, entre 16 et 18 ans, sans aucune qualification, sans aucun diplôme. C'est précisément pour leur offrir une deuxième chance qu'à Orléans nous créons cette école de la 2^{ème} chance. Créées sur le plan européen, notamment par le Commissaire Européen, Mme Edith CRESSON, il y a maintenant une dizaine d'années, lancées pour la première fois en France par M. Jean-Claude GAUDIN à Marseille, nous avons aujourd'hui 15 écoles de la 2^{ème} chance en France. Orléans sera la 16^{ème} école de ce type. Elle a été labellisée officiellement et reconnue officiellement dans le cadre du plan banlieue présenté par M. Nicolas SARKOZY et par Mme Fadela AMARA à la fois au mois de février et au mois de juin dernier. Ce

dispositif bénéficie maintenant de la possibilité pour les entreprises de fléchir la taxe d'apprentissage vers les écoles de la 2^{ème} chance pour participer au co-financement de cette opération. Elle va nous permettre chaque année d'aider 80 à 100 jeunes Orléanais qui seront sortis de ce système scolaire sans avoir de qualification, sans avoir de diplôme, de pouvoir bénéficier pendant un an à la fois d'une formation, d'une réinsertion, d'un apprentissage en entreprise qui leur permettra ensuite, au bout de cette année, de sortir avec une formation et un contrat à durée déterminée ou à durée indéterminée.

Aujourd'hui, 75 à 80 % des jeunes qui sortent de ce dispositif de 17 à 25 ans aboutissent à un emploi en sortant de cette école de la 2^{ème} chance.

Nous aurons un cofinancement à la fois celui du Fonds Social Européen qui représente environ un quart du financement, celui de la Ville d'Orléans et de l'Agglomération « Orléans – Val de Loire », celui des entrepreneurs. Je puis vous dire, pour en avoir rencontré déjà un certain nombre, qu'ils sont très intéressés à financer l'école de la 2^{ème} chance, tant par la taxe d'apprentissage que par du mécénat d'entreprise. Enfin la Région, en l'occurrence la Région Centre, est déjà partenaire de la première et unique école de la 2^{ème} chance qui existe en Région Centre qui se trouve à Tours.

Voilà ce que je voulais préciser. Un dernier point, il faut savoir que les élèves bénéficieront d'un triple accompagnement, à la fois pédagogique, dans le cadre des formations qu'ils suivront, pour une remise à niveau sur les bases élémentaires, les bases essentielles, notamment en calcul, mathématiques et en français, en informatique et en anglais, un accompagnement en entreprise avec un tutorat, dans le cadre des 6 mois qu'ils effectueront en entreprise, et enfin un accompagnement social, puisqu'il s'agit d'une opération d'insertion, dont certains de ces jeunes auront besoin au-delà de l'insertion professionnelle, en terme de santé, en terme, par exemple, de suivi ou de soutien pour le bénéfice d'un permis de conduire, d'un permis d'insertion, pour leur permettre ensuite de pouvoir se déplacer lorsqu'ils auront un emploi, etc.

Le dernier point que je voudrais vous dire, car c'est en complément de cette école de la 2^{ème} chance, dans le cadre de toutes ces actions en faveur de la réussite pour les jeunes, que nous aurons en 2009, dans le cadre du projet de réussite éducative, et notamment du Projet d'Action Educative pour la Jeunesse (P.A.E.J.), une vingtaine de jeunes, en plus des 80 qui seront concernés par l'école de la 2^{ème} chance, qui pourront bénéficier d'un stage de 6 mois au Canada, dans le cadre d'un contrat que nous négocions actuellement avec l'Office Franco-Québécois de la Jeunesse, qui nous permettra d'envoyer une vingtaine de jeunes au Canada et de recevoir, dans le même temps, dans l'Agglomération, une vingtaine de Canadiens ici sur le territoire. Toutes ces opérations mises bout à bout ont pour objectif de permettre à ces jeunes d'avoir un véritable avenir, de redonner un sens à leur vie et de réussir. C'est cela véritablement l'objectif de ces différents projets.

M. MARTIN – *M. le Maire, je voulais répondre aux interrogations de l'opposition et apporter quelques précisions.*

Tout d'abord, vous révélez les résultats d'une enquête fiscale qui a été lancée le 4 décembre par l'Association des Maires des Grandes Villes concernant la situation fiscale des grandes villes de plus de 100 000 habitants. Elles sont au nombre de 27. Nous en faisons partie. Par rapport à l'augmentation de la fiscalité, il faut savoir que 16 Villes sur 27 ont déclaré augmenter leur fiscalité en 2009, alors que 5 n'ont pas encore répondu. Seulement 6 ont déclaré qu'elles n'augmenteraient pas leur fiscalité en 2009. Je vous demande de bien apprécier l'effort que la Ville d'Orléans fait lorsqu'elle maintient ses taux de fiscalité avec l'ambition d'investissement qu'elle affiche.

Le deuxième élément à bien retenir est : pourquoi ces 16 Villes augmentent-elles leur fiscalité ? Est-ce pour investir ou est-ce au contraire pour redresser leur situation financière ? 14 de ces 16 Villes ont indiqué que la hausse a pour premier objectif le maintien ou le rétablissement de leur situation financière. Nous ne sommes pas confrontés à cette situation. Nous avons une situation financière qui nous permet de ne pas augmenter la fiscalité et deuxièmement d'augmenter nos investissements.

Je rappellerai que, parmi ces Villes, celles qui envisagent d'augmenter leur fiscalité de façon je dirais énorme, sont : la première d'entre elles est la Ville de Paris avec + 9 %. Les leçons de gestion, vous repasserez.

Deuxièmement, la Ville de Lyon : + 6 %. Ce n'est pas nul. C'est la vérité des indices, des chiffres. C'est la vérité qu'il faut connaître. C'est la vérité des enquêtes fiscales qui viennent de sortir.

Je réponds après sur les dépenses d'équipement. Madame, vous nous avez interrogé sur les dépenses d'équipement par rapport à la moyenne. En ce qui concerne les derniers chiffres que nous avons sur les dépenses d'équipement, je rappelle qu'en 2007, nos dépenses réelles d'équipement étaient de 43 017 000 €. Ceci représentait une moyenne de 369 € pour un Orléanais. La moyenne des Villes de plus de 100 000 habitants, publiée par le Ministère des Finances - vous l'avez sur le site « Bercy coloc », vous pouvez donc le consulter - était de 346 € par habitant. La Ville d'Orléans faisait donc des investissements supérieurs de 7 % à la moyenne des Villes qui lui sont comparables.

En ce qui concerne les subventions versées, par habitant, la moyenne des Villes est de 152 € par habitant et la moyenne de la Ville d'Orléans c'est 195 € par habitant.

Enfin, en ce qui concerne les dépenses de personnel par habitant, je corrige les appréciations qui ont été faites en disant : « en matière de personnel vous dépensez plus », non. Nous sommes strictement dans la moyenne, puisqu'elle est à 632 € par habitant en ce qui concerne les dépenses de personnel. La Ville d'Orléans est à 637 €. Vous pouvez consulter ces chiffres sur le site du Ministère des Finances. Ce sont des chiffres tout à fait officiels.

On m'a fait le reproche que la présentation budgétaire serait difficile à comprendre. J'accepte de constater que rentrer dans un budget d'une collectivité locale qui fait 250 000 000 €, est un exercice difficile. Je puis vous dire que nous avons à la fois fait la présentation officielle, dans le document que vous avez interprété, et deuxièmement nous avons fait une présentation la plus pédagogique possible en attirant votre attention sur les éléments qui nous semblent majeurs. On ne peut pas tout faire, mais je pense que nous avons donné un éclairage suffisant pour que vous appréciez la politique financière et les choix budgétaires que nous mettions en œuvre.

Lorsque vous nous dites que finalement augmenter les dépenses de 1 % n'est pas suffisant, je ne suis pas sûr que vous ayez raison. Je ferai bien l'hypothèse que le taux d'inflation en 2009 ne soit que de 1 %, ce qui ne serait pas bon signe pour notre pays, mais dans la tendance actuelle, de faire cette hypothèse économique, alors que nous sommes en période de déflation et de crise, n'est pas forcément une hypothèse à rejeter. Les éléments de cadrage, les indices que nous avons retenus pour construire ce budget ne me paraissent pas en dehors de la réalité, mais bien au contraire dans les tendances qu'il faut, de mon point de vue, retenir.

Le budget du C.C.A.S. a augmenté de 22 % en 6 ans. C'est une augmentation très importante. Lorsque M. BRARD dit : « j'aimerais bien qu'on mette un peu plus dans le domaine de l'insertion », peut-être, mais que souhaitez-vous que nous investissions ou que nous dépensions en plus, je donne un exemple. L'action sociale, le Relais Orléanais : 104 000 €, + 8 %. Nous avons fait des choix. Nous avons affecté des dépenses sur les choix qui nous paraissaient opportuns.

En ce qui concerne la tenue des réunions de la Commission du Budget et des Finances, je tiens à dire que je n'ai jamais, au cours de cette réunion, dit que j'apporterai des réponses plus tard. J'ai apporté toutes les réponses que nous pouvions apporter. Parfois, lorsque nous n'avions pas les éléments en direct, j'ai dit que je les apporterai plus tard. Mme FERKATADJI, vous pouvez me donner acte qu'avant la réunion, certes tout à l'heure, avant d'entrer en séance, je vous ai donné par écrit les réponses aux questions que vous aviez posées.

J'invite du reste M. CHAPUIS, qui demande toujours beaucoup de réunions, à se présenter aux réunions auxquelles il est convié, ce qui lui permettrait de mieux connaître la situation des finances de la Ville. Vous aviez cette semaine une excellente réunion qui s'appelle la Commission Consultative des Services Publics...

M. CHAPUIS – *M. MARTIN, je ne peux pas vous laisser dire cela. Je n'ai loupé aucune réunion sur la Commission du Budget.*

M. MARTIN – *A la Commission Consultative des Services Publics, vous émergez sur la feuille de présence, mais vous n'y signez pas. Or, au cours de cette Commission, il a été examiné la situation financière de toutes les délégations de service public. Je dis bien toutes les délégations de service public. Vous aviez là les comptes-rendus de toutes les délégations : l'eau, l'électricité, l'ensemble du chauffage urbain, la fourrière et j'en passe. Nous avons 15 délégations financières à examiner. J'ai trouvé cela très intéressant, vous vous en doutez bien. Mais vous n'y étiez pas. Je vous invite donc à participer aux réunions auxquelles vous êtes inscrit.*

En ce qui concerne le grand équipement, vous nous avez posé la question de savoir si nous allons engager rapidement des dépenses. Je tiens à vous rassurer. Nous engagerons en 2009, sur le budget de la Direction dite D.A.P.U. (Direction de l'Aménagement et de la Planification Urbaine), l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Ce sera fait au cours de l'année 2009, puisque l'assistant à maîtrise d'ouvrage devrait être désigné.

Vous avez fléchi du doigt l'augmentation des fêtes et cérémonies. Je pensais m'être bien expliqué à ce sujet. Le budget du Festival de Loire est dépensé une fois tous les deux ans. Bien sûr nous le provisionnons comptablement. Lorsque nous présentons les dépenses budgétaires, c'est-à-dire les dépenses réelles, bien sûr nous présentons l'augmentation que représente dans les fêtes et cérémonies on pourrait dire l'effet « Festival de Loire ».

L'investissement est en baisse. Non, l'investissement n'est pas en baisse. Si nous réalisons bien notre budget d'investissement 2009, ce que je souhaite, à hauteur de celui que nous avons réalisé en 2008, nous aurons un budget d'investissement réel qui sera en hausse et au-delà de 42 000 000 €, ce qui serait une réussite pour la Ville d'Orléans.

La subvention de la culture pour Articule, Madame, n'a pas retraité dans les chiffres que vous disiez. C'est simplement pour vous donner l'indice d'augmentation des subventions à la culture que nous pouvons vous justifier organisme par organisme. Cette subvention augmentera en 2009 par rapport à 2008 de + 1,5 %. Les retraitements auxquels vous faisiez référence concernent d'autres organismes, notamment Orléans Gestion.

Voilà, M. le Maire, quelques explications qu'il me paraissait nécessaire d'apporter. Je remercie M. LEBRUN, pour conclure, d'avoir reconnu que ce budget avait été construit avec rigueur. C'est pour moi un compliment. Merci Monsieur.

M. le Maire – *Merci M. MARTIN. Merci à vous tous pour ce débat. Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit. Simplement brièvement, je soulignerai un ou deux éléments.*

La situation économique et financière actuellement, que ce soit en France, en Europe, partout dans le monde, est tendue. M. MARTIN a donné des chiffres sur les perspectives pour les grandes Villes de France qui sont parfaitement justes et qui montrent effectivement que la plupart des Villes sont dans une logique d'augmenter leur fiscalité, non pas d'ailleurs pour augmenter sensiblement l'investissement, mais pour rétablir l'équilibre de leur compte.

J'ai entendu une critique ce soir qui est de dire globalement, avec l'Agglomération, vous allez augmenter la fiscalité sur l'Agglomération. Je voudrais tout simplement vous dire la chose suivante. D'abord, nous croyons une chose très simple. L'effet de la crise est encore devant nous. C'est une sorte de vague. On la voit arriver. Elle va arriver sur l'année 2009, plus fortement encore qu'aujourd'hui. Si elle s'atténuait, tant mieux. Mais autant avoir une prévision prudentielle. Par rapport à cela, il y a un risque, dans notre pays notamment, de ce que l'on appelle la déflation, c'est-à-dire une spirale de crise. Par rapport à cela, nous avons des outils pour lutter contre cette déflation et contre cette crise. Je vous rappelle que les investissements réalisés par les collectivités territoriales en France, c'est 75 % de l'investissement public de notre pays, c'est-à-dire les trois-quarts. Nous pensons que nous avons un rôle, comme on dit en économie, contracyclique, c'est-à-dire de contrebalancer l'effet de la crise par une capacité d'investissement forte. C'est ce que nous pensons.

Effectivement, la Ville comme l'Agglomération propose des budgets d'investissement qui sont ambitieux et importants. Le Président de l'Agglomération l'a rappelé : doubler la capacité d'investissement par rapport au mandat précédent. Pour nous, Ville d'Orléans, nous étions déjà dans le mandat précédent, dans une tendance de doublement de l'investissement par rapport au mandat antérieur. Si vous pouviez remonter les diagrammes en bâtons, cela vaut mieux que tout long discours.



Si vous exceptez effectivement l'année 2000, qui précédait de peu d'ailleurs l'année 2001, c'est un hasard que l'on voit ce bâton très élevé en 2000, la moyenne 1995 – 2000 était de 29 300 000 €. Vous voyez que, au cours des années précédentes, cette année 2000 étant tout à fait exceptionnelle, on était effectivement de l'ordre de 25 000 000 € d'investissement. On est passé dans le mandat précédent depuis 2001 à une moyenne de 42 000 000 € avec, vous le constatez, ce qui est important pour l'activité, beaucoup moins d'un coup. Nous sommes sur le début de ce mandat – vous le voyez sur les bâtonnets en violet – encore en moyenne un peu au-dessus. Nous allons donc avoir une capacité d'investissement pour l'année 2009 de l'ordre de 47 000 000 €, ce qui est très important. A cela s'ajoute – je tiens à le dire, car on en parle peu – ce qui va être dépensé sur la Ville d'Orléans, mais qui n'est pas dans le budget ni de la Ville, ni de l'Agglo, mais qu'effectivement le budget de la Ville permet. Je pense notamment, M. le Président de la S.E.M.D.O., au budget de la S.E.M.D.O., et de l'O.P.H. d'Orléans. Si on prend ces budgets d'investissement cumulés, on est dans un facteur entre 2 et 3 par rapport aux 47 000 000 € que l'on affiche.

Nous disons qu'effectivement nous apportons tout simplement de l'activité pour les entreprises, et donc de l'emploi. Je le dis clairement. Je préfère avoir cette dépense-là qui est une dépense productive, qui permet à la Ville de se moderniser, de se développer, de répondre aux demandes de ses habitants. On a vu, parmi d'autres, l'exemple des écoles. Je préfère favoriser cette dépense-là plutôt que d'être dans le curatif. A l'issue, si cette crise venait effectivement, comme il a

été dit par Mme LECLERC, à créer une précarité supplémentaire, on serait obligé de dépenser pour colmater les brèches et de dépenser encore plus dans le domaine notamment de l'action sociale. Je préfère être dans une logique d'investissement préventif, qui est satisfaisante pour tout un chacun, plutôt que d'être dans une logique de dépenses de fonctionnement supplémentaires curative d'une situation qui se serait sensiblement dégradée. C'est toute la logique du budget que l'on propose. C'est une logique très ambitieuse et très volontaire.

Par rapport à cela, M. LEBRUN, il n'y a pas 50 solutions. Pardonnez-moi, il faut être cohérent. On ne peut pas dire en permanence : « il faut dépenser plus, notamment pour les budgets de fonctionnement, comme je l'ai entendu ce soir ». Il faut dépenser plus pour l'action sociale, pour la culture. Je n'ai pas tout noté, mais d'autres exemples ont été cités. On ne peut pas dépenser plus pour ce budget de fonctionnement. Maintenir un autofinancement élevé, c'est-à-dire notre épargne, ce qu'on met de côté, nous permet d'investir, c'est-à-dire de dépenser en investissement. En même temps, on ne peut pas faire cela et on ne peut pas nous dire non plus, à partir des équations telles qu'elles vous sont proposées - et la Ville est bien gérée, je peux vous dire qu'on fait le maximum en interne pour faire des économies - on ne peut pas nous dire : « on refuse l'augmentation de l'impôt et en même temps il faut dépenser plus et il faut maintenir un investissement élevé, voire en faire encore plus », car cela ne passe pas.

Ou alors, c'est la solution que nous pensons irresponsable, qui n'est pas ce que vous avez d'ailleurs proposé, je vous en donne acte, qui serait de dire : « on a recours à la dette. Allons-y massivement. Allons-y sur la dette et on verra bien plus tard ». Ce n'est pas notre logique. C'est ce qui a été effectivement proposé, de manière un peu surréaliste, hier soir au Conseil d'Agglo. Je dois dire que je n'en suis pas revenu.

J'ajoute une chose. Pour la Ville, nous pourrions faire cela. Pourquoi ? Comme l'a dit M. MARTIN, la Ville est peu endettée, très en-dessous de la moyenne des Villes de la strate. Nous pourrions porter, sans difficulté, notre dette à peu près à hauteur de 130 000 000 €, c'est-à-dire qu'on a une marge à peu près de 30 000 000 €, ce qui est important, vous en conviendrez. Je ne le veux pas, car je sais que les Villes et les collectivités locales qui, dans le passé, se sont prêtées à ce type de recours, pour certaines d'entre elles, elles le paient aujourd'hui. Si on est dans la configuration des 16 Villes qui sont quasiment dans l'obligation d'augmenter leur fiscalité, pas pour investir davantage, comme je l'ai dit tout à l'heure, mais pour maintenir ou rétablir l'équilibre de leurs comptes, c'est parce que certaines d'entre elles justement sont allées dans les années passées sur des dépenses de fonctionnement lourdes et ont eu recours effectivement à l'emprunt de manière beaucoup plus importante que nous.

Je l'ai toujours dit. Je l'ai dit dans le mandat précédent et je le dis dans ce mandat. Nous voulons rendre, le jour où nous ne serons plus ici, les finances de la Ville en bon état. Ceux qui viendront après auront aussi à traiter parfois des situations difficiles. Ils auront à investir, à porter la Ville comme on essaie de la porter. Il faut donc leur laisser les moyens de le faire. C'est d'ailleurs ce qui n'a pas toujours été fait, non seulement au niveau de collectivités territoriales, mais également depuis 25 et presque 30 ans maintenant dans notre pays. Je ne le veux pas.

Sur la dette, nous avons une marge forte. Comme l'a dit M. Michel MARTIN, nous pourrions, dans des proportions très limitées y avoir recours, notamment dans cette logique contracyclique pour financer nos dépenses d'investissement.

M. MARTIN a parlé d'augmentation. Je ne peux pas laisser dire que le budget social va laisser planer une sorte d'inquiétude sous-jacente à certains propos, comme quoi nous n'aurions pas les moyens ou que nous réduirions ou limiterions les moyens pour le C.C.A.S. Je vous donne les chiffres. En 2000, le budget du C.C.A.S. était de 10 000 000 €. Pour le budget 2009, nous proposons 13 600 000 €. Qu'on ne me dise pas qu'il n'y a pas de moyens. Qu'on ne me dise surtout pas cela, s'il vous plait, de grâce, parce que c'est totalement erroné. L'effort qui a été fait dans le domaine de l'action sociale... M. CHAPUIS, vous pouvez dodeliner de la tête en disant non, mais apportez les preuves plutôt que de dire des choses comme cela, de manière complètement éthérée et sans aucun chiffre. Il faut donner les chiffres. Je vous mets au défi, donnez-moi les chiffres. Si ce que je dis est faux, il faut le dire. Je suis prêt à l'entendre, mais dites-le. Vous avez la parole, M. CHAPUIS, dites que ce que je dis est faux ! Les chiffres : 10 000 000 €, 13 600 000 €, c'est faux ?

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Pardonnez-moi, la part de la Ville se réduit.*

M. le Maire – *Je donne la parole à M. CHAPUIS. Depuis un certain temps, je vois M. CHAPUIS qui fait non de la tête. Je lui dis : à ce moment-là il faut donner la contradiction.*

M. CHAPUIS – *C'est encore mon droit, je crois.*

M. le Maire – *Il faut donner la contradiction, M. CHAPUIS. Il ne faut pas raconter des choses qui sont en permanence fausses, comprenez-vous ?*

M. CHAPUIS – *Jamais.*

M. le Maire – *C'est une bonne nouvelle. J'en prends acte.*

Mes chers collègues, nous avons notamment dans le domaine social, depuis ces dernières années, un budget qui n'a jamais autant progressé. Mme LEVELEUX, vous avez raison quand vous dites que la part de la Ville dans ce total varie et parfois diminue en valeur relative, car elle augmente toujours en valeur absolue, mais elle diminue en valeur relative. Pourquoi elle diminue ? Pour une raison simple : c'est que nous allons chercher des partenaires pour financer nos actions. Que je sache, c'est bon pour les Orléanais, car c'est moins d'impôts pour les Orléanais. Si vous me dites qu'il faut maintenir la part de la Ville en valeur absolue et en valeur relative, je vous dis qu'à ce moment-là c'est de la dépense budgétaire Ville, donc largement supportée par les Orléanais.

Ce que nous avons fait et ce que nous faisons dans tous les domaines d'action de la Ville, c'est de rechercher des partenariats, en l'occurrence dans ce domaine des partenariats publics. Par un travail lourd, acharné, nous y sommes parvenus, avec le soutien du Département du Loiret qu'il faut saluer - le Département du Loiret nous aide beaucoup plus - avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, car si la C.A.F. ne nous soutenait pas, nous n'aurions pas pu mettre en œuvre ce programme ambitieux de réhabilitation, de rénovation de toutes les crèches d'Orléans et nous n'aurions pas pu ouvrir pratiquement un établissement nouveau par an. C'est ce que nous avons fait dans le mandat précédent. Bien sûr que ce sont les budgets de la Ville qui le permettent, mais ils sont abondés, notamment par l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales. Il y a d'autres partenaires que nous sollicitons. M. Florent MONTILLOT en a donné un exemple pour l'école de la 2^{ème} chance. Bien évidemment, nous ne pouvons pas financer seuls cet investissement et ce fonctionnement. Nous faisons donc ce qu'on appelle un tour de table. Je suis sûr que c'est de la bonne gestion, car à

l'arrivée cela coûte moins cher à la Ville, donc cela coûte moins cher aux Orléanais et cela augmente les prestations de service. C'est exactement cette mécanique qui est en œuvre pour le C.C.A.S.

Je voudrais conclure en remerciant les Services Financiers de la Ville et l'Adjoint aux Finances qui ont fait un très, très gros travail. Au-delà d'une présentation telle qu'on la voit ce soir, qui va permettre toutes les actions de la Ville sur l'année 2009, je veux également saluer le travail qui est fait au quotidien. La gestion de la dette, c'est du quotidien. Ce qui a été fait dans l'analyse de la fiscalité, de nos recettes fiscales, pour améliorer les recettes fiscales, pour voir à certains moments pourquoi nous tablions sur certains points sur plus de recettes que l'on en avait, tout ce travail de fond est un travail du quotidien, qui demande une excellente expertise. Je crois pouvoir dire que nous avons cette chance à Orléans d'avoir à la fois, avec les Services Financiers, et avec l'Adjoint aux Finances, cette expertise au meilleur niveau et qui, je peux vous le dire, nous est enviée à l'extérieur.

Voilà mes chers collègues. Je suis heureux de vous présenter ce budget 2009 qui n'augmente pas - et c'est un tour de force - la fiscalité de la Ville, je le redis, qui répond donc à nos engagements de campagne électorale, qui maintient la dette à un niveau très inférieur à la moyenne des grandes Villes, qui maintient un autofinancement de 20 000 000 € qui est pratiquement à son niveau record – vous l'avez vu tout à l'heure sur les tableaux – et qui nous permet de jouer ce rôle qui est, j'allais dire presque notre devoir au plan économique d'investir pour permettre à l'activité économique de compenser, autant que faire ce peut, cette crise dans laquelle nous sommes et qui risque encore bien évidemment d'affecter l'année 2009. C'est vous dire notre totale détermination.

Non, on ne reprend pas la discussion. Je suis désolé. La discussion est close. Une explication de vote, M. BRARD. Ce n'est pas pour relancer le débat. Je vous en prie.

M. BRARD – *M. le Maire, c'est une explication de vote sur le budget. Je le fais, c'est simplement parce qu'on est, vous l'avez dit vous-même, dans une situation particulièrement difficile et surtout parce qu'on n'a pas de lisibilité de la situation globale. Ce qui risque de nous arriver ne semble pas évident. A titre exceptionnel, M. le Maire...*

M. le Maire – *M. BRARD, j'ai laissé chacun s'exprimer autant qu'il le souhaitait.*

M. BRARD – *Je voudrais vous poser une question.*

M. le Maire – *Nous ne relançons pas de débat.*

M. BRARD – *Est-ce que je peux me permettre de vous poser une question ?*

M. le Maire – *Non. Il y a une explication de vote. Je vous demande de respecter le règlement de ce Conseil Municipal, de donner votre explication de vote et, si vous le voulez bien, on s'en tiendra là. J'ai laissé tout le monde s'exprimer et reprendre la parole. C'est tout.*

M. BRARD – *M. le Maire, mes chers collègues, par rapport à l'explication extrêmement intéressante que vous venez de faire, on regardera peut-être, dans les années à venir, ces années sur le plan financier et budgétaire.*

Pour ma part je souscris, comme vous l'avez dit vous-même, qu'il est important de pouvoir laisser à ceux qui suivront des situations qui permettent de fonctionner. Vous avez dit : « Nous espérons laisser », et vous auriez pu rajouter : comme nous l'avons reçu sur le plan financier.

(protestations provenant des bancs de la majorité municipale)

M. le Maire – *Non, M. BRARD, certainement pas.*

M. BRARD – *Je fais mon explication de vote, M. le Maire. Je continue. Comme vous l'avez reçu sur le plan du budget de la Ville qui vous a d'ailleurs permis d'engager des actions. Cette Ville était bien gérée sur le plan financier.*

Je trouve que l'endettement des citoyens revient aux différentes collectivités qui prélèvent les taxes locales, les Villes, les agglomérations, les Départements, les Régions, mais au bout du compte, chaque collectivité mène sa politique. Celui qui reçoit sa feuille d'impôts locaux regarde toujours le chiffre total, puisque c'est ce que paie la personne qui compte.

L'endettement dont vous avez parlé M. le Maire, c'est aussi l'endettement de chaque Français, de ce que pèse le déficit chronique de l'Etat.

M. le Maire – *M. BRARD, franchement, ce n'est pas une explication de vote.*

M. BRARD – *Si, c'est une explication de vote.*

M. le Maire – *Non, je vous demande une dernière fois votre explication de vote, s'il vous plait.*

M. BRARD – *Il faut bien que je justifie le vote que je vais faire ce soir.*

(protestations provenant des bancs de la majorité municipale)

M. BRARD – *Ecoutez, M. le Maire, je n'ai pas abusé de la parole. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt M. MONTILLOT nous parler de l'école de la seconde chance. Je m'exprime, moi, par rapport au budget.*

M. le Maire – *Non, M. BRARD. Vous vous êtes exprimé. J'ai donné la parole à tous ceux qui le souhaitaient. J'ai remarqué que vous étiez très à cheval sur la forme et sur la manière de procéder. Je vous demanderai donc d'avoir la même rigueur pour vous que celle que vous nous demandez. Je vous redemande une dernière fois votre explication de vote.*

M. BRARD – *Je ne comprends pas le ton que vous prenez pour me dire cela. Vraiment je n'agresse personne. J'explique, sur le plan financier, les difficultés actuelles. Cela me paraît quand même important sur ce vote du budget. Je le fais de façon simple. Je n'ai pas parlé longtemps.*

M. le Maire – *M. BRARD, si vous souhaitiez la parole, il fallait me la demander avant que je conclus le débat. Ne faites pas semblant de ne pas savoir.*

M. BRARD – *C'est ce qui justifie mon vote, M. le Maire.*

M. le Maire – *Alors justifiez votre vote, s'il vous plait. Vous avez une minute pour conclure.*

M. BRARD – *Par rapport au déficit exceptionnel cette année de l'Etat, le discours que vous nous avez tenu aujourd'hui à la Ville d'Orléans vaut pour l'endettement de nos concitoyens Orléanais par rapport à la part de l'Etat sur cet endettement. Il est difficile pour beaucoup de personnes de comprendre et ce n'est pas une critique. D'un côté on a des déficits très importants qui sont dits records pour cette année sur le plan national et des collectivités qui essaient de faire face du mieux qu'elles peuvent, je pense, globalement. Simplement il y a des orientations qu'on peut partager ou ne pas partager. Ce n'est pas si simple, ni de bâtir un budget, ni de voir comment on va orienter, dans son budget, les choix que l'on fait.*

Très clairement, par rapport à vos propos, à ce qui a été présenté par M. MARTIN, pour notre part nous voterons contre ce budget primitif 2009.

M. MONTILLOT – *C'est une surprise.*

M. le Maire – *Nous allons en venir au vote, puisque nous sommes là pour cela.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Vu les articles L. 2312-2 et L. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption du budget,

Vu l'instruction interministérielle M14 applicable au 1^{er} janvier 1997 aux communes, à leurs services à caractère administratif, aux centres communaux d'action sociale et aux caisses des écoles,

Vu l'instruction M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal adopté le 10 juillet 2008,

Entendu le rapport sur les budgets primitifs de la Ville, du service des opérations funéraires, des opérations soumises à T.V.A., des Z.A.C. en régie et du Parc Floral,

Le Conseil Municipal,

DELIBERE

1°) Le Mode de présentation et de vote du budget

Considérant l'antériorité de la présentation par nature et du vote par chapitre pour la Ville d'Orléans et afin de permettre la comparabilité et la lisibilité des budgets, il est décidé de maintenir pour ce mandat, les modalités de présentation par nature et de vote par chapitre en vigueur antérieurement.

ADOPTE PAR 43 VOIX.
IL Y A 12 ABSTENTIONS.

M. CHAPUIS – *Excusez-moi, M. le Maire, je pense qu'il y a 13 voix qui s'abstiennent.*

M. le Maire – *Ce n'est pas à vous d'en décider, M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *Je vous demande de recompter, s'il vous plait.*

M. le Maire – *Qui s'abstient ? Il y a 12 abstentions. Vous voyez ce que vous votez franchement. C'est vraiment une logique que de ne pas voter par principe. C'est un principe d'opposition systématique. Sur cette méthode, je vous demande simplement de reconduire la présentation antérieure. Je trouve que c'est quand même assez formidable. C'est la présentation qui était faite du temps où vous aviez la majorité, car on ne l'a pas changé. Je trouve cela assez formidable. Mais c'était un commentaire personnel.*

Maintenant j'en viens au vote.

M. LEBRUN – *Juste un mot.*

M. le Maire – *M. LEBRUN, vous n'avez pas la parole.*

M. LEBRUN – *Juste un mot pour dire...*

M. le Maire – *Le budget principal de la Ville est arrêté pour 2009, en dépenses et en recettes, au niveau du chapitre par nature, aux sommes suivantes exprimées en €. Je vais vous faire grâce, si vous le voulez bien, de toutes les lignes.*

Je vais prendre le budget principal, la section d'investissement, pour la ligne 10, dotations, fonds divers et réserves, en dépenses 120 000 €, en recettes 4 800 000 €, je vais vous consulter là-dessus et après je procéderai par même vote, si vous en êtes d'accord.

2°) Le budget principal de la Ville est arrêté pour 2009, en dépenses et en recettes, au niveau du chapitre par nature, aux sommes suivantes exprimées en € :

- BUDGET PRINCIPAL

a) Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	VOTE
10 Dotations, fonds divers et réserves	120 000	4 800 000	Adopté par 42 voix contre 13.
13 Subventions d'investissement	30 000	8 406 010	Adopté par 42 voix contre 13.
16 Emprunts et dettes assimilées	11 405 800	22 958 588	Adopté par 42 voix contre 13.
20 Immobilisations incorporelles	3 148 629		Adopté par 42 voix contre 13.
204 Subventions d'équipement versées	3 336 703		Adopté par 42 voix contre 13.
21 Immobilisations corporelles	8 163 652		Adopté par 42 voix contre 13.
23 Immobilisations en cours	30 913 860		Adopté par 42 voix contre 13.
26 Participations, créances rattachées à des participations	1 000 000		Adopté par 42 voix contre 13.
27 Autres immobilisations financières	170 178	57 750	Adopté par 42 voix contre 13.
45 Total des opérations pour compte de tiers	26 000	7 000	Adopté par 42 voix contre 13.
024 Produits des cessions d'immobilisations		2 065 500	Adopté par 42 voix contre 13.
021 Virement de la section de fonctionnement		11 519 974	Adopté par 42 voix contre 13.
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections		8 500 000	Adopté par 42 voix contre 13.
TOTAL	58 314 822	58 314 822	Adopté par 42 voix contre 13.

b) Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	VOTE
011 Charges à caractère général	34 401 047		Adopté par 42 voix contre 13.
012 Charges de personnel et frais assimilés	90 690 252		Adopté par 42 voix contre 13.
65 Autres charges de gestion courante	23 438 506		Adopté par 42 voix contre 13.
66 Charges financières	4 280 000		Adopté par 42 voix contre 13.
67 Charges exceptionnelles	1 332 670		Adopté par 42 voix contre 13.
022 Dépenses imprévues	500 000		Adopté par 42 voix contre 13.
023 Virement à la section d'investissement	11 519 974		Adopté par 42 voix contre 13.
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 500 000		Adopté par 42 voix contre 13.
70 Produits des services, du domaine et ventes		7 771 529	Adopté par 42 voix contre 13.
73 Impôts et taxes		104 337 378	Adopté par 42 voix contre 13.
74 Dotations et participations		45 716 052	Adopté par 42 voix contre 13.
75 Autres produits de gestion courante		1 715 766	Adopté par 42 voix contre 13.
013 Atténuation de charges		14 027 174	Adopté par 42 voix contre 13.
76 Produits financiers		145 500	Adopté par 42 voix contre 13.
77 Produits exceptionnels		469 050	Adopté par 42 voix contre 13.
78 Reprises sur amortissements et provisions		480 000	Adopté par 42 voix contre 13.
TOTAL	174 662 449	174 662 449	Adopté par 42 voix contre 13.

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
MONTANT TOTAL BUDGET VILLE	232 977 271	232 977 271
	ADOpte PAR 42 VOIX CONTRE 13	

M. le Maire – Pour le budget annexe des opérations funéraires, en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement, 011, 012, 67, 70, à hauteur de 56 550 €. Même vote ? Vous êtes pour, car cela nous concerne tous de toute façon. Qui est pour ? Qui est contre ? Il y a 11 contre.

3°) Le budget annexe des opérations funéraires est arrêté pour 2009 en dépenses et en recettes, au niveau du chapitre par nature, aux sommes suivantes exprimées en € :

BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	VOTE
011 Charges à caractère général	15 650		Adopté par 44 voix contre 11.
012 Charges de personnel et frais assimilés	40 200		Adopté par 44 voix contre 11.
67 Charges exceptionnelles	700		Adopté par 44 voix contre 11.
70 Ventes de produits fabriqués, prestations...		56 550	Adopté par 44 voix contre 11.
TOTAL	56 550	56 550	Adopté par 44 voix contre 11.

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
MONTANT DU BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES	56 550	56 550

ADOPTÉ PAR 44 VOIX CONTRE 11

4°) Le budget annexe des opérations soumises à T.V.A. est arrêté pour 2009 en dépenses et en recettes, au niveau du chapitre par nature, aux sommes suivantes exprimées en € :

BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A.

a) **Section d'investissement**

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	VOTE
23 Immobilisations en cours	180 585		Adopté par 42 voix contre 11. Il y a 2 abstentions.
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections		180 585	Adopté par 42 voix contre 11. Il y a 2 abstentions.
TOTAL	180 585	180 585	Adopté par 42 voix contre 11. Il y a 2 abstentions.

b) Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	VOTE
011 Charges à caractère général	1 036 842		Adopté par 42 voix contre 11. Il y a 2 abstentions.
65 Autres charges de gestion courante	300		Adopté par 42 voix contre 11. Il y a 2 abstentions.
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	180 585		Adopté par 42 voix contre 11. Il y a 2 abstentions.
70 Produits des services, du domaine et ventes		355 890	Adopté par 42 voix contre 11. Il y a 2 abstentions.
74 Dotations et participations		463 770	Adopté par 42 voix contre 11. Il y a 2 abstentions.
75 Autres produits de gestion courante		398 067	Adopté par 42 voix contre 11. Il y a 2 abstentions.
TOTAL	1 217 727	1 217 727	Adopté par 42 voix contre 11. Il y a 2 abstentions.

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
MONTANT TOTAL DU BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A.	1 398 312	1 398 312

ADOPTÉ PAR 42 VOIX CONTRE 11.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

5°) Le budget annexe des Z.A.C. en régie est arrêté pour 2009, en dépenses et en recettes, au niveau du chapitre par nature, aux sommes suivantes exprimées en euros :

- BUDGET DES Z.A.C. EN REGIE

a) Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	VOTE
16 Emprunts et dettes assimilées		48 801	Adopté par 42 voix contre 1. Il y a 12 abstentions.
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	275 927	227 126	Adopté par 42 voix contre 1. Il y a 12 abstentions.
TOTAL	275 927	275 927	Adopté par 42 voix contre 1. Il y a 12 abstentions.

b) Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	VOTE
011 Charges à caractère général	275 927		Adopté par 42 voix contre 1. Il y a 12 abstentions.
74 Dotations et participations		104 428	Adopté par 42 voix contre 1. Il y a 12 abstentions.
77 Produits exceptionnels		122 698	Adopté par 42 voix contre 1. Il y a 12 abstentions.
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	227 126	275 927	Adopté par 42 voix contre 1. Il y a 12 abstentions.
TOTAL	503 053	503 053	Adopté par 42 voix contre 1. Il y a 12 abstentions.

**MONTANT TOTAL DU BUDGET
DES Z.A.C. EN REGIE**

Dépenses

Recettes

778 980

778 980

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 1.
IL Y A 12 ABSTENTIONS.

6°) Le budget annexe du Parc Floral est arrêté pour 2009, en dépenses et en recettes, au niveau du chapitre par nature, aux sommes suivantes exprimées en € :

- BUDGET ANNEXE DU PARC FLORAL

a) Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	VOTE
13 Subventions d'investissement		524 000	Adopté par 42 voix contre 2. Il y a 11 abstentions.
20 Immobilisations incorporelles	9 000		Adopté par 42 voix contre 2. Il y a 11 abstentions.
21 Immobilisations corporelles	180 000		Adopté par 42 voix contre 2. Il y a 11 abstentions.
23 Immobilisations en cours	335 000		Adopté par 42 voix contre 2. Il y a 11 abstentions.
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	600 000	600 000	Adopté par 42 voix contre 2. Il y a 11 abstentions.
TOTAL	1 124 000	1 124 000	Adopté par 42 voix contre 2. Il y a 11 abstentions.

b) Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	VOTE
011 Charges à caractère général	599 890		Adopté par 42 voix contre 2. Il y a 11 abstentions.
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 226 500		Adopté par 42 voix contre 2. Il y a 11 abstentions.
67 Charges exceptionnelles	1 250		Adopté par 42 voix contre 2. Il y a 11 abstentions.
70 Produits des services, du domaine et ventes		554 722	Adopté par 42 voix contre 2. Il y a 11 abstentions.
74 Dotations et participations		1 272 918	Adopté par 42 voix contre 2. Il y a 11 abstentions.
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	600 000	600 000	Adopté par 42 voix contre 2. Il y a 11 abstentions.
TOTAL	2 427 640	2 427 640	Adopté par 42 voix contre 2. Il y a 11 abstentions.

**MONTANT TOTAL DU BUDGET
DU PARC FLORAL**

Dépenses

Recettes

3 551 640

3 551 640

**ADOPTÉ PAR 42 VOIX CONTRE 2.
IL Y A 11 ABSTENTIONS.**

M. le Maire – Enfin l'alinéa 7, conformément à l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous sollicite pour m'autoriser à effectuer les virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a 12 abstentions. C'est vraiment me permettre de faire fonctionner la Ville. Si je n'avais pas cette autorisation, une bonne partie de la Ville ne fonctionne plus. Je vous remercie de m'en avoir donné acte.

7°) **M. le Maire** est autorisé, conformément à l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à effectuer les virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre ».

**ADOPTÉ PAR 52 VOIX
IL Y A 12 ABSTENTIONS.**

*
* *
*

M. le Maire – *J'allais oublier la tradition. Comme il est de coutume, il y a un pot sympathique qui nous attend. L'année dernière, on s'était arrêté juste après, un petit pot très simple et frugal. Il n'y a pas de pot ? Comme l'année dernière, j'avais proposé qu'on le fasse maintenant. Etant donné le nombre de délibérations, je pense qu'à la fin du Conseil Municipal, chacun aura peut-être hâte de regagner ses pénates. On me propose une sorte d'amendement à ce que je viens de dire. C'est de passer toutes les délibérations des finances et puis on fait une pause. J'invite l'assemblée à partager ce buffet frugal, mais c'est l'intention qui compte.*

M. MARTIN, question n° 7, la D.M. 10 puis on terminera les finances et après on pourra boire un verre pour la fin de cette année.

*
* *
*

N° 7 – Décision modificative n° 10.

M. MARTIN – *Merci M. le Maire d'accepter que les délibérations financières passent maintenant, car il y a une petite tradition que je tiens absolument à maintenir. Lorsque le budget est voté, avec les Services, nous sablons le champagne pour les remercier. M. le Directeur Général, vous êtes également le bienvenu. Le Maire également, cela va de soi.*

En ce qui concerne la décision modificative n° 10, il n'y a pas d'ouverture de crédits à mandater. Cette délibération n'appelle pas d'ouverture de crédits nouveaux.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

A - BUDGET PRINCIPAL

I - AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
23	2042	04B258	222	-25 000,00	903	20415	10A139	220	319 153,61
Subv. équip. versées pers. droit privé					subv.equip.versées grouppts collectivités				
Enseignement supérieur					Zones d'activité				
PROJETS RECHERCHE					PARC ACTIVITES ORLEANS SOLOGNE				
					Application de la convention du Conseil Municipal du 16/06/2000				
					pour la zone industrielle de la Saussaye				

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
23	2042	04B250	222	-38 000,00					
Subv. équip. versées pers. droit privé Enseignement supérieur PROJET TOUT NATUREL									
94	2042	04A407	751	-50 000,00					
Subv. équip. versées pers. droit privé Aides au commerce et aux serv. marchands ACTIONS COMMERCE									
824	2381	09A39109	104	-206 153,61					
Avances et acomptes versés à la S.E.M.D.O. Développement social urbain G.P.V.-POLE CULTUREL									
823	2318	05A477	820	-4 498,00	823	2188	08A17033	820	4 498,00
Autres immobilisations corporelles Espaces verts urbains RESTAURATION HOTEL GROSLOT					Autres immobilisations corporelles Espaces verts urbains MOBILIER URBAIN Acquisition de bancs				
94	2042	04A407	751	-12 916,80	94	2188	04A407	751	12 916,80
Subv. équip. versées pers. droit privé Aides au commerce et aux serv. marchands ACTIONS COMMERCE					Autres immobilisations corporelles Aides au commerce et aux serv. marchands ACTIONS COMMERCE Changement d'imputation				
020	2184	13Z472	910	-40 000,00	020	2382	13Z472	910	40 000,00
Mobilier Administr. générale de la collectivité AMENAGEMENT ACCUEIL CENTRE MUNICIPAL					Avances et acomptes versés SOMIVAL Administr. générale de la collectivité AMENAGEMENT ACCUEIL CENTRE MUNICIPAL Changement d'imputation				
024	611	823	250	-230 000,00	01	6815		310	230
000,00 Festival de Loire Contrats de prestations de services Festival de Loire					Opérations non ventilables Dotat. aux prov. pour risq. et ch. fonc. Inscription de provisions Festival de Loire				

II - AUTORISER LES OUVERTURES DE CREDITS SUIVANTS

a) ajustements de crédits pour inscription de provisions suite à l'émission des titres de recettes concernant les intérêts de retard Scott et Kimberley Clark sur demande de la commission européenne

<u>En dépenses :</u>			<u>en €</u>
01	6815	310	301 109,34
Opérations non ventilables Dotat. aux prov. pour risq. et ch. fonc.			

En recettes :

en €

020 7718	310	301 109,34
Administr. générale de la collectivité Autres prod. except. sur opé. de gestion		

b) ouvertures de crédits pour transfert comptable des avances versées à la S.E.M.D.O. sur les comptes d'immobilisations correspondants

1) AMENAGEMENT ACCUEIL CENTRE MUNICIPAL

En dépenses :

020 21318	12A472	311	2 264 993,31
Administr. générale de la collectivité Autres bâtiments publics AMENAGEMENT ACCUEIL CENTRE MUNICIPAL			

En recettes :

020 2381	12A472	311	3 000,00
Administr. générale de la collectivité Avances et acomptes versés à la S.E.M.D.O. AMENAGEMENT ACCUEIL CENTRE MUNICIPAL			

En recettes :

020 2382	12A472	311	2 261 993,31
Administr. générale de la collectivité Avances et acomptes versés SOMIVAL AMENAGEMENT ACCUEIL CENTRE MUNICIPAL			

2) G.P.V. - POLE CULTUREL

En dépenses :

824 21318	09A39109	311	2 679 364,00
Développement social urbain Autres bâtiments publics G.P.V.-POLE CULTUREL			

En recettes :

824 2381	09A39109	311	2 679 364,00
Développement social urbain Avances et acomptes versés à la S.E.M.D.O. G.P.V.-POLE CULTUREL			

B - BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A.

AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :

<u>Prélèvement</u>		<u>en €</u>	<u>Affectation</u>		<u>en €</u>
023 6228	260	-401,81	023 654	260	401,81
Divers rémunérations d'interm et honorai Magazine			Pertes sur créances irrécouvrables Information, communication, publicité		

C - BUDGET DU PARC FLORAL

AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :

823 022	821	-1 998,80	823 654	821	1 998,80
Dépenses imprévues - Fonctionnement Parc Floral			Pertes sur créances irrécouvrables Parc Floral		

D - BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :

673	421	-109,80	654	311	109,80
Titres annulés			Pertes sur créances irecouvrables ».		

ADOPTE PAR 44 VOIX.
IL Y A 11 ABSTENTIONS.

N° 8 – Ecole de Musique. Régie de recettes. Demande de remise gracieuse.

M. MARTIN – *Il vous est demandé de régulariser une remise gracieuse pour une régie de recettes de l'école de musique pour un montant de 872 €.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La vérification de la régie de recettes en date du 13 décembre 2006 à l'Ecole de Musique a fait apparaître un déficit de 872 €, consécutif au vol de la recette du concert du 7 octobre 2006.

Par délibération du 14 décembre 2007, le Conseil Municipal a bien voulu décharger Mme Aude DUPUIS, régisseur de la régie de recettes de l'Ecole de Musique de toute responsabilité, compte tenu du vol dont elle a été victime.

M. Le Trésorier Payeur Général, par courrier du 12 novembre 2008, accepte d'étudier une demande de remise gracieuse, sous réserve de l'avis favorable du Conseil Municipal.

Ce déficit ne résultant pas d'irrégularités manifestes, mais d'un vol pour lequel une plainte a été déposée au Commissariat de Police, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Mme Aude DUPUIS, régisseur de la régie de recettes de l'Ecole de Musique, pour un montant de 872 € ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 9 – O.P.H. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 189 016 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 10 octobre 2008, l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.) d'Orléans, sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 189 016 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer les travaux de retournement des halls dans le cadre de la réhabilitation de 232 logements, situés 10-20-24-26, rue Henri Troyat, 4-7-9-11 et 6-8-10, rue de Lugo à Orléans.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de l'O.P.H. d'Orléans à 80 917 142,15 € représentant une annuité de 7 315 260,92 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.H. d'Orléans à hauteur de 94 508 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 189 016 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de retournement des halls dans le cadre de la réhabilitation de 232 logements, situés 10-20-24-26, rue Henri Troyat, 4-7-9-11 et 6-8-10, rue de Lugo à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du « Prêt PRU » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 15 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,25 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'Office Public de l'Habitat d'Orléans et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 10 – S.E.M.D.O. Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Garantie d'un emprunt de 2 000 000 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – *Pour la S.E.M.D.O., c'est un emprunt de 2 000 000 €, à raison de 80 %, pour lancer cette Z.A.C.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la réalisation de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine, la Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (S.E.M.D.O.) a retenu la proposition d'emprunt du Crédit Agricole Centre Loire.

Par lettre en date du 1^{er} décembre 2008, la S.E.M.D.O. sollicite la garantie financière de la Ville pour le remboursement de 80 % d'un emprunt de 2 000 000 €.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de la S.E.M.D.O. à 16 268 921,10 € représentant une annuité de 4 983 802,35 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 10).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la S.E.M.D.O.,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à la S.E.M.D.O. pour le remboursement de 80 % d'un emprunt à options multiples de 2 000 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Agricole Centre Loire. Cet emprunt est destiné à financer la réalisation de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par le Crédit Agricole Centre Loire sont les suivantes :

- Montant global du crédit : 2 000 000 €
- Montant de la garantie : 80 %, soit 1 600 000 €
- Durée : maximum 76 mois (16 mois de mobilisation et jusqu'à 60 mois de consolidation)
- Commission d'engagement ou de non utilisation : aucune

- Durée de la phase de mobilisation : 16 mois

Montant minimum de chaque tirage : 25 000 €

Montant minimum de chaque consolidation ou chaque remboursement provisoire : 25 000 €

Marge applicable au taux des tirages : EURIBOR 3,6 ou 12 mois + 0,15 % (base de calcul 360/360)

Périodicité des tirages : selon l'index retenu

Taux fixe sur une période maximum de 12 mois

- Durée de la phase de consolidation : jusqu'à 5 ans (Base de calcul 360/360)

Support de consolidation :

○ Taux variables : EURIBOR 3, 6 ou 12 mois + 0,15 %

○ Taux fixe

○ Taux fixe à départ décalé : Amortissement du capital par amortissement constant, échéances constantes.

Remboursement anticipé : minimum 25 000 € selon les modalités inscrites au contrat de prêt

- frais de dossier : offerts.

ARTICLE 3 : La S.E.M.D.O. s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

ARTICLE 4 : La S.E.M.D.O. s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins du directeur général de la S.E.M.D.O.

ARTICLE 6 : La Ville accorde sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement de toutes les sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par la S.E.M.D.O. d'un montant en principal de 2 000 000 €, dont les principales caractéristiques sont définies à l'article 2.

ARTICLE 7 : La Ville déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 8 : Au cas où la S.E.M.D.O. ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place à première demande du Crédit Agricole Centre Loire adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts.

ARTICLE 9 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole Centre Loire et l'emprunteur.

ARTICLE 10 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acceptation de la caution du Crédit Agricole Centre Loire qui sera présentée par la S.E.M.D.O. ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 11 – Association La Sainte-Famille. Garantie d'un emprunt de 938 146 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – *Pour l'Association La Sainte-Famille - c'est la Maison Nazareth - il vous est proposé de garantir des emprunts, cette Sainte-Famille ayant décidé de réinvestir dans la maison des personnes âgées. Vous avez dans la délibération les montants garantis respectivement de 469 000 € pour 50 % et de 2 391 000 € pour 50 %. C'est donc une garantie particulièrement importante. Pour ce faire, la Ville a sollicité une inscription hypothécaire qui lui sera accordée à ses frais.*

M. le Maire – *Merci M. MARTIN. C'était important car c'était attendu.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 17 septembre 2008, l'Association La Sainte-Famille sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 938 146 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer les travaux de restructuration et de construction de 65 logements, situés à la Maison de retraite Nazareth 85, rue du faubourg Bannier à Orléans.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de l'Association La Sainte-Famille à 938 146 € représentant une annuité de 29 136,84 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 8).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'Association La Sainte-Famille,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à l'Association La Sainte-Famille à hauteur de 469 073 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 938 146 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de restructuration et de construction de 65 logements situés à la Maison de retraite Nazareth 85, rue du faubourg Bannier à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du « Prêt PHARE » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée de préfinancement : 24 mois maximum
- Durée d'amortissement : 30 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,60 %
- Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 30 ans, à hauteur de la somme de 469 073 €, représentant 50 % du prêt d'un montant de 938 146 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

ARTICLE 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Afin de garantir ses intérêts, la Ville bénéficiera d'une hypothèque sur le bien immobilier, dont les frais seront à sa charge. Cette clause sera intégrée dans la convention.

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 8 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'Association La Sainte-Famille et la Ville ».

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 12 – Association La Sainte-Famille. Garantie d'un emprunt de 4 783 130 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – *C'est la même chose. J'ai lu les deux en même temps, M. le Maire.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 17 septembre 2008, l'Association La Sainte-Famille sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 4 783 130 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer les travaux de restructuration et de construction de 65 logements, situés à la Maison de retraite Nazareth 85, rue du faubourg Bannier à Orléans.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de l'Association La Sainte-Famille à 5 721 276 € représentant une annuité de 187 024,60 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 8).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'Association La Sainte-Famille,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à l'Association La Sainte-Famille à hauteur de 2 391 565 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 4 783 130 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de restructuration et de construction de 65 logements situés à la Maison de retraite Nazareth 85, rue du faubourg Bannier à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du « Prêt PLS » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée de préfinancement : 24 mois
- Durée d'amortissement : 30 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 5,13 %

- Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 30 ans, à hauteur de la somme de 2 391 565 €, représentant 50 % du prêt d'un montant de 4 783 130 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

ARTICLE 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Afin de garantir ses intérêts, la Ville bénéficiera d'une hypothèque sur le bien immobilier, dont les frais seront à sa charge. Cette clause sera intégrée dans la convention.

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 8 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'Association La Sainte-Famille et la Ville.

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

*
* *
*

M. le Maire – *Nous en avons terminé avec les affaires financières. Je vous propose de vous retrouver autour de ce petit buffet.*

*
* *
*

La séance est suspendue de 20 heures 35 à 20 heures 50.

*
* *
*

VIE DES QUARTIERS - LOGEMENT

N° 13 – Proximité. Charte de la participation citoyenne. Approbation.

M. le Maire – *C'est une autre délibération importante : la charte de la participation citoyenne. La parole est à Mme DE QUATREBARBES.*

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme DE QUATREBARBES.

*
* *
*



Mme DE QUATREBARBES – *Merci M. le Maire. Bonsoir mes chers collègues.*

Je vais faire un tout petit retour en arrière concernant la charte pour nous permettre de voir et de bien comprendre l'évolution de cette charte dans ce mandat.

VILLE D'ORLÉANS

La proximité : un pilier de la politique municipale depuis 2001

Depuis 2001, la Municipalité d'Orléans, fidèle à ses engagements, a souhaité que chaque Orléanais puisse participer à la vie de la Cité. Cette volonté a été concrétisée par la rédaction et l'adoption de la Charte de la Démocratie Locale le 15 juin 2001.

- **Une écoute des citoyens renforcée :**
 - 6 Mairies de Proximité renforcées depuis 2002,
 - Des Assemblées Générales annuelles dans chaque quartier,
 - Des réunions de terrain et de chantier avec les Présidents de quartier,
 - Des réunions de concertation et d'information (893 depuis 2004).
- **Des citoyens acteurs de leur Ville :**
 - 12 Conseils Consultatifs de Quartier depuis 2001,
 - Des ateliers thématiques dans chaque Conseil Consultatif de Quartier,
 - Un Agenda 21 écrit par les habitants (Forum 21).



2

le nouvel Orléans me sourit



Mme DE QUATREBARBES – *En 2001, il y a eu une première charte - c'était effectivement la première, il n'en existait pas avant – qui a voulu mettre en place effectivement une concertation avec les habitants. Cette concertation a marché, puisqu'il y a eu 893 réunions depuis 2004. Ces réunions ont été intéressantes et elles ont fonctionné. Il y a eu également des assemblées générales annuelles. Il y a toujours 6 mairies de proximité, mais c'est au mandat précédent que nous sommes arrivés à 6, car auparavant il n'y en avait pas 6.*

C'est un petit rappel. Une première charte avait été élaborée. Comme toute charte, elle avait ses défauts. Elle était donc perfectible. Il fallait donc la revoir. Comment ? Avec une grande ambition. C'était une ambition du Maire pour ce mandat.

Cela a déjà été dit, mais il est bon de rappeler les trois grands axes de ce mandat :

- *le rayonnement de la Ville d'Orléans,*
- *le développement durable,*
- *et la proximité.*

Une nouvelle ambition autour de trois priorités

- **Elargir l'audience et la participation des Orléanais :**
 - ouvrir davantage les Conseils Consultatifs de Quartier à tous les habitants de plus de 16 ans,
 - renforcer l'implication des Orléanais dans les choix qui doivent être faits.
- **Introduire des instances de participation globales :**
 - organiser un lieu de concertation pour tous les projets qui dépassent le seul cadre du quartier,
 - créer une structure pérenne de dialogue autour des grandes orientations municipales.
- **Permettre à chaque Orléanais d'être informé de tous les projets qui concernent sa ville :**
 - offrir une vision globale des réalisations de la Ville et de son évolution,
 - permettre d'orienter les citoyens vers les instances de participation de la Ville.



Mme DE QUATREBARBES – *C'est ce qui nous amène ce soir. Pourquoi veut-on ouvrir tellement cette concertation et pourquoi veut-on parler tellement de cette proximité ?*

D'abord le citoyen est l'acteur principal dans la cité. L'élu, c'est son cœur de métier que de travailler dans la concertation.

En plus, il est important de préciser que les Orléanais - et on s'en est rendu compte très nettement pendant la campagne - sont à la recherche d'informations. Ils disent qu'ils ne sont pas assez informés ou qu'ils ne trouvent pas assez l'information. Ils cherchent à être davantage impliqués dans les aménagements, dans les nouveaux projets. Ils cherchent à dialoguer. Ils veulent participer à la vie de la Ville. Ce n'est pas toujours commode ou ils ne savent pas toujours comment s'y prendre.

Il y a une grande ambition autour de la proximité pour les faire venir et participer.

VILLE D'ORLÉANS

L'engagement d'un nouveau dispositif de participation

- Une volonté politique affirmée :
 - La nomination d'un Adjoint en charge de la coordination de la politique de proximité,
 - La nomination de 6 Adjointes de quartier,
 - La nomination d'un Conseiller Municipal Délégué pour la Démocratie Locale.
- Une méthode de travail autour de 3 valeurs fortes : Concertation, Transparence et Ouverture
 - Constitution des groupes temporaires de quartier,
 - Audition d'habitants des quartiers,
 - Organisation d'un Forum 21 "Revivifier la Démocratie",
 - Réunions de travail avec les élus de l'opposition.
- Un dispositif unique en France :
 - Des Conseils Consultatifs de Quartier élargis et renforcés,
 - Un Forum Citoyen pour une concertation globale,
 - Une Maison des Projets, vitrine de la concertation.



le nouvel Orléans me sourit

4

Mme DE QUATREBARBES – *Comment a-t-on procédé ? D'abord le Maire a nommé en début de mandat 6 Adjointes de proximité correspondant aux 6 mairies. Cela a été le premier point fort puisque, je vous le rappelle, cela n'existait pas. Je dirais même qu'on a été plus loin. Nous sommes maintenant 8 élus à la proximité. Si nous rajoutons aux 6 Adjointes de Quartiers l'Adjointe, donc moi-même, à la politique de proximité, ainsi que le Conseiller Municipal délégué pour la démocratie locale, nous sommes 8 élus pour la proximité. C'est quand même extrêmement important. C'est pour vous dire l'importance et la demande du Maire, son souhait très fort quant à la politique de proximité.*

C'est un dispositif unique, qui n'existe pas en France. C'est le seul. Quand on cumule les Conseils Consultatifs de Quartiers auxquels on ajoute le Forum Citoyen et la Maison des Projets, on se trouve avec un dispositif tout à fait unique, qu'on ne trouve pas ailleurs. C'est important de le préciser dans l'évolution de cette politique.

VILLE D'ORLÉANS

Des Conseils Consultatifs de Quartier élargis et renforcés

Au plus près du terrain, les Conseils Consultatifs de Quartier sensibilisent les habitants à la participation, organisent la concertation au niveau local et assurent la remontée des propositions citoyennes.

1) La composition des Conseils Consultatifs de Quartier :

- 1 Président nommé pour la durée du mandat ,
- 1 Comité de Mobilisation et d'Animation comprenant, en plus du Président, jusqu'à 23 membres :
 - L'Adjoint délégué à la politique de proximité,
 - Le Conseiller Municipal à la Démocratie Locale,
 - L'Adjoint de proximité,
 - 2 à 3 élus municipaux, dont 1 de l'opposition, ou d'habitants n'ayant pas de mandat électif,
 - 5 à 7 personnes ressources nommées pour 1 an renouvelable,
 - Jusqu'à 10 citoyens volontaires tirés au sort, désignés pour 1 an renouvelable.

2) Les modalités de concertation :

- Les permanences de terrain (1 par mois minimum),
- Les réunions de participation en fonction de l'actualité des projets,
- L'Assemblée Générale annuelle accompagnée d'une « journée de quartier »,
- Une ½ journée de permanence, par mois et par secteur, assurée par un membre de l'opposition.

5

le nouvel Orléans me sourit 

Mme DE QUATREBARBES – *Je vais revenir aux Conseils Consultatifs de Quartiers. Effectivement ils se trouvent élargis et renforcés. Comment ? Les nouveautés très nettes : ce sont les personnes ressources et les citoyens volontaires. Je reviens aux personnes ressources. Il y aura dans les Comités de Mobilisation et d'Animation (C.M.A.) 5 à 7 personnes ressources qui seront nommées pour un an. C'est renouvelable. Je veux dire par là l'importance de ne pas constituer un noyau, si j'ose dire, qui est toujours le même et permette à tous les citoyens de venir dans les C.M.A. et d'en faire partie. Dans ces personnes ressources, on trouvera essentiellement les forces vives du quartier. On pourra avoir jusqu'à 10 citoyens volontaires par quartier. Là aussi, c'est tout à fait nouveau, puisque ces citoyens volontaires seront tirés au sort. Tout le monde a sa chance, si j'ose dire. Ils seront désignés pour un an et également renouvelables. Tous les ans, on pourra avoir 10 citoyens volontaires différents. C'est la nouvelle articulation et le nouveau dispositif qui est le C.M.A. dans les quartiers.*

A quoi servira ce C.M.A. ? A plusieurs choses. Du C.M.A. vont découler les ateliers. Les ateliers de travail seront différents selon les quartiers. L'atelier de travail qui, par exemple, s'occupera du G.P.V., n'existera qu'à La Source. Ce ne sera pas forcément le même à Saint-Marceau et aux Blossières. Les ateliers des quartiers ne sont pas les mêmes dans tous les quartiers. Les ateliers de travail sont ouverts. Ils seront différents. Leur nombre n'est pas limité.

Il y aura évidemment des réunions publiques pour les projets d'aménagement de quartiers. Comme nous ne le connaissions pas avant, ce sont des réunions publiques qui marchent

bien où les projets sont présentés, discutés. Il y a un échange intéressant avec la population. Les réunions publiques continueront bien sûr.

Il y aura des permanence de terrain. C'est encore nouveau. Avant la permanence se passait uniquement en mairie de proximité. Maintenant, non seulement elle peut se passer en mairie de proximité, mais elle se passera aussi sur le terrain. Cela peut très bien être sur le marché ou un autre endroit qui convient à l'élu ou celui qui assure la permanence, plus en extérieur s'il le souhaite.

Il y aura une demi-journée de permanence par mois et par secteur assurée par un membre de l'opposition. C'était un souhait de l'opposition qui a été validé. C'est aussi tout à fait nouveau.

L'assemblée générale, qui s'appellera aussi la journée de quartier, sera une journée très forte, un peu différente de ce qu'on connaissait avant. C'est le jour où on se portera d'abord volontaire pour le C.M.A. Si on veut faire partie du C.M.A., c'est le jour où on se manifesterait davantage. Ce sera aussi le jour où on pourra s'inscrire pour le forum citoyen. J'y reviendrai tout à l'heure. Dans le dispositif, c'est la deuxième strate.

C'est aussi un moment très important, puisque c'est pendant cette journée de quartier que les projets seront proposés aux citoyens et présentés en assemblée générale. C'est important car c'est aussi là que les citoyens vont débattre pour établir une priorité des projets. Effectivement, il y aura beaucoup de demandes, de projets. On le souhaite d'ailleurs. Il faudra faire un choix. Ce choix ne sera pas facile. Ce jour-là, en concertation avec les élus, avec les forces vives, le forum citoyen et tous les Orléanais du quartier, il faudra donc débattre pour définir l'ordre de priorité des aménagements du quartier.

A ce moment-là, on recueillera les priorités. Nous pourrions établir le Comité d'Aménagement des Quartiers. Je remercie M. Michel MARTIN, puisqu'au mandat précédent ce C.A.Q. avait un budget de 1 000 000 €. Nous avons actuellement 1 500 000 € pour le C.A.Q., pour tout l'aménagement des quartiers de la Ville.

J'en profite également pour remercier M. Michel MARTIN. Un autre petit budget a été demandé pour faire vivre justement ces journées de quartiers. Ce petit budget correspond à 50 centimes par habitant, mais qui est important, car c'est aussi l'animation du quartier, la vie du quartier, tout ce qui permettra de faire vivre ces journées de quartier d'une façon conviviale.

VILLE D'ORLÉANS

Un Forum Citoyen pour une concertation globale

En complément des Conseils Consultatifs de Quartier, un Forum Citoyen est créé en vue d'étendre la participation citoyenne à l'échelle des grands projets de la Ville, dépassant le seul cadre du quartier.

1) La composition du Forum Citoyen :

- 1 Président (M le Maire ou son représentant),
- 1 Bureau comprenant :
 - L'Adjoint à la coordination de la politique de proximité,
 - Le conseiller municipal délégué à la démocratie locale,
 - Les 6 Adjoints de proximité,
 - 1 représentant de l'opposition.

2) Les modalités de concertation :

- 2 réunions minimum par an, par thématique :
 - Bâtir la Ville de demain (transports, urbanisme, aménagements),
 - Favoriser un développement solidaire (social, exclusion, économie),
 - Construire une Ville à vivre (environnement, qualité de vie, démocratie, lien social et culture).
- Une inscription préalable et une formation brève des citoyens seront requises.

6

le nouvel Orléans me sourit 

Mme DE QUATREBARBES – *La deuxième strate, si je peux me permettre, c'est le forum citoyen. Nous avons le Conseil Consultatif avec le C.M.A. puis le forum citoyen. Pourquoi faisons-nous vivre le forum citoyen et pourquoi nous le souhaitons ? Tout simplement, quand on dépasse les aménagements de quartier, quand on dépasse l'aménagement qui tourne autour de l'habitant du quartier, on arrive à des aménagements qui concernent toute la Ville. C'est important. Comme M. le Maire l'a déjà rappelé une fois, l'exemple type, mais il y a d'autres exemples et je vous en donnerai, quand la gare a été construite dans le quartier, les riverains ont été informés. Il y a eu une concertation au niveau du quartier, mais cette gare intéresse tout le monde, tous les Orléanais et même bien au-delà des Orléanais. Quand on a un projet Ville aussi large que celui-là, il manquait véritablement une instance. C'est là où le forum citoyen jouera tout son rôle.*

Je peux prendre d'autres exemples. Tout le monde est au courant qu'il y aura un nouvel hôpital à La Source, mais on n'a pas d'endroit ou d'instance pour en débattre. Le forum citoyen sera l'instance même pour débattre du projet de l'hôpital.

Un autre exemple qui va passionner, car les personnes en parlent déjà beaucoup, évidemment l'éco-quartier des Groues. C'est un sujet qui passionne. C'est un sujet transversal avec le développement durable. C'est un sujet qui, évidemment, a une ambition pour la Ville et même peut-être au-delà.

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

Un autre sujet qui englobe toute la Ville : les pistes cyclables. Elles ne s'arrêtent pas sur un quartier. Elles couvrent la Ville entière.

C'est pour vous dire qu'il manquait véritablement une instance au niveau de la Ville en général pour présenter les grands projets de la Ville.

Ce forum citoyen réunira trois thèmes qui seront :

- bâtir la Ville de demain,*
- favoriser un développement solidaire,*
- construire une Ville à vivre.*

Le premier englobera le transport, l'urbanisme et l'aménagement. Le deuxième couvrira le social, l'exclusion et l'économie. Le troisième thème couvrira l'environnement, la qualité de vie, la démocratie et la culture.

VILLE D'ORLÉANS

La Maison des Projets, vitrine de la participation

En complément des instances de participation, la Ville présentera l'ensemble de ses projets significatifs dans une Maison des Projets, visible de tous, ouverte à tous.

1) Organisation de la Maison des Projets :

- La Maison des Projets, un lieu d'exposition et de vie en Centre Ville,
- La Maison des Projets sera également le siège du Forum Citoyen.

2) Les modalités de fonctionnement :

- Des présentations claires et pédagogiques, mises à jours régulièrement,
- Des expositions temporaires, en fonction de sujets préalablement définis,
- Des conférences afin d'aider les citoyens à mieux s'approprier les projets et leur conduite.



7

le nouvel Orléans me sourit



Mme DE QUATREBARBES – *La troisième strate dans ce dispositif est la Maison des Projets. Elle est tout à fait intéressante, car c'est là où le forum citoyen va vivre. C'est là où le forum citoyen va s'exprimer. Pour vous aider à comprendre ce que sera cette Maison des Projets, rappelez-vous l'exposition 2015 qui avait eu lieu au Musée et qui était l'amorce, en quelque sorte, de cette Maison des Projets, sans le vouloir, car à l'époque on n'y pensait pas. C'était presque le préliminaire de cette Maison. Qu'est-ce qu'elle abritera ? D'abord elle se situera en centre-ville. Actuellement, je ne peux pas vous dire où exactement car ce n'est pas défini, pas choisi. Mais il faut qu'elle soit en centre-ville, dans un endroit où on passe facilement, où on s'arrête facilement.*

Cette Maison des Projets présentera les maquettes, les projets en virtuel, les projets avec tout le multimédia possible, sous toutes formes possibles, en utilisant tout ce qui est possible à l'heure actuelle avec le high tech, si j'ose dire. Ce sera donc de présenter les projets et de les faire vivre.

Il faudra aussi, pour que vive vraiment cette Maison des Projets, qu'elle soit animée, que quelqu'un soit en permanence là, pour la commenter. Il ne s'agit pas de rentrer, de sortir et de se dire « je n'y retournerai jamais ». Il s'agit de rentrer, de poser des questions, de s'y intéresser et surtout d'avoir envie d'y retourner. On retourne quelque part car l'endroit est sympathique. J'avais même exprimé l'idée qu'il y ait peut-être une petite cafétéria et des bornes Internet pour les étudiants, pour qu'il y ait vraiment de la vie et que cela grouille dans cette Maison des Projets.

Les trois grandes articulations de cette charte de la démocratie participative : le Conseil Consultatif de Quartier, avec le Comité de Mobilisation et d'Animation, le forum citoyen pour présenter les grands projets de la Ville et la Maison des Projets.

L'objectif est que tout le monde comprenne bien l'ambition de ce mandat sur la proximité, notre ambition et l'ambition du Maire pour que les citoyens et les Orléanais s'impliquent le plus possible dans la vie de la cité. Merci.

M. le Maire – *Merci pour cette présentation. Y a-t-il des interventions ? Je note. Je n'ai que l'embarras du choix.*

M. BRARD – *M. le Maire, chers collègues, je voudrais aborder quelques points par rapport à cette présentation intéressante de Mme DE QUATREBARBES sur ce projet de charte.*

Tout d'abord, je voulais saluer l'échange qui a eu lieu pour la préparation de cette charte et saluer le travail de mes collègues de l'opposition qui ont participé très concrètement à des discussions pour faire avancer tel ou tel point qui nous semblait important, même si, dans ces discussions, les points effectivement importants n'ont peut-être pas abouti à ce que nous avions souhaité. Mais ce travail a eu lieu. Je tenais à le dire. Cela me paraît tout à fait honnête et correct de considérer que cette façon de travailler nous convient et me paraît intéressante, en tout cas dans la préparation d'éléments comme celui-là.

Ceci étant dit, sur le fond, ce qui me pose une question importante, c'est en ce qui concerne une organisation dite consultative qu'on y applique en fait dans sa structuration et dans son organisation, notamment en ce qui concerne le C.M.A. On y applique le fait majoritaire. Je m'explique. Au Conseil Municipal, il y a un fait majoritaire de part la loi qui, lorsqu'on est dans la majorité, est extrêmement important pour l'exécutif et qui permet à la Ville de bien fonctionner, en gros 75 % d'élus majoritaires et 25 % d'élus dans l'opposition. Quand on est dans l'opposition, on ne trouve pas cela bien. Quand on est dans la majorité, on trouve cela bien. Comme j'ai été dans les deux, je le dis sans critique particulière, mais c'est le fait majoritaire lié à la loi électorale. C'est l'exécutif. Cela va aussi pour un certain nombre de nominations, quand le Conseil Municipal et M. le Maire nous désignent pour participer à tel ou tel organisme satellite de la Ville, dans lequel il y a des Conseils d'Administration où il faut prendre des décisions, car ils sont exécutifs. Ce sont des Conseils d'Administration. Il faut refléter la politique de la Ville qui est majoritaire. C'est la logique du système.

On est sur quelque chose qui n'a rien à voir avec tout cela, qui est l'expression des citoyens, la participation. Pour moi, cela veut dire pluralité. Ce n'est pas un fait majoritaire. Dans une Ville comme Orléans, les rapports dans un sens ou dans l'autre, en fonction des élections, cela peut être 51 – 49 par exemple. L'organisation, qui nous est proposée par rapport notamment à la constitution des C.M.A., tient compte d'une logique du fait majoritaire et non pas d'une sorte d'ouverture à la pluralité, ce qui ne me paraît pas essentiel dans un dispositif qui se veut consultatif et non pas exécutif. Dans un dispositif comme celui-là, les élus de l'opposition devraient être beaucoup mieux représentés et pouvoir participer pleinement, en tant qu'élus de la municipalité, à ce dispositif d'organisation et apporter leur concours dans la discussion.

Ce qui me semble important dans ce dispositif également, c'est qu'il fait référence dans certains articles, au fonctionnement, à la présence et à la relation entre les habitants et les élus dans nos quartiers. Cette question n'est pas annexe du tout. Elle est même essentielle. Pour ma part, la

participation citoyenne est le fait que tous les citoyens puissent venir rencontrer les élus dans des lieux adaptés, à proximité de chez eux, les élus de la municipalité, quels que soient les bancs qu'ils occupent au Conseil Municipal. Je souhaite vraiment qu'en dehors de cette question de constitution du C.M.A. et du fonctionnement des nouveaux dispositifs que vous nous proposez, les élus de l'opposition puissent être en relation facilement dans les mairies de proximité, pour contribuer pleinement à cette participation citoyenne que vous souhaitez.

Le troisième point et je m'exprime au nom des Conseillers Généraux d'Orléans, je n'ai pas pu... Laissez-moi terminer. Je n'ai pas pu solliciter M. GABELLE pour des raisons physiques puisque, au moment où j'avais proposé un texte, il était absent du fait de son accident. Il m'a dit qu'il souffrait toujours et je lui souhaite un prompt rétablissement. J'ai interrogé les 4 autres, en plus de moi, Conseillers Généraux d'Orléans qui m'ont tous dit qu'ils étaient en accord avec ce que je vais dire.

Les Conseillers Généraux d'Orléans – je ne parle pas bien sûr pour M. GABELLE, cela va de soi – pensent que d'une part leur présence en tant qu'élus territoriaux dans les quartiers, élus par le suffrage universel, les place tout naturellement comme élément je dirais intéressant pour la participation et pour l'échange au sein de ces C.M.A., afin de participer aux différentes orientations qui vont concerner des territoires sur lesquels les personnes ont choisi de les mettre à la place où ils sont. Cette situation qui était précédemment celle des Conseillers Généraux d'Orléans me paraît importante. Ils l'étaient précédemment et depuis la création des Conseils de Quartiers, et sous la précédente mandature, les Conseillers Généraux étaient présents dans les Conseils Consultatifs de Quartiers de droit, comme cela me semble naturel et logique par rapport à ce désir de participation citoyenne et d'interlocuteurs qui ont un mandat par rapport aux citoyens qu'ils représentent.

Le deuxième point est la question, M. le Maire, des permanences des Conseillers Généraux dans les mairies de leur canton, comme cela se pratique dans tout le Département du Loiret. Je souhaite – et je le dis de façon extrêmement tranquille – car c'est un service à la population, que dans ce contexte de souhait d'une vraie participation citoyenne, les élus du Département puissent bénéficier, comme ils l'ont dans toutes les communes du Département, des permanences possibles dans la mairie de leur canton.

Voilà ce que je voulais dire par rapport à cette présentation.

M. le Maire – *Merci. Chers collègues, j'attire votre attention sur le fait que nous avons encore beaucoup de délibérations à l'issue de celle-ci. Je vous demanderai d'avoir l'obligeance d'essayer de condenser vos interventions.*

M. TORREILLES – *M. le Maire, chers collègues, comme vous l'a expliqué Mme Aude DE QUATREBARBES, ce projet est unique. Vouloir faire participer l'ensemble des Orléanais à un projet de proximité aussi novateur, qui englobe à la fois la charte, le forum citoyen et la maison des projets, dans un seul et même but, rendre accessible à tous la participation citoyenne, c'est une volonté politique forte de la Ville. Tous les moyens seront mis en œuvre pour que cette participation soit la plus large possible. Nous serons sur le terrain pour expliquer au plus grand nombre, rassembler les Orléanais autour de ce projet, car il deviendra la fierté et le rayonnement de notre Ville.*

C'est ce que je voulais dire. Merci.

Mme KOUNOWSKI – *Rapidement, je vais revenir sur le préambule. Il est bien noté que « le citoyen doit participer directement au débat, enrichir l'action municipale jour après jour par ses demandes, ses propositions, sa créativité, ses envies, son expérience ». Evidemment il doit être entendu par qui ? Par les élus, ceux qui ont été élus lors des élections municipales. Réduire la présence dans les C.M.A. à quelques élus, à mon avis, c'est rater l'objectif des C.C.Q.*

Il faut savoir que le citoyen doit s'exprimer. Le citoyen s'exprime, mais il est aussi important que cette expression se fasse dans le cadre d'associations. Je pense que le mouvement associatif n'est pas assez représenté dans ces C.C.Q. Il est important que ces mouvements aient une place dans les C.C.Q. En fait, ils peuvent être nommés. Certains seront nommés, mais je pense que cette présence est importante.

Je reviens aussi sur la présence des Conseillers Généraux. Je soutiens M. Michel BRARD dans son propos. Ces Conseillers Généraux étaient présents avant. Ils ne dérangent pas spécialement. Ils étaient là, ils participaient. Je ne vois pas pourquoi ils ne sont plus là. En fait, cela ne peut être qu'enrichissant pour le quartier.

M. LANGUERRE – *Merci M. le Maire. Chers collègues, lors du précédent mandat, nous avons mis en place une organisation des Conseils de Quartiers qui a fait ses preuves, qui a donné des résultats, qui a permis de construire des projets en toute concertation, d'avoir des mairies de proximité au service des habitants, d'avoir des élus présents sur le terrain. On a pu ainsi mettre en œuvre un certain nombre de projets au plus près des habitants, des petits projets, mais aussi des grands projets, dans tous les quartiers. La participation des habitants est restée très stable au fil des années. C'est quand même un signe que les habitants, qui se sont impliqués au fil des années, sont restés intéressés et ont participé à nos concertations.*

Aujourd'hui, nous avons la chance de franchir une nouvelle étape. Une nouvelle charte nous est proposée. Elle va nous permettre de redéployer la politique de proximité, d'assurer une large ouverture à tous les habitants et de mieux répondre à leurs demandes et à leurs souhaits. Grâce à la superposition des structures, la nouvelle structure qui va être implantée au niveau de la Ville permettra aussi de bien faire comprendre aux habitants qu'ils sont partie prenante dans les grands projets de la Ville. C'est une novation. Il faut le saluer. Sur toute la Ville, l'échelon supplémentaire qui va être créé, avec la Maison des Projets et le forum citoyen, permettra de mieux répondre aux attentes des habitants et de rendre le citoyen acteur dans sa cité.

Mme FERKATADJI – *Merci. Je crois qu'on est tous d'accord pour dire qu'aujourd'hui les structures de démocratie représentatives ne sont plus suffisantes pour donner satisfaction aux citoyens. Bien entendu, dans ce cadre-là, cette charte présente cet intérêt de porter – je le dis sincèrement – un véritable souffle pour une meilleure vitalité citoyenne.*

Je voudrais signaler deux points. Un point me paraît extrêmement ambitieux. C'est celui de réunir le forum citoyen 6 fois dans l'année. J'espère que ce sera possible, car malgré tout cela risque d'être assez lourd. A contrario, le point selon lequel il y aurait une permanence mensuelle de terrain – ce n'est pas une critique, c'est simplement un constat – pourrait paraître aux citoyens un petit peu trop faible, car une présence sur les marchés une fois par mois c'est bien, c'est évidemment mieux que rien, en même temps cela ne pourra pas répondre à l'ensemble des demandes.

C'est intéressant de savoir que les personnes, qui ont étudié tous ces systèmes de participation citoyenne, se rendent compte qu'en fait il y a environ 1 % de la population qui participe

à l'ensemble de ces structures : conseil de quartier, assemblée générale, etc. 1 % cela reste évidemment un chiffre très, très petit. Toute la réussite de ce projet-là sera d'essayer d'augmenter ce nombre et surtout de faire participer les personnes qui ont du mal à venir auprès des élus ou des instances, en particulier les personnes qui n'ont pas voté aux dernières élections et qui étaient extrêmement nombreuses. Cela doit nous interpeller.

Comme M. Michel BRARD, je souligne l'intérêt porté par Mme DE QUATREBARBES à la mise en œuvre d'une interaction avec l'opposition. C'était quelque chose de tout à fait intéressant.

Un point n'est pas dans la charte. Peut-être cela viendra-t-il plus tard. Comment utiliserons-nous les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans ce cadre-là ? Cela me semble important. Ce sera peut-être à l'intérieur de la Maison des Projets ? On ne peut pas être à 55 personnes en permanence auprès de 116 000. Cela avait été fait dans le précédent mandat avec le tchat du Maire. Comment arrive-t-on à mettre en place un système, en particulier pour les personnes en rupture de technologie, qui n'ont pas de technologie chez eux, qui permette d'y accéder et de participer à la vie citoyenne ?

Sur le reste du dispositif, des points sont tout à fait intéressants.

Une chose me gêne dans le document. Je le dis très sincèrement aussi. C'est le titre V. Il concerne le statut des groupes d'élus. Je vais vous dire pourquoi cela me gêne. Cela fait revenir ici une démarche partisane qui, à mon sens, n'a pas lieu d'être. On s'adresse au citoyen. Je crois que le citoyen se fiche assez de savoir que le groupe d'opposition a une pièce dans les locaux de la mairie pour faire son travail. C'est un véritable étonnement. D'ailleurs, dans l'article 14, on fait référence deux fois au règlement intérieur. Cela prouve bien que c'est un élément du règlement intérieur. Ce n'est pas un élément d'une charte de participation citoyenne. J'avoue que je suis un peu surprise au moins par cet article 14.

Sur l'article 15, concernant les permanences, mes collègues en parleront. Cela me semble, en effet, important. Si on veut vraiment se mettre en position de dire : « Il faut de la transparence, engager les citoyens à venir auprès des élus, etc », dans cette phase-là, il faut en finir avec les positions partisanses. S'il y a vraiment un sujet sur lequel il ne doit pas y avoir de position partisane, c'est cette charte de la participation citoyenne. J'insiste un peu là-dessus. Je n'ai pas de chiffre, pas d'étude là-dessus, à Orléans, il y a un nombre très, très important de personnes qui n'ont pas d'avis politique, qui sont ni de droite, ni de gauche. Au moment des élections, elles vont se prononcer, car elles connaissent bien le Maire en place ou elles connaissaient l'ancien, mais en réalité dans la vie de tous les jours, elles n'ont pas de position politique. Si on veut vraiment, à travers cette charte, aller vers eux, il faut supprimer les articles qui sont encore des positions partisanses. Merci.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Juste un étonnement. Sauf erreur de ma part, je ne pense pas que la charte ait été distribuée aux membres du Conseil Municipal.

Mme DE QUATREBARBES – Vous pouviez la consulter dans la salle Utsunomiya.

M. le Maire – Je ne vous ai pas donné la parole pour l'instant.

Mme DE QUATREBARBES – Pardon.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'était juste un étonnement, car c'est un texte qu'on est sensé voter. Je pense que c'est quand même bien que les Conseillers Municipaux aient le texte avant de le voter. C'était un préliminaire. J'ai reçu une version électronique. Je ne sais pas si cette version est figée, si elle a évolué par rapport à ce qu'on m'a transmis. C'est un point que je voulais indiquer avant mon intervention, mais qui me paraît être un point important, y compris d'ailleurs sur un plan technique. Voter un texte sans avoir le texte est un petit peu embêtant.*

M. le Maire – *J'entends ce que vous dites. Je suis en train de regarder cette question. Ceci étant, vous avez été largement consultés. On ne peut pas dire que vous ne connaissez pas le document.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Ma position n'est pas partisane. C'est juste une interrogation par rapport à l'ensemble du Conseil Municipal.*

M. le Maire – *Je vous en donne acte. J'en suis désolé. Il ne vous a pas été envoyé. Il y a eu confirmation.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Pas à moi, à l'ensemble.*

M. le Maire – *Je demande effectivement au secrétariat du Conseil Municipal de veiller à ce que des documents importants soient envoyés à l'ensemble des élus. Votre remarque me paraît parfaitement justifiée.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je voudrais faire brièvement deux séries de remarques, car certaines choses ont été dites : d'abord sur la procédure, puisque ce texte est le fruit d'une procédure, et sur le fond du texte ensuite.*

C'est une procédure qui a finalement duré assez longtemps, puisqu'elle a été lancée en juin 2008. Elle se termine aujourd'hui. Cela fait donc 6 mois. Mais cela n'a pas été 6 mois forcément de concertation permanente, puisqu'en fait la véritable concertation a commencé en septembre. On a vraiment eu un texte à lire et du grain à moudre seulement à la fin du mois de novembre. Je voudrais juste rappeler cela. On commence en juin, mais le texte nous a été transmis exactement le 26 novembre, pour être précis.

Ma deuxième remarque : au cours de cette procédure, nous avons été étonnés et un petit peu parfois embarrassés par l'intervention insistante et je dirais même parfois invasive de l'Agence de Conseil et de Communication Etik Presse. Je tiens à m'expliquer sur ce point. Qu'on fasse appel à une agence de conseil dans l'élaboration d'un texte pour proposer une expertise, éventuellement des exemples dans d'autres Villes et proposer des solutions, cela me paraît parfaitement légitime. Ce n'est pas par rapport à cela que je voulais réagir. Ce qui a paru problématique, pas seulement à moi mais aussi à mes collègues, c'est qu'un membre en particulier de cette société apportait des réponses à des questions qui étaient politiques. Cela nous a troublé, car on avait le sentiment qu'on était dans une démarche de discussions politiques sur le fond des textes et sur la volonté politique engagée dans le texte. Finalement, on avait un interlocuteur qui n'était pas un élu, qui était un homme de marketing, qui nous proposait sa propre vision. Je dois dire que cela nous a beaucoup gêné. Cela nous a interrogé sur la portée même de ce texte.

Toujours sur la procédure et j'en terminerai par là, je tiens moi aussi à saluer l'effort qui a été fait. Il y a eu un vrai dialogue, surtout dans la dernière séquence. A partir du moment où nous

avons eu un texte, fin novembre, il y a eu un vrai dialogue, des allers-retours. On a rencontré plusieurs interlocuteurs qui ont tous eu une attitude d'écoute par rapport à nos demandes. Je veux dire ici qu'entre le texte que nous avons reçu le 26 novembre et le texte que j'ai reçu par mail lundi, il y a des évolutions tout à fait sensibles que je veux saluer, car c'est le fruit de cette négociation et de ce dialogue.

Ceci étant, et comme je l'avais d'ailleurs indiqué dans la négociation, des points, importants à nos yeux, n'ont pas été pris en compte. J'en arrive maintenant à la deuxième partie de mon intervention : celle qui concerne le fond.

Je suis sensible – je ne suis pas la seule ici – au vocabulaire. Cela a été relevé par certains de mes collègues. On est passé d'une charte de la démocratie locale à une charte de la participation citoyenne. J'ai même noté que, dans son exposé, Mme DE QUATREBARBES avait commis un lapsus que j'ai trouvé très intéressant, puisqu'elle a parlé de la charte de la démocratie participative. Ce n'est pas de la démocratie participative. C'est de la participation citoyenne. Ce n'est pas la même chose. Précisément, c'est l'un des problèmes que l'on a relevé. Vous dites que c'est quelque chose d'unique. On ne sait pas très bien comment les choses vont se structurer, car participation, on ne nous dit pas vraiment à quoi ? On parle de concertation, de responsabilisation citoyenne. Il y a tout un effort de réécriture de l'article sur le respect qui était trop contraignant et qui obligeait les citoyens lors des discussions à apporter des propositions, faute de quoi, semblait-il, leur prise de parole n'était pas validée. Cela a été revu. Mais le terme même est intéressant. Il y a une ambiguïté. Comme cela a été dit par M. Michel BRARD tout à l'heure, on est à la fois dans un cadre qui est celui d'une participation citoyenne et en même temps, effectivement, il y a un fait majoritaire et en même temps, comme l'a souligné Mme Sophie FERKATADJI, il y a aussi une démarche où on nous parle d'opposition et de majorité. Il y a là quelque chose qui est un petit peu ambigu au niveau du positionnement du texte. On est à la fois dans la participation des citoyens, très bien, pour remonter des avis, pour faire quoi ? On ne sait pas bien. Et puis, en même temps, on est dans un cadre qui reste malgré tout celui de la traduction d'un état de fait politique.

Ce n'est pas tellement cela qui nous a posé problème. Ce qui nous a posé problème, c'est d'une part la présence à nos yeux insuffisante, même si cela a été corrigé dans la dernière version, des associations, c'est-à-dire des formes de représentation collective. On aurait souhaité peut-être une formulation plus vigoureuse de cette présence, analogue à ce qui figurait dans la charte de 2001 que j'ai relue et qui était, à cet égard, beaucoup plus explicite sur la présence des associations.

Le point qui nous pose vraiment problème, sur lequel je souhaitais revenir pour terminer, c'est la question des permanences des membres de l'opposition. Cette question très importante a été évoquée à plusieurs reprises dans ce Conseil Municipal. Cette question a été soulevée dès le mois de mars. Nous souhaitons, membres de l'opposition municipale, faire des permanences, au plus près des citoyens Orléanais, c'est-à-dire dans les quartiers.

Cette charte, nous avait-on dit, serait la traduction de cette demande et nous permettrait d'aller rencontrer les citoyens dans les quartiers. Or, quand on lit la charte, on s'aperçoit qu'effectivement les permanences sont bien mentionnées, mais elles sont liées, non pas à notre qualité de Conseillers Municipaux, mais à notre qualité de membres des Comités de Mobilisation et d'Animation. Pour être très pragmatique, pour faire une permanence dans un quartier, il faut être impérativement membre du C.M.A. de ce quartier.

Je vais prendre un exemple que je connais bien qui est le mien. J'habite le centre-ville et je travaille à La Source. Cela veut dire qu'en théorie je peux être membre de deux C.C.Q., un C.C.Q. du centre-ville et puis le C.C.Q. de La Source, puisque les C.C.Q. sont ouverts aux personnes qui habitent et travaillent dans les quartiers. Fort bien. Mais je ne serai pas membre de deux C.M.A. Je serai membre du C.M.A. a priori de mon quartier. Cela veut dire que techniquement je ne peux pas faire une permanence à La Source. Si l'un de mes collègues est malade, je ne peux pas remplacer cette personne pour sa permanence. Ce n'est pas possible. Le choix est en quelque sorte prédéterminé par la désignation au sein des C.M.A. C'est le problème pratique, la contrainte qui est mise au choix par les élus de l'opposition des lieux de leur permanence. C'est un premier élément.

Mais il y a aussi une lecture plus théorique que l'on peut faire de ce texte qui est le souci réel, qui a été réaffirmé par Mme DE QUATREBARBES, de territorialiser l'action municipale. C'est un souci que je peux parfaitement comprendre. C'est un souci qui se traduit par une meilleure efficacité de l'action municipale. Mais précisément, nous membres de l'opposition, on nous le dit assez régulièrement, nous ne concourons pas, au même titre que l'exécutif, à l'action municipale et nous n'avons pas vocation à être territorialisé au même titre que les Adjoints ou les Conseillers délégués dans les quartiers. C'est pour cette raison que nous avons demandé à ce que la question des permanences soit disjointe de la question de la participation au C.M.A. Cela nous a été refusé, alors que nous avons indiqué que c'était un préalable très important à nos yeux.

C'est pour cette raison que les membres de l'opposition, socialistes, verts et apparentés, voteront contre ce texte.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Merci M. le Maire. Je voudrais dire qu'effectivement cette charte de la participation citoyenne est très importante. Elle entre pleinement dans le développement durable, dans la mesure où le quatrième pilier du développement durable est véritablement la concertation.*

Il est absolument nécessaire d'avoir un dialogue, une concertation pour nourrir la décision. Ce projet est très important. Déjà dans le cadre de l'Agenda 21, il y avait les Forums 21. Il y a toujours des Forums 21, puisque nous nous réunissons chaque mois. Nous traitons de thèmes variés : évaluation, biodiversité, etc., avec un groupe d'habitants qui décident de venir quand ils ont le temps et quand le sujet les intéresse.

Par delà ces points-là, je voudrais aborder deux questions. Trois sujets ont été présentés parmi les thèmes qui seront abordés :

- la ville de demain,*
- un développement solidaire,*
- une ville à vivre.*

Je suis étonnée que l'environnement se retrouve uniquement dans le thème « une ville à vivre », car s'il y a bien un sujet dans lequel on doit mettre de l'environnement, et d'ailleurs de fait implicitement il y en a, c'est dans la ville de demain. Dans la ville de demain, on met transport, urbanisme, aménagement, et sans environnement cela n'a pas de sens. C'est très, très important de le mettre dans ces deux éléments.

M. le Maire – *Je souscris totalement, Mme CUGNY-SEGUIN.*

M. LEBRUN – *Comme je l'avais déjà dit, nous pensons que cela va dans le bon sens. A partir de là, il y a une volonté de faire participer le maximum de citoyens. Il y aura besoin de trouver les formes pour en faire participer encore un plus grand nombre et peut-être de l'éducation populaire. Il y a des chances que nous votions pour.*

(exclamations provenant des bancs de la majorité municipale)

M. LEBRUN – *Comme quoi cela arrive... à certaines conditions quand même.*

(rires)

M. LEBRUN – *Nous avons plusieurs demandes. Tout d'abord, on demande ardemment que, parmi les personnes ressources, soient intégrées les forces vives du quartier, c'est-à-dire les militants associatifs qui participent à la vie, à l'animation du quartier : associations de défense de commerçants, comités des fêtes, etc., richesse dont la démocratie participative ne peut se priver.*

La deuxième demande : nous souhaitons que notre sensibilité soit partie intégrante des personnes ressources, autant que faire ce peut. On souhaiterait être dans tous les Conseils de Quartiers. On nous dit apparemment que c'est difficile, mais on souhaiterait ne pas être marginalisé dans l'histoire.

La troisième chose : pour les permanences, nous souhaitons que les Conseillers Municipaux, membres d'un Conseil de Quartier, puissent tenir une permanence par mois dans la mairie du quartier concernée.

A partir de là, si vous avez des réponses positives à nous apporter, nous voterons pour.

M. POISSON – *M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais dire quelques mots sur cette charte, avec un petit retour en arrière, puisque je suis, avec mes collègues à côté de moi, un peu ancien dans la participation. Pendant 6 ans, voire 7 ans, nous avons participé et pratiqué cette participation. Je suis très heureux d'avoir abouti à cette charte, dans le sens où on avait l'impression que, au fil des années, la participation s'essoufflait un petit peu. Par cette charte qui ouvre beaucoup plus à la participation que ne l'était la précédente, on va retrouver un deuxième souffle pour que les habitants des quartiers viennent et participent à la vie de leur quartier.*

Je voudrais également souligner que la participation ne se fait pas que dans le C.M.A., puisque c'est une structure qui permet de faire fonctionner. La participation se fait essentiellement dans les ateliers ou dans les réunions de quartiers, là où les habitants, quels qu'ils soient, que ce soit l'habitant de base ou même un élu comme un Conseiller Général, peuvent évidemment s'exprimer et apporter une pierre à l'édifice.

Je vais, dans le quartier qui m'intéresse, essayer de pratiquer une ouverture maximum et puis bien évidemment les associations et toutes les personnes qui représentent le quartier seront, en tant que personnes, invitées à y participer.

Voilà ce que je voulais dire sur cette nouvelle charte qui, à mon avis, va nous permettre d'avancer d'un grand pas par rapport à la première qui commençait un petit peu à s'essouffler. Merci.

M. le Maire – *J'ai encore deux inscrits : Mme CHERADAME et M. GAINIER... Pardon. Je n'ai pas été attentif tout à l'heure, je m'en excuse. M. MONTEBELLO, Mme LABADIE, Mme PARAYRE. Je vous demande d'essayer de synthétiser le plus possible.*

Mme CHERADAME – *Je souhaiterais m'exprimer sur deux points.*

Tout d'abord, je voudrais dire combien, en tant qu'élu, cette concertation nous est utile, car j'ai beaucoup entendu les membres de l'opposition s'inquiéter de leur place, de la place des Conseillers Généraux, de la place des élus. Notre rôle est d'entendre et de nous nourrir, comme l'a dit Mme Marie CUGNY-SEGUIN. En tant qu'élue, je me suis nourrie, pendant toutes les années de mon dernier mandat, sur de nombreux projets. Il est utile de se nourrir de plus en plus pour avoir de multiples points de vue qui nous permettent d'arriver non à la multiplication des intérêts particuliers, mais à sortir la substantifique moelle de nos projets.

Je voulais souligner toute la chance que nous avons dans les Comités de Mobilisation et d'Animation de pouvoir accueillir dorénavant des jeunes de 16 ans puisque, en matière d'animation, c'est essentiel de pouvoir s'adresser à des jeunes. Je trouve que c'est très bien, à l'heure où ceux de 16 ans aujourd'hui pourront s'exprimer lors des prochains scrutins municipaux, d'avoir pu participer à des instances où ils prendront une part concrète dans ce qui se passe dans leur Ville.

J'ai été concise M. le Maire.

M. le Maire – *M. GAINIER va faire aussi bien.*

M. GAINIER – *M. le Maire, je voudrais tout d'abord reprendre les propos de tous les collègues qui ont parlé de cette charte en bien, notamment au niveau de la concertation et approuver le travail qui a été fait, notamment par Mme DE QUATREBARBES et les Services sur l'évolution de la charte qui, au départ, n'était pas chose facile.*

On parle beaucoup du C.M.A. Or, dans la charte, le rôle du C.M.A. est écrit : « Il organise la concertation et l'écoute des habitants ». Dans un deuxième paragraphe : « Il définit le programme et les thèmes évoqués lors des réunions de participation ». Contrairement au mandat précédent, comme l'a dit M. Michel LANGUERRE, où nous avons déjà mis en place, sous votre autorité, ces Conseils de Quartiers, le débat n'a plus lieu au sein du C.M.A. Ce qui est clair, c'est que le C.M.A. est là pour faire l'ordre du jour et la programmation des réunions publiques et thématiques sur les projets politiques de la Ville, de porter ces projets politiques de la Ville devant le citoyen au cours des réunions thématiques et surtout des réunions publiques. Il est donc normal que la composition du C.M.A. reflète la majorité, puisque les projets municipaux liés au programme électoral sont débattus devant le citoyen. Ces réunions seront véritablement les forces de proposition sur les projets évoqués.

D'autre part, dans les réunions, les Conseillers Généraux, les responsables d'associations, tout le monde pourra venir pour donner son avis et pour parler de ce projet. Je vous dis encore qu'il n'y aura pas de débat sur les différents projets au sein du C.M.A. C'est écrit dans la charte. Les véritables débats se feront en réunions. Chacun pourra y venir, puisque les réunions seront publiques. Chacun pourra donner son avis. Les avis seront pris en compte pour ensuite remonter, puisque c'est la majorité qui assume le programme électoral. Je ne vois pas l'ambiguïté d'appartenance de tel ou tel milieu au C.M.A. Je voulais préciser les choses, puisqu'il y avait une petite discorde sur l'objet même du C.M.A.

M. MONTEBELLO – *Merci M. le Maire. J'ai plusieurs raisons pour me réjouir de cette charte. J'en retiens une essentielle à mes yeux. Cette charte crée les conditions pour que tous les citoyens, dans leur diversité, participent à la vie de la Ville et soient des acteurs et des associés de l'action municipale.*

Mme LABADIE – *M. le Maire, je vais être très rapide car, comme je parle la dernière, tout le monde a tout dit. Non, excusez-moi.*

Je trouve cette charte très innovante et très ambitieuse. Innovante, car on a voulu aller plus loin qu'on avait été avant, mettant en place le forum des citoyens. On va avoir une démarche de participation beaucoup plus vivante. Je la trouve ambitieuse aussi, car je pense que cette charte est unique. Je ne sais pas si d'autres Villes l'ont appliquée, mais je n'ai pas le sentiment. Pour moi, elle est ambitieuse pour cette raison.

Je veux répondre à Mme FERKATADJI qui disait qu'elle trouvait qu'une permanence d'élus pour les citoyens par mois c'était peu. En fait, tous les élus de proximité habitent dans les quartiers dont ils ont la charge. C'est un travail au quotidien, dans l'ascenseur, en bas de l'immeuble, chez le boulanger, sur le marché. On est au contact tous les jours avec nos citoyens.

Mme PARAYRE – *Merci M. le Maire. Je vais faire court en répondant à trois petites questions qui ont été évoquées tout au long de ce débat.*

Par rapport aux Conseillers Généraux, je vais peut-être vous faire sourire, mais dans le quartier dont je m'occupe et au regard du mandat de 7 ans que j'ai exercé précédemment, j'ai trois Conseillers Généraux qui sont imbriqués sur les trois secteurs que recouvre le quartier Gare – Pasteur – Saint-Vincent. Imaginez la difficulté de les associer, même s'ils ont été présents à tel ou tel moment, puisque j'ai toujours eu le souhait de les inviter à toutes les réunions de terrain ou réunions thématiques que nous avons faites dans le quartier. Mais, au regard des différents mandats qui sont les nôtres, nous avons des logiques de territoires géographiques complètement différentes et des institutions que nous représentons mutuellement également différentes. Que je sache, ces trois Conseillers Généraux ne m'ont jamais associé, alors que j'étais élue à la Prévention, aux débats et aux thématiques qu'ils débattent sur ces questions et qui auraient été fort constructives.

Un autre petit point, pour répondre à Mme Sophie FERKATADJI par rapport aux permanences dans les quartiers : nous avons effectivement exercé des permanences dans les quartiers. En plus de celles-ci, nous rencontrons les administrés sur rendez-vous et je pense que mes collègues élus font de même. Comme le disait Mme Nadia LABADIE à l'instant même, habitant dans nos quartiers respectifs au quotidien, nous sommes là pour répondre à telle ou telle interrogation de telle ou telle personne. La proximité est la meilleure démonstration de ce que je viens d'expliquer.

Pour finir, on parlait tout à l'heure des associations. Elles faisaient partie prenante de mon ancien Conseil de Quartiers en tant que personne. En plus, chaque année, j'étais amenée à rencontrer tous les responsables d'associations pour leur faire part des différents projets que nous avons dans le quartier proprement dit et connaître leurs attentes respectives, afin d'insérer ces attentes dans nos futurs projets. C'est aussi le témoignage de la prise en considération des souhaits et des intérêts de la population. Merci.

M. le Maire – *Mme DE QUATREBARBES, souhaitez-vous reprendre la parole ?*

Mme de QUATREBARBES – *J'ai quelques réponses à faire.*

M. BRARD, vous disiez que l'opposition n'était pas assez représentée. Je vous ferai quand même remarquer qu'il y a une permanence par mois en mairie de proximité pour l'opposition. C'est quelque chose qui n'existait pas auparavant. Il y a un élu de l'opposition dans le C.M.A. C'est aussi quelque chose qui n'existait pas. Il y a quand même un gros progrès. Tout est bien sûr critiquable. C'est difficile de le nier. Vous l'avez demandé, on l'a fait.

Les Conseillers Généraux qui ne peuvent pas assurer leur permanence en mairie de proximité, c'est vrai. Ils ne l'assureront pas en mairie de proximité, mais s'ils veulent s'impliquer dans la vie du quartier, il n'y a aucun problème. Ils sont les bienvenus dans les ateliers. Ils peuvent tout à fait s'exprimer. Au contraire, comme le disait très bien Mme Corinne PARAYRE, elle les a toujours convié à échanger dans les ateliers.

Mme KOUNOWSKI a fait remarquer que l'opposition n'est pas assez représentée. Je répondrai la même chose. Comme pour M. BRARD, c'est un progrès énorme lors de ce présent mandat que vous puissiez assurer des permanences. Vous l'avez demandé. Le Maire vous les a accordées. C'est difficilement critiquable.

Mme LEVELEUX me dit qu'elle a été envahie par Etik Presse. Vous ne l'avez vu que deux fois.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'était trop.*

Mme de QUATREBARBES – *C'était trop, je pense ! Cela doit être cela.*

Vous êtes revenus sur la permanence des membres de l'opposition. C'est aussi ce que vous aviez demandé. Mais c'est vrai que si vous êtes malade un jour, on essaiera de trouver une solution. Si vous ne pouvez pas assurer votre permanence ce jour-là, on s'arrangera, sauf si vous êtes malade tous les mois c'est embêtant.

Je vous fais remarquer, comme vous disiez que c'est une fois par mois, mais c'est la même chose pour l'Adjoint de la majorité. Il reçoit au minimum une fois par mois. Il peut recevoir tous les jours. Il peut recevoir plus, je suis d'accord.

Je voulais donc remercier les 6 Adjoints de proximité, assistés de leurs Conseillers Municipaux délégués, ainsi que les Services qui nous ont beaucoup aidé à œuvrer dans cette charte. Merci M. le Maire.

M. le Maire – *Merci Mme DE QUATREBARBES. Je vous remercie, ainsi que tous les élus qui ont participé et bien sûr les Services, la Direction de la Vie des Quartiers et notre Conseil Etik Presse.*

A l'extrême, j'aime bien entendre les critiques que vous faites. Quand on prend des contractants extérieurs, on dit quelle a été la valeur ajoutée. Ce que vous reprochez presque, c'est qu'il y a eu trop de travail, trop d'implication et trop de valeur ajoutée. Je dis que c'est bien qu'on ait des contractants qui mettent beaucoup d'ardeur et qui aient envie véritablement de travailler au-delà de la stricte mission telle qu'elle est confiée. La mission était bien de participer à la rédaction de cette charte de la participation citoyenne.

Je voudrais juste ajouter quelques petits mots. Tout est perfectible, on est d'accord, surtout en cette matière-là. Je veux vous faire remarquer effectivement les évolutions et les progrès de cette charte par rapport à la situation précédente : on a pris en compte quelque chose qui marchait bien et on a cherché à améliorer ce qui marchait moins bien. On a cherché quoi finalement ? A améliorer deux choses fondamentalement.

1. Vous l'avez toutes et tous dit, une plus grande participation de nos concitoyens, des habitants dans les quartiers. Ce n'est pas facile à faire, on le sait tous. Au départ, il y a beaucoup d'implications et cela décroît avec le temps.

On a construit cela fort de l'expérience du mandat précédent, avec toutes les réunions de concertation, de présentation des projets, de discussions qui ont eu lieu. Je dis le chiffre, car je ne crois pas qu'il ait été cité ce soir, nous sommes arrivés à environ 300 réunions dans les dernières années, ce qui d'ailleurs est énorme. Nous atteignons nos limites. Sur l'année 2006 ou 2007, je ne sais plus laquelle, on était pratiquement tous les soirs avec une, voire plusieurs réunions certains soirs. Je demande qu'on se rende compte de ce que cela représente en terme de mobilisation des élus jusqu'à des heures indues. Il faut le dire quand parfois on est dans la critique toujours facile des élus, quels qu'ils soient. Le temps qui est passé, le nombre de soirées consacrées, c'est impressionnant.

C'est la même chose pour les Services. Je le dis au Directeur Général des Services et je l'en remercie. Pratiquement toujours dans ces réunions, des fonctionnaires de la Ville y participent. Là aussi, cela vient s'ajouter – il faut bien le comprendre – à un travail qui est déjà important.

Je voulais souligner cela. La première chose est cette volonté d'ouvrir davantage sur les quartiers.

2. Le deuxième objectif c'est exactement ce qu'a expliqué Mme DE QUATREBARBES. C'est d'avoir un système qui permette à peu près la même chose, mais cette fois-ci au niveau de la Ville. C'est assez formidable de constater qu'on a une large concertation sur un petit projet de quartier qui est important. Puis, quand on est dans des grands projets concernant la Ville, il n'y a plus véritablement d'instances, d'organisation, de concertation.

Je donnais cet exemple du projet Gare. Mme PARAYRE, on l'a présenté aux habitants du quartier Gare, car c'était l'enceinte qui permettait de... Mais il est bien évident que le projet Gare intéresse beaucoup d'Orléanais au-delà du seul quartier Gare, notamment toutes celles et ceux qui utilisent régulièrement la S.N.C.F. Il y avait un manque. C'est le deuxième étage, si je peux dire, que l'on est en train de construire.

Puis, c'est à coupler avec cette Maison des Projets pour pouvoir avoir une sorte de permanence de ce qui avait été une réussite : c'était l'expo Orléans 2015. Bien sûr, cela n'aura pas en permanence la même ampleur que l'expo Orléans 2015, mais constatant cette réussite, on s'était dit effectivement que nous devrions avoir un lieu où on puisse présenter ces projets, pas seulement des projets d'urbanisme, d'autres projets, par exemple, Mme CUGNY-SEGUIN, des éléments touchant au développement durable, fondamentalement, et d'autres sujets dans tous vos domaines d'activité, de délégation de compétences.

Pour répondre à M. LEBRUN, j'allais dire qu'il a la satisfaction sur deux points sur trois, ce qui constitue une majorité. Je ne veux pas vous plonger dans des abîmes de perplexité pour le vote. Ce n'est pas mon objectif. Je veux simplement vous dire, sur les forces vives du quartier, oui c'est pris

en compte, puisqu'on a pris les personnes ressources et les personnes – on a ajouté cela – pouvant appartenir au secteur associatif. C'est d'ailleurs une plus grande ouverture par rapport à la charte précédente. C'est de nature à répondre à votre préoccupation.

Sur la représentation des sensibilités, sensibilités politiques, vous avez employé le terme, ce n'est pas l'objectif de cette organisation de quartier. En retour, je comprends parfaitement que – disons les choses – notamment au sein de l'opposition, peut-être que certaines représentations ont posé problème, en particulier peut-être à La Source. Si j'ai bien compris votre propos, pour qu'on n'ait pas d'ambiguïté entre nous, vous avez souhaité qu'une certaine sensibilité, qui pourrait être la vôtre, puisse, d'une manière ou d'une autre, être représentée et, si je vous ai bien compris, notamment au Conseil de Quartier de La Source. Je suis très ouvert là-dessus. Je vous le dis. Ce n'est pas facile d'arriver à « goupiller » les choses, si vous me permettez l'expression, sur le Conseil de La Source. Le Président est bien sûr M. Michel LANGUERRE. Les membres du C.M.A. sont M. Claude MONTEBELLO, M. Tahar BEN CHAABANE et Mme KOUNOWSKI. Comme on a fixé des règles, on ne peut pas dire : « Sur celui-là on va mettre plus de membres que les autres, car cela perdrait en cohérence ». Mais si tel ou tel élu souhaitait y participer, notamment Mme NGANGA, au travers de la désignation notamment des personnes ressources, je pense que cela pourrait être possible. Je vous dis franchement les choses. Vous pourriez tout à fait y trouver votre place.

On ne déroge donc pas à la charte. On l'applique. Si on la vote – et j'espère qu'on va la voter – on ne va pas commencer à déroger à la charte, mais en même temps j'essaie de trouver une porte de sortie pour vous permettre de pouvoir vous exprimer comme vous le souhaitez.

J'ai perdu votre troisième point.

M. LEBRUN – *Les permanences.*

M. le Maire – *Les permanences, c'est là où on peut toujours aller plus loin, mais je vous demande de bien vouloir prendre en compte qu'on a fait une ouverture dans ce domaine, puisque au départ nous n'étions pas dans cette logique. On a pris en compte ce que vous souhaitiez. Des permanences peuvent être organisées dans les mairies de proximité, notamment bien évidemment pour l'opposition.*

Je rappelle une chose tout de même. Sur la base de tout cela, les mairies de proximité – je vais enfoncer une porte ouverte – font partie de l'ensemble du système municipal. La logique démocratique est qu'il y ait une majorité. Cette majorité gère ce système municipal. Fait majoritaire ou pas, de toute façon, il y a une majorité. On pourrait tout à fait considérer que la politique menée dans les quartiers est une sectorisation de la politique globale menée au niveau de la mairie et que, par conséquent, logiquement, par la logique démocratique, c'est la majorité qui la porte. Cela amènerait à exclure la participation de l'opposition. Ce que l'on a dit, c'est que l'on ouvrirait effectivement, comme l'a dit Mme DE QUATREBARBES, le C.M.A. Il y a entre deux à trois élus au C.M.A., dont un de l'opposition. La proportion me paraît plus que nette. On ne va quand même pas donner la majorité à la minorité, car sinon on n'est plus dans la règle démocratique. J'ai dit que cela peut poser problème effectivement pour le quartier de La Source.

D'autre part, vous souhaitiez pouvoir faire des permanences en mairie de proximité. On a permis par la charte cette possibilité-là. Maintenant, par rapport à ce que disait notamment Mme LEVELEUX, la mairie de proximité a une logique fondamentale. C'est qu'elle traite des problèmes de proximité, donc des problèmes du quartier ou du secteur. S'il y a d'autres questions à

évoquer, les permanences se tiennent naturellement dans les bureaux qui sont mis à votre disposition au Centre Municipal. Cela me paraît, dans le concept, parfaitement cohérent. La mairie de proximité n'est pas, en plus de la mairie centrale, un autre lieu où chacun peut y tenir des permanences. La mairie de proximité a ses domaines d'action, de compétences. Elle a son organisation. C'est la réponse aux demandes des habitants du quartier. C'est le traitement d'un certain nombre de points particuliers : affaires administratives, etc. C'est cette concertation sur les projets concernant le quartier. C'est exactement la logique que l'on met en œuvre. Vous imaginez bien que sinon, ce qui est demandé par l'opposition, à ce moment-là est vrai pour tous les élus. Chacun, quel que soit son quartier, peut venir demander à tenir une permanence dans n'importe laquelle des mairies de proximité. On a totalement dilué l'objectif initial qui est cette politique de proximité. En tout cas, c'est la vision telle que je l'ai. Peut-être ne la partagez-vous pas ? Mais cela paraît parfaitement cohérent par rapport à notre projet.

M. MARTIN l'a présenté tout à l'heure en rappelant les trois axes stratégiques de ce mandat. La proximité est l'un de ces trois axes stratégiques. Nous avons une organisation, des moyens permettant de répondre à cet objectif-là. C'est la logique de l'action que l'on conduit.

On a donc cette ouverture effectivement en ajoutant ou en intégrant dans la charte un certain nombre des demandes que vous avez formulées.

J'espère que ma réponse est claire, notamment pour M. LEBRUN. Je n'ose dire Dominique, à la suite de Corinne !

M. LEBRUN – Vous pouvez.

M. le Maire – Non, c'était une petite blague.

M. LEBRUN – Je me permets de revenir à la charge, si j'ose dire, si vous me le permettez, sur le fait que notre sensibilité soit représentée dans un certain nombre de quartiers, même si elle ne l'est pas dans tous. Concernant Mme NGANGA à La Source, je dirais, sans jeux de mots : cela coule de source. Nous, cela va au-delà. Cela veut dire que...

M. le Maire – Je comprends, M. LEBRUN. Je prends aussi la réalité telle qu'elle est. Vous dites : « votre sensibilité », je le sais bien, je le comprends, mais en même temps, vous avez fait, pendant la campagne électorale, une liste commune. Imaginez, par exemple - je ne vous dis pas cela dans la majorité – que chaque sensibilité ait un panel assez large dans cette majorité, néanmoins très soudée, qui chacune vienne dire : « Je veux exprimer ma sensibilité dans une mairie de proximité ». Ce n'est pas ce que vous vouliez faire.

On est à une solution raisonnable. De ma part, c'est une logique d'ouverture et de prise en compte de ce que vous avez exprimé pour La Source, mais je ne peux pas le généraliser partout. Sinon, on perd même la logique de mairie de proximité et de Conseil Consultatif de Quartier.

M. LEBRUN – Notre idée était d'intégrer des personnes dans les personnes ressources, c'est-à-dire des personnes qui ne sont pas élues.

M. le Maire – Vous pouvez les proposer. J'ajoute une chose M. LEBRUN. Je dis toujours qu'il n'y a pas de débat entre deux personnes et là on est en train de le faire tous les deux. Sur ces

questions-là, je rappelle qu'il y a une grosse progression de la charte, car c'est rare : le tirage au sort. On a 10 personnes tirées au sort. C'est aussi quand même une sacrée avancée.

Mme LABADIE s'interrogeait sur le fait de savoir s'il y avait une autre charte en France ayant ce type d'ambition. Je ne connais ce qui se passe dans toutes les Villes partout. Mais, à ma connaissance, pour répondre à Mme LABADIE, concernant cette organisation - concertation dans les quartiers, mairies de proximité, avec ce que l'on est en train d'organiser en matière de « territorialisation partielle des Services », tout ce volet quartiers proximité, Maison des Projets, forum citoyen au niveau de la Ville - je ne connais pas d'autres Villes ayant ce triptyque-là. Je n'en connais pas d'autres. Certaines Villes ont, en partie, des éléments ici ou là. Je sais que la Ville de Bourges, notre collègue et ami M. Serge LEPELTIER, est également très avancée en la matière. Mais, à ma connaissance, il n'est pas encore allé jusqu'au forum citoyen. Mais la Ville de Bourges progresse bien en la matière. D'ailleurs, cela nous stimule.

Mme RICARD et puis c'est la dernière intervention, car je ne relance pas le débat.

Mme RICARD – Je vous remercie. Je voudrais juste dire qu'il ne faudrait pas qu'il y ait un mélange des genres, dans la mesure où les personnes qui se présentent actuellement en mairie de proximité, je ne leur demande pas la carte du parti. Ce n'est pas mon souci. C'est juste pour savoir si elles vont vouloir assez s'impliquer et surtout venir assez tard le soir, en effet, à un certain nombre de réunions. Après, quel que soit le camp pour lequel elles ont voté, ce n'est vraiment pas mon problème. Je voulais quand même le préciser.

M. le Maire – C'est très juste Mme RICARD. Juste un mot, mais le dernier mot.

Mme FERKATADJI – Juste un mot pour vous demander si le texte qui nous a été envoyé par mail est définitif. J'insiste. Pour le groupe P.S., apparentés et verts, on l'a dit et redit. La démarche nous a paru intéressante. Le corps de la charte, dans sa quasi intégralité, nous satisfait. Nous avons envie de participer à cette démarche-là. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous restons arc-bouter, peut-être stupidement, sur le titre 5, car la question des permanences pourrait tout à fait être traitée en dehors de cette charte de participation. Je vous pose la question : ce texte est-il définitif ? Doit-il être voté ce soir ? Nous avons participé aux réunions organisées par Mme DE QUATREBARBES. Notre démarche était, à l'origine, de pouvoir voter ce texte.

M. le Maire – Je comprends votre embarras, Mme FERKATADJI. Vous trouvez finalement que la charte n'est pas si mal que cela, elle est même plutôt bien. Puis, en même temps, vous annoncez un vote qui est négatif. Je comprends que ce soit embarrassant.

Le titre 5 est un rappel du règlement intérieur que nous avons voté par ailleurs. Il n'y a rien de plus, notamment sur l'article 14 – on n'avait pas répondu tout à l'heure – que ce qui est dans le règlement intérieur. C'est simplement un renvoi pour avoir un ensemble qui soit cohérent. Si nous n'avions pas eu ce titre 5, j'aurais craints que vous ne puissiez me dire : « Finalement, vous ne traitez pas de la question des élus, notamment de l'opposition ». On a traité de cette question. L'article 15 fait l'ouverture que vous souhaitiez sur les permanences dans les mairies de proximité.

Le sentiment que j'ai, c'est un puits sans fond. On a discuté. Rien ne nous oblige à avoir cet article 15 en vous permettant de tenir des permanences dans les mairies de proximité. Je peux proposer un amendement sur le deuxième paragraphe de l'article 15 supprimant le deuxième paragraphe de l'article 15. On a été dans cette discussion. On accepte, car on trouve qu'il y a une

cohérence dans la demande. Maintenant, je ne trouve pas qu'il y ait de cohérence dans les autres demandes. C'est toujours plus loin. On donne satisfaction sur un point et puis ce point qui a satisfaction en découvre un autre. Et puis il y en aura encore un autre. J'ai le sentiment qu'il y en aura toujours un pour refuser de voter. On a ouvert. On a une charte qui va beaucoup plus loin que celle du mandat précédent. Je vous la propose maintenant en l'état.

Je me retourne simplement vers les Services pour que le texte que nous avons en support papier soit bien le même texte que celui qui a été transmis par le mode électronique. On est d'accord... On a 6 versions justement car on a pris en compte vos demandes. La bonne version est forcément la dernière.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Pour voter, il nous faut quand même un texte.*

M. le Maire – *Je demande qu'on photocopie pour vous la remettre la charte, pour que vous vérifiez bien. J'ai demandé une douzaine d'exemplaires. Chers collègues de la majorité, ne me demandez pas 55 exemplaires, s'il vous plaît. Vous allez avoir le texte. Vous vérifiez effectivement, par acquis de conscience, que le texte est bien la dernière version de la transmission électronique. Je décale un petit peu le vote dans la durée du Conseil Municipal. On attend d'avoir le texte. Je vais vous proposer de passer aux délibérations suivantes pour avancer, pour ne pas perdre de temps. Et on revient dès que vous avez le texte sur la charte. Cela vous convient-il ? Oui. Merci.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2001, la Ville a adopté la Charte de la Démocratie Locale, qui fait de la proximité un pilier de sa politique municipale, en s'appuyant sur l'expertise citoyenne pour enrichir et compléter son action. L'adoption de ce texte s'est notamment traduit par la mise en place d'un ambitieux dispositif d'animation de la participation citoyenne, qui a généré environ 200 réunions publiques par an.

Aujourd'hui la Ville souhaite aller encore plus loin et renforcer l'association des citoyens aux projets de proximité comme aux grands projets structurants, qui dépassent l'échelle du quartier. Pour ce faire, la rédaction d'une nouvelle charte de la participation s'avère nécessaire.

Des groupes de travail, composés d'élus, ont été constitués par des délibérations en date du 19 juin et 24 octobre 2008. Ils ont été chargés de réfléchir aux modalités de renforcement de la participation citoyenne et se sont réunis dans chaque quartier. Trois réunions plénières de ces groupes ont également été organisées en mairie. Les Orléanais ont été consultés dans le cadre d'une réunion spécifique du Forum 21 et par le site internet de la Ville.

Le projet de Charte de la Participation Citoyenne qui est proposé, résulte de l'ensemble de ces consultations.

Il repose sur trois principes qui sont consacrés dans les premiers articles : la transparence, l'ouverture et le respect des avis des citoyens.

La Charte décrit le fonctionnement de trois instances participatives :

1) Des Conseils Consultatifs de Quartiers élargis

La nouvelle Charte dynamise le fonctionnement des Conseils Consultatifs de Quartiers (C.C.Q.), qui sont ouverts à toutes les personnes habitant ou travaillant dans l'un des quartiers.

Afin de garantir cette ouverture, la Charte crée un Comité de Mobilisation et d'Animation (C.M.A.) qui sera chargé d'assister le Président afin de faire vivre la démocratie locale à l'échelle du quartier. Ces C.M.A. seront composés d'élus, de personnes ressources et d'habitants du quartier tirés au sort.

L'animation de la participation dans les quartiers est définie de manière précise et repose sur trois types de réunions :

- des permanences organisées par le président du C.C.Q.,
- des réunions de concertation et de participation au niveau du quartier,
- une Assemblée Générale annuelle.

C'est au cours des Assemblées Générales, dont le rôle est renforcé, que seront discutées et validées les priorités au niveau d'un quartier, que la Ville s'efforcera de prendre en compte.

De plus, un budget spécifique sera alloué pour le fonctionnement des Conseils Consultatifs de Quartiers.

2) Une instance de débat au niveau de la Ville : le forum citoyen

La Charte de la Participation Citoyenne crée également un Forum Citoyen, qui permettra de débattre au niveau de la Ville de tous les projets qui intéressent les Orléanais, autour de trois grandes thématiques :

- Bâtir la ville de demain : transports, urbanisme, aménagement ;
- Favoriser un développement solidaire : développement économique, social, lutte contre les exclusions ;
- Construire une ville à vivre : environnement, qualité de vie, transports.

Ce Forum se réunira six fois par an, au minimum. Tous les Orléanais pourront y participer, après inscription et formation aux règles du débat citoyen.

3) Une instance de présentation des projets de la Ville : la Maison des Projets

La Charte prévoit également la création d'une Maison des Projets, qui sera le lieu dans lequel les Orléanais pourront s'informer des grands projets structurants. Cette Maison des Projets sera également le siège du Forum Citoyen.

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

Enfin, dans le prolongement du règlement intérieur du Conseil Municipal, cette charte propose aux élus de l'opposition participant aux instances de proximité de tenir des permanences, au rythme maximal d'une demi-journée par mois et par mairie de proximité.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) abroger la délibération n° 7 du Conseil Municipal du 15 juin 2001 approuvant la charte de la démocratie locale ainsi que les délibérations n° 5 du 19 juin 2008 et n° 36 du 24 octobre 2008 modifiant la charte de la démocratie locale ;

2°) approuver la présente charte de la participation citoyenne qui entrera en vigueur dès qu'elle sera exécutoire ».

**ADOPTE PAR 43 VOIX
CONTRE 10.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

La Charte **de la participation citoyenne**

Préambule

Le primat du citoyen

Dans une démocratie, le premier homme politique, c'est le citoyen. C'est lui qui, par ses choix, fixe lors des élections la volonté souveraine et désigne ses représentants pour la conduite des affaires publiques. C'est le cas à l'échelon communal.

Pourtant, ce rôle crucial apparaît aujourd'hui comme trop limité. Les consultations électorales ne permettent pas aux habitants d'exprimer leurs avis, entre deux scrutins, ni d'être associés, régulièrement et durablement, aux décisions publiques.

Or nous croyons qu'aujourd'hui, le citoyen doit participer directement aux débats publics et enrichir l'action municipale jour après jour, par ses demandes, ses propositions, sa créativité, ses envies, son expérience d'usage de sa ville.

Cette participation citoyenne constitue, en effet, une condition indispensable pour conduire une politique plus démocratique, plus efficace et plus en phase avec les principes fondamentaux du développement durable.

Une politique plus démocratique

La participation citoyenne, en associant les habitants aux débats et aux choix publics, est une condition essentielle pour revivifier nos démocraties et ouvrir à chacune et chacun le droit de se réapproprier le débat politique, la vie de la Cité et, dans une perspective de responsabilisation citoyenne, de prendre en charge son avenir et celui des générations futures.

L'article L. 2141-1 du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi du 6 février 1992, le rappelle : « *le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale* ».

Une politique plus efficace

La consultation des habitants, et, au-delà, leur participation à l'élaboration des choix publics permettent de mieux répondre aux besoins de chacun et de tous. Cette écoute et cette « *coproduction* » de la décision imposent aux pouvoirs publics une démarche qualité, appuyée sur l'expertise d'usage des citoyens, sur leur connaissance de leur ville et, bien évidemment, sur leur créativité.

L'instauration de tels processus participatifs, venant ajuster, enrichir voire corriger les objectifs définis par les élus, a prouvé qu'elle conduisait à des choix tout à la fois plus pertinents et plus efficaces.

Une politique plus « durable »

La participation citoyenne est une condition nécessaire pour la conduite d'une politique de développement durable. Le Sommet de la Terre de Rio, en 1992, en avait déjà posé le principe : « *La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient.* ».

Ce principe a été rappelé dans la Charte de l'Environnement, adossée à la Constitution française : « *Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable.* » (art.6) ; « *Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.* » (art. 7).

Cette participation citoyenne, développée pour « revivifier la démocratie » constitue d'ailleurs, explicitement, une des six orientations stratégiques du programme d'actions de l'Agenda 21 de la Ville.

Une complémentarité de la représentation et de la participation

Cette participation citoyenne, telle que la Ville l'a déjà organisée et telle qu'elle souhaite l'étendre, va au-delà de la seule concertation. Elle entend associer les habitants aux choix publics.

Elle n'est nullement contraire aux principes de la démocratie représentative : elle la complète et l'enrichit.

Dans ce cadre, les élus représentatifs prennent en compte les besoins exprimés par les habitants pour définir la direction à suivre, fixer les grands objectifs, dessiner les projets à conduire. Ils soumettent ensuite ces objectifs et ces projets à la participation citoyenne, qui peut les ajuster et les enrichir, pour aboutir à un programme d'action partagé par tous.

Ouverture et transparence

La Ville entend aider ses habitants à se former à leur rôle citoyen. Elle souhaite permettre à tous les publics, quelles que soient leurs difficultés, de prendre part aux instances participatives. Elle s'engage à garantir une parfaite transparence, concernant son action, ses projets, et les documents qui s'y rapportent.

Les instances participatives sont ouvertes à tous les habitants, sur une base aussi large que possible ; leur fonctionnement devra permettre à tous ceux qui souhaitent y travailler de le faire de la manière la plus enrichissante et la plus efficace possible.

Les projets soumis à la participation citoyenne le seront au plus tôt, et assez en amont pour que les instances participatives puissent jouer leur rôle.

La volonté de transparence de la Ville s'étend aux processus mêmes de la participation. Les élus sont seuls légitimes, pour trancher en dernier ressort. Mais ils s'engagent à motiver leurs choix devant les instances participatives, de façon explicite, rapide et régulière.

Une volonté de longue date

La Ville d'Orléans a déjà conduit une politique volontariste, en matière participative. Elle a notamment

- créé des conseils de quartier, avant même la loi du 27 février 2002, qui l'impose aux villes de plus de 80 000 habitants ;
- mis en place une Charte de la démocratie locale en juin 2001,
- transformé les mairies de quartier en mairies de proximité à l'écoute des citoyens ;
- approuvé en mars 2006 un programme de développement durable (Agenda 21) entièrement défini et suivi par un Forum ouvert à tous.

Toutes ces initiatives ont montré l'intérêt et la richesse de la démarche participative.

Une nouvelle étape

L'Agenda 21 de la Ville le rappelait : « L'avenir ne sera durable que si chacun le vit, et tous y participent ».

Aujourd'hui, la Ville souhaite donc aller plus loin, et revivifier la démocratie locale et aboutir à une véritable coproduction des programmes qui dessineront la Ville de demain, en étendant encore la participation,

- au niveau de chaque quartier, avec de nouveaux Conseils Consultatifs de quartier,
- au niveau de la Ville, avec la création d'un Forum citoyen, afin d'associer les citoyens à la conduite de l'ensemble du projet municipal,
- en renforçant l'information des citoyens sur les projets de la Ville, par la création d'une Maison des projets, lieu d'information et de débats ouvert à tous ;

Pour définir une politique plus démocratique, plus efficace, plus durable, pour faire vivre notre engagement républicain et humaniste, c'est en effet une condition essentielle. Et une volonté, aujourd'hui, partagée par tous.

TITRE 1 : PRINCIPES GENERAUX

Article 1 : Renforcement de la Participation Citoyenne

La présente charte vise à renforcer la participation citoyenne au sein de la Ville d'Orléans.

La participation citoyenne à Orléans repose sur trois instances, dont le fonctionnement est décrit ci-après :

- les Conseils consultatifs de quartier ;
- le Forum citoyen
- la Maison des projets.

Elle s'appuie sur trois principes :

- la transparence de l'action municipale,
- l'ouverture des instances participatives au plus grand nombre,
- le respect de l'expertise citoyenne.

Article 2. Transparence

La Ville d'Orléans souhaite s'engager dans une démarche de transparence de son action, au delà des obligations qui lui incombent au titre du Code Général des Collectivités Territoriales. Pour ce faire, la Ville s'engage :

- à répondre dans les 30 jours à toute demande de communication d'un document administratif réalisée en application de la loi du 17 juillet 1978 ;

- à publier sur son site Internet (www.orleans.fr) une retransmission vidéo et une retranscription écrite (procès-verbal) de l'intégralité des débats du Conseil municipal ;

- à publier sur son site Internet le programme de travail des Conseils consultatifs de quartiers et du Forum citoyen ainsi que le compte-rendu des principales réunions des instances participatives.

En outre, tous les projets soumis à la participation citoyenne font, au préalable, l'objet d'une présentation claire, complète et pédagogique.

La présente charte fera l'objet d'une publication dans le journal municipal. Elle sera à disposition des habitants en mairie centrale et dans les mairies de proximité et sera mise en ligne de façon permanente sur le site Internet de la Ville.

Article 3. Ouverture.

Les instances participatives sont ouvertes à toutes les personnes, habitant ou travaillant à Orléans et âgées de plus de 16 ans. Des commissions spécifiques, organisées par ces instances, peuvent concerner les plus jeunes, ou des publics spécifiques.

La Ville souhaite aider ses habitants, et notamment les membres des instances participatives, à se former à leur rôle de citoyens responsables. Ainsi, les participants du forum citoyen bénéficient d'une formation à la démarche participative organisée au niveau local. Ils peuvent recevoir une information spécifique complémentaire sur des sujets plus techniques ou liés à un projet municipal.

Les réunions participatives portant sur des projets précis sont accompagnées par des présentations claires et pédagogiques, réalisées par les services de la Ville. Les services sont présents aux réunions, afin d'apporter leur expertise aux citoyens.

La Ville entend conduire une démarche de participation ouverte à tous. Pour cela, elle organise des réunions participatives à des horaires adaptés au plus large public possible. La Ville veille également, par l'organisation de réunions spécifiques, à toucher les publics en difficulté ou en insertion.

Article 4. Respect.

Les instances participatives favorisent la libre expression de tous, dans le cadre d'une discussion fondée sur le respect et l'écoute mutuels, qui doit favoriser la créativité et l'envie de vivre ensemble autour d'un projet partagé.

Afin d'atteindre cet objectif, les instances participatives définissent un règlement intérieur communiqué à tout nouveau participant. Ce règlement sera consultable, dès son élaboration sur le site Internet de la Mairie.

Chaque règlement intègre comme principes de réunion :

- un droit égal à la parole pour tous, sans reconnaissance de prérogatives particulières ;
- une libre discussion ;
- une responsabilisation citoyenne, chacun veillant à assortir ses interventions de propositions concrètes ;
- un fonctionnement par consensus.

Les personnes ne respectant pas les règles élémentaires du débat citoyen pourront être exclues des instances participatives sur proposition du Président de l'instance concernée et décision motivée de l'adjoint délégué à la coordination de

la politique de proximité. Les membres de l'instance concernée sont informés des motifs de cette exclusion.

Article 5. Organisation de la politique de proximité

Afin de favoriser une participation des citoyens au plus près de leur lieu de vie ou de travail, Orléans est divisée en :

- 12 Conseils consultatifs de quartier, dont le rôle et la composition sont détaillés ci après.

- 6 secteurs comprenant chacun une mairie de proximité et représentés par un adjoint principalement intéressé par les affaires du quartier : l'adjoint de proximité.

L'adjoint de proximité assure la mise en œuvre de la politique municipale et coordonne l'action des Présidents des Conseils consultatifs de quartier sur l'ensemble du secteur dont il a la charge. Il veille notamment au bon fonctionnement des instances participatives. Par ailleurs, il participe aux actions organisées par la Mairie en direction des nouveaux habitants. Il veille, notamment par l'organisation de réunions spécifiques, à favoriser une information des nouveaux habitants de son secteur sur les activités et le fonctionnement des Conseils consultatifs de quartier.

La Mairie de proximité est le point d'entrée vers les services de la Ville pour toute question relative au quartier. Elle assure un accueil des habitants, à des horaires adaptés et veille à la prise en compte de leurs demandes d'interventions. Elle assure également un appui logistique pour l'organisation des réunions de quartier et des permanences.

La répartition géographique des quartiers et secteurs est précisée en annexe de cette Charte.

TITRE 2. LES CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIER

Article 6. Rôle des Conseils consultatifs de quartier.

Les Conseils consultatifs de quartier sont l'instance première de la participation citoyenne, au niveau local.

Ils sensibilisent la population du quartier à la démarche participative.

Ils organisent la concertation et l'écoute des habitants, au plus près du terrain.

Ils entretiennent un partenariat actif avec tous les habitants, les acteurs économiques, les institutions publiques et les associations intervenant sur le quartier.

Ils sont informés des projets ayant un impact sur leur quartier et organisent la concertation/ participation des habitants autour de ces projets.

Ils assurent une remontée au bureau du Forum citoyen de toute proposition participative présentant un intérêt au niveau de la Ville. Ils peuvent décliner au niveau local tout projet participatif du Forum citoyen, sur invitation du bureau de cette assemblée.

Ils assurent, par l'intermédiaire de leur président, un lien permanent avec les Mairies de proximité afin de permettre l'examen des propositions citoyennes et d'en assurer le suivi .

Article 7. Organisation des Conseils consultatifs de quartier.

Les Conseils Consultatifs de quartier sont composés de l'ensemble des personnes de plus de 16 ans travaillant ou habitant dans un quartier d'Orléans.

Dans chaque quartier, un Président du Conseil consultatif de quartier est désigné par le conseil municipal. Il est assisté d'un Comité de mobilisation et d'animation (CMA).

Le Comité de mobilisation et d'animation a pour fonctions :

- d'assister le Président du Conseil consultatif de quartier à sa demande dans l'organisation et la tenue de permanences de terrain ;
- de définir avec le Président le programme et les thèmes évoqués lors des réunions de participation ;
- d'organiser et d'animer la démocratie de proximité et de susciter la participation citoyenne.

Il se réunit sur convocation de son président.

Les Comités de mobilisation et d'animation comptent chacun jusqu'à 23 membres:

- L'adjoint en charge de la coordination de la politique de proximité , membre de droit
- Le Conseiller Municipal délégué pour la démocratie locale,
- L'adjoint de proximité du secteur concerné;
- Le Président du Conseil consultatif de quartier ;
- 2 à 3 élus municipaux, dont un de l'opposition, désignés par le Conseil Municipal; à défaut, le Conseil municipal peut désigner des citoyens habitant dans le quartier mais ne disposant pas d'un mandat électif ;

- 5 à 7 personnes-ressources, choisies en fonction de leur compétence dans des domaines de l'activité municipale, dont des personnes pouvant appartenir au secteur associatif. Ces personnes sont nommées chaque année par l'adjoint délégué à la coordination de la politique de proximité sur proposition du président du Conseil consultatif de quartier et des élus siégeant au CMA. Leur nomination peut être renouvelée. La désignation des personnes-ressources fait l'objet d'une information en Conseil municipal.

- jusqu'à 10 citoyens volontaires désignés par tirage au sort : chaque année, le Président du Conseil consultatif de quartier organise une réunion ouverte à tous les habitants du quartier au cours de laquelle jusqu'à 10 citoyens sont désignés par tirage au sort parmi les volontaires s'étant présentés pour remplir cette fonction.

La fonction de membre des Comités de mobilisation et d'animation est non-rémunérée.

Dans l'attente du tirage au sort des citoyens volontaires, le Comité de mobilisation et d'animation se réunit provisoirement avec les seuls membres désignés (élus et personnes ressources).

Article 8. Permanences de terrain.

Les Conseils consultatifs de quartier sont, en premier lieu, chargés d'assurer une concertation permanente de terrain.

Chaque Président de Conseil consultatif de quartier est chargé d'organiser en s'appuyant sur son Comité de mobilisation et d'animation, au moins une permanence par mois. Il peut déléguer cette mission aux autres membres élus de son comité de mobilisation et d'animation. Ces permanences peuvent se tenir en mairie de proximité ou dans différents lieux du quartier. Elles sont précédées d'une communication locale, s'organisent au plus près des habitants et peuvent recevoir l'appui des services des Mairies de proximité.

Ces permanences ont pour mission de rencontrer et d'écouter les habitants du quartier, dont les demandes sont transmises par les présidents du CCQ ou les adjoints de proximité aux mairies de proximité. Chaque citoyen doit être informé du suivi des demandes qu'il a faites, au plus tard dans les 15 jours suivant sa demande.

Ces permanences ont également pour fonction de présenter la démarche participative de la Ville et d'inciter les citoyens à s'inscrire dans ce cadre.

Saisies par les Adjoints de proximité ou les Présidents de Conseils consultatifs de quartier de leur secteur, les mairies de proximité sont chargées d'assurer le suivi de l'ensemble des demandes des habitants et d'en rendre compte régulièrement.

Article 9. Réunions de participation.

Le Président du Conseil consultatif de quartier organise, en concertation avec le Comité de mobilisation et d'animation, des réunions notamment sur les projets municipaux ayant des conséquences directes sur un quartier ou sur des thèmes d'intérêt citoyen évoqué lors des permanences mentionnées ci-dessus. Des réunions communes à plusieurs quartiers peuvent également être organisées.

Pour que les citoyens puissent intervenir sur la conception et la réalisation des projets, et afin d'organiser une véritable participation des habitants, le Président du Conseil consultatif de quartier veille à permettre un débat sur chaque projet, au plus tôt.

Ces réunions participatives sont ouvertes à toutes les personnes habitant ou travaillant dans le quartier, âgés de plus de 16 ans. Elles font l'objet d'une communication préalable. Leur ordre du jour est notamment affiché en Mairie de Proximité, sur le site Internet de la Ville et sur les journaux électroniques du quartier concerné, au moins 15 jours avant la date de la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être ramené à trois jours.

Les Adjointes de proximité ou les Présidents des Conseils consultatifs de quartier transmettent les remarques et propositions faites par les citoyens aux élus et aux services en charge du projet. Ces derniers en étudient la faisabilité et la pertinence. Les Présidents des Conseils consultatifs de quartier et/ou les Adjointes de proximité sont chargés de rendre compte aux personnes ayant participé à la réunion, dans les deux mois suivant celle-ci, par affichage en mairie de proximité et publication sur le site Internet de la Ville, des décisions prises par les élus.

Les Adjointes de proximité et/ou les Présidents des conseils consultatifs de quartier peuvent décider de réunir, en concertation avec le Comité de mobilisation et d'animation, des ateliers spécifiques, travaillant de façon plus régulière sur un thème précis, ou des commissions particulières, destinées à des publics spécifiques. Ces ateliers ou commissions sont présidés par le Président du Conseil de quartier, ou par un rapporteur qu'il désigne. Les propositions recueillies lors de ces réunions sont présentées lors des réunions de participation, et soumises aux mécanismes visés ci-dessus. Les thèmes retenus lors de ces ateliers doivent correspondre aux thèmes du forum citoyen définis à l'article 12 de la présente charte.

Article 10. Assemblée générale et budgets des Conseils consultatifs de quartier

La politique de proximité est dotée chaque année d'un budget voté par le Conseil Municipal et calculé par quartier en fonction du nombre d'habitants. Ce budget est destiné à assurer les dépenses de fonctionnement courantes inhérentes à l'organisation des réunions participatives (information, animation, logistique). Le Président du Conseil consultatif de quartier rend compte de l'utilisation de ce budget lors de l'Assemblée générale.

Les Conseils consultatifs de quartier ont pour fonction de sensibiliser les habitants à la démarche participative engagée par la Ville. Pour cela, ils organisent chaque année une « journée du quartier », rassemblant autour d'événements ludiques et pédagogiques une présentation de la démarche participative de la Ville.

Cette journée est l'occasion de mobiliser les citoyens, pour qu'ils s'inscrivent au Forum citoyen, détaillé ci-après, et se portent volontaires aux Comités de mobilisation et d'animation.

Cette journée est également l'occasion de tenir une Assemblée générale ouverte à tous les citoyens de plus de 16 ans, habitant ou travaillant dans le quartier.

Lors de cette Assemblée générale, le Président du Conseil consultatif de quartier présente les projets proposés par les citoyens lors des permanences de terrain ou des réunions de participation. L'Assemblée générale en débat et en définit l'ordre de priorité.

Cette liste hiérarchisée est alors transmise à l'adjoint délégué à la coordination de la politique de proximité, avant le 1er juillet de chaque année.

Dans le cadre de l'élaboration de son budget, la Ville s'efforce de respecter les priorités définies dans chaque quartier et rend compte de ses choix devant chaque Conseil consultatif de quartier.

L'ordre du jour et le relevé de conclusions des Assemblées générales sont affichées en Marie de proximité et mis en ligne sur le site de la Ville dans les 15 jours suivant la réunion.

TITRE 3 : LE FORUM CITOYEN

Article 11. Composition du Forum Citoyen

Il est créé un Forum citoyen, chargé d'étendre la participation citoyenne à l'échelle des grands projets de la Ville.

Le Forum est ouvert à tous les citoyens habitant ou travaillant sur la Ville, âgés de plus de 16 ans, dès lors qu'ils s'inscrivent préalablement auprès de la Mairie et qu'ils ont bénéficié d'une formation aux règles de la démocratie participative.

Le Forum citoyen est présidé par le Maire ou son représentant, assisté d'un bureau comprenant l'adjoint délégué à la coordination de la politique de proximité, le conseiller municipal délégué à la démocratie locale, les 6 adjoints de proximité, et un conseiller municipal n'appartenant pas à la majorité.

Le Forum citoyen se réunit au moins 6 fois par an sur convocation de l'adjoint délégué à la coordination de la politique de proximité.

Article 12. Rôle et fonctionnement du Forum Citoyen

Le Forum citoyen est saisi de tous les grands projets de la Ville, avant leur finalisation au plus tôt. Il est chargé de faire des propositions pour enrichir ces projets. Ces propositions sont étudiées par les services et les élus.

Les élus rendent compte devant le Forum du suivi des propositions faites et motivent leurs choix, en cas de rejet.

Les réunions de présentation des projets de la Ville s'inscrivent sur 3 thématiques :

- 1 : Bâtir la ville de demain - Domaines couverts : transports, urbanisme, aménagement
- 2 : Favoriser un développement solidaire - Domaines couverts : social, exclusion, économie
- 3 : Construire une ville à vivre - Domaines couverts : environnement, qualité de vie, démocratie, lien social, culture et sport.

Chaque thématique fait au moins l'objet de deux réunions par an.

L'ordre du jour est fixé par le bureau. Les membres du Forum peuvent demander l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour, dès lors qu'un tiers des membres en font la demande conjointe.

Le bureau du Forum peut demander à un ou plusieurs Conseils consultatif de quartier de décliner les projets dessinés à l'échelle de la Ville, au niveau du quartier.

Les propositions faites en Conseils consultatifs de quartier sont transmises au bureau du Forum, et peuvent faire l'objet d'une information auprès de cette assemblée, qui en prend acte.

Les adjoints de proximité peuvent demander l'inscription à l'ordre du jour d'un sujet émanant d'un ou plusieurs Conseil(s) consultatif(s) de quartier, si celui-ci paraît présenter un caractère d'intérêt général au niveau de la Ville.

TITRE 4 : LA MAISON DES PROJETS

Article 13 : Maison des projets

Afin de mieux organiser la participation et l'information citoyenne, la Ville présente l'ensemble de ses projets significatifs dans une Maison des projets, réelle et virtuelle, accessible à tous. Ces projets font également l'objet d'un débat ouvert, sur le site Internet de la Ville.

La Ville veille à cette occasion à assurer une présentation pédagogique, claire et complète de l'ensemble des éléments dont elle dispose. Elle actualise régulièrement les projets présentés en fonction de leur évolution.

La Maison des projets peut également permettre le recueil des avis citoyens sur les projets présentés selon des procédures adaptées.

La Ville organise des conférences régulières à la Maison des projets, afin d'aider les citoyens à mieux connaître et s'approprier les projets municipaux.

TITRE 5 : STATUT DES GROUPES D'ELUS

Article 14 : Moyens mis à disposition des groupes d'élus

Les groupes d'élus sont constitués conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Les élus n'appartenant pas à la majorité municipale bénéficient de moyens spécifiques dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil Municipal et notamment d'un local commun, situé en mairie, et d'un espace réservé dans le bulletin d'information générale de la Ville.

Article 15 : Participation à la démocratie locale des élus n'appartenant pas à la majorité municipale

Les élus n'appartenant pas à la majorité municipale participent à la définition et à la mise en œuvre de la politique de participation citoyenne.

En outre, dans chaque mairie de proximité, une salle est réservée une demi-journée par mois pour une permanence d'un conseiller municipal de l'opposition. Cette permanence est assurée aux heures d'ouverture de la Mairie de proximité. L'accueil est individuel et est assuré par un Conseiller municipal d'opposition membre d'un des CMA du secteur concerné.

La date de la permanence est fixée pour chaque secteur en concertation entre les élus de l'opposition concernés et l'adjoint de proximité. La permanence peut faire l'objet d'un affichage en mairie de proximité.

Les demandes citoyennes effectuées dans le cadre de ces permanences doivent être transmises à l'Adjoint de proximité, compétent pour en assurer le traitement.

TITRE 6 : EVALUATION

Article 16. Compte-rendu annuel

L'adjoint délégué à la coordination de la politique de proximité présente chaque année en Conseil municipal le compte rendu synthétique de l'activité des Conseils Consultatifs de Quartiers, du Forum citoyen et de la maison des projets.

ANNEXE 1 : LISTE DES QUARTIERS ET DES SECTEURS

SECTEUR NORD

Quartier ACACIAS - Au Nord : rue de Joie ; à l'Est : voie ferrée les Aubrais-Gare ; au Sud : voie ferrée Orléans-Tours et avenue de Paris ; à l'Ouest : avenue de la Libération.

Quartier BLOSSIERES-MURLINS - Au Nord : limites communales ; à l'Est : rue du faubourg Bannier, rue de Joie, avenue de la Libération ; au Sud : voie ferrée Orléans-Tours ; à l'Ouest : limites communales.

Quartier GARE – PASTEUR – SAINT-VINCENT - Au Nord : boulevard Lamartine, rue Marcellin Berthelot ; à l'Est : rue du faubourg Saint-Vincent (incluse), voie ferrée Paris-Toulouse ; au Sud : boulevard Alexandre Martin, boulevard de Verdun, boulevard Pierre Ségelle, avenue Jean Zay ; à l'Ouest : avenue de Paris (jusqu'au boulevard de Québec), voie ferrée Orléans-Les-Aubrais-Paris.

SECTEUR NORD-EST

Quartier BARRIERE SAINT-MARC – LA FONTAINE - Au Nord : limites communales (commune de Semoy) ; à l'Est : limites communales (commune de Semoy) ; au Sud : rue de l'Argonne, rue du Petit Pont, rue du Onze Novembre, rue du Nécotin ; à l'Ouest : rue du faubourg Saint-Vincent.

Quartier ARGONNE – NECOTIN – BELNEUF - Au Nord : rue de l'Argonne (incluse), rue du Petit Pont, rue du Onze Novembre, rue du Nécotin, Pénétrante Est ; à l'Est : limites communales ; au Sud : boulevard Marie Stuart inclus ; à l'Ouest : rue du faubourg Saint-Vincent.

Quartier SAINT-MARC – FAUBOURG BOURGOGNE – ARGONNE SUD - Au Nord : boulevard Marie Stuart ; à l'Est : limites communales ; au Sud : limites communales, la Loire ; à l'Ouest : pont René Thinat, boulevard de la Motte Sanguin, boulevard Saint-Euverte, voie ferrée Paris-Toulouse.

SECTEUR OUEST

Quartier MADELEINE - Au Nord : rue du faubourg Saint-Jean (côtés Nord et Sud compris) ; à l'Est : boulevard Jean Jaurès ; au Sud : la Loire, limites communales ; à l'Ouest : limites communales.

Quartier CHATEAUDUN – FAUBOURG BANNIER - Au Nord : voie ferrée Orléans-Tours ; à l'Est : avenue de Paris ; au Sud : boulevard de Verdun, boulevard Rocheplatte, rue du faubourg Saint-Jean (exclue) ; à l'Ouest : limites communales.

SECTEUR CENTRE-VILLE

Quartier BOURGOGNE – REPUBLIQUE - Au Nord : boulevard de Verdun, boulevard Alexandre Martin, boulevard Pierre Ségelle, avenue Jean Zay ; à l'Est : boulevard Saint-Euverte, boulevard de la Motte Sanguin ; au Sud : la Loire ; à l'Ouest : rue Royale (incluse), rue Bannier.

Quartier CARMES – BANNIER - Au Nord : boulevard Rocheplatte ; à l'Est : rue Bannier (incluse), rue Royale ; au Sud : la Loire ; à l'Ouest : boulevard Jean Jaurès.

SECTEUR SAINT-MARCEAU

Quartier SAINT-MARCEAU - Au Nord : la Loire ; à l'Est : pont René Thinat, limites communales ; au Sud : le Dhuy ; à l'Ouest : limites communales.

SECTEUR LA SOURCE

Quartier LA SOURCE - Au Nord : le Dhuy ; à l'Est : limites communales ; au Sud : limites communales ; à l'Ouest : limites communales.

N° 14 – Proximité. Charte de la participation citoyenne. Désignation des membres élus des Comités de Mobilisation et d'Animation.

M. le Maire – *La délibération n° 14 est liée à la précédente.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Charte de la participation citoyenne modifie l'organisation des Conseils Consultatifs de Quartiers (C.C.Q.), en créant au sein de chaque quartier un Comité de Mobilisation et d'Animation (C.M.A.) dont les fonctions et la composition sont définies à l'article 7 de la Charte.

Ce comité est composé de trois catégories de membres, outre les membres de droit (président de C.C.Q., adjoints de proximité) :

- de membres élus, ou à défaut de citoyens, désignés spécifiquement par le Conseil Municipal ;
- de personnes ressources, nommées par l'adjoint délégué à la coordination de la politique de proximité, le Conseil Municipal étant informé de leur désignation ;
- de citoyens volontaires tirés au sort.

L'adoption de la nouvelle charte rend nécessaire la désignation par le Conseil Municipal des membres élus dans chaque C.M.A.

En outre, dans la mesure où l'ancienne charte a été abrogée, il convient de désigner à nouveau les douze présidents de Conseils Consultatifs de Quartier.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) abroger la délibération n° 6 du 25 avril 2008 désignant les présidents des Conseils Consultatifs de Quartier ;

2°) désigner pour chaque quartier les personnes suivantes :

Conseil Consultatif de quartier La Source :

- **Président : M. LANGUERRE**
- **Membres du C.M.A. : M. MONTEBELLO, M. BEN CHAABANE, Mme KOUNOWSKI**

Conseil consultatif de quartier Saint-Marceau :

- **Président : M. GAINIER**
- **Membres du C.M.A. : Mme SUIRE, M. THOMAS, Mme NOEL**

Conseil Consultatif de quartier Bourgogne – République :

- Président : Mme MAUROY
- Membres du C.M.A. : Mme COUPEZ, Mme SERVAIS, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA

Conseil Consultatif de Quartier Carmes- Bannier :

- Président : Mme RICARD
- Membres du C.M.A. : Mme BARRUEL, M. LEBRUN

Conseil Consultatif de Quartier Barrière Saint-Marc- La Fontaine :

- Président : M. POISSON
- Membres du C.M.A. : M. PEZET, M. LAMARRE, M. DEBARBAT

Conseil Consultatif de Quartier Argonne-Nécotin-Belneuf :

- Président : Mme CARRE
- Membres du C.M.A. : Mme HEAU, M. VALLE

Conseil Consultatif de Quartier Saint-Marc, Faubourg Bourgogne- Argonne sud :

- Président : M. POISSON
- Membres du C.M.A. : M. MAGNIER, Mme CHAPOVALOFF, Mme GRUWE

Conseil Consultatif de Quartier Madeleine :

- Président : Mme LABADIE
- Membres du C.M.A. : Mme PERLOT, M. L'HEUDÉ, M. GRAND

Conseil Consultatif de Quartier Dunois- Châteaudun- Faubourg Bannier :

- Président : Mme LABADIE
- Membres du C.M.A. : Mme d'AUX, M. FEBVRE, Mme FERKATADJI

Conseil Consultatif de Quartier Blossières-Murlins :

- Président : M. BLANLUET
- Membres du C.M.A. : M. DABAUVALLE, Mme MIKO

Conseil Consultatif de Quartier Acacias :

- Président : M. BLANLUET
- Membres du C.M.A. : M. HISSELE, Mme BEAUVALLET

Conseil Consultatif de Quartier Gare-Pasteur-Saint-Vincent :

- **Président : Mme PARAYRE**
- **Membres du C.M.A. : Mme de CHANGY, M. CHAPUIS ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 15 – **Grand Projet de Ville de La Source et Convention Territoriale de l'Argonne.**
Charte locale d'insertion. Mise en place. Approbation.

Mme BARANGER – *M. le Maire, vous aimez comme nous les choses concrètes. La mise en œuvre de cette charte apporte des emplois et c'est quelque chose de concret.*

Je vais tâcher de vous présenter une délibération dans laquelle vous verrez les effets de l'application de cette charte.

Tous nos travaux de rénovation urbaine, que ce soit dans le cadre du Grand Projet de Ville de La Source ou de la Convention Territoriale à l'Argonne, doivent être l'occasion d'embaucher des personnes résidant dans ces quartiers.

La Ville a demandé à la Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans de formaliser sa mission globale d'assistance auprès des maîtres d'ouvrage et des entreprises, pour que l'opération Grands Travaux, qui a été effective précédemment, ait une suite. L'organisation Emploi Grands Travaux a déjà permis de réaliser plus de 30 000 heures sur la période 2005 – 2007 en matière d'insertion, d'emploi pour ces Grands Travaux.

Que précise cette charte ? Le volume d'insertion, c'est important, car c'est ce sur quoi nous allons voter ? 54 000 heures entre 2008 et 2011 pour le quartier de La Source, 41 000 heures pour le quartier de l'Argonne.

Elle précise également la nature et l'origine du public, ainsi que l'organisation du pilotage stratégique partenarial et opérationnel de la Maison de l'Emploi.

Cet objectif d'insertion est égal à 5 % du nombre d'heures travaillées et à 10 % des embauches.

La Maison de l'Emploi conseille le maître d'ouvrage qui peut être la Ville, les différents bailleurs. Elle assiste l'entreprise attributaire du marché. Elle organise les réunions d'information, diffuse les offres d'emploi à tous les acteurs de l'emploi qui sont présents dans la Maison de l'Emploi. Je le précise. Elle anime la cellule d'études des candidatures. Elle assure donc une relation directe. Important : tous les demandeurs d'emploi embauchés sont accompagnés. La Maison de l'Emploi se porte garante dans un parcours d'insertion professionnelle. Ce dispositif fonctionne déjà. D'ores et déjà, des demandeurs d'emplois sont repérés et prêts à être proposés aux entreprises.

Dans ce cadre, il vous est proposé de déléguer M. le Maire pour signer cette charte.

M. le Maire – *Merci Mme BARANGER.*

M. CHAPUIS – *J'aurais deux toutes petites questions, pour avoir quelques éléments de réponses.*

Concernant tout d'abord la concertation autour de la Convention Territoriale de l'Argonne, où cela en est-il ? Le bilan d'étape ? Ce qui était prévu pour l'avenir ?

La deuxième chose, c'est une interrogation proche sur la question de l'Argonne. Je voulais savoir s'il était prévu une communication, une information ou un rapport sur le bilan de la Z.F.U. ? Pouvons-nous avoir quelques éléments concernant cette zone ? Merci.

Mme KOUNOWSKI – *Puisqu'on parle d'insertion, notamment dans le cadre du G.P.V., je voudrais rappeler que l'association Repères, la régie de quartier de La Source, est en grande difficulté. Elle aurait besoin du soutien de la mairie. Comme vous vous étiez engagé dans votre promesse de campagne, puisque vous parliez de promesse de campagne, c'était une de vos promesses de campagne, c'est noté : « nous soutiendrons les régies de quartiers », j'ai le programme.*

Deuxièmement, quand on voit le volume d'heures d'insertion proposées, c'étaient des volumes d'activités qui vont être présents à La Source et qui, visiblement, permettraient la survie de cette régie de quartier. Il serait intéressant que vous nous répondiez pour voir si on ne peut pas continuer justement de soutenir la régie de quartier de La Source qui a besoin, je le rappelle, d'un soutien de 30 000 € ? M. Michel BRARD le disait tout à l'heure. Par rapport aux grands financements de l'Entente, par exemple, qu'est-ce que c'est 30 000 € ? Pas grand chose.

Les autres partenaires, comme le Département, sont prêts à soutenir cette régie de quartier. Vu cette charte locale d'insertion, qui est signée dans le cadre de l'A.N.R.U., cela pourrait donner des chances à la régie de quartier de continuer son activité et de survivre, en sachant que cette régie de quartier est très importante pour La Source, pour le lien social, pour l'insertion. En fait, nous ne comprenons pas l'attitude actuelle de la mairie face à la régie.

Mme NGANGA – *Pour suivre un petit peu ce que vient de dire Mme KOUNOWSKI, les communistes nous sommes très scandalisés quand même par la fermeture de cette régie de quartier à La Source, qui est là depuis 17 ans, qui fait un travail énorme et remarquable pour les citoyens et les citoyennes de La Source, dans le domaine de l'insertion, dans le domaine de l'aide aux plus démunis. Cette association a quand même permis la création de 66 emplois qui aujourd'hui se voient vraiment menacés par la fermeture. Cette régie de quartier est non seulement utile, mais indispensable pour les sourciens. Plus de 1 000 personnes, au jour d'aujourd'hui, sont passées par cette association. Beaucoup ont retrouvé un emploi grâce à cette association. Toutes ces personnes et ces familles ont également retrouvé une certaine dignité. Cette régie de quartier doit exister pour pouvoir intervenir.*

Pour rejoindre Mme KOUNOWSKI, il est vrai que, dans vos petits journaux de campagne, il était quand même bien mentionné : « Les régies de quartiers continueront de bénéficier de notre soutien ainsi que celui de l'O.P.A.C. d'Orléans. L'opération à l'emploi Grands Travaux se généralisera. L'action de la Maison de l'Emploi se renforcera. Nous soutiendrons la lutte contre les discriminations. Nous continuerons de soutenir la régie ».

J'ai un courrier qui vous est adressé, daté d'aujourd'hui. Je vais vous le faire parvenir. C'est un courrier du Président de l'Association Repères, où il joint tout un tas de courriers, puisqu'ils ont également écrit au Préfet, à M. SARKOZY, Président de la République. Vous avez également reçu,

ainsi que le Préfet, un courrier de M. Michel RICOUD, Conseiller Général. Nous voulons que cette régie se maintienne en place et qu'elle ne soit pas fermée.

M. BRARD – M. le Maire, c'est sur le même sujet. Je ne vais pas reprendre ce que mes deux collègues viennent de dire. Mais, sur un aspect un peu plus large, dans les circonstances de problématiques économiques d'aujourd'hui, un outil tel que celui-là est véritablement pertinent et extrêmement indispensable.

M. le Maire, je souhaite que vous puissiez prendre le temps de regarder vraiment cette question et peut-être revenir sur une position que personnellement je ne comprends pas. Il me semble que ce soutien de la Ville peut intervenir, dans un plan de redressement qui nécessite de remettre peut-être un certain nombre de choses en marche, en tout cas de travailler avec les partenaires. Effectivement le Conseil Général a validé le plan de redressement proposé par les différents partenaires avec la régie de quartier. Il y a vraiment un enjeu pour d'abord plus de 60 salariés et leurs familles, mais aussi un enjeu pour le quartier car il s'agit de lien social. C'est aussi de la citoyenneté. Nous venons de parler de la charte. J'ai moi-même participé à la vie d'une régie de quartier pendant une dizaine d'années. Je vous assure que le mouvement des régies de quartiers est vraiment un mouvement de citoyenneté. Il existe un comité national de liaison des régies de quartiers. Il existe en Région Centre 14 régies de quartiers. Je rappelle que cela représente 700 salariés dans la Région Centre. L'histoire de la régie de quartier, 17 ans de présence dans ce quartier, est riche d'engagements, de militantisme et quelquefois, c'est vrai, pas simplement sous cette municipalité, d'un peu d'animation et de poil à gratter. C'est vrai, bien sûr, mais cela fait partie de la vie.

Il y a vraiment des enjeux pour les personnes, des enjeux humains qui sont essentiels. S'il y a des reproches à faire, je n'en ai pas entendu beaucoup. M. MARTIN, au dernier Conseil Municipal a fait des remarques, mais nous pourrions en discuter car les éléments qu'il a avancés sont exacts sur les chiffres, mais ses commentaires ne sont pas exacts. Je suis prêt à en discuter avec lui sur le fond.

Je pense vraiment qu'il y a un enjeu très important pour la Ville, pas simplement pour le quartier de La Source.

Je dirai une chose qui me paraît essentielle. Il y a une expérience véritablement avec des acquis et des pratiques qui permettent à des personnes d'évoluer dans leur existence, de passer d'un stade souvent de grande précarité ou d'assisté à un stade d'activité économique, de participation à la vie de leur quartier, de construction de leur vie personnelle ou de leur vie familiale. C'est un enjeu majeur.

Le Gouvernement Français - ce n'était pas il y a 5 ans, 10 ans, c'était hier soir - a remis un prix au Comité National de Liaison des Régies de Quartiers (C.N.L.R.Q.) pour le travail mené par les régies de France, un prix basé sur ce travail de lien social, d'insertion, de parcours de citoyenneté et de lutte contre les discriminations. Il faut savoir qu'au C.N.L.R.Q. c'est en partie et dans un pourcentage extrêmement important l'expérience de la régie de quartier Repères, qui est une pionnière en France, car elle fonctionne depuis 17 ans, qui lui a permis de proposer toute une panoplie de démarches et de réussite, qui a valu cette remise de prix hier soir par le Gouvernement Français.

M. le Maire, je souhaite que vous puissiez évoluer dans votre position et qu'ensemble, avec les partenaires, nous puissions vraiment travailler au maintien d'un outil indispensable, sur un

secteur qui connaît toujours des difficultés et pour lesquelles les situations économiques à venir risquent d'en poser encore de plus grandes

Je vous remercie en tout cas d'avoir écouté mes propos.

M. le Maire – *Mme BARANGER pour répondre.*

Mme BARANGER – *Je pense que je peux répondre globalement à l'ensemble des personnes, puisque les questions qu'elles se posent se ressemblent toutes les unes et les autres.*

Vous dites qu'il n'y a pas le soutien de la mairie. Depuis que l'association nous a parlé de ses difficultés, depuis plus de deux mois, nous avons des échanges de travail avec elle. J'ai reçu l'ensemble des personnels pour les rassurer sur la situation. La mairie est quand même un donneur d'ordre. C'est à travers les ouvrages qu'elle donne qu'elle s'implique complètement.

Il y a la mairie, les bailleurs. Les marchés sont pour les uns de 247 000 €, pour les bailleurs de 500 000 €. Puisque vous avez parlé de la régie de quartier à propos des clauses d'insertion, les marchés qui leur sont donnés, leur taux de clause est déjà bien supérieur à la moyenne. Quand la régie de quartier Repères nous dit : « Nous n'avons pas encore bénéficié de ces clauses d'insertion », encore faut-il que les chantiers d'insertion soient prêts pour pouvoir y répondre.

En ce qui concerne notre volonté de répondre présent à la régie de quartier, lundi, lors de la venue de M. FILLON, j'ai reçu avec un Conseiller de Mme AMARA, les représentants de l'association, le Président, le Vice-Président et le Trésorier. M. ABDI les a écoutés. Il avait le dossier en mains. Il a bien précisé que cette régie était surdimensionnée pour le quartier dans lequel elle est. Surdimensionné, cela veut dire que les personnels qui gèrent cette régie sont sur le terrain, soit, mais peut-être y a-t-il trop d'intermédiaires pour que les emplois aillent vraiment vers les personnes du quartier. C'est une chose qui a été dite, non pas par moi, mais par M. ABDI.

Je souhaite tout de même ajouter que, quand on dit qu'il n'y a pas de subvention, la Ville n'a pas vocation à donner une subvention comme cela. En revanche, dans ses marchés, la Ville aide beaucoup sur le plan technique les personnes qui sont en insertion. Vous vous posez des questions à propos de l'avenir de cette régie, mais elle est déficitaire. J'ai participé au Conseil d'Administration qui a décidé à l'unanimité, et ce n'était pas de gaieté de cœur, ni pour la régie, ni pour moi qui était présente, de déposer le bilan. Cela ne veut pas dire cessation de paiement. Nous, la Ville d'Orléans, nous sommes très vigilants. Ce sur quoi nous insistons, c'est que les emplois, dans le quartier de La Source, doivent au maximum être préservés. C'est la réponse que je peux vous donner actuellement.

M. le Maire – *On ne va pas relancer indéfiniment le débat. Ce n'est pas le sujet. Je laisse déjà chacun s'exprimer. On est sur une charte locale d'insertion. Je comprends que vous vouliez intervenir sur un autre sujet. Je laisse faire. Nous sommes à la délibération 15, mes chers collègues, et nous en avons 91. J'aimerais quand même que l'on respecte aussi les règles du Conseil Municipal. Vous vous êtes exprimés. Je réponds dans le prolongement de ce que dit Mme BARANGER.*

Vous avez de très bonnes lectures, Mme NGANGA. Effectivement, nous tenons les engagements que nous prenons. Lorsque la régie de quartier Argonne Service Plus a été au bord de la cessation de paiement, nous l'avons soutenue. Nous avons mis 50 000 €. Paf ! Comme cela ! Et elle est toujours là. Alors, ne me dites pas qu'on ne respecte pas nos engagements.

Le deuxième élément, il faut savoir que, pour Repères, la Ville apporte chaque année en marchés à peu près 200 000 €. L'O.P.A.C. d'Orléans apporte à peu près la même chose, dont le Président est ici. C'est entre 400 et 500 000 € que nous apportons chaque année en marchés. C'est donc énorme.

Ce que nous avons dit depuis longtemps, par la voie de M. MARTIN, s'il me permet de le dire, et cela ne date pas d'hier, c'est qu'il y a des problèmes de gestion et des problèmes de coûts de gestion, ce que Mme BARANGER a rappelé en d'autres termes. Je dis deux choses simples.

1. La Ville d'Orléans n'a pas vocation à éponger les déficits de tout le monde, car on n'en sort plus. Vous comprenez. Tout à l'heure on a présenté le budget. Une fois c'est untel qu'il faut compenser. Dans le domaine du sport, ce sont des clubs qui sont en déficit qu'il faut compenser. Dans tel ou tel autre domaine, on vient voir la Ville. Je suis d'accord si c'est 30 000 €. Oui, mais c'est 30 000 + 50 000 + 80 000 + encore. Il y a un moment où on ne peut plus, d'où le fait de ce que vous avez vu dans le domaine du sport avec des audits qui ont été demandés et d'où effectivement le fait de dire que nous n'allons pas continuer à soutenir indéfiniment, dès lors que les efforts que nous demandons, qui sont parfaitement justifiés et dont on voit la démonstration aujourd'hui pour la régie Repères, ne sont pas faits, parce que c'est de l'argent des Orléanais tout simplement. La Ville fait des efforts de gestion et elle demande à celles et ceux qu'elle soutient de faire également des efforts de bonne gestion.

2. On ne va pas laisser tomber les personnes qui travaillent pour la régie de quartier Repères. Je m'y engage ce soir. Je l'ai déjà dit. On ne va pas les laisser tomber.

Mais j'en ai assez de remettre un peu partout de l'argent dans des puits sans fond, que ce soit là ou que ce soit ailleurs. Des personnes, qui ont des déficits de fonctionnement, je pourrais en recevoir toutes les semaines. Ce n'est pas de la bonne gestion.

Je dis deux choses très claires. Je ne suis pas d'accord pour éponger une fois de plus des déficits et deuxièmement nous ne laisserons pas tomber les personnes qui travaillent pour la régie de quartier Repères dans le quartier de La Source, c'est-à-dire la soixantaine de personnes qui sont concernées. S'il faut aller - ce qui n'était pas mon souhait initialement, puisque tout cela a été vu il y a au moins deux ou trois ans, mais on n'a pas été écouté, je dirais qu'il faut être responsable, on a dit tout cela - jusqu'à créer une structure pour permettre aux personnes qui travaillent pour la régie de quartier Repères de continuer de travailler, on le fera, car notre démarche est très volontaire. Ce n'est pas bien géré. J'en ai marre. C'est aussi simple que cela. On va faire de la bonne gestion.

Ces histoires d'insertion, je les connais mieux que vous. Non seulement j'y ai participé, mais j'ai dirigé des structures d'insertion.

Mme KOUNOWSKI – *On n'accepte pas M. GROUARD.*

M. le Maire – *Je connais bien la chose. Je dis : « On fait de l'insertion, on soutient, on prend Argonne Service Plus. On a été en discussion avec Argonne Service Plus, on a remis 50 000 € et Argonne Service Plus s'est redressé.*

M. BRARD – *Faites pareil.*

M. le Maire – *Non, c'est trop facile. On le dit depuis...*

M. CHAPUIS – *Vous ne pouvez pas vous dire que c'est grâce aux 50 000 € qu'Argonne Service Plus s'est redressé. Vous ne pouvez pas le dire.*

M. le Maire – *On le dit, M. BRARD, depuis deux à trois ans. On ne nous écoute pas. Quand on est dans la catastrophe, on nous dit : « Il faut remettre de l'argent. Allez, à votre bon cœur, il faut payer ». Je dis que je ne suis pas d'accord.*

Mme KOUNOWSKI – *Laissez-nous répondre.*

M. le Maire – *Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Je réponds. Vous dites : « il y a deux ou trois ans, problème de gestion ». Le problème de gestion est lié à une baisse du volume d'activités avec les démolitions dans le cadre du G.P.V., etc. Il y a une lettre du Préfet qui répond au Président des régies de quartiers en 2006, puisqu'on est à peu près dans les dates que vous citez. A la fin, il dit : « J'ajoute la nécessité de mettre en œuvre le dispositif de charte d'insertion A.N.R.U. » - c'est ce qu'on est en train de voter – « et j'ai déjà évoqué, lors des réunions des instances du Contrat de Ville, que des courriers aux porteurs de projets et maîtres d'ouvrage ont été faits, afin de les sensibiliser à la nécessité de le décliner dans les prochains dossiers A.N.R.U. ». Il y avait un problème de volume. Il y a quand même 54 000 heures d'insertion qui sont prévues. Pourquoi ne pas laisser la chance à ces structures ?*

M. CARRE – *Ce n'est pas une question de chance ou pas, Madame. Les locataires, par exemple, qui sont à l'intérieur de l'ensemble du parc, pour lesquels la régie est missionnée pour faire un certain nombre de travaux (nettoyage des halls, etc.), eux attendent un certain nombre de prestations. A partir de là, la régie fait son travail. Il y a moins d'immeubles aujourd'hui. On s'en est rendu compte il y a déjà deux, trois ans. C'est là que sont intervenus les marchés de la Ville. En terme d'activités, vous pouvez d'ailleurs regarder le chiffre d'affaires de la régie. Il n'y a pas réellement de baisse d'activité de ce point de vue-là.*

Deuxièmement, la partie insertion, qui est développée dans la charte, on la signe aujourd'hui. Je m'en félicite. Ceci étant dit, depuis le début du G.P.V., cette question de l'insertion par l'emploi a été au cœur de toutes les réunions de quartiers, puisqu'on a parlé tout à l'heure de démocratie participative. M. Michel LANGUERRE est témoin qu'on a dû faire à peu près une centaine de réunions aujourd'hui dans le quartier à l'intérieur du G.P.V. Dès le départ, on a pris le parti d'intégrer une démarche - cela a été rappelé par l'opération Emploi Grands Travaux - et dans le domaine de l'insertion de faire des chantiers d'insertion. Le square Camille Flammarion, qu'on a vu l'autre jour et qui a été montré à M. le Premier Ministre, a été réalisé, de mémoire par A.C.M., dans le cadre d'un chantier d'insertion. Cela s'est extrêmement bien passé. Il y a plein d'autres chantiers qui se développent avec l'O.P.A.C., la S.E.M.D.O. qui vont rentrer dans le cadre de la charte d'insertion et qui, je l'espère, vont continuer, comme cela s'est passé jusqu'à présent.

De toute façon, l'insertion va arriver, mais elle a aussi ses règles. Il y a des appels d'offres, des appels à projets, un certain nombre de choses qui au final font que vos propos me surprennent un peu. Cela voudrait dire qu'il y aurait déjà des fléchages sur des marchés pour des structures. Cela me paraît assez curieux comme type d'approche. Je suis désolé, mais c'est ainsi que cela se passe dans l'attribution des marchés et dans la façon de concevoir un certain nombre de chantiers. A partir de là, je ne vois pas pourquoi cette structure, par rapport à d'autres, serait plus favorisée que d'autres. Elle a une fonction dans le quartier, on ne va pas revenir là-dessus. La seule chose, c'est qu'il y en a une en moins aujourd'hui, c'est vrai c'est la première année, c'est l'Espace

Savoie qui ferme. En prévision de cette fermeture, cette année un certain nombre de difficultés apparaissent. Je rappelle que l'Espace Savoie, c'étaient 50 000 € de subventions directes de la Ville, que nous avons maintenues. D'ailleurs, la Ville avait honoré sa garantie lors d'un emprunt que la Société Adélaïde de Savoie n'avait pas pu honorer pour un certain nombre de travaux faits dans cet immeuble.

M. le Maire – *On se souvient très bien de cette question-là. M. BRARD, juste un mot.*

M. BRARD – *M. le Maire, les éléments financiers ont été dits. M. CARRE parle d'une subvention de 50 000 € pour l'Espace Adélaïde de Savoie, alors que c'est une convention entre la Ville et la régie pour faire fonctionner par trois salariés l'Espace Adélaïde de Savoie. C'est une convention. La Ville aurait pu financer directement trois salariés...*

M. le Maire – *M. BRARD, je ne suis pas sûr qu'il faille rentrer... Je ne suis pas sûr que vous ayez un grand intérêt à venir sur ce sujet.*

M. BRARD – *M. le Maire, je pense vraiment qu'il y a une richesse. Je le dis en grande sincérité. Vous nous avez dit que vous connaissiez beaucoup mieux que nous les questions d'insertion. J'ai participé, sans doute comme vous, à des dispositifs d'insertion. Vous parliez des élus qui passent des soirées, cela m'en a fait passer pas mal en tout cas.*

Je suis Président aujourd'hui de la Commission Locale d'Insertion pour trois cantons d'Orléans. Je vois chaque semaine tous les dossiers qui concernent les personnes en insertion dans les dispositifs que met en œuvre le Département, notamment sur le R.M.I. et tous les dispositifs de démarches pour l'insertion professionnelle. Je pense vraiment que cet outil-là, avec les évolutions nécessaires, je ne suis pas dans le « c'est tout bien et tout va bien ». Ce n'est pas cela du tout. Je dis que cet outil-là, avec son expérience et avec la richesse qu'il possède, doit pouvoir évoluer. C'est à nous les institutions de le faire évoluer. La Ville en a les moyens. Il ne faut pas nous dire que la Ville n'a pas les moyens de faire évoluer une structure comme celle-là. Par rapport aux enjeux d'aujourd'hui et par rapport à la situation, je ne trouve pas cela raisonnable. En tout cas, je ne peux pas approuver le fait qu'on dise : « Non, on ne vous aide plus aujourd'hui, on ne vous permet pas de passer un cap ». Si la Ville disait au contraire : « On vous permet de passer un cap, mais en revanche il y a des conditions ». Je peux me permettre de dire cela ici, M. le Maire.

Le Conseil Général a pris cette position en Commission Sociale où je siège. L'aide demandée de 20 000 € a été validée par le Conseil Général sous conditions. C'est une démarche constructive.

Je souhaite qu'ici à la Ville on ait cette démarche, car c'est rendre service à ce quartier et à la population. C'est tout ce que je dis. Je ne dis pas qu'il n'y a rien à dire, qu'il n'y a aucune évolution de la structure à faire, etc. Ce n'est pas cela du tout. C'est vraiment un enjeu important. Il faut le prendre à la hauteur de cet enjeu.

Mme MIKO – *Je souhaite dire juste un mot très rapidement. Avant de venir, on a eu une lettre que vous avez dû avoir également, relative à une déclaration - je n'ai pas vu Mme BARANGER - que vous auriez faite lors de l'édition du journal télévisé France 3 hier. Vous parliez d'une éventuelle subvention si certaines conditions étaient... Je n'ai pas vu l'édition. Je ne fais que rapporter ce que cette lettre dit. Y a-t-il ouverture ? Y a-t-il possibilité ? En tout cas, c'est ce que les personnes demandent, par rapport à votre déclaration hier soir à la télévision. Merci.*

Mme BARANGER – *Cela m'est très facile de répondre. Il est marqué une phrase qui, pour moi, n'a ni queue ni tête. Je ne vois pas où elle a été prise. Je ne me vois absolument pas le dire. Qu'y a-t-il de marqué d'ailleurs ? « attribuer une subvention ». Non.*

Mme MIKO – *assortie d'un certain nombre de conditions.*

Mme BARANGER – *En revanche, j'ai dit que pour le moment les marchés de la Ville courent. Les marchés de l'O.P.A.C. et des autres bailleurs courent. Il y a des rentrées d'argent chez Repères, qui sont conditionnées à la poursuite des marchés dans un avenir relativement lointain, puisqu'ils courent au moins jusqu'au mois de juillet pour l'O.P.A.C. d'Orléans et aux mois de mars – avril pour la Ville, et il faut un reformatage de l'ensemble de l'association. C'étaient les conditions. Je n'ai jamais parlé de subventions.*

M. le Maire – *On ne va pas y passer 10 ans. Je vous ai donné la position de la Ville. La situation financière de la Ville est tendue. Je l'ai dit dans les différents secteurs d'activités de la Ville, je ne remettrai pas de l'argent dans des puits sans fond. Nous ne laisserons pas tomber les personnes qui travaillent pour la régie de quartier, car c'est bien ce que vous allez essayer d'accréditer dans le quartier de La Source, qu'on laisse tomber, etc. D'accord ? Ce qui m'intéresse, ce n'est pas la structure en elle-même, ce sont les personnes qui travaillent pour la structure, les personnes qui sont dans les processus d'insertion. Mme BARANGER a totalement raison de dire que les apports que nous faisons vont continuer au travers des marchés que nous passons. Si vous me dites que 200 000 € c'est rien, d'accord. C'est 200 000 € que la Ville dépense quand même chaque année. Avec l'O.P.A.C., c'est combien M. CARRE ?*

J'ai fait une erreur de chiffres tout à l'heure. J'ai dit 500 000 € au total. C'étaient 500 000 € de l'O.P.A.C. et 200 et quelques mille de la Ville d'Orléans. C'est donc 700 000 € que nous mettons tous les ans. Le discours est clos. Je vous ai dit clairement les choses. C'est que nous allons soutenir, on ne laissera pas tomber les personnes qui travaillent pour la régie, car le but d'une régie c'est cela et c'est ce qui nous intéresse.

Nous n'allons pas continuer à remettre de l'argent dans un puits sans fond, sachant que dans 6 mois on retrouve le même problème. Quand il y a des frais de structures qui sont tels, avec un chiffre d'affaires néanmoins important et qui ne pourra pas augmenter dans des proportions énormes évidemment, car ce chiffre d'affaires est lié à la réalité du terrain, à ce moment-là, vous avez un déséquilibre structurel. C'est ce que nous avons dit il y a maintenant plus de deux ans. C'est sur ce point que rien n'a été fait depuis plus de deux ans.

En revanche, il n'y a pas de raison que les personnes qui travaillent pour Repères, qui n'y sont pour rien de cela, en soient victimes. C'est pour cela qu'on ne les laissera pas tomber. Je dis clairement que, s'il faut aller jusqu'à – ce qui n'était pas notre souhait – créer une structure qui permette de continuer à ces personnes d'avoir du travail, de continuer à s'insérer, on ira jusque-là. On le fera. Je ne vois vraiment pas ce que vous avez à redire là-dessus. Si on disait : « On laisse tout tomber et notamment la soixantaine de personnes qui disposent de travail par ce biais-là », vous pourriez dire : « Attendez, vous vous rendez compte ». Je reprendrai complètement votre discours en disant : « Y compris par les temps qui courent, on laisse tomber 60 personnes qui sont déjà parfois dans des situations difficiles », vous auriez raison. Mais je vous dis que ces personnes-là, on ne va pas les laisser tomber.

Le débat est clos. Je vous propose de revenir à notre point n° 15 et je vais vous consulter sur cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il faudra expliquer votre abstention sur la charte locale d'insertion.

M. LEBRUN – *L'abstention c'est simple. C'est que...*

M. le Maire – *Vous n'avez pas la parole, M. LEBRUN, s'il vous plait.*

Mme BARANGER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« 1. Rappel des objectifs

L'article 10 de la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine dispose que l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) élabore et adopte une charte d'insertion qui intègre dans le Programme National de Rénovation Urbaine les exigences d'insertion professionnelle des habitants des Zones Urbaines Sensibles (Z.U.S.).

Cette charte prévoit que les travaux d'investissement qui font l'objet de projets de rénovation urbaine, mais également les actions de gestion quotidienne du quartier et d'utilisation des équipements créés ou rénovés doivent être une occasion d'embaucher des populations résidentes des quartiers concernés par ces projets. Il s'agit de réserver pour l'insertion un minimum de 5 % des heures travaillées sur les marchés de travaux et 10 % des embauches sur la gestion urbaine de proximité.

Ces objectifs s'imposent aux différents maîtres d'ouvrage dont les opérations bénéficient de subventions de l'A.N.R.U., sur site et hors site.

Il est également noté qu'un accord a été signé le 16 juillet 2007 entre la Fédération Française du Bâtiment, l'A.N.R.U. et le Ministère du Logement et de la Ville pour favoriser la mise en œuvre de la Charte A.N.R.U. pour l'insertion.

1. Charte Locale d'Insertion avec dispositif opérationnel confié à la Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans

Conformément à l'avenant n° 1 à la convention A.N.R.U. signé le 12 février 2008 et à la signature de la convention du projet de l'Argonne, un projet de charte locale d'insertion a été élaboré pour ces deux Projets de Renouvellement Urbain (P.R.U.) de la Ville d'Orléans par la Maison de l'Emploi et les services de la Ville.

Il s'agit en effet au moyen de cette charte locale d'augmenter encore davantage les résultats tangibles obtenus depuis 2005 dans le cadre de l'opération emploi grands travaux, dispositif voulu simple, efficace et en cohérence totale avec les objectifs de la charte A.N.R.U. Ce dispositif encore opérationnel, et désormais piloté par la Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans, a permis de réaliser près de 33 000 heures sur la période 2005-2007.

Il s'agit par ailleurs de formaliser la mission globale d'assistance de la Maison de l'Emploi auprès des maîtres d'ouvrage et des entreprises.

Sont précisés dans la charte :

➤ le volume d'insertion à réaliser sur les marchés de travaux par P.R.U. et par maître d'ouvrage : cet effort d'insertion peut être modulé en fonction de la nature et de la technicité des lots, mais l'atteinte des objectifs sera vérifiée en globalité à l'échelle de chaque projet de renouvellement urbain et par maître d'ouvrage :

○ pour le G.P.V. de La Source, un volume de 54 000 heures d'insertion est à réaliser sur la période 2008-2011 dont 14 750 heures pour la Ville, 28 600 heures pour l'O.P.H. d'Orléans et 10 650 heures pour les autres maîtres d'ouvrage,

○ pour le Projet de l'Argonne, un volume de 41 000 heures est à réaliser dont 14 000 heures pour la Ville, 25 000 heures pour l'O.P.H. d'Orléans et 2 000 heures pour les autres maîtres d'ouvrage ;

➤ la nature et l'origine du public : les personnes issues des Z.U.S. de La Source et de l'Argonne ;

➤ l'organisation du dispositif : pilotage stratégique partenarial, pilotage opérationnel à la Maison de l'Emploi.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes de la charte locale d'insertion à passer avec la S.E.M.D.O., les différents bailleurs sociaux et la Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans, afin de permettre aux populations résidentes des quartiers concernés de bénéficier d'un volume d'heures d'insertion dans les marchés de travaux et dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite charte locale d'insertion au nom de la Ville ».

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 16 – Grand Projet de Ville de La Source. Programme de logements en accession à la propriété réalisé par la Société ICADE CAPRI. Approbation d'un avenant à la convention avec l'A.N.R.U.

M. CARRE – *Il s'agit de proposer un deuxième avenant à la convention A.N.R.U. qui permet de disposer de crédits que l'A.N.R.U. met à disposition des accédants dans les quartiers Z.U.S. sous conditions de ressources, pour accéder à la propriété.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans un objectif de diversification de l'offre de logement et de mixité sociale, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U.), dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine, accorde des subventions à des opérations d'accession à la propriété menées par des personnes morales qui réalisent des logements pour les céder à des personnes physiques. Ces dernières s'engagent à les

occuper à titre de résidence principale pendant au moins cinq ans, sauf mobilité en cas de force majeure.

Des dispositions s'imposent aux maîtres d'ouvrage de ces programmes et concernent notamment : un prix de vente plafond (article R. 443-34 du Code de la Construction et de l'Habitation) et l'obtention d'un label H.P.E. en lien avec la réglementation thermique en vigueur « RT 2005 ».

Ces aides, venant en déduction du prix de vente des logements en accession, sont de 5 000 € à 10 000 € par logement, selon l'appréciation faite du marché.

Une ligne financière nouvelle de 500 000 € a ainsi été créée dans les tableaux financiers de l'avenant n°1 à la convention signé le 12 février 2008, afin d'opérer une réservation de subvention, mais sans désignation de maître d'ouvrage.

Au cours de l'exécution de la convention pluriannuelle, un maître d'ouvrage a été désigné et a souhaité s'inscrire dans ce dispositif : la Société ICADE CAPRI.

La Société ICADE CAPRI réalise 16 logements en accession à la propriété sur le territoire de la commune d'Orléans dans le quartier de La Source, rue Romain Rolland, îlot n° 9 de la Z.A.C. Les allées de La Source. Cette opération se réalise ainsi au cœur du périmètre A.N.R.U. Les travaux ont été engagés au printemps 2008 et la livraison des logements est prévue pour le printemps-été 2009.

Une aide de 5 000 € par logement a été actée pour ce programme, soit une subvention de l'A.N.R.U. de 80 000 €.

L'octroi de cette subvention étant premièrement soumis à la signature d'une convention spécifique tripartite entre l'A.N.R.U., le maître d'ouvrage et la collectivité locale porteuse du projet global de rénovation urbaine, M. le Maire a été autorisé à signer cette dernière par délibération du Conseil municipal d'Orléans en date du 25 janvier 2008. Cette convention a ainsi été signée par la Société ICADE CAPRI et M. le Maire, elle est actuellement à la signature du Directeur Général de l'A.N.R.U.

Il était par ailleurs prévu un avenant simplifié à la convention avec l'A.N.R.U. dès lors qu'un maître d'ouvrage serait désigné et souhaiterait s'inscrire dans ce dispositif, ceci afin de compléter la convention pluriannuelle et ses tableaux financiers.

L'avenant n° 2 a ainsi été préparé en conséquence et prendra la forme d'un avenant simplifié selon les conditions prévus à l'avenant n°1.

Il est précisé que cet avenant n'occasionne aucune modification des plans de financement des opérations de la Ville d'Orléans.

Dans ces conditions, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 2 à la convention, à passer avec l'A.N.R.U., afin de compléter la convention pluriannuelle et ses tableaux financiers concernant la réalisation d'un programme

de logements en accession à la propriété par la Société ICADE CAPRI dans le périmètre du G.P.V. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 17 – Grand Projet de Ville de La Source. Groupe scolaire. Installation de panneaux photovoltaïques. Demande de subvention auprès du F.E.D.E.R.

M. CARRE – *L'objectif est d'aller chercher une subvention pour installer des panneaux photovoltaïques au-dessus d'une école.*

M. le Maire – *C'est exactement ce que disait Mme CUGNY-SEGUIN tout à l'heure dans le budget. Tous nos projets, tous nos investissements intègrent cette problématique du développement durable. Vous en avez une démonstration. Evidemment que, dans les budgets qu'on a présenté tout à l'heure, l'école Kergomard n'est pas dans le budget du développement durable. Elle est dans le budget G.P.V.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« 1/ Contexte et objectifs du projet

Dans le cadre du Grand Projet de Ville (G.P.V.), la construction du nouveau groupe scolaire répond aux conditions de réussite de l'ensemble du projet. Ce nouvel établissement, qui pourra accueillir environ 200 élèves, sera ouvert pour la rentrée 2009.

Une démarche Haute Qualité Environnementale est mise en œuvre pour ce projet, comme c'est le cas pour chacun des équipements neufs réalisés dans le cadre du G.P.V.

Sont mises en œuvre cinq cibles principales :

- chantier à faibles nuisances,
- gestion de l'énergie,
- gestion de l'entretien et de la maintenance,
- confort acoustique,
- confort visuel.

Dans ce cadre, il est prévu l'implantation de 200 m² de panneaux photovoltaïques afin de contribuer à protéger l'environnement et de recourir aux énergies renouvelables.

Le groupe scolaire présentant une surface importante de toiture, le procédé s'adapte parfaitement à la production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Pour une production optimale, les panneaux photovoltaïques seront mis en place sur les pans de toitures les mieux exposés, soit environ 200 m² de panneaux exposés sud / ouest. Il est choisi l'implantation de panneaux encastrés dans la toiture, permettant une meilleure insertion architecturale et des retours sur investissement plus satisfaisants.

Informations complémentaires :

○ production de deux fois plus d'énergie électrique par rapport aux besoins du bâtiment (25 000 kWh par an à comparer aux 16 500 kWh) : l'énergie produite sera revendue à E.D.F. Ces recettes seront d'abord utilisées pour réduire la facture énergétique du bâtiment au bénéfice de tous les habitants d'Orléans ;

○ cette énergie n'est pas utilisée pour le chauffage : raccordement au chauffage urbain.

2/ Bilan financier prévisionnel

Conformément à l'avenant n° 1 à la convention avec l'A.N.R.U., le coût global de construction est de 4 680 960 € H.T. dont 192 000 € H.T. pour la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques. Pour mémoire, le coût global du mobilier et de l'équipement est par ailleurs de 193 000 € H.T.

Suite à la fiche de candidature déposée fin 2007 au titre du Fonds Européen de Développement Régional (F.E.D.E.R.), il est proposé de déposer un dossier de demande de subventions pour l'installation des panneaux photovoltaïques à hauteur d'un montant maximal de 96 000 €, soit 50 % de la base éligible de la subvention F.E.D.E.R.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès du F.E.D.E.R. une subvention au taux le plus élevé, pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du nouveau groupe scolaire à La Source ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer la convention d'attribution relative à cette subvention au nom de la Ville ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8243, article 1327, opération 09A39111, T.S. 104 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 18 – Grand Projet de Ville de La Source. Médiathèque. Equipement informatique. Demande de subvention auprès du F.E.D.E.R.

M. CARRE – *C'est la même chose, mais cette fois pour de l'équipement informatique.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« 1/ Contexte et objectifs du projet

Dans le cadre du Grand Projet de Ville (G.P.V.), la construction de la médiathèque répond à un objectif de création d'un pôle de centralité et d'attractivité autour du complexe sportif et des

groupes scolaires existants, à la jonction des types d'habitats, individuels et collectifs, privés et sociaux.

Elle répond également à la volonté de créer, pour le quartier de La Source, une médiathèque moderne et adaptée aux nouveaux usages. Le choix est clairement d'axer ce nouvel équipement sur les nouvelles technologies : entièrement numérique, elle bénéficiera d'un matériel extrêmement performant avec l'idée que le multimédia soit accessible partout et pour tous.

Ainsi, il s'agit notamment de répondre aux besoins et attentes en terme d'outils informatiques et ainsi de favoriser un regain de fréquentation et un accès pour tous aux équipements culturels.

Sont donc prévus dans le cadre de ce projet la fourniture, la pose et la mise en fonctionnement des équipements informatiques suivants :

- 1 borne d'information générale,
- 7 postes de point d'information,
- 6 postes de consultation catalogue,
- 14 postes de consultation Internet,
- 8 postes de consultation multimédia,
- 3 postes de consultation vidéo,
- 2 automates de prêt RFID,
- l'infrastructure matérielle et logicielle,
- le raccordement WI-FI.

L'objectif de ces équipements est de rendre les usagers autonomes dans leur recherche documentaire.

L'ouverture au public de la médiathèque est prévue pour le printemps 2009.

2/ Bilan financier prévisionnel

Conformément à l'avenant n° 1 à la convention avec l'A.N.R.U., le coût global de construction est de 3 801 263 € H.T., le coût global du mobilier et de l'équipement informatique est de 493 266 € H.T. dont 145 264 € H.T. pour la fourniture et l'installation de l'équipement informatique.

Le plan de financement prévisionnel de l'équipement informatique a été établi.

Un premier dossier a été déposé comme prévu auprès de la D.R.A.C. pour un montant de 35 053 € .

Suite à la fiche de candidature déposée fin 2007 au titre du Fonds Européen de Développement Régional (F.E.D.E.R.), il est proposé de déposer un dossier de demande de subventions pour l'équipement informatique de la médiathèque de La Source à hauteur d'un montant maximal de 72 632 €, soit 50 % de la base éligible de la subvention F.E.D.E.R.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès du F.E.D.E.R. une subvention au taux le plus élevé pour l'équipement informatique de la médiathèque de La Source ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer la convention d'attribution relative à cette subvention au nom de la Ville ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8243, article 1327, opération 09A39109, T.S. 104 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*
* *
*

M. le Maire – *Puisqu'on a terminé cette partie-là, je vous propose de revenir à notre charte de la participation citoyenne. Avez-vous pu vérifier ?*

M. CHAPUIS – *On va vous demander trois petites minutes, le temps de la relire une dernière fois. Comme on a suivi les débats, on n'a pas pu en même temps lire.*

M. le Maire – *Je continue en même temps ?*

M. CHAPUIS – *Non. On voudrait suivre quand même les autres délibérations.*

M. le Maire – *C'est le ravalement, Jean Moulin.*

M. CHAPUIS – *Si vous trouvez que ce sont des délibérations peu importantes.*

M. le Maire – *Ce n'est pas peu important, mais c'est récurrent, les mêmes tous les mois. Je vous donne deux minutes et je reprends après le point n° 19.*

*
* *
*

La séance est suspendue de 22 heures 55 à 23 heures.

*
* *
*

M. le Maire – *Mes chers collègues, nous n'en sommes qu'à la délibération n° 19. Je souhaiterais que nous puissions avancer.*

Je reviens à la délibération n° 13. Souhaitez-vous une prise de parole ? Mme LEVELEUX.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je veux juste faire une très, très brève explication de vote. Tout à l'heure, vous avez dit M. le Maire que nous avons des demandes sans fin. Je voudrais juste indiquer que, dans la négociation, depuis le début, deux points étaient extrêmement clairs, qui ont été identifiés comme deux préalables, qui étaient d'une part la présence des associations dans les C.M.A. Ce point-là a été amélioré. Le deuxième point était la question de nos permanences déliée de la question de l'appartenance au C.M.A. Ce deuxième point a été refusé.*

En fonction de cela, nous voterons contre, car nous estimons que l'un des deux préalables que nous avons posés n'a pas été entendu. C'est donc une question de cohérence par rapport à la démarche de négociations.

M. le Maire – *Je vais vous consulter sur le point n° 13. Il y a 10 contre et 2 absentions.*

Le point n° 14, vous avez eu la liste des membres élus des Comités de Mobilisation et d'Animation. Je ne vais pas vous relire la liste de l'ensemble. Il faut simplement rajouter M. VALLE sur Argonne – Nécotin – Belneuf, puisqu'il n'était pas marqué. Vous avez la liste. Je vais vous consulter sur ce point. C'est adopté à l'unanimité.

*
* *
*

DEVELOPPEMENT : **AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE**

N° 19 – **Projet Centre Ville. Campagne de ravalement. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet Centre-Ville, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un immeuble figurant sur la liste jointe, a récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, la subvention peut donc être allouée.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi d'une subvention pour ravalement de façade pour un montant de 11 905 € ;

2°) approuver la convention correspondante établie avec le propriétaire ;

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer la somme correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2042, opération 10A104, T.S. 700 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Conseil Municipal du 19 décembre 2008

PROJET CENTRE VILLE CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Secteur Obligatoire

Immeuble		Montant subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
40, rue de la Charpenterie	Indivision MONTIGNY	8 985	2 920	11 905

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

N° 20 – Quartier Saint-Marceau. Rue Jean Moulin. Cession à deux riverains d'une parcelle affectée au dépôt de la Direction de la Voirie.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« M. et Mme GOURDY et M. et Mme GONCALVES, riverains dont les parcelles jouxtent un terrain clos appartenant à la Ville, sur lequel sont entreposés des matériaux pour le service voirie situé rue Jean Moulin, ont demandé à acquérir une des parcelles de cette unité foncière classée en zone NCv3 au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la commune valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), afin de prolonger leur jardin paysager.

Ce dépôt constitue une dépendance du domaine privé de la commune en l'absence d'aménagement indispensable à l'exécution des missions du service public de l'entretien de la voirie communale selon les dispositions de l'article L. 2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

La partie de cette dépendance communale, délimitée par un fossé n'est pas utilisée. Aussi, la cession à ces riverains ne compromet pas l'utilisation de ce dépôt.

Elle intervient au prix tel qu'il résulte de la valeur vénale fixée par les Domaines, soit 7 € le m². Les acquéreurs supporteront, outre le prix d'achat de cette emprise, les frais de l'acte notarié, les frais de géomètre (lever préalable et établissement du document modificatif de plan parcellaire cadastral) ainsi que les frais de déplacement de la clôture, laquelle sera implantée en deçà du fossé, lequel est mitoyen avec la propriété conservée par la Ville.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de céder la parcelle, située rue Jean Moulin, constituant une dépendance du domaine privé de la Ville d'une superficie de 187 m² divisée entre les deux riverains en une parcelle cadastrée section DX n° 235 d'une superficie de 78 m² pour M. et Mme GOURDY et en une parcelle cadastrée section DX n° 236 de 109 m² pour M. et Mme GONCALVES. Le prix est fixé à 7 euros le m² ;

2°) autoriser M. le Maire à signer les actes de vente à intervenir, lesquels rappelleront les obligations des acquéreurs relatives à la clôture et dont la signature doit être concomitante ;

3°) imputer les recettes correspondantes respectivement estimées à 825,50 € et 608,50 €, soit un total de 1434 €, sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2111, opération 10A187, T.S. 730 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 21 – Quartier Bourgogne-République. Z.A.C. des Halles 2. Immeuble 10, quai du Châtelet. Cession d'un droit d'usufruit.

M. CARRE – *Il s'agit de proposer à Mme LEROY, aujourd'hui propriétaire d'un bâtiment qui va être racheté dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Z.A.C. des Halles 2, de lui racheter le bien et en même temps de lui verser un droit d'usufruit en l'installant au 10, quai du Châtelet.*

M. CHAPUIS – *Je veux juste faire une explication de vote très courte. Nous étant abstenus sur ce projet global, nous nous abstiendrons sur cette délibération.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Mme Ginette LEROY est propriétaire d'un bien situé 10, rue au Lin, faisant l'objet d'une expropriation par ordonnance du juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance d'Orléans du 29 mars 2007 pour la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) des Halles 2.

Cette personne a émis le souhait de pouvoir conserver la propriété d'un bien immobilier à l'intérieur du même secteur géographique. La Ville est propriétaire d'une maison de ville située 10, quai du Châtelet sans usage actuellement, mais dont il convient de conserver la maîtrise dans la perspective d'une affectation ultérieure contribuant à animer les quais.

Aussi, il apparaît opportun de consentir sur ce bien, à Mme LEROY, un droit d'usufruit sa vie durant, lequel lui confèrera temporairement l'usage et la jouissance dans les conditions prévues par l'article 578 du Code Civil.

L'usufruitière sera dotée de tous les pouvoirs d'administration et de gestion de ce bien, et la répartition des charges entre l'usufruitière et la nue-propriétaire, la Ville, sera fixée dans les conditions prévues aux articles 605 et 606 du Code Civil. Par convention entre les parties, l'usufruitière ne pourra céder son droit d'usufruit sans l'accord de la Ville, nue-propriétaire. La valeur de cet usufruit a été fixé par un avis du service du Domaine en date du 24 novembre 2008 à 53 800 €.

Préalablement, cet immeuble nécessite des travaux de décoration ou de remise aux normes, notamment une remise en état complète de l'installation électrique, une vérification de l'installation de chauffage, des travaux de revêtement et peintures, une reprise des menuiseries, dont la maîtrise d'ouvrage sera confiée à la S.E.M.D.O., conformément à la convention publique d'aménagement, s'agissant d'une opération d'accompagnement pour le relogement d'une personne âgée expropriée. La cession du droit d'usufruit interviendra avec un différé de jouissance pour permettre l'achèvement de ces travaux.

En outre, la signature de l'acte constitutif de l'usufruit est indissociable de la régularisation par Mme LEROY au bénéfice de l'aménageur de la Z.A.C. des Halles 2 de l'acte d'adhésion à expropriation pour sa propriété 10, rue au Lin.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser la constitution d'un droit d'usufruit sa vie durant au bénéfice de Mme Ginette LEROY, domiciliée 10, rue au Lin à Orléans, portant sur l'immeuble cadastré section BL n° 137 situé 10, quai du Châtelet, moyennant une indemnité de 53 800 € ;

2°) autoriser la S.E.M.D.O. à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires pour la réalisation des travaux de rénovation et de remise aux normes avant la cession du droit d'usufruit ; l'aménageur est délégué pour la maîtrise d'ouvrage desdits travaux en exécution de l'article 8 bis de la convention publique d'aménagement pour la réalisation de la Z.A.C. des Halles 2 ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer l'acte notarié de cession du droit d'usufruit dans les conditions rappelées précédemment ;

4°) imputer la recette correspondant à l'indemnité d'usufruit sur les crédits qui seront inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2115, opération 10A187, T.S. 730 ».

ADOPTE PAR 44 VOIX.
IL Y A 11 ABSTENTIONS.

N° 22 – Quartier Barrière Saint-Marc-La Fontaine. Rue des Prateaux. Travaux d'élargissement de la rue. Cession d'un délaissé.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'élargissement de la rue des Prateaux, la Ville a acquis la parcelle cadastrée CE n° 760. Les travaux réalisés, il subsiste sur celle-ci un délaissé de 20 m², que la Société FRANCELOT S.A.S., aménageur du lotissement donnant sur la rue des Prateaux au lieu-dit du « Clos de la Pointe », souhaite acquérir dans la continuité de son opération.

Afin de permettre une meilleure insertion urbaine du futur lotissement, il est opportun d'accéder à cette demande.

Cette transaction interviendra au prix conforme à l'avis des Domaines en date du 6 octobre 2008, soit 600 € hors taxes et hors droits.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la cession à la Société FRANCELOT S.A.S., dont le siège social est 3, rue Alfred de Vigny, Business Park, bâtiment B, 78112 FOURQUEUX, d'une emprise de 20 m², située rue des Prateaux, à diviser de la parcelle CE 760, moyennant le prix de 600 € hors taxes et hors droits ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer les actes notariés à intervenir ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 8242, article 77521, opération 10A187, T.S. 730 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

SYSTEMES D'INFORMATION

N° 23 – Imprimerie. Actualisation du coût horaire.

M. CARRE – 35 €.

Mme NGANGA – *Nous, le groupe communiste et progressiste, sommes étonnés de constater que sont facturées au C.C.A.S. des prestations par l'imprimerie municipale. Le C.C.A.S. et l'imprimerie municipale sont tous deux financés par la Ville d'Orléans. Pourquoi vouloir à tout prix amputer le budget déjà bien restreint du C.C.A.S. pour ce genre de prestations ? Que cela soit facturé à des entreprises externes à la Ville, cela semble normal. Que cela le soit pour des Services de la Ville, beaucoup moins. Aussi, nous voterons contre cette délibération.*

M. le Maire – *Mme NGANGA, la réponse est claire. C'est tout simplement la loi qui nous fait obligation, ce qui est d'ailleurs logique.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'Imprimerie Municipale est amenée à réaliser un certain nombre d'interventions pour les services de la Mairie, mais également pour des tiers, notamment le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Ces prestations sont facturées aux bénéficiaires.

Il convient donc de fixer le prix auquel les recettes seront facturées.

Le calcul du coût prévisionnel des prestations fait ressortir un coût horaire de l'unité d'œuvre de 35 € (au lieu de 34 € en 2008).

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) **fixer le prix de l'heure de l'intervention de l'Imprimerie Municipale au montant de 35 € ;**

2°) **décider que ce prix entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009 et sera appliqué à toutes les recettes correspondant aux travaux effectués ».**

ADOPTE PAR 53 VOIX
CONTRE 2.

N° 24 – S.I.G.O.R. Prestations. Actualisation des tarifs.

M. CARRE – *C'est l'actualisation des tarifs pour l'accès aux informations du S.I.G.O.R.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Système d'Information Géographique d'Orléans (S.I.G.O.R.) est amené à réaliser un certain nombre d'interventions pour les services de la Mairie, mais également pour des tiers (entreprises et particuliers). Les prestations demandées sont facturées aux bénéficiaires selon les tarifs figurant dans le tableau ci-joint.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs des documents graphiques édités par le S.I.G.O.R., tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget 2009 de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2009

1°) Prix de vente de plans et tirages de plans du S.I.G.O.R.

Fourniture de plans imprimés :

- le plan topographique de la Ville de précision 1/2000^{ème} et 1/200^{ème},
- le plan schématique de la Ville,
- les données I.G.N. : Scan25®, Géoroute Raster®, Route 500®, Scan Départemental®, Géoroute Adresses V2®.

Formats	Tarifs (en €)	
	Support papier	Support polyester
A4 (0,30 X 0,21)	2,40	4,85
A3 (0,42 X 0,30)	3,95	8,00
A2 (0,59 X 0,42)	5,55	11,15
A1 (0,84 X 0,59)	7,95	15,95
A0 (1,19 X 0,84)	15,95	32,40

2°) Documents sur support informatique

- Travaux à façon

Tarif horaire..... 35,00 €

- Fourniture de données numériques

Coût d'un kilo-octet 1,25 €

- Tarifs particuliers pour les levés topographiques de précision 1/200^{ème}

100 mètres linéaires de voies 31,45 €

Extraction dans la limite d'un maximum de 5 km de voirie par an et par demandeur ».

N° 25 – Schéma Directeur Départemental du Très Haut Débit. Elaboration. Approbation d'une convention à passer avec le Département.

M. CARRE – *C'est pour participer, conjointement avec le Conseil Général, à une étude qu'il diligente sur le très haut débit dans le Département. Cela nous intéresse du côté Ville, dans le cadre de la première phase d'un programme Très Haut Débit. On fait un inventaire. A partir de là, on va participer à cette étude pour 10 000 €.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le réseau départemental à Haut Débit MEDIALYS étant quasiment achevé, le Département a décidé, lors de sa session de juin 2007, de bâtir avec l'aide d'un cabinet spécialisé un Schéma Directeur du Très Haut Débit, en y associant les communes et les agglomérations.

En mars 2008, la Ville a fait savoir qu'elle était favorable à cette démarche, qui s'inscrit dans sa propre volonté de développement du Très Haut Débit sur son territoire.

Il apparaît extrêmement intéressant que les deux collectivités coordonnent leurs actions, au regard de leur deux délégations de Service Public respectives MEDIALYS et NUMERICABLE.

Le groupement de prestataires retenu par le Département comprend les Sociétés AVISEM et TACTIS, deux sociétés spécialisées dans l'accompagnement des collectivités en matière de Réseaux d'Initiative Publique (R.I.P.).

Le lancement de cette mission dénommée « Assistance à l'Élaboration du Schéma Directeur du Très Haut Débit dans le Loiret » étant à présent engagé, il convient de conclure avec le Département une convention concernant la participation financière de la Ville, qui a été fixée à un montant de 10 000 € T.T.C.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le Département, afin de définir la participation de la Ville à hauteur de 10 000 € T.T.C., pour l'élaboration d'un Schéma Directeur de Très Haut Débit ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 611, T.S. 930 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CULTURE ET EVENEMENTIEL

N° 26 – L’Astrolabe. Procédure de délégation de service public. Choix du délégataire et approbation du contrat.

M. VALETTE – *C’est une délibération extrêmement importante. Elle concerne l’Astrolabe, qui est la scène de musiques actuelles d’Orléans.*

Cette scène de musiques actuelles est gérée depuis 2004 au titre d’une délégation de service public. Cette délégation arrive à échéance le 31 décembre 2008. La Ville a été conduite à refaire un appel d’offres pour trouver un délégataire pour la gestion de l’Astrolabe. La procédure a eu lieu. Elle s’est déroulée de façon normale. Elle a conduit à une seule réponse, celle de l’Association Antirouille qui est l’actuelle délégataire de l’établissement. M. le Maire ayant accepté cette candidature, une négociation s’est engagée qui a permis de définir les missions et les obligations du délégataire, l’Association Antirouille. Cela a conduit à trouver un accord dans lequel la Ville apporte un soutien financier à hauteur de 360 000 € par an pour remplir la mission de service public, avec une clause de revoyure à mi-mandat pour apprécier où en seront la situation financière et le fonctionnement de la structure.

Je voudrais ajouter, qu’au-delà de la gestion même de l’Astrolabe, Antirouille est une association extrêmement importante dans la Ville, puisqu’elle participe aussi bien à l’élaboration de la programmation du Festival de Jazz qu’à l’animation des Jours J.

M. le Maire – *Tout à fait. Voilà un exemple de subvention en hausse.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

« Par délibérations en dates des 22 juin et 27 septembre 2007, le Conseil Municipal a décidé, en application des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, de lancer une procédure de délégation de service public pour la diffusion des « Musiques actuelles et / ou amplifiées à Orléans », comprenant la gestion en affermage de la diffusion de l’Astrolabe, ce mode de gestion ayant donné satisfaction pendant les cinq années écoulées du premier contrat.

1) Le déroulement de la procédure :

Un appel à candidatures a été lancé le 28 novembre 2007 qui a permis de recueillir une candidature, puis de recevoir une offre.

Le 26 février 2008, la commission de délégation de service public a retenu cette candidature proposée par l’Association L’Antirouille (procès-verbal annexé).

La commission a étudié l’offre présentée en réponse au cahier des charges.

Cet examen l’a conduit à transmettre à M. le Maire un avis lui suggérant d’ouvrir des négociations avec l’association l’Antirouille dont l’offre est apparue conforme aux attentes de la collectivité.

2) Le déroulement de la négociation

L'avis du Comité Technique Paritaire a été sollicité lors de sa réunion du 5 avril 2007.

La commission de délégation de service public s'est prononcée sur les critères d'analyse des offres et a ouvert le pli reçu le 2 octobre 2008. Le compte-rendu de cette réunion est annexé au présent rapport.

Elle a étudié cette offre et a formulé son avis au cours de sa réunion du 16 octobre 2008, dont le compte-rendu est annexé au présent rapport.

Après une décision de M. le Maire conforme à l'avis de la commission, les négociations avec les représentants de l'Antirouille ont permis aux deux parties de préciser les conditions dans lesquelles elles entendaient organiser leurs relations futures.

Les négociations ont permis d'aboutir à la rédaction d'un contrat de délégation de service public dont l'économie générale est présentée ci-après.

3) Economie générale du contrat soumis à l'approbation du Conseil Municipal

A – Les missions confiées au délégataire :

La mise en œuvre du service public de diffusion des « musiques actuelles et /ou amplifiées à Orléans » confiée par la Ville au délégataire à compter du 1^{er} janvier 2009 comprend les missions et fonctions suivantes :

- en matière de diffusion, gestion et exploitation de l'Astrolabe (dans le cadre d'un affermage), organisation d'activités et de manifestations artistiques régulières au sein de l'équipement ou exceptionnelles à l'extérieur : le délégataire devra respecter la diversité des esthétiques et être attentif aux formes émergentes. Le nombre de concerts produits sous sa responsabilité artistique propre devra être égal ou supérieur à 40 par saison pleine. Le délégataire participera à la réflexion sur un éventuel nouveau lieu ;

- soutien aux associations spécialisées dans le domaine des Musiques Actuelles pour l'organisation de leurs propres manifestations : les modalités en seront déterminées par le délégataire en fonction des propositions qui lui seront faites (prévision : 15 à 20 manifestations par an) ; une tarification spécifique et un accompagnement approprié seront systématiquement proposés aux associations pour ces productions ;

- accompagnement des artistes : le contrat prévoit la mise en œuvre d'actions de soutien au bénéfice des artistes en voie de professionnalisation. Une attention particulière sera réservée aux artistes orléanais et de la Région Centre .

Plus globalement, le délégataire contribuera à la réflexion de la Ville sur l'ensemble des questions relatives aux politiques publiques dans les domaines du service public délégué. À ce titre, il travaillera en relation étroite avec POLYSONIC et les opérateurs culturels de la Ville.

Il participera aux politiques de prévention des conduites à risques (lutte contre l'alcoolisme, le tabagisme, l'usage de produits illicites, les nuisances sonores et les risques auditifs) et s'attachera à leur mise en œuvre au sein de l'Astrolabe.

Sa mission comprend également :

- l'exploitation du bar qui sera assurée dans le strict respect de la législation et de la réglementation,
- la participation aux réseaux départementaux, régionaux, nationaux, voire internationaux des « musiques actuelles et / ou amplifiées »,
- la recherche de financements extérieurs (publics et privés), notamment dans le cadre du renouvellement du label « Scène de Musiques Actuelles » (Ministère de la Culture et de la Communication).

Dans tous les documents de promotion relatifs à son action, le délégataire fera valoir qu'il bénéficie du soutien de la Ville d'Orléans.

B – La durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de six ans à partir du 1^{er} janvier 2009. Il prend donc fin le 31 décembre 2014. Il est prévu une analyse de l'application de ce contrat à mi-parcours.

4) Biens mis à la disposition du délégataire

A – Descriptif

Le délégant met à disposition du délégataire le bien mobilier dénommé "l'Astrolabe" sis 1, rue Alexandre Avisse, 45000 Orléans, avec tous les équipements mobiliers d'exploitation en leur état d'entretien et de fonctionnement à la date d'entrée en jouissance.

B - Conditions d'utilisation

Le délégataire est tenu de gérer l'activité de la salle dans le respect des missions confiées par le délégant à la S.E.M. Orléans-Gestion, responsable de l'ensemble de l'immeuble, et notamment celles relatives à la sécurité du Complexe du Baron.

5) Accès des usagers

Le délégataire s'interdit de pratiquer des discriminations à l'égard des usagers.

En cas de refus d'accès pour une juste raison, il devra en informer le délégant selon les modalités définies par le contrat.

6) Le personnel

A - Conditions générales

Le délégataire est tenu de se conformer aux dispositions du Code du Travail et à la convention collective applicable à ses activités (Convention collective des entreprises artistiques et culturelles).

B – Le Directeur

En cas de vacance de cet emploi, la nomination ne pourra se faire qu'à l'issue d'une procédure comprenant un appel public à candidatures et une sélection à laquelle le délégant sera associé. La nomination effective du directeur est subordonnée à l'agrément du Maire d'Orléans.

7) Assurances

Le délégant prendra en charge, par l'intermédiaire d'une assurance, tous les dommages pouvant trouver leur cause dans les locaux mis à sa disposition.

Il est seul responsable vis à vis des tiers de tout accident, il lui appartient de souscrire les garanties qui couvrent les risques normaux de ce type d'exploitation.

8) Contrôle du délégant

Le contrat prévoit la création d'un comité de suivi qui se réunira deux fois par an. Un compte prévisionnel intermédiaire de résultats sera établi pour ces réunions.

Outre les obligations découlant des dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, sont prévues :

- des dispositions relatives au suivi de la programmation,
- la fourniture d'informations relatives aux publics (états de vente de billets par catégories tarifaires).

Le rapport annuel d'activité et d'exploitation devra être remis 100 jours, au plus tard, après la clôture de l'exercice.

9) Régime des biens

Le délégataire assure à ses frais, l'entretien, la réparation et le renouvellement des biens mobiliers. Le délégant pourra pourvoir au remplacement des biens considérés à l'issue de la période d'amortissement définie. Ces biens constituent des biens de retour qui seront restitués au délégant à l'issue du contrat. Le délégant pourra également reprendre (moyennant une indemnisation) les biens dits de reprise, acquis par le délégataire pour le strict besoin du fonctionnement du service.

10) Nettoyage entretien courant

Le délégant est tenu d'assurer, à ses frais, le nettoyage et l'entretien des installations.

11) Tarifification

Conformément aux attentes du délégant, la politique tarifaire contribuera à la réduction des inégalités sociales d'accès à la culture et favorisera la fidélisation des publics. L'association l'Antirouille a proposé des modes de calcul différents de ceux utilisés précédemment, tout en étant conformes aux stipulations du dossier de consultation.

TARIF D'ENTREE MAXIMUM APPLICABLE (en € T.T.C.)	COUTS DE PLATEAU
15	coût plateau entre 500 et 2 000 €
18	coût plateau entre 1500 et 3 000 €
23	coût plateau entre 2500 et 4 000 €
30	coût plateau > 4 000 €

Dans le tableau ci-dessus, l'expression « coût plateau » recouvre les cachets et les charges annexes (déplacement des artistes, charges d'accueil, etc.).

Mise à disposition des espaces

TARIFICATION DE MISE A DISPOSITION DE SCENE	ASTROLABE		ASTROCLUB	
	TARIF (en € H.T.)	TARIF (en € T.T.C.)	TARIF (en € H.T.)	TARIF (en € T.T.C.)
<u>A - Location des salles de spectacles</u>				
* Configuration spectacle (lieu en ordre de marche : Son et Lumière + personnels techniques + personnel de sécurité + Ménage)				
> Association productrice du spectacle située en Région Centre	650,00	777,40	170,00	203,32
> Société de Production de spectacle	2 200,00	2 631,20	1 200,00	1 435,20
* Autre configuration (Aucune intervention technique)				
> Association située en Région Centre	450,00	538,20	90,00	107,64
> Société	1 500,00	1 794,00	500,00	598,00
<u>B - Filage - Résidence (hors dispositif spécifique)</u>				
Tarif Journalier				
> groupes locaux et régionaux*	125,42	150,00	50,17	60,00
> artistes extérieurs*	400,00	478,40	230,00	275,08
* Sont facturés en sus les coûts du personnel nécessaire au montage technique				

12) T.V.A.

Conformément aux dispositions des articles 216 bis à 216 quater de l'annexe II du Code Général des Impôts, le délégant transfère au délégataire le droit à déduction de T.V.A. ayant grevé les investissements financés par le délégant et compris dans l'affermage.

13) Dispositions financières

En contrepartie des contraintes de service public imposées par la Ville au délégataire, la collectivité lui attribuera une subvention annuelle calculée à partir du programme d'activités présenté annuellement. Pour 2009, le montant de cette subvention a été fixé à 360 000 € T.T.C.

CONCLUSION ET PROPOSITIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Le déroulement des négociations et leur résultat permettent de confirmer le choix effectué initialement.

La candidature de l'association l'Antirouille est apparue correspondre aux attentes du délégant.

Il s'agit d'un partenaire qui fait preuve d'une bonne connaissance du domaine couvert par la délégation et de la vie artistique et culturelle orléanaise (mais aussi régionale et nationale), et qui a donné toute satisfaction lors du premier contrat de Délégation de Service Public qui lui a été confié.

Cette connaissance et l'expérience acquise lui permettront d'être un partenaire actif de la politique que la Ville entend conduire à l'avenir en matière de développement aux « musiques actuelles et / ou amplifiées » (soutien à la création et au développement de carrière d'artistes professionnels, accueil et valorisation des pratiques des amateurs et des professionnels, etc.) et d'assurer une exploitation et une gestion de l'Astrolabe susceptible de conforter les acquis de la gestion antérieure et d'en assurer le développement grâce, notamment, à sa capacité à mobiliser des financements publics et privés extérieurs.

C'est pourquoi, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) retenir l'association l'Antirouille en qualité de délégataire de la mission de service public relative aux « Musiques actuelles et / ou amplifiées » à Orléans comprenant la gestion et l'exploitation de l'Astrolabe dans le cadre d'un contrat d'affermage ;

2°) approuver le contrat de délégation de service public rédigé à l'issue des négociations, à passer avec l'association l'Antirouille ;

3°) autoriser M. le Maire à signer ledit contrat au nom de la Ville et à prendre toutes mesures nécessaires à sa mise en œuvre ;

4°) décider du montant de la subvention annuelle de la Ville à l'Antirouille à hauteur de 360 000 € ;

5°) imputer la dépense correspondante sur les crédits du budget de la Ville, fonction 33, article 65748, T.S. 540 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 27 – Partenariat culturel avec le Département du Loiret. Convention 2006-2008. Approbation de l'avenant pour 2008.

M. le Maire – *C'est également important.*

M. VALETTE – *Entre 2006 et 2008, il y avait une convention de partenariat avec le Conseil Général pour les financements qu'apporte le Département aux associations culturelles de la Ville. Je vous propose d'approuver un avenant pour 2008 afin de fixer les conditions de la participation du Conseil Général au soutien aux associations culturelles pour un montant de 490 500 €.*

M. le Maire – *Ce n'est pas rien.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La convention de partenariat culturel passée avec le Département pour les années 2006 – 2008 stipule qu'un avenant annuel précisera les conditions du soutien départemental à la vie orléanaise.

L'avenant a donc pour objet de définir à partir des propositions de la Ville, la répartition du financement départemental destiné aux équipements et aux événements de la Ville, mais aussi aux associations culturelles soutenues par la Ville pour l'année 2008.

En 2007, la subvention du Département du Loiret pour le secteur culturel (hors Carré Saint-Vincent et investissement) était de 479 000 € dont 388 600 € pour les actions de la Ville. Pour 2008, il est proposé une participation du département à hauteur de 490 500 € avec un soutien pour les actions et équipements de la Ville de 399 100 €.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant 2008 à la convention de partenariat culturel 2006 – 2008, à passer avec le Département du Loiret ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville, ainsi que tout autre avenant à intervenir dans le cadre de ce partenariat ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 28 – Festival de Loire 2009. Conception, scénographie et réalisation du festival. Approbation d'un marché après dialogue compétitif. Rassemblement de bateaux. Approbation d'un marché après appel d'offres.

Mme d'AUX – *Merci M. le Maire. Nous attaquons le Festival de Loire 2009. Dans la délibération, vous avez pas mal de précisions.*

Il se tiendra donc principalement du 23 au 27 septembre 2009. En fait, on va essayer de faire arriver les bateaux en amont, de façon à éviter le maximum de bateaux qui arriveraient par camions.

La commande qui a été faite pour lancer ces marchés était précisée de façon à ce qu'on puisse organiser cette convergence d'embarcations au maximum, en fonction des étiages, des possibilités qu'on aura. On voudrait continuer à avoir un fleuve européen invité, car c'est important en terme d'échange avec des pays qui ont des fleuves ayant des configurations ressemblant un petit peu aux nôtres. Tous les spectacles auront comme mot d'ordre principal que la vedette de ce Festival de Loire est la Loire, les bateaux et les mariniers. On ne veut pas organiser un grand spectacle foire, etc. Ce sera vraiment recentrer sur cette belle Loire.

On reconduit les villages d'exposants, le village pédagogique. En revanche, il y aura une petite différence, on va essayer d'avoir un Festival de Loire qui descende du centre ville vers la Loire. On va travailler avec les commerçants. Dans la commande également, on va essayer de se servir de la rive sud de la Loire pour servir de fond d'écran à ces spectacles et donner de la profondeur.

Il a fallu lancer deux marchés :

- un marché sous forme de dialogue compétitif. Concernant la conception, la scénographie et la réalisation du Festival, il était important de pouvoir dialoguer pour qu'on soit bien en phase avec les propositions qui nous seraient faites.

- En revanche, pour le marché de bateaux, c'est très technique. On a donc lancé un appel d'offres classique.

Pour la conception scénographique, le groupement ACQUA VIVA PRODUCTION / France ARTS ET FEUX / VPS / EUROSONS a été retenu. La tranche ferme est de 919 960,99 € T.T.C., plus les tranches conditionnelles. Quand je vous parle des tranches conditionnelles, ce n'est pas parce qu'elles sont attribuées qu'elles seront prises. On se réservera la possibilité de les prendre ou pas.

Pour le marché relatif aux bateaux, c'est l'association ARTEMUSE qui a remporté l'appel d'offres pour une tranche ferme de 803 043,70 € T.T.C. et des tranches conditionnelles. Parmi les tranches conditionnelles, celle que l'on va vraiment retenir, c'est l'organisation de la convergence de bateaux, par voie fluviale.

Dans le marché, on a dit qu'on voulait avoir les éléments pour pouvoir faire une compensation carbone de l'acheminement de tous ces bateaux et insisté sur le fait que, dans tous les objectifs scénographiques, on voulait vraiment rendre un hommage particulier à cette navigation fluviale traditionnelle et faire un Festival un peu plus intimiste. Je ne veux pas vous en dévoiler plus, mais ce sera vraiment superbe. Ce sera très intimiste, romantique, très beau.

(exclamations)

M. le Maire – *Vous pouvez rappeler les dates, Mme d'AUX ?*

Mme d'AUX – *du 23 au 27 septembre, M. le Maire.*

M. le Maire – *Mme d'AUX nous invite.*

M. VALETTE – *Un petit souci de date, car dans la délibération c'est noté du 19 au 23 septembre.*

M. le Maire – *M. VALETTE, il y a un rectificatif.*

Mme NOEL – *M. le Maire, chers collègues, c'est exact que cette manifestation rencontre un très grand succès. Cependant, je voulais revenir sur le problème des bateaux qui sont grutés et transportés par camions. Mme d'AUX nous dit qu'il y en aura le moins possible. Peut-on en savoir un petit peu plus ? Combien ? Et puis, qu'en est-il de la compensation carbone ?*

M. le Maire – *Non, pour l'instant on ne peut pas en savoir plus, car ce n'est pas déterminé. Il y a des paramètres pour l'instant qu'on ne maîtrise pas encore. C'est aussi simple que cela.*

Mme NOEL – *Les appels d'offres sont passés, mais on ne sait combien de bateaux... ?*

M. le Maire – *Non, on ne sait pas. Cela dépend du niveau de la Loire, d'un certain nombre de choses.*

Mme d'AUX – *C'est évident que si on peut faire venir les bateaux de Nevers, on le fera. Tout ce qui est sur la Loire moyenne, tous ceux qui pourront arriver par voie fluviale viendront. Mais effectivement, si on n'a pas assez d'eau, on aura un problème. On verra si on les grute uniquement pour passer les seuils difficiles qui empêchent de passer, mais soyez sûrs qu'on travaille énormément à la question.*

M. BRARD – *M. le Maire, sur l'objet de la délibération, j'ai bien écouté Mme d'AUX. L'année dernière, quand il y avait eu le bilan, j'étais intervenu et M. Gérard GAINIER également sur le fait qu'on s'intéresse à la seconde rive de la Loire qui est la rive sud ou la rive gauche. J'ai bien entendu qu'on parlait de fond d'écran. Dans notre esprit, c'était plutôt qu'on aurait aimé être aussi un peu sur le devant de la scène. En parlant de la Loire, je suis désolé, je ne sais pas ce que veut dire « fond d'écran », mais cela mériterait peut-être un peu mieux.*

La deuxième chose qui n'a strictement pas grand chose à voir, sauf que c'est la Loire, je pensais ce soir, M. le Maire, que vous nous auriez dit un petit mot sur... J'ai cru comprendre qu'il y avait des projets d'équipement, d'aménagement, qui concernerait un peu la rive gauche de la Loire. Les délibérations passent et vous ne nous en dites pas un petit mot.

M. le Maire – *Je garde le suspense.*

M. LEBRUN – *On votera contre car on estime que cela coûte trop cher. On ferait quelque chose de plus modeste qui pourrait être tout aussi populaire. Si on nous dit qu'il faut mettre plus d'argent ailleurs, c'est qu'il faut en mettre moins... Vous nous dites souvent : « S'il faut mettre de l'argent là, on le prend où ?, on vous dit qu'il faut le prendre là par exemple.*

M. le Maire – *On a beaucoup d'ambition pour la Ville. Vous êtes plus modestes, mais nous, on a de l'ambition. Je vous ferai remarquer qu'on fait aussi beaucoup travailler d'intermittents du spectacle par ce biais-là.*

Je vais vous consulter. Il y a 2 contre. Ce n'est pas un vote collectif, je suis désolé. Il y a 10 abstentions. Permettez-moi quand même de compter.

Mme d'AUX, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« En 2007, le Festival de Loire a connu un très grand succès en rassemblant près de 500 000 personnes et 220 bateaux, durant 5 jours, sur les quais d'Orléans, devenant ainsi le plus important rendez-vous national de la marine fluviale.

Le cœur de la 4^{ème} édition du Festival se déroulera du 23 au 27 septembre 2009, sur les quais du Châtelet et du Fort Alleaume et accueillera de nouveau 220 bateaux pendant 5 jours de festivités.

Les grandes orientations de l'édition 2009 sont :

- confirmer Orléans comme le plus grand rassemblement national de la Marine fluviale et organiser une convergence d'embarcations par voie fluviale vers le site du Festival,

- inviter un nouveau fleuve européen sur le Festival,

- proposer de grands spectacles et animations durant les 5 jours en mettant particulièrement en valeur les bateaux du Festival et la batellerie de Loire,

- reconduire les exposants sur les quais, Village et Salon de Loire, et proposer aux visiteurs des produits et spécialités du Val de Loire,

- reconduire le Village pédagogique qui accueille les élèves des écoles d'Orléans,

- étendre la zone d'influence du Festival au centre-ville afin d'associer les commerçants du centre ancien et proposer un aménagement scénographique pour la rive sud de la Loire.

Afin de préparer cet événement, la Ville fait appel aux compétences de professionnels du spectacle et de la coordination d'événements pour l'organisation des animations sur les quais, sur le fleuve et pour l'installation des structures.

Elle s'attachera, par ailleurs, les compétences de professionnels de rassemblements de bateaux.

En conséquence, la Ville a lancé deux marchés :

- un marché en dialogue compétitif : conception, scénographie, et réalisation du Festival

La procédure du dialogue compétitif (article 67 du Code des Marchés Publics) a été retenue en raison de la difficulté à définir tant le contenu artistique que les nouvelles déclinaisons techniques du projet. Un cycle de dialogue a été mené avec trois candidats, avant que ceux-ci ne présentent leurs offres définitives.

- un marché après appel d'offres ouvert européen : conception, mise en place et réalisation du rassemblement de bateaux traditionnels de Loire et de fleuves.

En raison de la prédominance technique de ce marché, notamment du fait du transport et des opérations de mise et sortie d'eau des embarcations, une procédure d'appel d'offres a été retenue.

La Commission d'Appel d'Offres du 3 décembre 2008 a attribué les marchés suivants :

- « Conception, scénographie, et réalisation du Festival » :

Le Groupement ACQUA VIVA PRODUCTION / France ARTS ET FEUX / VPS / EUROSONS pour un montant de 919 960,99 € T.T.C. pour la tranche ferme, et de 120 850,48 € T.T.C. pour six tranches conditionnelles, réparties comme suit :

1. aménagement technique d'un bar terrasse supplémentaire : 15 930,72 € T.T.C.
2. aménagement technique d'une guinguette supplémentaire : 7 080,32 € T.T.C.
3. scène flottante : 45 448 € T.T.C.
4. village du développement durable : 10 781,94 € T.T.C.
5. spectacle pour le jeune public : 15 297,50 € T.T.C.
6. habillage du pont George V : 26 312 € T.T.C.

- « Conception, mise en place et réalisation du rassemblement de bateaux traditionnels de Loire et de fleuves » :

L'association ARTEMUSE pour un montant de 803 043,70 € T.T.C. pour la tranche ferme, et de 272 983,67 € T.T.C. pour sept tranches conditionnelles, réparties comme suit :

1. mise à disposition de bateaux pour les relations publiques de la Ville : 4 245,80 € T.T.C.
2. organisation de la convergence de bateaux, par voie fluviale, vers Orléans : 14 603,16 € T.T.C.
3. flottille de bateaux de canotage de belle plaisance : 16 086,20 € T.T.C.
4. flotte de bateaux et village thématique : 51 989,19 € T.T.C.
5. 20 unités ligériennes supplémentaires : 42 245,11 € T.T.C.
6. 10 unités ligériennes supplémentaires de plus de 12 mètres : 48 643,71 € T.T.C.
7. 10 unités fluviales françaises supplémentaires de plus de 12 mètres : 95 170,50 € T.T.C.

Dans ces conditions, et après jugement par la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés relatifs à l'organisation du Festival de Loire 2009, à passer avec :

- le Groupement ACQUA VIVA PRODUCTION / FRANCE ARTS ET FEUX / VPS / EUROSONS, pour un montant de 919 960,99 € T.T.C. (tranche ferme) , pour la « Conception, scénographie et réalisation du Festival » et un montant de 120 850,48 € T.T.C. pour l'ensemble des six tranches conditionnelles ;

- l'association ARTEMUSE, pour un montant de 803 043,70 € T.T.C. pour la « Conception, mise en place et réalisation du rassemblement de bateaux traditionnels de Loire et de fleuves » pour la tranche ferme (variante n° 5) et un montant de 272 983,67 € T.T.C. pour l'ensemble des sept tranches conditionnelles ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 0242, article 611, opération 823, T.S. 250 ».

ADOPTE PAR 43 VOIX
CONTRE 2.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 29 – Fêtes de Jeanne d'Arc 2009. Organisation du Marché Médiéval et des Ripailles Médiévales. Approbation d'un marché après procédure adaptée.

M. GABELLE – *Avant le Festival de Loire que nous attendons tous, il y aura bien évidemment les Fêtes de Jeanne d'Arc.*

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à passer selon une procédure adaptée avec la Société FESTILEO, connue également sur les Marchés de Léon, pour le Marché Médiéval et les Ripailles, le tout pour un montant de 42 636,77 € T.T.C. Ce marché médiéval se tiendra les 7, 8, 9 et 10 mai de l'année 2009, les Ripailles étant le dimanche 10 mai. Vous êtes tous conviés.

M. le Maire – *Est-ce que cela sera romantique et intimiste, M. GABELLE ?*

(rires)

M. GABELLE – *Ce sera très médiéval, M. le Maire.*

Plusieurs personnes – *Plus brutal.*

M. le Maire – *On ne va pas lancer un débat, mais l'époque médiévale, mes chers collègues, n'a pas été que brutale, tant s'en faut. Ce serait une erreur historique assez dramatique que vous feriez là. M. GABELLE, le jardin médiéval, c'est quand même une œuvre.*

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Du 29 avril au 8 mai, Orléans célèbre la délivrance de la Ville par Jeanne d'Arc par des événements commémoratifs et festifs.

Le Marché Médiéval, organisé du jeudi 7 au dimanche 10 mai 2009 au Campo Santo, est l'un des points d'orgue des festivités.

Les Ripailles Médiévales, organisées le dimanche 10 mai 2009, place de l'Etape, constituent un événement festif et convivial.

Une attention toute particulière est donc portée à l'organisation de ces manifestations.

Compte-tenu de la nature des prestations à réaliser, une consultation en procédure adaptée a été lancée conformément à l'article 30-1 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres du 10 décembre 2008 a procédé au jugement des offres conformément aux critères d'attribution et de leur pondération définis à l'article 9 du règlement de la consultation, à savoir :

- 1 – Qualité de la proposition en terme (35 %) :
 - de répartition des échoppes (artisans, produits de bouche, tavernes),
 - de scénographie envisagée,
 - d'animations proposées,
 - de moyens humains et matériels mobilisés,
- 2 – Prix des prestations (35 %),
- 3 – Garanties professionnelles du candidat en particulier (30 %) :
 - son expérience dans l'organisation de marchés à thème ou de manifestations similaires,
 - sa capacité à mobiliser des exposants potentiels.

En conséquence, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à passer selon une procédure adaptée avec la Société FESTILEO pour un montant total de 42 636,77 € T.T.C. relatif à l'organisation du Marché Médiéval et des Ripailles Médiévales dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2009 se décomposant comme suit :

- Organisation du Marché Médiéval pour un montant de 40 896,02 € T.T.C.**
- Organisation des Ripailles Médiévales pour un montant de 1 740,75 € T.T.C. ;**

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 241, article 611, T.S. 250 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 30 – Marché de Noël 2008. Partenariats. Approbation de conventions.

M. VALETTE – *Il s'agit de partenariats à hauteur de 18 000 € pour le marché de Noël, à passer avec la Société Jardiland, le Groupement d'Intérêt Economique de la Place d'Arc, les Balnéades, le Restaurant du Pavillon de Limère, la République du Centre, France Bleu Orléans et les Vitrites d'Orléans.*

M. CHAPUIS – *En fait, de nombreux commerçants que j'ai pu rencontrer ont marqué une certaine inquiétude sur les chalets de Noël. Le souhait d'implanter les chalets dans quatre pôles, on se rend compte que l'animation place du Martroi est assez importante, place de la République cela va encore, mais c'est très difficile place du Châtelet. Les différents commerçants de la place du*

Châtelet m'ont tous dit qu'il manquait cruellement d'animation dans cette rue. La signalétique est arrivée un peu tardivement, la musique et la sonorisation également.

Je voulais avoir quelques éléments de réponses, M. FOUSSIER, sur cette question-là, ou M. VALETTE - je ne veux pas choisir l'interlocuteur, bien au contraire, ou tous les deux – autant pour moi que pour ces commerçants qui s'inquiètent vraiment de cette situation-là, même si, j'ai cru comprendre, que les mentalités doivent évoluer. Les commerçants qui animent ces chalets actuellement se posent beaucoup de questions et aussi par rapport au coût de la location.

J'ai une petite question annexe à poser sur le renouvellement des chalets. Je crois qu'on est propriétaire et qu'ils s'usent assez rapidement. On en a parlé avec M. MARTIN. Quand est prévu le changement des chalets ? Je vous remercie.

M. FOUSSIER – *Effectivement, on a souhaité décaler ces chalets sur différentes places pour faire un cheminement piéton et pour pouvoir animer différents pôles. Certains fonctionnent bien, d'autres un petit peu moins bien. C'est exact. Certaines raisons sont évoquées. Dont acte. On va essayer d'y travailler pour que cela se passe le mieux possible les années suivantes. Quand on regarde de près, cela marche bien place du Martroi. Place d'Arc, malgré ce qui a été dit dans la presse, je suis allé les voir, il y a énormément de passage et cela fonctionne très bien, place de la République aussi. C'est un petit peu plus difficile place du Châtelet car c'est en bout de circuit. Des petits manques techniques sont évidents, avec la sonorisation qui est venue un peu tard. Il y a encore une bonne semaine. On fera un débriefing après pour essayer d'améliorer les choses.*

M. le Maire – *Tout à fait.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'organisation du Marché de Noël 2008, la Ville a fait appel à des partenaires privés afin d'offrir une plus grande diversité d'animations :

- lors de ce Marché qui se répartit en 4 pôles du centre-ville du 3 au 24 décembre 2008,
- dans le cadre de l'ouverture d'une patinoire mobile place du Martroi,
- et sur le pôle du commerce équitable place de la République du 17 au 21 décembre 2008.

Les sociétés partenaires ont proposé de prendre en charge les actions suivantes :

- Jardiland Saran : fourniture gracieuse et prêt de végétaux pour une valeur globale de 7 650 € T.T.C. ;

- Les Balnéades : l'animation « le quartet des mamans Noël » présentée par la Compagnie Pimienta pour un montant de 3 080 € T.T.C. ;

- Le Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E.) de la Place d'Arc : l'animation « La Famille Noël » présentée par la Compagnie Saoufet, pour un montant de 4 577,50 € T.T.C. ;

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

- Le Restaurant du Pavillon de Limère : financement de décorations et mises en lumières pour un montant de 1 000 € T.T.C. ;

- France Bleu Orléans : émissions en direct du Marché de Noël, spots publicitaires en contrepartie d'achats d'espaces par la Ville ;

- La République du Centre : couverture médiatique générale du Marché de Noël, distribution d'exemplaires de la République du Centre en contrepartie d'achats d'espaces par la Ville ;

- Les Vitrites d'Orléans : animation du Marché aux Sapins, promotion du Marché de Noël via son réseau d'adhérents.

La valeur globale des partenariats du Marché de Noël est estimée à 18 000 € T.T.C.

En contrepartie, la Ville s'engage à intégrer sur les supports de communication édités pour la manifestation le nom ou le logo des Sociétés concernées ainsi que sur les espaces aménagés. Les frais d'achat d'espaces sont pris en charge par la Direction de l'Information et de la Communication.

Des conventions de partenariat ont été établies définissant les engagements de chacune des parties.

Dans ces conditions, et après l'avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de partenariat à passer avec la Société Jardiland, le Groupement d'Intérêt Economique de la Place d'Arc, Les Balnéades, le restaurant du Pavillon de Limère, La République du Centre, France Bleu Orléans, les Vitrites d'Orléans définissant les engagements des parties pour la réalisation de prestations dans le cadre du Marché de Noël 2008 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdites conventions au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités correspondantes ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 31 – Théâtre de l'œuf à Dix Pas. Attribution d'une subvention.

M. VALETTE – *Il s'agit d'une subvention pour la compagnie de l'œuf à Dix Pas relative à la mise en place de deux spectacles, pour un montant de 17 000 €.*

Mme KOUNOWSKI – *Une question rapide. M. VALETTE, on n'en a parlé en Commission ?*

M. le Maire – *M. VALETTE, l'œuf à Dix pas ?*

M. VALETTE – *Il me semble qu'on en a parlé, mais que les montants n'étaient pas fixés.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association du Théâtre de l'Oeuf à Dix Pas a été accompagnée par la Ville dans le cadre d'une convention biennale sur la période 2006-2007.

Dans le cadre du budget primitif 2008 voté le 14 décembre 2007, une subvention de 30 000 € a été attribuée nominativement à la compagnie afin de soutenir son important projet de création d'un spectacle bilingue (français-arabe) « les mille et une nuits ». Ce projet ayant dû être reporté, le Théâtre de l'Oeuf à Dix Pas a mis en œuvre deux autres projets de plus petite forme.

Dans ce contexte, il est proposé d'attribuer à l'association du Théâtre de l'Oeuf à Dix Pas une subvention de 17 000 € au lieu de la subvention initiale.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention de 17 000 € à l'association du Théâtre de l'Oeuf à Dix Pas ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 330, article 65748, T.S. 540 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 32 – Institut d'Arts Visuels. Réalisation de travaux par les étudiants. Versement d'une subvention au profit de la Ville. Approbation d'une convention à passer avec la D.R.A.C. Centre.

Mme BARRUEL – *Il s'agit d'une convention que nous passons avec la D.R.A.C. pour la réalisation d'une carte de vœux par les étudiants de l'I.A.V.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) du Centre a sollicité l'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.) de la Ville pour la réalisation d'un projet de maquette permettant la création de cartes de vœux 2009.

Cette demande s'inscrit dans le cadre des relations de partenariat avec la D.R.A.C. que la Ville souhaite renforcer.

Elle est en adéquation avec le projet pédagogique de l'établissement visant à offrir aux étudiants de 3^{ème} année de design visuel et design graphique, des exercices pratiques et pédagogiques. De plus, cette commande permet à l'équipe pédagogique de mettre des étudiants en situation professionnelle.

La Ville doit signer une convention bilatérale avec la D.R.A.C. Centre, aux termes de laquelle cette dernière s'engage à verser une subvention d'un montant minimum de 400 €, afin de couvrir les frais de confection et de reprographie.

Au cas où le projet serait retenu, la subvention serait portée à 800 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre relative à la création d'une maquette de cartes de vœux 2009 par les étudiants de l'I.A.V., prévoyant le versement d'une subvention de 400 € minimum à la Ville ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Ville, fonction 312, article 7471, T.S. 551 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 33 – Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre. Projets artistiques en faveur des écoles des Z.E.P. des quartiers de La Source et des Blossières. Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication.

Mme HEAU – *Il vous est proposé de solliciter une subvention de 5 000 € auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour la création d'Ateliers de Découverte Instrumentale dans les écoles des Z.E.P. de La Source et les Blossières.*

Mme HEAU, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Ville œuvre en faveur de l'accès des jeunes à la culture, et notamment à la pratique musicale au sein du Conservatoire.

En 1992, ont été créées deux écoles de musique à la Source et aux Blossières afin d'assurer une meilleure proximité avec la population et les écoles maternelles et primaires de ces quartiers, dont celles relevant des Zones d'Education Prioritaire (Z.E.P.).

Depuis cette date, une équipe de quatre enseignants intervenant en milieu scolaire, à temps complet, a été mise en place dans le but de sensibiliser les enfants au sein de leurs classes, en coordination avec les équipes pédagogiques de l'Education Nationale.

A partir de la rentrée scolaire 2002-2003, l'effort en direction des écoles a été poursuivi avec la création d'Ateliers de Découverte Instrumentale (A.D.I.). Ces ateliers s'adressent aux élèves des classes de CE1, dans leur temps scolaire. Les séances se déroulent dans les locaux des deux écoles de musique de quartier et débouchent sur la réalisation de projets artistiques, avec représentations

publiques. Pour l'année 2008, cette activité mobilise 120 heures d'enseignement en plus des quatre musiciens intervenant en milieu scolaire.

Parallèlement, ces derniers consacrent 264 heures à la réalisation d'autres projets artistiques, menés au sein des écoles des deux Z.E.P.

Le budget global de ces actions pour l'année 2008, correspondant essentiellement à des charges de personnels, s'élève à 12 470 €.

Le Ministère de la Culture et de la Communication peut être sollicité pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de la sensibilisation des publics scolaires en Z.E.P., et en particulier des projets artistiques réalisés en 2008.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter une subvention de 5 000 €, auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, relative à la création d'Ateliers de Découverte Instrumentale en faveur des écoles des Z.E.P. de La Source et des Blossières ;

2°) imputer les recettes et les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 311, articles 6419 et 64131, T.S. 320 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 34 – Centre d'Histoire et de Mémoire d'Orléans. Versement d'une subvention au profit de la Ville. Approbation d'une convention à passer avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

Mme MAUROY-PREVOST – *Mes chers collègues, il vous est proposé d'approuver la convention à passer avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah relative à l'attribution d'une subvention de 285 650 € hors taxes à la Ville, pour la partie scénographique de cet équipement.*

Mme MAUROY-PREVOST, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Lors du Conseil Municipal du 24 novembre 2006, ont été validées les dispositions générales envisagées pour la création d'un Centre d'Histoire et de Mémoire à Orléans. Afin de réaliser cette opération, de nombreux partenaires financiers ont été sollicités dont la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

Cet organisme a accordé à la Ville un soutien financier pour la partie scénographique d'un montant de 323 400 €. Il a été proposé de répartir cette somme de la façon suivante :

- 37 750 € H.T. versés au Centre de Recherches et de Documentation sur les Camps d'Internement du Loiret (C.E.R.C.I.L.). Ce montant correspond à la partie muséographique que gèrera en direct cette association,

- 285 650 € H.T. versés à la Ville.

Ces subventions font l'objet de deux conventions distinctes mais complémentaires à passer avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah. Celle destinée à la ville d'Orléans indique notamment l'échéancier de versement.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah relative à l'attribution d'une subvention de 285 650 € H.T. à la Ville pour la partie scénographique du Centre d'Histoire et de Mémoire ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 1328, opération 13D079, T.S. 910 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DEVELOPPEMENT DURABLE – HYGIENE PUBLIQUE - EAU

N° 35 – Hygiène. Prestations de services. Actualisation des tarifs.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Il s'agit d'augmenter les tarifs des prestations de désinsectisation et de désinfection.*

M. le Maire – *C'est contre les moustiques ! Je vous consulte. Qui est contre ? Vous êtes contre ? Vous êtes pour les moustiques, M. LEBRUN ?*

M. LEBRUN – *On est contre l'augmentation des tarifs.*

M. le Maire – *Vous êtes contre l'augmentation des moustiques ! Moi aussi !*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Comme chaque année, le Conseil Municipal doit actualiser les tarifs des services publics gérés par la Direction Développement Durable.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2009, il est proposé les mesures suivantes :

- une augmentation de 2,89 % des tarifs des interventions de désinsectisation et désinfection est proposée, pour tenir compte du coût de l'inflation,
- les tarifs des prélèvements d'eau, fixés par arrêté ministériel du 21 décembre 1992 restent inchangés.

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les nouveaux tarifs d'intervention des prestations de désinsectisation et de désinfection effectuées par les agents de la Direction du Développement Durable détaillés dans le tableau ci-après ;

2°) décider que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 ».

**ADOPTE PAR 53 VOIX
CONTRE 2.**

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

Conseil Municipal du 19 décembre 2008

PRESTATIONS DE LA DIRECTION DEVELOPPEMENT DURABLE

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2009

PRESTATIONS	TARIFS 2008 (en €)	TARIFS 2009 (en €)
DESINFECTION DE SECURITE	34,00	35,00
Prise en charge horaire + aérosol (l'unité)	7,00	7,20
DESINSECTISATION CHEZ LES PARTICULIERS	34,00	35,00
Prise en charge horaire + produit soit liquide (par litre) soit aérosol (l'unité) soit gel	4,00 8,10 6,60	4,10 8,30 6,80
en cas d'interventions répétées à peu de temps d'intervalle : le tarif est de 50 % celui de la première intervention		
DESINSECTISATION COMMERCES, BUREAUX ET AUTRES ETABLISSEMENTS	34,00	35,00
Prise en charge horaire + produit soit liquide (par litre) soit aérosol (l'unité) soit prêt appareil diffuseur par jour : + produit diffuseur par jour 150 ml (l'unité) 500 ml (l'unité) soit gel	4,00 8,10 26,50 13,00 32,50 6,60	4,10 8,30 27,30 13,40 33,45 6,80
PRELEVEMENT D'EAU	20,75 31,25	20,75 31,25
- piscines, par déplacement - eau potable, par échantillon prélevé accompagné d'une mesure de chlore sur le terrain (arrêté du 21/12/1992 J.O. du 02/01/1993)		

N° 36 – Capture de pigeons. Approbation d'une convention à passer avec l'Association des Piégeurs du Loiret.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Il s'agit de passer une convention avec une association spécialisée dans la capture des pigeons.*

Mme NOEL – *Juste une remarque. Plutôt que de les capturer, je suppose les euthanasier, ne pourrait-on pas mettre des pigeoniers qui permettent de réguler aussi ? Certaines Villes le font.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Dans notre budget, on a prévu un pigeonier pour capturer les pigeons, mais cela revient au même. Au lieu de les capturer dans des cages, on les capture dans des pigeoniers.*

Mme NOEL – *Ce n'est pas du tout le même projet, Mme CUGNY-SEGUIN.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *En fait, on détruit les œufs et cela revient à capturer des pigeons. De toute manière, que ce soit dans des cages ou dans des pigeoniers, il faut capturer et euthanasier les pigeons Bizet. Les pigeons se développent dans nos Villes de manière anormale. C'est une espèce qui est invasive.*

M. le Maire – *C'est une espèce invasive. Ce n'est pas une espèce menacée. Quand on voit le coût que cela représente en ravalement, nettoyage, etc. M. BRARD, mais on ne va pas y passer...*

M. BRARD – *C'est une question d'importance, M. le Maire. Mme CUGNY-SEGUIN a-t-elle une idée de localisation ? Des projets de pigeoniers dans la Ville d'Orléans, j'en ai entendu parler et vécu plusieurs projets qui n'ont jamais abouti. Ce n'est pas pour revenir sur le débat de la charte citoyenne. Voilà un vrai sujet dans un carrefour de participation citoyenne.*

M. le Maire – *On fera une réunion de participation sur le sujet. Je vais vous consulter.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Pour répondre aux nuisances et dégradations occasionnées par la présence importante de pigeons, tant sur le domaine public que sur les édifices privés, la Ville a signé en 2005 une convention de partenariat avec l'association des Piégeurs du Loiret (A.P.A.L.), pour la régulation des populations de pigeons sur Orléans.

La méthode employée par l'A.P.A.L., qui consiste à placer des cages pièges dans des sites colonisés par les pigeons, donne de bons résultats puisque chaque année, depuis 2006, environ 800 pigeons sont capturés sur 4 sites de la Ville. Elle répond à la nécessité de réguler la population des pigeons, dans le but de résoudre les problèmes de santé et de sécurité publiques.

La convention de partenariat du 29 décembre 2005 arrivant à son terme à la fin de l'année 2008, il est proposé de conclure une nouvelle convention avec l'A.P.A.L.

Dans le cadre de cette nouvelle proposition, le montant de la prestation s'élève à 7 326,53 € T.T.C. par an, comprenant les indemnités du piégeur, les indemnités kilométriques et l'achat des consommables (blé et maïs).

CONCLUSION

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur les termes et le montant de la nouvelle convention de partenariat avec l'A.P.A.L. ».

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 37 – Société SEMOFLEX Val de Loire 185, rue des Chênes à Saint-Cyr-en-Val. Régularisation administrative des activités assujetties à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Avis à émettre.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je vous demande d'approuver la régularisation administrative d'une installation classée. C'est l'entreprise SEMOFLEX qui est spécialisée dans le suremballage.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Une enquête publique est ouverte du 25 novembre au 29 décembre 2008 inclus concernant la régularisation administrative des activités d'extrusion de film de la Société SEMOFLEX Val de Loire au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

L'établissement, situé 185, rue des Chênes à Saint-Cyr-en-Val est soumis à autorisation pour ses activités de stockage et transformation de polymères, d'installation de réfrigération/compression et l'utilisation de sources radioactives scellées.

Le rayon d'affichage étant de 2 km, le Conseil Municipal de la Ville, comme celui de Saint-Cyr-en-Val, est appelé à émettre un avis.

I) PRESENTATION DE L'ACTIVITE

La Société SEMOFLEX Val de Loire est spécialisée dans la fabrication de suremballage pour le secteur de l'agro-alimentaire (film pour packs de boissons principalement).

Précédemment, la Société LA MAISON PILOTE, créée en 1968 et implantée depuis 1982 sur le site 185, rue des Chênes à Saint-Cyr-en-Val dans la zone d'activités de la Saussaye, était spécialisée dans l'emballage (film rétractable) pour pressing. Elle a été rejointe en 1986 par une filiale spécialisée dans le film étirable.

Le site fonctionne 7j/7, 24h/24 et emploie 67 personnes. Il comprend dix lignes de production de film rétractable et une ligne de production de film étirable. La consommation de matière première reste stable : 26 400 tonnes par an. Il produit 26 tonnes de bobines en polyéthylène par an.

L'unité d'extrusion est située dans un rayon de 500 mètres autour du stockage Primagaz. Le quartier de la Source se situe à moins de 500 mètres du site.

II) IMPACT DES ACTIVITES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE PUBLIQUE

Impact sur les eaux

Le site est en dehors des périmètres de protection des captages de secours de la Saussaye.

La consommation d'eau est régulièrement contrôlée pour éviter toute surconsommation. La consommation représentait, en 2007, 3 558 m³ (-1 000 m³ en 4 ans).

Les rejets au réseau d'eaux usées sont limités aux eaux usées sanitaires et aux eaux des aires de lavage, pré-traitées sur site avant rejet.

Les conséquences de déversements accidentels sont prévenues par la présence de rétention sous tous les stockages.

Les eaux de ruissellement des parkings passent par un dessableur-deshuileur, un bassin de retenue, avec une station d'analyse, avant rejet au Morchène, affluent du Dhuy.

Impact sur l'air

Les rejets atmosphériques sont limités aux extractions de l'air chaud des bulles de polyéthylène. Ces rejets sont conformes à l'arrêté du 2 février 1998, à savoir que les rejets de poussières sont inférieurs à 40 mg/m³ et les rejets de CO₂ totaux inférieurs à 110 mg/m³.

Déchets

L'ensemble des déchets est trié, valorisé (palettes bois et déchets de polyéthylène) et traité selon les filières appropriées.

Nuisances sonores

La Société a généré des plaintes (bruit lié au fonctionnement des extracteurs d'air, aux compresseurs et groupes froid). Depuis, SEMOFLEX a réalisé des aménagements afin de réduire son impact sonore.

Aujourd'hui, les niveaux sonores engendrés par le site sont inférieurs aux valeurs imposées par l'arrêté du 23 janvier 1997 (campagne de mesures de janvier et juillet 2008).

En revanche, le contrôle régulier des installations, afin de détecter tout dysfonctionnement, est préconisé dans le rapport d'études acoustiques.

Etude de danger

Pour prévenir et réduire les effets d'un incendie sur le site, une détection incendie doit être installée et une procédure d'intervention incendie va être mise en place pour garantir la mise en sécurité et l'évacuation rapide du site.

CONCLUSION

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la régularisation

administrative au titre des installations classées des activités d'extrusion de film de la Société SEMOFLEX Val de Loire 185, rue des Chênes à Saint-Cyr-en-Val, sous réserve :

- que les contrôles périodiques, signalés dans le dossier présenté, afin d'éviter tout dysfonctionnement et prévenir toute nuisance sonore au voisinage, soient effectifs ;
- que les mesures inscrites dans le dossier présenté pour réduire les risques et dangers soient mises en oeuvre rapidement ;
- qu'une convention de rejets soit signée avec les services de l'Agglo ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 38 – Société SEMOFLEX Val de Loire 873, rue de Gautray à Saint-Cyr-en-Val. Régularisation administrative des activités assujetties à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Avis à émettre.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Ce n'est pas exactement la même. C'est toujours la même entreprise. C'est toujours une régularisation d'installation classée, mais ce qui est notable dans cette régularisation, c'est une entreprise qui avait trop d'émissions de COV et qui, pour réduire ces émissions, va utiliser des peintures à l'eau. C'est intéressant. La loi va l'obliger dès 2011. Cette entreprise passe dès cette année à la peinture à l'eau.*

M. le Maire – *Très bien.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Une enquête publique est ouverte du 8 décembre 2008 au 12 janvier 2009 inclus concernant la régularisation administrative des activités d'impression par flexographie de la Société SEMOFLEX Val de Loire au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

L'établissement, situé 873, rue de Gautray à Saint-Cyr-en-Val est soumis à autorisation.

Le rayon d'affichage étant de 2 km, le Conseil Municipal de la Ville, comme celui de Saint-Cyr-en-Val et de Marcilly-en-Villette, est appelé à émettre un avis.

I) PRESENTATION DE L'ACTIVITE

En 1993, la Société LA MAISON PILOTE, qui depuis 2007 s'appelle SEMOFLEX Val de Loire, a créé une unité d'impression 873, rue de Gautray à Saint-Cyr-en-Val, site différent de son unité d'extrusion de film installée 185, rue des Chênes. L'unité d'impression emploie 24 personnes et comprend 3 lignes d'impression par flexographie.

La production se fait 7j/7, 24h/24 hormis 2 semaines par an. Sur les 26 000 tonnes de bobines de polyéthylène produites par an sur le site d'extrusion, 5 000 tonnes sont imprimées sur l'unité d'impression.

La première habitation se situe à 80 mètres de l'établissement, la gare de Saint-Cyr-en-Val se trouve à 800 mètres au nord du site et le quartier de la Source est à environ 1 km du site.

II) IMPACT DES ACTIVITES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE PUBLIQUE

Impact sur l'eau

La consommation d'eau, issue de l'adduction d'eau potable, se limite aujourd'hui aux usages sanitaires et les eaux usées sont dirigées vers le réseau public.

Toutefois, SEMOFLEX a le projet de remplacer les encres solvantées, utilisées actuellement, par des encres à l'eau. Ce changement générera des effluents issus du lavage des installations (1 m³/jour). Des analyses vont être réalisées pour définir les prétraitements nécessaires avant rejet au réseau d'assainissement et établir une convention de rejets avec l'Agglo.

Les eaux de ruissellement des parkings transitent par un dessableur-deshuileur et sont traitées avant rejet.

Impact sur l'air

Les lignes d'impression rejettent des quantités de composés organiques volatils non négligeables, qui ne sont pas conformes à l'arrêté du 2 février 1998.

Pour remédier à cette situation, et en lien avec la D.R.I.R.E. qui suit cet établissement très régulièrement, SEMOFLEX a fait le choix d'utiliser des encres à l'eau. Cette solution permettra, à l'issue des modifications programmées pour 2009, de respecter la réglementation.

Dans cette attente, des dispositions sont actuellement prises pour réduire les émissions de solvants de manière permanente (fermeture systématique des contenants d'encre et solvants – pas d'opération de dépôtage de citerne) et une procédure est prévue en cas de dépassement des seuils d'ozone sur l'agglomération (plan ozone en lien avec la D.R.I.R.E.).

Déchets

Tous les déchets issus du site d'impression sont triés, valorisés (solvants, déchets de polyéthylène) ou traités selon les filières appropriées.

Sols et sous-sols

Tous les stockages d'encre, de solvants et de déchets liquides sont sur bacs de rétention de volumes adaptés. Une procédure de vérification visuelle trimestrielle des cuves de rétention a été mise en place.

Nuisances sonores

En 2007, la Société a réalisé une modification des cheminées d'extraction d'air, réduisant l'impact sonore. Les mesures sonométriques effectuées en 2008 ont montré que SEMOFLEX respecte les seuils réglementaires.

Etude de danger

Les deux scénarii d'incendie étudiés montrent que les flux thermiques restent confinés au site de SEMOFLEX, hormis le flux thermique 3km/m² du scénario 2, qui toucherait les espaces verts bordant la rue, sans traverser la rue.

Pour prévenir et réduire le risque incendie, une détection incendie sera mise en place sur les parties stockage.

Les eaux d'extinction d'un incendie pourront être bloquées dans le bassin d'orage (de volume 30 m³). Cependant, une étude est en cours pour vérifier les volumes et aménagements nécessaires pour la rétention des eaux d'extinction d'incendie sur le site.

CONCLUSION

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la régularisation administrative au titre des installations classées des activités d'impression de la Société SEMOFLEX Val de Loire 873, rue de Gautray à Saint-Cyr-en-Val, sous réserve :

- **que l'utilisation d'encres à l'eau, qui permettra de remédier à la non conformité des rejets atmosphériques, soit effective dans des délais courts (1^{er} semestre 2009), un échéancier devra être imposé,**
- **que les études portant sur les volumes de rétention d'eaux d'extinction d'incendie aient lieu également dans des délais courts,**
- **qu'une convention de rejets soit signée avec les services de l'Agglo ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 39 – Agenda 21. Objectif « Préserver l'eau par le bio ». Acquisition de terres agricoles dans le secteur du Val et dans le périmètre de protection rapprochée des captages en eau potable de la Ville. Demandes de subventions.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Voilà une délibération très importante, puisqu'il s'agit de demander une subvention à l'Agence de l'Eau pour pouvoir acheter des terres dans le site du Val, autour des captages de la Ville, afin de les convertir au bio. Cette subvention s'élèverait à environ 30 %. C'est un projet très important pour la Ville.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la protection de ses ressources en eau, la Ville est bénéficiaire, depuis le 19 avril 2006, d'un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des captages du Val. Les servitudes imposées par cet acte de DUP sont destinées à lutter contre les pollutions d'origine accidentelle.

Cependant, ces servitudes ne permettent pas de lutter efficacement contre les pollutions diffuses, principalement d'origine agricole dans le secteur du Val.

La mise en place d'une filière novatrice à l'usine de traitement d'eau potable du Val, basée sur l'ultrafiltration sur membrane, couplée à l'ajout de charbon actif, permet de distribuer une eau exempte de molécules indésirables et d'excellente qualité.

Néanmoins, cette solution curative ne permet pas de réduire les pollutions, par les produits phytosanitaires, à la source.

C'est pourquoi, la Ville, d'une part, travaille depuis plusieurs années avec la Chambre d'Agriculture pour l'amélioration des pratiques agricoles dans le Val et, d'autre part, a souhaité mettre en place une politique d'acquisition des terres, situées dans le périmètre de protection rapprochée des captages du Val. Ce périmètre représente une surface totale d'environ 900 ha et la Ville est déjà propriétaire de 3 ha 73 a 45 ca.

Actuellement, la Ville a été approchée par des propriétaires vendeurs dans les prochaines années. La surface totale des terres représente 36 ha, soit un montant d'acquisition estimé à 626 000 €.

La maîtrise du foncier dans le secteur du Val, et plus précisément dans le périmètre rapproché, permettra à la Ville de favoriser un autre mode de développement, en promouvant l'agriculture biologique, et de maintenir à la fois les paysages, la biodiversité et une agriculture péri-urbaine durable, tout en protégeant ses ressources en eau conformément aux objectifs qu'elle s'est fixée dans son Agenda 21.

Pour assurer cette maîtrise foncière dans le secteur du Val, la Ville a confié à la S.A.F.E.R., par convention signée le 20 mars 2008, une mission de veille foncière en exécution de laquelle elle apporte à la Ville une information sur le marché foncier dans le secteur du Val et le périmètre de protection rapprochée.

Enfin, au titre de l'article 21 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (L.E.M.A.) du 30 décembre 2006, des programmes d'actions, visant essentiellement les pollutions diffuses d'origine agricoles, doivent être mis en place dans les aires d'alimentation de captages d'eau potable, qui concernent un ou plusieurs captages dits « stratégiques ».

Dans le cadre de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.), les captages du Val ont été identifiés comme faisant partie des 12 captages stratégiques prioritaires du département du Loiret devant être protégés d'ici 2012.

A ce titre, la maîtrise du foncier, dans le secteur du Val, peut répondre, d'une part, aux objectifs de ce programme d'actions, qui sera imposé à la Ville et arrêté par le Préfet mi-2009, et pourra faire l'objet de financements de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et d'autre part, aux objectifs du Grenelle de l'environnement, qui proposent de rendre les agricultures biologiques et peu utilisatrices d'intrants prioritaires dans les périmètres de captage d'eau potable.

La Ville propose de déposer, d'ores et déjà, un dossier de demande de subvention, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, qui peut apporter son aide, à hauteur maximale de 30 % pour cette opération, ainsi qu'auprès de la Région Centre, dont le montant de l'aide n'est pas connu à ce jour.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la démarche d'acquisition des terres agricoles situées dans le secteur du Val et dans le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable de la Ville au fur et à mesure de leur cession, en vue de promouvoir l'agriculture biologique ;

2°) solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Centre et de tout autre organisme une subvention la plus élevée possible pour accompagner la démarche de la Ville ;

3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ESPACES PUBLICS

N° 40 – Mission lumière. Travaux d'aménagement. Approbation d'un marché après appel d'offres.

Mme DE QUATREBARBES – *Il s'agit d'approuver un marché à bons de commande avec la Société AMEC dans le cadre de la mission lumière.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet d'embellissement, la Ville souhaite poursuivre la mise en valeur par la lumière d'éléments déterminants du bâti ainsi que la rénovation de l'éclairage public.

Le programme concerne la fourniture et la pose de matériel d'éclairage et d'illumination ainsi que la réalisation des réseaux d'alimentation électrique.

La Commission d'Appel d'Offres du 3 décembre 2008 a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution prévus au Règlement de la Consultation :

- 1 – Valeur technique appréciée au regard de mémoire technique (pondération 60),
- 2 – Prix des prestations (pondération 40).

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à bons de commande relatif aux travaux d'aménagement dans le cadre de la Mission Lumière, à passer avec la Société AMEC SPIE Z.A. Parc Archimède – Rue Isaac Newton – 45803 Saint-Jean-de-Braye, pour un montant annuel minimum de 59 800 € T.T.C. et maximum de 908 960 € T.T.C., éventuellement reconductible trois fois par période de un an ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 814, article 2315, opération 07 A 461, T.S. 930 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 41 – Amélioration de la propreté et de l'environnement des postes de distribution publique d'électricité. Approbation d'une convention à passer avec E.R.D.F.

Mme DE QUATREBARBES – *C'est une convention à passer avec E.R.D.F. dans le cadre des postes de distribution publique d'électricité. C'est une convention intéressante qui devra faire travailler des chantiers d'insertion pour végétaliser ces postes. La participation d'E.R.D.F. sera de 250 € par poste traité en action curative et 500 € par action préventive.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Soucieux de préserver un environnement de qualité pour les Orléanais, la Ville et E.R.D.F. souhaitent améliorer la propreté ainsi que l'intégration des ouvrages concédés de distribution publique d'électricité.

L'utilisation des postes de distribution publique comme support à des chantiers d'insertion constitue un moyen d'action qui permet d'allier solidarité sociale et environnement par une prise de conscience des personnes ayant participé à ces chantiers sur l'intérêt de préserver le mobilier urbain.

Dans ce cadre, les parties se sont rapprochées et ont convenu d'établir une convention définissant les modalités techniques et financières de leur partenariat.

Les actions qui seront réalisées concerneront aussi bien des actions curatives que préventives (végétalisation, fresques,...).

La participation de E.R.D.F. sera de 250 € par poste traité par action curative et de 500 € par action préventive, et ce dans la limite des dépenses effectivement engagées par la Ville. La participation financière de E.R.D.F. ne pourra pas excéder un montant annuel de 15 000 €. La convention aura une durée de deux ans et sera renouvelable pour une période d'un an.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec E.R.D.F. relative à l'amélioration de la propreté et de l'environnement des postes de distribution publique d'électricité prévoyant une participation de E.R.D.F. à hauteur de 250 € par action curative menée par poste et de 500 € par action préventive ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer la dite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 813, article 70688, T.S. 830 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 42 – Sanitaires publics. Gratuité.

Mme DE QUATREBARBES – *C'est une toute petite délibération, mais très importante, je pense, qui fait que les nouveaux sanitaires seront gratuits dans la Ville à partir du 1^{er} janvier 2009.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 28 septembre 2001, le Conseil Municipal a fixé le tarif d'utilisation des sanitaires publics à 0,30 €.

A l'occasion du renouvellement de l'ensemble des sanitaires de la Ville, et considérant l'intérêt d'augmenter la fréquentation de ces équipements pour faciliter l'entretien de l'espace public, il est proposé au Conseil Municipal que l'accès soit gratuit à compter du 1^{er} janvier 2009.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de la gratuité d'accès aux sanitaires publics à Orléans à compter du 1^{er} janvier 2009 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 43 – Droits de voirie. Actualisation des tarifs.

Mme DE QUATREBARBES – *C'est l'actualisation des tarifs pour 2009 avec une augmentation de 2,89 % du coût de la vie.*

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les tarifs des redevances pour occupation du domaine public font l'objet d'une délibération annuelle du Conseil Municipal.

Pour l'année 2009, il est proposé d'augmenter les tarifs selon les tableaux annexés. L'augmentation moyenne est de 2,89 %.

A titre indicatif, les recettes 2007 se sont élevées à 780 000 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les tarifs des droits de voirie dont le détail figure dans les tableaux ci-après ;**
- 2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DROITS DE VOIRIE - PERMISSION DE VOIRIE TARIFS 2009

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevance 2008 (en €)	Redevance 2009 (en €)	Observations
1	Passage aérien et souterrain	m ²	27,50	28,29	Ouvrages de plus grande importance
2	Canalisations diverses, conducteurs divers, fourreaux, caissons etc., souterrain OCCUPATION DEFINITIVE Alimentation provisoire de chantier	ml/an	12,10	12,45	Petits ouvrages
3	Terrasse fermée démontable occupant le domaine public, établie au droit d'une boutique et utilisée à des fins commerciales.	m ² /an	5,50 93,70	5,66 96,41	
4	Emplacement pour vente de produits comestibles * kiosque à journaux	m ² /trimestre	30,60	31,48	
5	Occupation du domaine public communal ou privé de la Ville d'Orléans par panneau d'affichage consenti en compensation, dans le cadre des diverses prestations de promotion de la Ville.	par face publicitaire par an	1 200,00	1 234,68	
6	Droit de passage des opérateurs de télécommunications sur le domaine public routier, en application de la loi du 26 juillet 1996 et du décret du 30 mai 1997. a) - câble en sous-sol ou aérien (coût identique) b) - autres installations (cab. Téléph.)	Km/linéaire par an m ² au sol par an	26,00 17,30	26,00 17,30	Indexé sur l'indice du coût de la construction (au niveau national). Le montant sera éventuellement révisé selon l'indice du coût de la construction.
7	Depuis 2007 (décret n°2007-606 du 25 avril 2007) Réseaux publics de distribution de gaz naturel	€/ml	0,035	0,035	Revalorisation annuelle par application index ingénierie mesuré au cours de 12 mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier

DROITS DE VOIRIE - PERMIS DE STATIONNEMENT TARIFS 2009

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevances 2008 (en €)	Redevances 2009 (en €)	Observations
1	Occupation du sol de la voie publique délimitée par une palissade de chantier ou tout autre dispositif (scellé ou posé) y compris stationnement de baraques de chantier, bungalows, tentes servant à la vente exposition etc...	m ² au mois	4,30	4,42	au mois 1 ^{er} semestre
2	Occupation du sol de la voie publique pour dépôt de matériaux sans palissade.	m ² au mois	7,70	7,92	au mois, au-delà du 2 ^{ème} semestre
3	Stationnement de multibennes tous modèles, remorques, compresseurs, bétonnières etc...	m ² semaine	11,90	12,24	
4	Echafaudages tous modèles occupant ou surplombant le domaine public et échelles avec taquets reposant sur le sol de la voie publique	unité jour	10,30	10,60	
5	Auvent, store fixe, marquise	m ² /an	6,00	6,17	
6	Store banne, dais, vertical	m ² /an	5,10	5,25	
7	Enseigne non lumineuse : * parallèle à la façade * perpendiculaire	ml/an	2,70	2,79	
		m ² /an	11,90	12,24	
		m ² /an	23,10	23,77	

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevances 2008 (en €)	Redevances 2009 (en €)	Observations
8	Enseigne lumineuse : * parallèle à la façade * perpendiculaire	m ² /an m ² /an	22,10 43,50	22,74 44,76	
9	Enseigne clignotante : * parallèle à la façade * perpendiculaire	m ² /an m ² /an	44,30 87,50	45,58 90,03	Autorisée pour les pharmaciens tenant compte de l'utilité publique.
10	Appareil d'éclairage, lampes sous marquise ou sur devanture, spots, projecteurs, rampes ou tubes.	unité	6,80	7,00	
11	Panneau d'affichage électronique utilisé comme enseigne et/ou de publicité : * parallèle ou perpendiculaire à la façade	m ² /an	88,50	91,06	
12	Terrasse de café et de restaurant à air libre 1^{ère} zone : terrasses sur les voies piétonnes (Centre Ville, mails, quai et retour de 30 mètres sur toutes les voies en arrivant sur les mails). 2^{ème} zone : même périmètre : autres terrasses 3^{ème} zone : le reste du territoire de la Ville	m ² /an m ² /an m ² /an	34,10 27,30 20,40	35,08 28,09 20,99	
13	Étalages	m ² /an	20,40	20,99	Les étalages seront impérativement accolés aux vitrines.

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevances 2008 (en €)	Redevances 2009 (en €)	Observations
14	Chevalets publicitaires : * porte-menus * petits mobiliers divers	unité an	34,00	34,98	
15	Distributeurs de tous types (boissons, pains, glaces etc...)	unité an	85,10	87,56	Dispositif isolé, non situé dans une emprise autorisée (salit la voie publique)
16	Taxis : * voiture automobile de places	semestre	46,90	48,25	Ces redevances seront dues par semestre et d'avance ; le permis de circulation sera retiré en cas de retard ou de refus de paiement. En cas de cessation d'exploitation, il ne sera fait aucun remboursement des droits perçus, quelque soit la date de l'autorisation. La redevance ne pourra être inférieure au montant d'un trimestre.
17	Emplacement de manège enfantin installé à l'année	an	633,60	651,91	Fractionnable en 1/12 Soit 52,18 €/mois
18	Emplacement des cirques et emplacement pour la vente de produits comestibles, démonstration etc... OCCASIONNELLEMENT sur place publique.	m ² jour	0,60	0,62	

N° 44 – Voirie. Travaux effectués en régie. Intervention des services municipaux. Actualisation des tarifs.

Mme DE QUATREBARBES – *Ce sont les nouveaux tarifs d'intervention des agents de la Direction de la Voirie.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les agents de la Direction de la Voirie interviennent de façon ponctuelle pour le compte de particuliers, notamment pour rétablir les conditions de sécurité à la suite d'accidents sur la voie publique.

Il convient de fixer ces tarifs pour permettre le recouvrement des sommes engagées par la Ville auprès des compagnies d'assurances ou des particuliers.

Pour l'année 2009, les tarifs d'intervention des agents de la Direction de la Voirie, sont joints en annexe.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs d'intervention des agents de la Direction de la Voirie joints à la délibération ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

REMUNERATION DES INTERVENTIONS DES SERVICES MUNICIPAUX
ANNEE 2009

Prestations	Unité	Tarifs (en €)	
		2008	2009
Agent d'Entretien ou Agent Technique	l'heure	34,00	35,00
Le camion élévateur	l'heure	102,50	105,50
Le camion benne + bras	l'heure	85,00	87,50
Le fourgon	l'heure	15,80	16,50
Fourniture et mise en œuvre de peinture jaune	m ²	14,00	14,50
Effaçage par brûlage	m ²	21,00	22,00
Contrôle effectué à l'aide d'un pénétromètre de type PANDA	Pour 3 essais	296,00	304,50
	Pour 1 essai supplémentaire	78,00	80,00
Le camion + saleuse + lame de déneigement (le sel sera refacturé au prix d'achat par la Ville)	l'heure	94,00	97,00
Matériel de nettoyage avec chauffeur	l'heure	97,50	100,50
Forfait déplacement du matériel de nettoyage	forfait	47,60	49,00
Vente de pavés	la tonne	42,90	90,00

Augmentation 2008/2009 de 2,89 % environ.

N° 45 – Droits de place. Actualisation des tarifs.

M. FOUSSIER – *Il s'agit d'approuver les tarifs applicables pour les marchés de quartiers qui font l'objet d'une actualisation annuelle. On est à 2,89 % d'augmentation également. Vous avez le détail au dos de la délibération, avec des prix au mètre linéaire.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les tarifs applicables pour les marchés de quartiers font l'objet d'une actualisation annuelle fixée par délibération du Conseil Municipal.

Pour 2009, il est proposé d'augmenter les tarifs selon les tableaux annexés en tenant compte des contraintes de rendu de monnaie pour les placiers. L'augmentation moyenne est de 2,89 %.

A titre indicatif, les recettes 2007 des droits de place se sont élevées à 269 130 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les tarifs des droits de place dont le détail figure dans le tableau ci-après ;**
- 2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**DROITS DE PLACE
PROPOSITIONS 2009**

Rubrique	Désignation	Unités	Relevance 2008 (en €)	Observations	Relevance 2009 (en €)
1	Marché du Quai du Roi <i>a) Avec abonnement sous structures toile une place = 2,50 m x 2,00 m</i>	semestre/ place	136,00	Chaque place peut être divisée en 2. A chaque demi-place sera appliquée la moitié du tarif. La perception se fera semestriellement. Exceptionnellement, elle pourra s'effectuer trimestriellement pour les producteurs saisonniers.	139,93
	<i>b) Sans abonnement sous structures toile une place = 2,50 m x 2,00 m</i>	place à terre	6,30	Cette redevance peut être appliquée pour les producteurs passagers du marché de détail installés sous les structures toiles.	6,48
	<i>c) Sans abonnement extérieur structures toile</i>	demi-place	3,16		3,25
2	Marchés de quartiers : branchement électrique	ml par usager par marché	1,02 3,20	Prix identique rubrique 3. Sans distinction de consommation.	1,05 3,29
3	Marchés de quartiers alimentaires et non alimentaires	ml	1,02	Foires aux Arbres de Printemps et d'Automne.	1,05
4	Marchés du Centre-Ville installé place de la République, place Louis XI et places du Châtelet.	ml	1,02	Marchés à thèmes divers. Ce marché existait mais avec une abnancance entre les producteurs de pays et les producteurs bio un mercredi sur deux. Aujourd'hui les commerçants sont regroupés et sont présents chaque mercredi.	1,05
5	Divers - Evénementiel Foire à la brocante	journée ml	1,98	Brocante annuelle du Quai de Frigue en décembre pour exemple	2,04
6	Braderie : commerçants non sédentaires * Participation * Droit d'inscription	ml	10,00 20,00	Pas de braderie en 2008	-

N° 46 – Espaces verts. Prestations de service. Actualisation des tarifs.

Mme DE QUATREBARBES – *C'est une nouvelle tarification des prestations de service effectuées par les Espaces Verts pour les tiers.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Il est envisagé pour 2009 une actualisation des tarifs à hauteur de 2,89 % :

DESIGNATION	Tarifs (en € H.T.)	
	2008	2009
<u>Coût horaire matériel sans chauffeur :</u>		
Camion poids lourds	42,20	43,42
Tracto-pelle	46,14	47,47
Tracteur 60 (Ch)	33,29	34,25
Tracteur+équipement sans moteur	46,14	47,47
<u>Tarif horaire d'intervention</u>	34,00	35,00

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la nouvelle tarification des prestations de service effectuées par la Direction des Espaces Verts ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 47 – Décorations florales. Actualisation des tarifs.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Il est envisagé pour 2009 une actualisation des tarifs de prêts de plantes et du tarif horaire de main d'œuvre, à hauteur de 2,89 %.

Les tarifs suivants sont proposés :

Désignation	Tarifs par jour (en € H.T.)					
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
	du 1 ^{er} au 2 ^{ème} jour		du 3 ^{ème} au 9 ^{ème} jour		au-delà du 10 ^{ème} jour	
<u>Plantes vertes</u>						
0,20 m à 0,50 m	1,61	1,65	1,21	1,24	0,81	0,83
0,50 m à 1,50 m	2,40	2,47	1,80	1,85	1,20	1,24
> à 1,50 m	5,14	5,29	3,86	3,97	2,57	2,65
<u>Arbustes</u>						
1,50 m à 2,00 m	3,03	3,12	2,27	2,34	1,52	1,56
<u>Plantes fleuries</u>						
Petites	2,75	2,83	2,06	2,12	1,38	1,42
Grandes	4,82	4,96	3,62	3,72	2,41	2,48
<u>Décorations florales</u>						
Coupes fleuries	9,60	9,87	7,20	7,40	4,80	4,94
Vasques fleuries	28,85	29,69	21,64	22,27	14,43	14,85
<u>Décorations florales dans gros contenants</u>						
Potlyscia avec arbustes 0,70 m		19,00		14,25		9,50
Potlyscia avec composition florale 0,70 m		21,00		15,75		10,50
panier osier fleuri 0,70 m		20,50		15,38		10,25
panier osier fleuri 1 m		23,00		17,25		11,50
bac orangerie 0,80 x 0,80		25,00		18,75		12,50

Exemple de calcul : prêt d'une grande plante verte pour 12 jours :
 $(2 \times 5,29) + (7 \times 3,97) + (3 \times 2,65) = 46,32 \text{ €}$

A ces tarifs, il conviendra d'ajouter le transport et la mise en place des végétaux :

- coût horaire pour utilisation d'un fourgon : 21,19 € H.T,
- main d'oeuvre horaire pour installation : 35,00 €.

En cas de détérioration ou de non restitution des plantes, les végétaux seront facturés au prix de revient.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la nouvelle tarification proposée pour la location des décorations florales ;**

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2009 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 48 – Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Fixation de tarifs.

Mme DE QUATREBARBES – *Les tarifs des billets d'entrée ne sont pas modifiés, mais il y a quelques nouveautés concernant le Parc Floral.*

Mme NGANGA – *Nous pensons que les tarifs proposés pour l'accès au Parc Floral de La Source sont jugés un peu trop élevés. Les conditions pour obtenir une réduction sont assez vagues et restrictives. Nous ne voyons ainsi aucun effort fait en direction des chômeurs ou des familles nombreuses. Pour notre part, demander un prix d'entrée moindre serait plus attractif et permettrait ainsi une fréquentation de la population orléanaise plus élevée et moins occasionnelle, à Pâques par exemple. Il nous semble que c'est dans cette direction qu'il faut envisager la tarification et la fréquentation de ce Parc Floral et non avec une taxation excessive du droit d'entrée.*

Aussi, nous voterons contre cette délibération.

Mme DE QUATREBARBES – *Je vous apporte une réponse toute simple. D'abord c'est gratuit pour les habitants de La Source le mercredi. C'est une réponse pour les familles. Deuxièmement, la carte Pass coûte 15 € pour l'année. Vous pouvez aller tous les jours au Parc. A 6 € l'entrée, en trois fois elle est amortie. C'est difficile d'offrir mieux que 15 € pour aller tous les jours au Parc Floral.*

M. le Maire – *Franchement, 15 € par an quand même ! Vous allez me dire qu'il faut que tout soit gratuit. Mais la gratuité a un coût. Et qui paie ? Ce sera effectivement payé par les impôts, donc par ceux qui ne vont pas au Parc Floral. Je trouve plus logique que ceux qui utilisent le service s'acquittent d'un prix, plutôt que d'avoir la gratuité. Il n'y a pas de gratuité, c'est une vue de l'esprit.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les tarifs des billets d'entrée ont été actualisés en 2008 et il est proposé de ne pas les modifier pour la saison 2009.

Tarifs entrée 2009 en € T.T.C.		
	Individuels	Groupes (1)
Adulte	6,00	5,00
Adulte tarif réduit	5,00	
Enfant 6 à 16 ans	4,00	2,50
Enfant 6 à 16 ans tarif réduit	2,50	
Enfant de 3 à 5 ans	Gratuit	1,50 (2)
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit

(1) tarif groupe valable à partir de 20 personnes

(2) prestations d'accueil : mise à disposition de consignes, ouverture dossier de réservation avec paiement différé

L'entrée au Parc Floral est payante du 20 mars au 11 novembre 2009 inclus.

L'accès est libre jusqu'au 19 mars 2009 et à partir du 12 novembre 2009 jusqu'à la réouverture de la saison en 2010.

✓ Les tarifs réduits adultes et enfants proposés pour 2009 :

- aux personnes âgées orléanaises membres de l'association « La Vie Devant Soi », ex Office Orléanais des Personnes Agées ou du Cercle des Ages (sur présentation de la carte),
- aux détenteurs du guide du Routard (sur présentation du guide de l'année en cours),
- aux étudiants (sur présentation de la carte),
- aux sociétaires du Crédit Agricole Centre Loire (sur présentation du passeport sociétaire),
- aux détenteurs de la Carte Privilège Brittany Ferries (sur présentation de la carte),
- aux personnes handicapées,
- aux mariés, témoins et photographe venant pour la réalisation d'une photo de mariage,
- aux associations horticoles : association des Roses orléanaises, Société Française d'Orchidophilie Centre Loire, Société des Amateurs de Jardins Alpins.

✓ La gratuité est quant à elle proposée :

- aux habitants de La Source le mercredi (sur présentation de la carte délivrée par la mairie de quartier),
- aux enfants membres du Club Wapiti,
- aux membres de l'Association de Spéléologie Subaquatique du Loiret (sur présentation de la carte d'adhésion),
- aux titulaires d'une carte de presse professionnelle,
- aux détenteurs de la carte d'entrée permanente du Parc Floral (élus de la Ville d'Orléans, du Département, de la Région, partenaires financiers, professionnels du tourisme... sur présentation de la carte de l'année en cours),
- aux agents de la Direction des Espaces Verts de la Ville (selon liste transmise par la Direction),
- aux agents de la Ville d'Orléans, du Département, de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (deux entrées gratuites par agent et par an sur présentation du coupon remis à chacun),
- aux groupes de l'Hôpital de jour d'Orléans (service enfance),
- aux groupes de l'Institut Médico-Éducatif d'Orléans,
- aux groupes de l'institut Les Papillons Blancs d'Orléans,
- aux groupes de la Maison de l'Enfance du Conseil Général,
- aux groupes de l'Institut Rural du Loiret,
- aux groupes de la Maison Familiale Rurale de Chaingy,
- aux groupes du Lycée privé de l'Horticulture et du Paysage d'Orléans,
- aux groupes du département « Sciences et géographie » de l'Université d'Orléans,
- aux groupes du Bureau de Recherches Géologiques et Minières,
- aux accompagnateurs de personnes handicapées (visiteurs individuels ou groupes – un accompagnateur par personne handicapée),

- aux accompagnateurs d'enfants de moins de 3 ans en groupe (un accompagnateur par enfant),
- aux accompagnateurs d'enfants de moins de 6 ans en groupe (un accompagnateur pour cinq enfants),
- aux accompagnateurs d'enfants de plus de 6 ans en groupe (un accompagnateur pour dix enfants),
- aux accompagnateurs de groupes d'adultes (un chauffeur et un accompagnateur pour un groupe de 20 à 50 personnes).

✓ L'abonnement

Il est envisagé pour 2009 une évolution de la formule d'abonnement.

1) Afin de renouveler l'intérêt pour la formule d'abonnement destinée essentiellement à un public local qui visite régulièrement le parc (politique tarifaire de proximité), il est envisagé la mise en place d'un système de parrainage.

Ainsi, deux entrées seraient offertes à chaque personne qui, lors de l'achat ou du renouvellement d'un abonnement parraine deux personnes qui achètent pour la première fois un abonnement au Parc Floral. Ces deux entrées permettront à l'abonné « parrain » de faire découvrir le parc gratuitement à des proches. Le prix d'une carte d'abonnement pour un adulte est de 15 € et de 10 € pour un enfant de 6 à 16 ans (gratuit pour les moins de 6 ans).

2) L'intérêt de la formule d'abonnement à 15 € réside exclusivement dans son prix très avantageux (la carte est amortie dès la 3^{ème} visite). Toutefois, suite à la demande de visiteurs qui affirment être prêts à payer davantage pour plus de services, il est envisagé de créer une seconde formule d'abonnement plus complète : « l'abonnement Plus ».

La carte « d'abonnement Plus » offrirait à son détenteur l'accès au parc par la boutique (plus d'attente en caisse), la possibilité d'inviter deux personnes par an à visiter le parc gratuitement, l'envoi en avant-première du pré-programme de l'année suivante ainsi que le loisir de profiter, lors d'une soirée spéciale, du parc jusqu'à 22 h avec un accueil privilégié.

Le prix proposé pour cette carte d'abonnement est de 47 €. Pour la première année, il n'est pas proposé de créer de tarif enfant pour cette formule.

3) L'association des Amis du Parc Floral a été dissoute en 2008. Ses activités ont été reprises par la section Amis des Parcs et Jardins de la S.H.O.L. Pour les membres de ladite section, il est envisagé, ainsi que c'était le cas pour les « Amis du Parc », une réduction de 50 % sur le tarif carte d'abonnement.

Tarifs abonnement en € T.T.C.		
	2008	2009
Carte d'abonnement simple adulte	15,00	15,00
Carte d'abonnement simple enfant de 6 à 16 ans	10,00	10,00
Carte d'abonnement adulte S.H.O.L.	7,50	7,50
Carte d'abonnement enfant S.H.O.L.	5,00	5,00
Carte d'abonnement Plus	-	47,00

✓ Les animations

Les animations (nature ou serre aux papillons) ainsi que les visites guidées seront facturées au prix suivant (tarifs inchangés) :

Tarifs animations en € T.T.C.		
	2008	2009
Animation nature 1 h 00	2,60	2,60
Animation nature 1 h 30	-	3,90
Animation serre aux papillons 45 minutes	2,60	2,60
Visite guidée 1 h 00	2,60	2,60

✓ Location d'espaces

Le Parc Floral souhaitant développer la location d'espaces auprès d'entreprises, il est envisagé une nouvelle grille des droits d'emplacement suivants :

Événement	Durée	Tarifs (en € T.T.C.)
Location d'un emplacement nu de 15 m ² environ	1 jour	30
Location d'un emplacement de 15 m ² environ avec tente de 9 m ² (fournie par le Parc Floral)	1 jour	110
Location du hall d'expositions		
Hall d'expositions simple	1 jour	1 000
Option 1 : pelouse adjacente	1 jour	500
Option 2 : pelouse adjacente avec installation d'une tente (à la charge du locataire)	1 jour	800
Option 3 : pelouse adjacente avec installation d'un chapiteau (à la charge du locataire)	1 jour	1 100
Location du parc		
Location du Parc Floral 1 journée de 10 h à 19 h	-	7 000
Location du Parc Floral 1 soirée de 18 h 30 à 22 h 30	-	4 000
Location du Parc Floral 1 journée + soirée de 10 h à 22 h 30	-	9 000

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie , il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les différents tarifs relatifs à la prochaine saison du Parc floral ainsi que les dispositions relatives à la gratuité et au tarif réduit ;

2°) décider que ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 ».

**ADOPTE PAR 53 VOIX
CONTRE 2.**

N° 49 – Place Saint-Laurent. Réaménagement. Lot n° 1 – Terrassement, voirie, assainissement. Approbation d'un avenant.

Mme DE QUATREBARBES – C'est un avenant à passer avec l'entreprise COLAS CENTRE OUEST, pour un montant de 7 360,18 € pour la Place Saint-Laurent.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En vue des travaux nécessaires au réaménagement de la Place Saint-Laurent, la Ville a passé des marchés relatifs aux 3 lots suivants :

- lot n° 1 : terrassement, voirie, assainissement
- lot n° 2 : éclairage public
- lot n° 4 : signalisation routière.

Suite à des remarques formulées par l'Architecte des Bâtiments de France, il s'avère nécessaire de procéder aux modifications suivantes sur le lot n° 1 :

- ✓ modification du calepinage de pavés de la placette située à l'ouest de la place Saint-Laurent avec utilisation de tailles différentes ;
- ✓ remplacement des regards en fonte par des regards à remplir (pavés), afin de limiter l'impact visuel des nombreux regards sur cet espace.

La passation d'un avenant n° 1 est donc nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie , il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au marché passé pour le lot n° 1 – terrassement, voirie, assainissement, à passer avec l'entreprise COLAS CENTRE OUEST, dans le cadre des travaux de réaménagement de la Place Saint-Laurent, pour un montant en plus value de 7 360,18 € T.T.C., portant le marché initial de 184 347,01 € T.T.C. à 191 707,19 € ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 824, article 2318, opération 10A478, T.S. 820 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 50 – Place Saint-Laurent. Réaménagement. Lot n° 3 – Espaces Verts. Approbation d'un marché après appel d'offres.

Mme DE QUATREBARBES – *Il s'agit d'approuver le marché après appel d'offres avec l'entreprise GABRIEL pour un montant de 86 899,02 € T.T.C.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Lors des différentes réunions publiques qui se sont tenues en 2007, le schéma général de réaménagement de la place Saint-Laurent a été défini en étroite concertation avec les riverains. Le parti pris d'aménagement consiste à rompre avec l'effet giratoire de la place en canalisant la circulation sur sa partie nord et à adosser une large esplanade à l'église et aux bâtiments situés à l'ouest.

A ce titre, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert comportant quatre lots. Considérant la nécessité de revoir le dossier de consultation des entreprises pour le lot n° 3 suite aux remarques formulées par l'Architecte des Bâtiments de France, il a été décidé de classer sans suite le lot n° 3 pour lequel un nouvel appel d'offres a été lancé.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 3 décembre 2008, a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 5 du règlement de consultation, à savoir :

- 1 - valeur technique : 50 %,
- 2 - prix des prestations : 50 %.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie et suite au jugement de la Commission d'appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après appel d'offres ouvert, relatif aux travaux de réaménagement de la place Saint-Laurent, pour le lot n° 3 - Espaces Verts, à passer avec l'entreprise GABRIEL pour un montant de 86 899,02 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 824, article 2318, opération 10A478, T.S. 820 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 51 – Travaux d'aménagements paysagers. Approbation d'un marché après appel d'offres.

Mme DE QUATREBARBES – *C'est un marché à bons de commande à passer avec l'entreprise S.A. RICHARD , pour un montant minimum annuel de 200 000 € T.T.C. et maximum de 600 000 € T.T.C.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En vue de la réalisation de travaux divers d'espaces verts, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert fractionné à bons de commande. Ce dossier a donc été préparé conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics (Décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006), pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, puis reconductible chaque année pour une durée maximale de 4 ans.

Les prestations incluses dans ce dossier sont de petits travaux d'aménagement ou de rénovation. Elles concernent :

- terrassements, nettoyage de terrains,
- maçonnerie (bordures, regards, pavés.....),
- installation de clôtures, mobiliers,
- aménagement de sols minéraux,
- drainage, assainissement, arrosage,
- réalisation d'engazonnement et préparation de sols pour les plantations,
- plantation, paillage et entretien.

Lors de sa réunion du 10 décembre 2008, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 5 du règlement de consultation, à savoir :

- 1 - valeur technique : 45 % ,
- 2 - prix des prestations : 40 % ,
- 3 - Performance environnementale des matériaux et fournitures listées au bordereau des prix unitaires appréciées au regard des fiches techniques proposées : 15%.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie et suite au jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après appel d'offres, relatif aux travaux d'aménagements paysagers à passer avec l'entreprise S.A. RICHARD , pour un montant minimum annuel de 200 000 € T.T.C. et maximum de 600 000 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville dans les services concernés ».

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

DEVELOPPEMENT :
ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 52 – Colloques universitaires et scientifiques. Attribution de subventions.

Mme BARRUEL – *Il s'agit d'approuver l'attribution de trois subventions pour trois colloques organisés au sein de l'Université.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Ville est sollicitée par l'Université d'Orléans, après validation par son Conseil d'Administration, pour participer aux colloques universitaires et scientifiques suivants :

1. Colloque « Sacrée nature, paysages du sacré », organisé par les Laboratoires du Centre d'étude sur le développement des Territoires et l'environnement (C.E.D.E.T.E.) - Equipe Associée 1210 et des Savoirs et Pouvoirs de l'Antiquité à nos jours (SAVOURS) – Equipe Associée 3772 de l'Unité de Formation et de Recherche des Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université d'Orléans.

Dates : 22, 23 et 24 janvier 2009.

Lieu : Université d'Orléans.

Nombre de participants attendus : 200.

Budget prévisionnel : 42 900 €.

Ce colloque s'inscrit dans une réflexion sur les relations « homme-nature » et leurs marques dans les dynamiques paysagères. La place de la nature est au centre de nombreuses interrogations dans les sciences humaines. Les thématiques abordées sont : la place de la nature dans les principales religions, les figures concrètes de la sacralité de la nature et leur sens, les premiers éléments d'une géo-histoire de la nature.

Il est proposé une subvention de la Ville à hauteur de 1 000 €.

2. « Colloque « Potential Theory and Analysis of Growth Process », organisé par le Laboratoire de Mathématique et Applications, Physique Mathématique Orléans (M.A.P.M.O.) - Unité Mixte de Recherche 6628) - Unité de Formation et de Recherche des Sciences de l'Université d'Orléans.

Dates : 12 au 17 janvier 2009.
Lieu : Orléans.
Nombre de participants attendus : 60.
Budget prévisionnel : 15 000 €.

Ce colloque s'inscrit dans le cadre du réseau européen Marie Curie dans le domaine de l'analyse géométrique. Il consiste en cinq journées comprenant des mini cours dispensés par des chercheurs confirmés et des exposés de jeunes chercheurs. Cette rencontre interdisciplinaire mettra en relation mathématiciens et physiciens.

Il est proposé une subvention de la Ville à hauteur de 500 €.

3. Colloque annuel intitulé « Vieillissement de la population, approches stratégiques des bio-industries ». La Ville est sollicitée par l'association de l'Institut d'Administration des Entreprises (I.A.E.)-M2 – D.P.M.S. Bio, qui regroupe les étudiants en Master 2 – mention Management des Organisations, spécialité Développement, Production, Management et Stratégies dans les Bio-Industries de l'I.A.E. de l'Unité de Formation et de Recherche de Droit, Economie et Gestion de l'Université d'Orléans.

Ce colloque est organisé avec le concours de l'association GRIVES. Il comprend trois parties : les éléments de contexte socio-démographique, le marché potentiel pour les bio-industries, les innovations face au vieillissement de la population.

Date : 10 février 2009.
Lieu : Orléans - Salle de Conférences de la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.).
Nombre de participants attendus : 100.
Budget prévisionnel : 3 000 €.

Il est proposé une subvention de la Ville de 400 €.

Afin de promouvoir le dynamisme universitaire et scientifique local, et après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention de 1000 € pour le Colloque « Sacrée nature, paysages du sacré » au profit des Laboratoires du Centre d'Etude sur le Développement des Territoires et l'environnement - Equipe Associée 1210 et des Savoirs et Pouvoirs de l'Antiquité à nos jours – Equipe Associée 3772 de l'Unité de Formation et de Recherche des Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université d'Orléans ;

2°) attribuer une subvention de 500 € pour le Colloque « Potential Theory and Analysis of Growth Process », au profit du Laboratoire de Mathématique et Applications, Physique Mathématique Orléans - Unité Mixte de Recherche 6628 - Unité de Formation et de Recherche des Sciences de l'Université d'Orléans ;

3°) attribuer une subvention de 400 € pour le Colloque « Vieillissement de la population, approches stratégiques des bio-industries » au profit de l'association I.A.E. – M2 D.P.M.S.-Bio de l'Institut d'Administration des Entreprises ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 23, article 65738, T.S. 222 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 53 – Salon du Lycéen et de l'Etudiant 2009. Location d'un stand. Insertion d'un article dans le Guide de l'Enseignement Supérieur. Participation de la Ville.

Mme BARRUEL – *Il s'agit d'approuver la location annuelle d'un stand au Salon de l'Etudiant qui aura lieu au mois de février.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Société L'Etudiant organise, les vendredi 6 et samedi 7 février 2009, au Parc des Expositions et des Congrès d'Orléans, le Salon du Lycéen et de l'Etudiant.

En 2008, la 18^{ème} manifestation a accueilli environ 30 000 visiteurs, chiffre comparable aux fréquentations antérieures, et plus de 160 exposants (chiffres de la Société l'Etudiant). L'accès au Salon est libre et gratuit.

Selon l'enquête réalisée par l'organisateur, le profil des visiteurs accueillis en 2008 est le suivant :

- Parents et autres 11 %
- Collégiens 3 %
- Lycéens 57 %
- Etudiants 29 %

80 % des visiteurs venaient chercher des informations précises et 94 % ont une bonne ou très bonne opinion du Salon.

En parallèle au Salon, se sont déroulées 16 conférences sur les thèmes « études-métiers ».

Les exposants présents en 2008 :

Formation et accueil :

- Centre de Formation des Apprentis (C.F.A.),
- Classes préparatoires,
- Ecoles d'Ingénieurs,
- Écoles de Commerce,
- Établissements de formations spécialisées (artistique, communication, santé,...),
- Lycées publics et privés, professionnels et traditionnels,
- Universités et Institut Universitaire de Technologies (I.U.T.),
- C.R.O.U.S. ;

Entreprises et fédérations régionales et nationales :

- La Caisse d'Épargne, la B.N.P., la Société Générale, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, l'Evêché d'Orléans, le C.N.F.P.T., l'Ordre des Experts Comptables, le C.H.R.O., le C.N.R.S. et Système U.

Institutionnels :

- La Ville, l'O.N.I.S.E.P., la Région Centre et le Parlement Européen.

Ministères :

- Ministère des Armées (Marine Nationale, Gendarmerie, Armée de l'Air, Armée de Terre), la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, Ministère de l'Intérieur (Police Nationale).

Le Salon fait l'objet d'une couverture presse-media importante dans les quotidiens régionaux (La République du Centre - partenaire officiel, la Nouvelle République, Courrier du Loiret, l'Eclaireur du Gâtinais et du Centre, le Journal de Gien), dans les radios (France Bleu, Vibration, N.R.J.) et dans Orléans.Mag.

Ce Salon est le premier rassemblement des 15/25 ans en Région Centre.

Le Salon 2009 est bâti sur la même formule et accueillera un nombre identique d'exposants.

Un guide de l'enseignement supérieur en Région Centre est édité à cette occasion. La Ville d'Orléans réserve un insert d'une demi-page pour sa présentation.

En 2008, l'aménagement du stand de la Ville a été conçu pour créer un lieu d'accueil et permettre la diffusion de films scientifiques et techniques qui ont été fournis par le Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.), dans l'objectif d'un renforcement de l'attractivité des études scientifiques.

Le stand 2009 sera aménagé de la même manière qu'en 2008.

L'animation 2009 est envisagée sur le thème de l'insertion professionnelle avec l'Université, en particulier le partenariat avec le milieu socio-économique tel qu'il est mis en œuvre dans le cadre des « dating emploi » avec l'Union des Entreprises du Loiret (U.D.E.L.) et la Technopole.

Ce projet est élaboré en relation avec la Direction de l'Information et de la Communication.

Le montant des frais se répartit de la façon suivante :

- location d'un stand de 45 m ² en îlot	
comprenant la moquette	17 818,00 € T.T.C.
- insertion d'une demi-page quadrichromie dans le	
guide 2008 de l'enseignement supérieur en région Centre	3 360,76 € T.T.C.
soit un total de	21 178,76 € T.T.C.

Par ailleurs, un budget de 5 000 € est prévu pour le montage, l'équipement et l'animation du stand.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de la participation de la Ville au Salon du Lycéen et de l'Etudiant 2009 à hauteur de 21 178,76 € T.T.C., en qualité d'exposant ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 24, articles 611 et 6132, T.S. 222 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 54 – Studium. Convention pour l'accueil d'un chercheur étranger. Participation de la Ville. Approbation d'un avenant.

Mme BARRUEL – *Il s'agit d'approuver l'avenant à la convention annuelle que nous passons avec l'Association Studium qui accueille un chercheur étranger de haut niveau.*

M. le Maire – *On espère qu'il est de haut niveau, car cela coûte quand même 53 000 €. C'est même du très haut niveau.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le « STUDIUM », Centre international de recherche et d'accueil de chercheurs étrangers, créé à Orléans en octobre 1996, à l'initiative du professeur Paul VIGNY, alors directeur du Centre de Biophysique Moléculaire, est une association dont la mission vise à concourir à l'animation de la recherche scientifique à Orléans et en Région Centre.

Il impulse et organise l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau, pour des séjours d'un à deux ans, sur des thématiques nouvelles de recherche scientifique.

Le STUDIUM ouvre également aux industriels des possibilités de collaboration ainsi que des sources d'informations susceptibles de déboucher sur des procédés, des voies thérapeutiques ou des outils technologiques innovants.

Il associe dans cette démarche des organismes de recherche publique et des Universités.

Les actions développées par le STUDIUM sont soutenues par le Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.), l'Université, la Région Centre, le Département du Loiret et le Département d'Indre-et-Loire et, depuis 1998, par la Ville.

En 2007, la Ville a contribué à l'accueil du Docteur Jürgen WATERMANN, qui mène un projet de recherche « Reconstruction de relations de dispersion tri-dimensionnelles à partir de mesures multi points dans des plasmas spatiaux et dans des milieux fluides » au sein du Laboratoire de physique et chimie de l'environnement – Université d'Orléans / C.N.R.S. – U.M.R. 6115 sous la responsabilité scientifique de M. Thierry DUDOK DE WIT.

Compte tenu de l'apport réalisé par ce chercheur et les travaux en cours, le STUDIUM propose à la Ville de prolonger, pour l'année 2008, sa participation à l'accueil du Dr. Jürgen WATERMANN.

La participation de la Ville est sollicitée à même hauteur que celle précédemment accordée dans le cadre de la convention passée en 2007, à savoir 53 357,16 € pour l'année 2008. Ce financement, qui inclut les frais de recrutement, le salaire du chercheur, la participation à son hébergement, fera l'objet d'un avenant à la convention.

Afin de soutenir la politique d'accueil et de qualité menée par le STUDIUM, et après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la participation de la Ville à hauteur de 53 357,16 €, pour l'année 2008, au profit du STUDIUM, pour le financement d'une bourse d'accueil d'un chercheur étranger ;

2°) approuver l'avenant à la convention, à passer avec le STUDIUM définissant les modalités de partenariat et les engagements des parties ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 900, article 65728, T.S. 222 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

EDUCATION

N° 55 – Préparation de rentrée scolaire. Communication de données par la C.A.F. Approbation d'une convention.

Mme MARECHAL – *C'est une convention à passer avec la C.A.F. pour connaître le nombre d'enfants, de façon anonyme, par rue, pour travailler sur les effectifs des écoles.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire,, s'exprime ainsi :

« La Direction de l'Education doit, chaque année au mois de décembre, préparer la rentrée scolaire suivante, en particulier en ce qui concerne les effectifs prévisionnels de chaque école, afin d'anticiper les éventuelles mesures de carte scolaire qui pourraient toucher les écoles publiques orléanaises.

La prévision des arrivées d'enfants en petite section de maternelle étant la plus délicate à déterminer, les services de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) ont été sollicités, en vue de fournir, sur l'année de naissance concernée, le nombre d'enfants affiliés par rues.

Ces données, anonymes, sont regroupées par secteur de rattachement à une école maternelle, et permettent d'obtenir une estimation globale d'enfants de petite section sur chaque école.

Les modalités de communication de ces données ont été formalisées au sein d'une convention destinée à couvrir la préparation des rentrées scolaires 2009, 2010 et 2011.

Au regard de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la C.A.F., en vue de la communication de données visant à prévoir les effectifs prévisionnels de rentrées scolaires 2009, 2010 et 2011 dans les écoles maternelles de la Ville ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 56 – Ecole primaire Olympia Cormier. Restructuration et extension. Fourniture et installation de bâtiments préfabriqués. Approbation d'un marché après appel d'offres.

Mme MARECHAL – C'est la première étape de la restructuration du groupe scolaire du Château Gaillard avec ce marché avec l'entreprise COUGNAUD, pour un montant de 303 030,53 € T.T.C., pour l'installation des bâtiments préfabriqués pour la restauration scolaire le temps des travaux.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire,, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 24 octobre 2008, le Conseil Municipal a approuvé de dossier d'avant-projet sommaire concernant la restructuration et l'extension de l'école primaire Olympia Cormier.

L'opération la plus importante en terme d'impact concerne le bâtiment restauration. Une déconstruction partielle avec dépose de la couverture et des façades ainsi qu'une extension afin de répondre à la capacité d'accueil nécessaire en élémentaire seront effectuées au cours de la première tranche de cette opération.

Afin d'assurer la restauration scolaire, un appel d'offres ouvert européen en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics a été lancé afin de passer un marché pour la fourniture et l'installation de bâtiments préfabriqués avec une option de rachat par le titulaire au terme de 16 mois.

Lors de sa réunion du 10 décembre 2008, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres. Compte tenu des critères d'attribution du marché (valeur technique : 50 % et prix des prestations : 50 %), elle a confié à l'entreprise COUGNAUD la fourniture et l'installation de modules préfabriqués pour un montant de 303 030,53 € T.T.C. correspondant à la solution de base. Cette entreprise s'engage en option n° 1 (en moins-value) au rachat de ces bâtiments préfabriqués au terme de 16 mois pour un montant de 66 270,36 € T.T.C.

La charge nette pour la Ville sera de 236 760,17 € T.T.C.

Dans ces conditions et suite au jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché relatif à la fourniture et l'installation de modules préfabriqués à l'école primaire Olympia Cormier, à passer avec l'entreprise COUGNAUD, pour un montant de 303 030,53 € T.T.C. ;

2°) approuver l'option n° 1 pour laquelle l'entreprise COUGNAUD s'engage au rachat de ces modules préfabriqués au terme de 16 mois pour un montant de 66 270,36 € T.T.C. ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 2313, opération 06A475, T.S. 910 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

N° 57 – Quotient familial. Approbation du règlement intérieur. Actualisation de la grille tarifaire.

Mme LECLERC – *Il s'agit d'approuver le règlement intérieur du quotient familial, qui sera même téléchargeable sur le site de la Ville et de décider du taux d'actualisation de 2,89 % pour la grille du quotient familial.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Quotient Familial (Q.F.) est établi, chaque année, pour toutes les familles orléanaises qui en font la demande. Il prend en compte la situation de la famille et ses ressources. Il permet, à partir du code retenu, de pratiquer une politique tarifaire et ce, pour différentes prestations organisées

par la Ville (la restauration scolaire, les activités périscolaires, l'aide aux élèves, les classes de découverte, le conservatoire, les piscines et la patinoire).

Ce dispositif a été mis en place par la Ville en 1986. Les règles d'établissement ont été précisées par différentes délibérations. Celles-ci n'ont jamais été formalisées dans un seul et même document. A l'occasion de la mise en place du dossier famille, il est proposé d'établir un règlement du quotient familial.

Par ailleurs, et comme chaque année, il est proposé d'actualiser les grilles de calcul du quotient familial.

I. Le règlement du Quotient Familial

Le règlement du Quotient Familial vise notamment à définir les personnes bénéficiaires, les modalités de calcul, les ressources prises en compte, les pièces justificatives à produire, la procédure et le calendrier de traitement, ainsi que les principes de révision et de l'application rétroactive du Quotient Familial.

Il est à noter que du fait de la modification du calendrier fiscal et du rapprochement des services de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) et des services fiscaux (par la transmission des éléments déclaratifs), le Conseil Municipal du 10 juillet 2008 a délibéré afin de modifier le calendrier du Quotient Familial. Celui-ci est désormais établi pour une période d'un an du 1^{er} janvier au 31 décembre ; il était précédemment établi sur le rythme de l'année scolaire.

Le dossier est téléchargeable sur le site de la Ville, les documents et attestations peuvent être transmis par e-mail.

II. L'actualisation de la grille de calcul

Il est proposé d'actualiser la grille de calcul du Quotient Familial selon l'indice I.N.S.E.E. 2007 des prix à la consommation hors tabac (+ 2,89 %). Il s'agit du même indice de référence que les années précédentes. Pour mémoire, il était en 2007 de 1,3 %, en 2006 de 1,8 % et en 2005 de 1,9 %. L'indice d'actualisation est intégré au règlement du Quotient Familial, présenté ci-dessous.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le règlement intérieur du Quotient Familial présenté en annexe à la délibération ;

2°) décider du taux d'actualisation de la grille du quotient familial, en s'alignant sur l'indice des prix à la consommation (hors tabac) pour l'ensemble des ménages, soit 2,89 % (taux I.N.S.E.E. 2007) ».

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

Grille du quotient familial

valable du 1er janvier au 31 décembre 2009

La grille 2009 est majorée à partir de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) pour l'ensemble des ménages (2,89 % en 2007 d'après l'I.N.S.E.E.)

tranche	Année scolaire 2007-2008		Année civile 2009	
	Q.F. plancher	Q.F. plafond	Q.F. plancher	Q.F. plafond
1 ère		229,03 €		235,65 €
2 ème	229,04 €	321,13 €	235,66 €	330,41 €
3 ème	321,14 €	413,14 €	330,42 €	425,08 €
4 ème	413,15 €	504,53 €	425,09 €	519,11 €
5 ème	504,54 €	596,48 €	519,12 €	613,72 €
6 ème	596,49 €	689,00 €	613,73 €	708,91 €
7 ème	689,01 €	778,66 €	708,92 €	801,17 €
8 ème	778,67 €	872,08 €	801,18 €	897,28 €
9 ème	872,09 €	964,16 €	897,30 €	992,02 €
10 ème	964,17 €	1 056,22 €	992,03 €	1 086,74 €
11 ème	1 056,23 €	1 147,76 €	1 086,75 €	1 180,93 €
12 ème	1 147,77 €		1 180,94 €	

N° 58 – Aides en faveur d'associations relevant des secteurs social, santé et handicap.

Mme LECLERC – *C'est l'attribution de subventions à des associations du secteur social, pour un montant de 3 789 € d'une part et des secteurs santé et handicap pour un montant global de 4 962,50 € d'autre part.*

Mme NGANGA – *M. le Maire, le groupe communiste ne peut que déplorer le manque d'intérêt de la Ville d'Orléans vis-à-vis des associations relevant des secteurs social, santé et handicap. Comment ne pas faire de parallèle entre les montants alloués à l'U.S.O. Basket par exemple et les miettes attribuées à ces associations. Le rayonnement de la Ville d'Orléans mériterait pourtant d'être exemplaire en matière de prise en compte des secteurs social, santé et handicap. D'autres choix ont été faits que nous dénonçons ici. Ce n'est pas ainsi que nous concevons la solidarité. Par conséquent, nous voterons contre cette délibération.*

Mme LECLERC – *En ce qui concerne par exemple le Relais Orléanais, il nous restait une petite somme en fin d'année. On a fait un effort supplémentaire. Au-delà de la convention, il y a eu un premier rajout. Là, il y a une seconde somme. Ce n'est pas anodin. La Ville fait attention à ce genre de chose.*

M. le Maire – *Je vous rappelle qu'on met pratiquement 14 000 000 € pour le C.C.A.S. Cela ne me paraît pas ridicule.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes sollicitent la Ville pour obtenir son soutien dans la réalisation de leurs projets.

Après avis de la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions aux associations relevant des secteurs social, santé et handicap selon le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations du secteur social sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 520, article 65748, T.S. 510 ;

3°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations relevant du secteur santé et handicap sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 512, article 65748, T.S. 440 ».

**ADOPTE PAR 53 VOIX
CONTRE 2.**

ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE SOCIAL

Association	Objet de la subvention	Montant global accordé en 2007 (en €)	Montant déjà attribué en 2008 (en €)	Montant complémentaire 2008 (en €)
Parentèle	Aide aux activités d'accueil et de soutien pour les parents et futurs parents. (avance sur 2009).	800	800	850
Relais Orléanais	Aide au financement général de l'association et prise en charge de denrées alimentaires.	77 000	81 500	2 714
S.O.S. Ecoute Famille	Aide aux frais liés à l'activité d'écoute (avance sur 2009).	-	450	225
TOTAL		77 800	82 750	3 789

ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE DE LA SANTE ET DU HANDICAP

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT DE LA SUBVENTION 2007 (EN €)	MONTANT DE LA SUBVENTION 2008 (EN €)
Cercle Michelet Orléans Haltérophilie	Projet Semaine Ville Santé « Au fil du sommeil ».	-	610
Passerelle Santé	Aide aux activités d'accueil, d'écoute et d'orientation de personnes en situation de précarité.	1 500	1 600
Papillons Blancs Loisirs	Aide pour les sorties.	300	300
Société Rhumatologique de l'Ouest (annule et remplace la délibération n° 37 du C.M. du 24/10/2008)	Organisation d'une réunion régionale au Centre de Conférences – location de la salle.	-	2 452,50
TOTAL		1 800	4 962,50

N° 59 – Association « La Vie devant Soi ». Période 2009-2011. Approbation d'une convention d'objectifs.

Mme LECLERC – *Il s'agit d'approuver les termes de la nouvelle convention avec « La Vie devant Soi », anciennement l'Office Orléanais des Retraités. C'est le renouvellement de la convention avec redéfinition des objectifs et du travail en partenariat.*

Mme NOEL – *M. le Maire, chers collègues, nous n'avons pas la convention. On retombe dans le même problème que tout à l'heure concernant la charte. J'avais demandé à votre Cabinet d'avoir ces éléments par mail. Malheureusement, le mail semble ne pas être arrivé. Je n'ai donc pas eu connaissance de la convention. Je n'ai pas non plus pu participer à cette Commission à laquelle il n'y avait personne, au motif qu'il y avait une autre réunion à la même heure. Je vous dis ce qu'il en est.*

M. le Maire – *Je vous dis qu'on ne peut pas faire 55 copies des conventions, des marchés et autres choses annexes aux délibérations. Vous imaginez ? Ce serait complètement ingérable. En gâchis de papier, ce serait quand même assez phénoménal. Je vous rappelle que les dossiers sont consultables en salles Utsunomiya ou Trévisé.*

Mme NOEL – *A 17 heures 55 aujourd'hui, ils n'y étaient plus. Je suis désolée, M. le Maire. Je ne l'ai pas vue. Je l'ai demandée, je ne l'ai pas eue.*

M. le Maire – *Parce que les dossiers sont ici. A 17 heures 55, on les rapporte pour 18 heures pour le Conseil Municipal.*

Mme NOEL – *Excusez-moi, M. le Maire, je travaille. Je ne peux pas forcément arriver avant 18 heures pour voir les conventions, car cela existe dans plusieurs dossiers. Quand je demande un dossier par mail, est-ce que oui ou non je peux avoir connaissance de ce document ?*

M. le Maire – *Non.*

Mme NOEL – *Ce sont quand même des éléments qui président à la décision que nous prenons. Si nous n'avons pas ces éléments, je ne vois pas comment nous pouvons prendre les décisions.*

M. le Maire – *Je suis désolé. Vous êtes élue. Il y a beaucoup de personnes qui travaillent aussi ici, qui s'arrangent et qui se débrouillent pour pouvoir venir consulter les dossiers. Vous imaginez s'il faut faire des cas individuels de chacun.*

Mme NOEL – *Alors, M. le Maire, pouvez-vous me dire...*

M. le Maire – *Les Services ont suffisamment de travail comme cela.*

Mme NOEL – *M. le Maire, pouvez-vous me dire si, dans la convention, il est prévu des tarifs sociaux.*

Mme LECLERC – *Non, il n'est pas prévu de tarifs sociaux. « La Vie devant Soi » propose des activités gratuites et des activités payantes.*

Mme NOEL – *Cela a peut-être évolué, mais il n'y avait rien de gratuit.*

Mme LECLERC – *Il y a des activités gratuites.*

M. le Maire – *On conventionne avec cette association qui fait du très bon travail à Orléans, qui rayonne d'ailleurs largement autour.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Office Orléanais des Retraités, renommé « La Vie devant Soi », œuvre dans le domaine de l'animation en direction de la population âgée orléanaise depuis plus de 30 ans, et poursuit ainsi une mission d'entraide locale.

Ses actions, complémentaires à celles qui sont menées par la Ville, sont une façon de favoriser le lien social et de rompre l'isolement pour les personnes âgées.

L'association a entrepris un important travail de restructuration en 2008, avec pour corollaire de nouvelles activités comme la sophrologie, des ateliers de développement personnel et de préparation à la retraite, des formations Internet... qui s'ajoutent aux activités organisées traditionnellement : cours d'anglais, de dessin, de gymnastique, ateliers d'échanges de savoirs (calligraphie, chorales, danses, écriture, poésie etc.), manifestations telles que bals, conférences, promenades et sorties. L'association espère ainsi toucher les jeunes retraités, demandeurs d'animations nouvelles.

La Ville et « La Vie devant Soi » ont décidé de mener une action d'animation concertée. Cette collaboration est formalisée dans le cadre d'une nouvelle convention d'objectifs. Celle-ci prévoit les engagements de chacun, la communication et les éléments financiers.

La convention actuelle expirant le 31 décembre 2008, il convient de définir une nouvelle convention, d'une durée de trois ans.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le principe du renouvellement de la convention entre « La Vie Devant Soi » et la Ville ;

2°) approuver les termes de la nouvelle convention d'objectifs à passer avec « La Vie Devant Soi » pour la période 2009-2011, afin de mener une action d'animation concertée en direction de la population âgée orléanaise ;

3°) autoriser M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 520, article 65748, T.S. 510 ».

**ADOPTE PAR 47 VOIX.
IL Y A 8 ABSTENTIONS.**

JEUNESSE

N° 60 – Aide en faveur d'un groupement de jeunesse.

M. SANKHON – *Bonsoir. Il est donc demandé au titre du Conseil Municipal d'accorder une subvention à hauteur de 1 475 € à l'Association Jeunesse et Arts Martiaux, localisée dans le quartier de l'Argonne, pour qu'elle puisse faire l'acquisition de tenues d'arts martiaux, permettant aux jeunes d'exercer leur sport en étant intégrés au groupe.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Association Jeunesse et Arts Martiaux sollicite la Ville pour l'achat de tenues officielles pour faciliter l'identification et l'intégration à l'ensemble du groupe.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution d'une subvention de 1 475 € à l'Association Jeunesse et Arts Martiaux ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, article 65748, T.S. 532 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 61 – Associations A.J.L.A., D.E.F.I. et A.E.S.C.O. Renouvellement des partenariats. Approbation de conventions d'objectifs.

M. SANKHON – *Il vous est proposé d'accepter la reconduction des conventions d'objectifs passées avec plusieurs associations : A.J.L.A., D.E.F.I. et A.E.S.C.O. Ces conventions d'objectifs ont été élaborées en étroite collaboration avec ces différentes associations durant l'année 2008, dont l'objet est de reconduire les fiches action sur lesquelles elles sont positionnées. Ces conventions d'objectifs courent du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« I - CONTEXTE

Les conventions d'objectifs conclues entre la Ville et les associations A.J.L.A., D.E.F.I. et A.E.S.C.O. arrivent à leur terme le 31 décembre 2008.

Au cours de l'année 2008, la Ville et les associations ont travaillé à l'élaboration d'un nouveau projet de convention, afin de répondre aux nouveaux enjeux des associations et des quartiers dans lesquels elles interviennent pour les quatre prochaines années.

Ainsi, les conventions d'objectifs établies pour les années 2009 et 2010 précisent les principes et les modalités de la collaboration entre la Ville et ces trois associations.

La Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) est co-signataire pour la convention qui concernent l'A.J.L.A.

Les trois conventions d'objectifs prennent en compte les actions que les associations présenteront au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), du Contrat Educatif Local de la Ville et du Grand Projet de Ville, afin de faciliter l'identification des différents partenariats sollicités.

II – ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS

1. Association des Jeunes du Laos et leurs Amis (A.J.L.A.)

L'association s'est donnée pour but de lutter contre les inégalités sociales et les discriminations. Pour cela, elle met en œuvre des animations éducatives ludiques et culturelles visant à :

- impliquer ses adhérents dans l'association et dans la vie du quartier,
- soutenir les familles dans leur mission éducative,
- accompagner ses adhérents dans leurs projets (personnel, professionnel...),
- développer des animations de quartier,
- améliorer les conditions de vie et l'environnement des habitants du quartier de l'Argonne, notamment du Clos Gauthier,
- favoriser l'insertion des jeunes,
- participer au « mieux vivre ensemble »,
- favoriser la pratique multi sport.

Pour atteindre ces objectifs, l'association A.J.L.A. s'engage à conduire dans le cadre de cette convention, les actions suivantes :

- Actions considérées dans la convention d'objectifs comme relevant de la jeunesse :

1. Accueil de Loisirs (C.L.S.H. étant l'ancien terme D.D.J.S.),
2. Organisation de fêtes de rue et de quartier (journée de la paix, immeuble en fête, carnaval des écoles...),
3. Atelier informatique pour les enfants (formation sur les logiciels de base, internet, outils bureautiques...),
4. Animations sportives de proximité (mise en place de jeux sportifs dans les gymnases et les piscines),
5. Aide aux devoirs pour les enfants.

- Actions relevant de la Politique de la Ville:

6. Stages et cycles sportifs spécifiques (mise en place d'activités nouvelles et innovantes mobilisant le corps et l'esprit),
7. Aides à la scolarité (mise en place d'une bibliothèque, de stages scientifiques, d'ateliers de français),

8. Famille dans tous ses états (organisation de différents ateliers : suivi administratif, aide au suivi scolaire des enfants, éducation à la santé, activités sportives d'entretien, ateliers créatifs et récréatifs, ...).

2. Association « Dialogue, Expression, Formation, Insertion » (D.E.F.I.)

L'association D.E.F.I. s'engage, à partir de l'engouement des jeunes pour les pratiques culturelles axées autour de la musique, à mettre en oeuvre des actions d'animation culturelle en créant un contexte favorable à leur réussite. L'association D.E.F.I. s'appliquera à la réalisation des projets individuels ou collectifs ainsi qu'aux conditions d'un apprentissage des règles de vie en collectivité au travers de la constitution de groupes musicaux et de rencontres ou d'échanges entre jeunes de divers horizons.

Pour atteindre ces objectifs, l'association D.E.F.I. s'engage à conduire dans le cadre de cette convention, les actions suivantes :

- Actions considérées dans la convention d'objectifs comme relevant de la jeunesse :

1. Gestion et animation d'un local de répétitions à La Source (Gobson),
2. Gestion et animation d'un local de répétitions à l'Argonne (Belneuf),
3. Animation d'ateliers de musique (ateliers d'initiation et de perfectionnement à la pratique d'un instrument, M.A.O., composition...),
4. Concerts (organisation de concerts dans les quartiers de la Ville, à l'Astrolabe...),
5. Accompagnement scénique pour la mise en place de manifestations culturelles par les jeunes.

2. Association Aide Equipement Scolaire Culturel (A.E.S.C.O.)

L'association A.E.S.C.O. a pour objectif principal de rendre les sciences et techniques accessibles à tous, afin de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des jeunes. Ses actions concernent plusieurs tranches d'âges de 8 à 25 ans.

Pour atteindre ces objectifs, l'association A.E.S.C.O. s'engage à conduire dans le cadre de cette convention, les actions suivantes :

- Actions considérées dans la convention d'objectifs comme relevant de la jeunesse :

1. Micro-fusée (recherche, conception, assemblage, décoration, lancement et réalisation d'un bilan et d'une analyse des résultats),
2. Astronomie (recherche, conception et construction de maquettes du système solaire, de lunettes astronomiques, mise en place d'ateliers d'observation),
3. Ballon (recherche, conception, construction et assemblage de ballons amateurs, jalons, lancement, analyse et bilan).

- Actions relevant du C.U.C.S. :

4. Bouée dérivante (expérimentation sur la Loire et recueil de données grâce à une connexion satellite),

5. Inserstage (accompagnement des jeunes pour lutter contre la discrimination dans la recherche d'un stage).

III – ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La Ville s'engage pour sa part :

- à promouvoir les actions des associations,
- à apporter une subvention annuelle de fonctionnement dont le montant de référence en 2008 était de :

- 38 000 € pour l'A.J.L.A.,
- 110 000 € pour D.E.F.I.,
- 15 000 € pour l'A.E.S.C.O.

IV – SUIVI DE L'EXECUTION DES CONVENTIONS

Pour chaque association, les fiches « actions » relevant de la « Politique de la Ville » feront l'objet d'une demande de subvention spécifique auprès du service concerné.

Afin d'assurer un suivi régulier de la situation financière, un échéancier précis devra être respecté pour la transmission et la présentation des documents budgétaires et comptables.

Les conditions de réalisation des objectifs et des actions définies ci-dessus et auxquelles la Ville apporte son concours financier feront l'objet, chaque année, d'une évaluation sur les plans qualitatifs et quantitatifs, assurée par le comité de suivi défini ci-dessous.

Ce comité de suivi est composé du bureau de l'association et de la Ville.

Pour la Ville :

- L'adjoint au Maire délégué à la Jeunesse,
- L'adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville,
- Un Conseiller Municipal,
- Un membre de la Direction de la Prévention, de la Réussite et de Solidarité,
- Un membre du service Jeunesse.

Pour l'association :

- Le Président,
- Le Trésorier,
- Le Directeur.

Ce comité se réunit autant que nécessaire et au minimum trois fois par an sur convocation de la Ville.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes des conventions d'objectifs à passer respectivement avec les associations A.J.L.A. et la C.A.F. d'une part, et les associations D.E.F.I. et l'A.E.S.C.O. d'autre part, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010, afin de préciser les engagements des parties ;

2°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 62 – E.S.C.A.L.E. Renouvellement du partenariat. Approbation de la convention d'objectifs.

M. SANKHON – *La convention d'objectifs à laquelle est liée l'Association E.S.C.A.L.E. arrive à terme le 31 décembre 2008. On doit également la renouveler. Cela a fait l'objet d'un travail en étroite collaboration avec l'association, de façon à redéfinir les objectifs et à reconduire la convention pour une année, jusqu'au 31 décembre 2009.*

M. LABED – *Je ne participe pas au vote.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La convention d'objectifs conclue entre la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) et l'association E.S.C.A.L.E. arrive à son terme le 31 décembre 2008. Il convient donc de la renouveler.

La convention d'objectifs établie pour l'année 2009 précise les principes et les modalités de la collaboration entre la Ville, la C.A.F. et l'association.

I - CONTEXTE

A travers différents contrats d'objectifs successifs, la Ville soutient depuis 1992 l'association E.S.C.A.L.E. qui œuvre, par des actions d'animation, à la réussite sociale et citoyenne de l'enfance et de la jeunesse, notamment dans les secteurs H.L.M. de La Source.

Au cours de l'année 2008, E.S.C.A.L.E. s'est restructurée et a proposé un nouveau projet associatif. L'association, la C.A.F. et la Ville ont élaboré cette convention sur la base de cette nouvelle organisation.

La convention d'objectifs prend en compte les actions que l'association présentera au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), du Contrat Educatif Local de la Ville et du Grand Projet de Ville, afin de faciliter l'identification des différents partenariats sollicités.

II – ENGAGEMENTS DES CO-CONTRACTANTS

2-1 Engagements de l'association

L'association poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la réussite éducative et citoyenne du jeune au travers d'actions socio-éducatives,
- favoriser la réussite éducative et citoyenne du jeune au travers d'actions sportives.

Pour atteindre ses objectifs, l'association E.S.C.A.L.E. s'engage à conduire dans le cadre de cette convention :

- des actions considérées dans la convention d'objectifs comme relevant de la jeunesse :

1. Accueil des 13 - 17 ans,
2. Animation de rue,
3. Intégration des filles,
4. Insertion par le sport.

- une action relevant de la Politique de la Ville :

5. Accueil des jeunes en soirée

La fiche action relevant de la Politique de la Ville fera l'objet d'une demande auprès du service concerné.

Afin d'assurer un suivi régulier de la situation financière, un échéancier précis devra être respecté pour la transmission et la présentation des documents budgétaires et comptables.

E.S.C.A.L.E. s'engage à mettre en œuvre un plan de redressement visant à supprimer les causes de son déficit actuel. Pour cela, elle devra organiser et professionnaliser sa gestion en s'appuyant au besoin sur une structure externe.

2-2 Engagements de la Ville

La Ville s'engage pour sa part :

- à apporter une aide financière annuelle selon les modalités définies dans la convention,
- à soutenir les actions de promotion de l'association.

Le montant de la subvention pour 2008, votée au Conseil Municipal du 25 janvier 2008, s'élève à 144 000 €. Le même montant de subvention est inscrit au budget de la Ville 2009.

La Ville se réserve la possibilité de demander la restitution de tout ou partie des sommes qui ne seraient pas utilisées conformément à l'objet de la subvention.

2-3 Engagements de la C.A.F.

La Caisse d'Allocations Familiales du Loiret s'engage, sous réserve de la décision de son Conseil d'Administration, à participer financièrement aux frais d'équipement, d'investissement et de fonctionnement nécessaires aux activités mises en place par E.S.C.A.L.E.

III – SUIVI DE L'EXECUTION DES CONVENTIONS

Les conditions de réalisation des objectifs et des actions définis ci-dessus et auxquelles la Ville apporte son concours financier feront l'objet, chaque année, d'une évaluation sur les plans qualitatifs et quantitatifs, assurée par le comité de suivi défini ci-dessous :

Ce comité de suivi est composé du bureau de l'association, de la C.A.F. et de la Ville représenté par :

Pour la Ville :

- L' élu délégué à la Jeunesse,
- L' élu délégué à la Politique de la Ville,
- Un Conseiller Municipal,
- Un membre de la Direction de la Prévention, de la Réussite et de Solidarité,
- Un membre de la Mission Jeunesse.

Pour la C.A.F. :

- Le Directeur ou son représentant.

Pour l'association :

- Le Président,
- Le Trésorier,
- Le Directeur.

Ce comité se réunit autant que nécessaire et au minimum trois fois par an sur convocation de la Ville.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes de la convention d'objectifs à passer avec l'association ESCALE et la C.A.F. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, afin de préciser les engagements des parties ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ».

ADOPTE PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(M. LABED).

N° 63 – Bourses Projets Jeunes. Année 2008. Communication.

M. SANKHON – *C'est une communication. 14 projets ont été retenus par 93 jeunes Orléanais qui ont pu bénéficier du dispositif Bourses Projets Jeunes, à hauteur de 10 640 €, accordés lors des différentes Commissions. Ce dispositif a permis à des jeunes de 16 à 25 ans de pouvoir réaliser des projets à teneur sociale, culturelle, sportive, de solidarité ou humanitaire. Merci à vous.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 16 février 1996, le Conseil Municipal a décidé d'aider des projets portés par des jeunes orléanais âgés de 16 à 25 ans. Ces projets peuvent relever de domaines très divers : solidarité, humanitaire, social, culturel, sportif ...

L'attribution de ces bourses s'inscrit dans le cadre de la Politique Jeunesse de la Ville qui vise à favoriser la participation des jeunes. Il s'agit, par l'encouragement d'initiatives des jeunes, de montrer et valoriser ce que peut être leur apport à la collectivité et ainsi les aider à trouver une place reconnue dans la cité. Le Conseil Municipal a défini les modalités d'attribution des Bourses Projets Jeunes : les projets doivent présenter un caractère innovant et un intérêt pour la Ville ou pour ses habitants.

Pour permettre le versement de ces bourses, un crédit d'un montant de 10 640 € a été voté par le Conseil Municipal au titre de l'année 2008.

Un jury composé d'adjoints et de conseillers municipaux, en leur qualité de membres de la Commission des Sports et de la Vie Associative, est chargé, après avoir entendu les jeunes exposer leur projet, de se prononcer sur les projets et de définir le montant des bourses accordées.

Chaque jeune porteur de projet est au préalable reçu au Service Jeunesse qui a pour mission de l'accompagner dans ses démarches ou dans la genèse du projet, ainsi que dans sa réalisation lorsque celui-ci est attributaire d'une bourse.

Les jeunes lauréats s'engagent par ailleurs à mettre en place des actions (animations, expositions, projections ...) présentant le bilan du projet, en contrepartie de l'aide apportée par la Ville.

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les projets de l'année 2008 : au total, 14 projets ont été retenus et 93 jeunes orléanais ont bénéficié des bourses.

COMMISSION DU 15 JANVIER 2008

• 1^{er} projet : navigation sur Loire, construction d'un Seil 54 - présenté par Stanislas DE CHARRETTE (5 jeunes concernés).

Ce projet consiste à naviguer sur la Loire à Orléans grâce au Seil 54 acheté en kit. Le bateau sera construit par les membres d'équipage en associant des jeunes et des handicapés.

Montant de la bourse attribuée : 760 €.

COMMISSION DU 6 FÉVRIER 2008

- 2^{ème} projet : restructuration artistique du paysage urbain - présenté par Damien SCHOEFFER (3 jeunes concernés).

Le projet consiste à créer des fresques afin d'embellir l'apparence de certains bâtiments publics. Dans un premier temps, un graff sera dessiné sur le mur du gymnase de la gare. Puis les jeunes souhaitent mettre en place des ateliers afin de sensibiliser les jeunes à cet art.

Montant de la bourse attribuée : 760 €.

- 3^{ème} projet : Festival du Printemps Bleu - présenté par Bleuwen BOUVET (4 jeunes concernés).

Le projet consiste à la réalisation d'un festival parrainé par un artiste qui se tiendra le samedi 31 mai 2008, sur le plateau d'Education Physique et Sportive (E.P.S.) du stade Barthélemy. Ce festival de quartier accueille de jeunes artistes amateurs qui proposent des petits spectacles : flamenco, trompette, violon, clarinette, hautbois....

Montant de la bourse attribuée : 760 €.

COMMISSION DU 3 JUIN 2008

- 4^{ème} projet : réalisation d'un clip vidéo - présenté par Aurélien RICHARD (1 jeune concerné).

Le projet consiste à réaliser le clip vidéo d'un artiste Hip Hop : LDKICK. Ce projet s'inscrit dans une démarche de semi professionnalisation. Il permettra de développer des compétences techniques et artistiques en assurant les postes clés de scénariste, réalisateur et monteur. Une fois réalisé, le clip vidéo serait mis en ligne sur internet.

Montant de la bourse attribuée : 760 €.

- 5^{ème} projet : Translaponie - présenté par Sylvain BARRIER (3 jeunes concernés).

Il s'agit d'un projet d'expédition à pied dans le Grand Nord sur une période de 35 jours. Cette expédition a pour objectif principal d'effectuer une étude sur l'impact et le ressenti du réchauffement climatique sur les populations nomades du Grand Nord. Un carnet de route, un reportage photographique et deux courts métrages seront réalisés.

Montant de la bourse attribuée : 760 €.

- 6^{ème} projet : un clin d'œil sur l'avenir : une aventure clownesque ! - présenté par Agathe STOCKER (6 jeunes concernés).

Le projet consiste à mettre en place une correspondance entre des élèves de CM2 de l'école « Gutenberg grands » et des enfants de Bucarest pris en charge par la fondation Parada. A

travers des ateliers pédagogiques et dans une démarche d'échanges interculturels, les jeunes sensibiliseront les enfants à la photographie.

Montant de la bourse attribuée : 760 €.

COMMISSION DU 25 JUIN 2008

- 7^{ème} projet : MILLA - présenté par Marion AUDREN (1 jeune concerné).

L'objectif de ce projet est de créer autour d'une marque de vêtement, une identité, un concept fort tourné vers le respect de l'environnement et le soutien à l'industrie Française, de son savoir-faire. Le fait de distribuer directement aux particuliers grâce à des moyens modernes comme le e-commerce, ou des moyens plus anciens comme la vente à domicile est le résultat d'un parti pris favorisant un rapport spécifique avec la clientèle.

Montant de la bourse attribuée : 760 €.

- 8^{ème} projet : solidarité en Roumanie - présenté par Marie DEBILLON (4 jeunes concernés).

Le projet consiste à mettre en place des actions d'animation auprès d'enfants âgés de 3 à 5 ans et à rénover une école à Artud, un petit village situé au nord de la Roumanie. Ces deux actions s'effectueront en partenariat avec les Frères Romania.

Montant de la bourse attribuée : 500 €.

- 9^{ème} projet : nouvelle relève - présenté par Lionel ROUSSIER (une vingtaine de jeunes concernés).

Le projet consiste à faire découvrir les nouveaux talents de la Région Centre, via une compilation, sur laquelle une dizaine de groupes, issus de différents quartiers d'Orléans mais aussi de la région, auront la possibilité de montrer leurs talents. Dix groupes, soit environ une vingtaine de jeunes âgés de 15 à 22 ans joueront leur musique : RnB, Reggae, Classique, Hip Hop, etc .

Montant de la bourse attribuée : 760 €.

COMMISSION DU 16 SEPTEMBRE 2008

- 10^{ème} projet : 4L Trophy - présenté par Amaury BILLECOQ (2 jeunes concernés).

Le projet consiste à participer à un rallye-raid humanitaire, le 4L Trophy 2009. Créé en 1997 par des étudiants, cette manifestation se déroule tous les ans au mois de février. Pour sa 12^{ème} édition, plus de 1000 voitures s'élanceront de Paris à Marrakech. Une aventure de 6 000 km, à travers l'Espagne et le Maroc pour acheminer 35 tonnes de fournitures scolaires aux enfants Marocains.

Montant de la bourse attribuée : 760 €.

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

- 11^{ème} au 13^{ème} projets : participation au Festival JOURS-J 2008

Plusieurs groupes de jeunes, accompagnés d'animateurs de l'A.S.E.L.Q.O., ont participé au Festival JOUR J 2008. Les différentes actions réalisées par les jeunes sont l'organisation de la buvette et de la restauration. Au titre de la participation des jeunes au Festival, un montant équivalent à trois Bourses Projets Jeunes est versé à l'A.S.E.L.Q.O. pour l'aide au financement des projets suivants :

Centres A.S.E.L.Q.O. concernés	PROJETS	NOMBRE DE JEUNES CONCERNES
Blossières	Vacances itinérantes sur une péniche et devenir des ambassadeurs du tri sélectif	7 jeunes de 14 à 17 ans
Romain Rolland	Stage de danse Electro+battle	8 jeunes de 17 à 21 ans
Gare	Séjour vacances valide/non valide	6 jeunes de 14 à 17 ans
Dauphine	Stage de foot à l'école de foot à Nantes	8 jeunes de 14 à 18 ans
Rouget de Lisle	Stage découverte de la plongée	12 jeunes de 12 à 15 ans

Montant total attribué à la participation au Festival Jours-J 2008 : 2 280 €

COMMISSION DU 12 NOVEMBRE 2008

- 14^{ème} projet : réalisation d'un album solo - présenté par Thomas CHRÉTIEN (3 jeunes concernés).

Le projet consiste à réaliser l'album solo d'Iznogood. Membre fondateur du groupe « Manigance » qui a sorti son premier album nationalement en avril dernier, Iznogood se lance dans une carrière solo. Cet album est un mélange de reggae, de soul et de hip hop.

Montant de la bourse attribuée : 760 € ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

N° 64 – Rapport d'observations définitives arrêté par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune d'Orléans dans le cadre de sa politique en faveur du sport.

Mme GRIVOT – *Je vais présenter les points 64, 65 et 66 en même temps.*

Les observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes du Centre sur la gestion de la commune d'Orléans, dans le cadre de sa politique en faveur du sport, vous ont été transmises le 12 décembre 2008 en annexe aux délibérations de cette séance du Conseil Municipal, ce qui vous a permis d'en prendre connaissance et qui peut ainsi donner lieu à un débat, comme le prévoit les textes en vigueur.

La délibération n° 65 concerne la S.E.M. Locale Entente Orléanaise 45 et la délibération n° 66 la gestion de l'Association Basket Elite Entente Orléanaise 45.

Je vais vous passer un Powerpoint avec les questions de la Chambre Régionale des Comptes et les réponses que nous vous apportons aujourd'hui.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme GRIVOT.

*
* *
*

Synthèse des observations de la C.R.C. et des réponses de la Ville

Rapport C.R.C.	Réponse de la Ville
La politique en faveur du sport et son évaluation Aucun document d'analyse rapprochant les objectifs du niveau atteint par les indicateurs n'a pu être produit par la commune.	La Ville rend compte régulièrement de sa politique sportive et produit notamment un compte-rendu annuel sous forme d'annuaire statistique.
L'information du Conseil Municipal Au cours de l'année 2003, deux modifications structurelles de la Société ont été adoptées par les représentants de la Ville, sans accord préalable de l'assemblée délibérante.	Le Conseil Municipal a délibéré le 11 Juillet 2003 afin d'autoriser la Ville à souscrire à l'augmentation de capital. L'Assemblée Générale de la SEM a délibéré le 16 Octobre 2003. Par délibération du 19 Décembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé cette augmentation.

19/12/2008

le nouvel Orléans me sourit



Mme GRIVOT – *Pour la politique en faveur du sport et son évaluation, la question est : « Aucun document d'analyse rapprochant les objectifs du niveau atteint par les indicateurs n'a pu être produit par la commune ». La réponse est : « La Ville rend compte régulièrement de sa politique sportive et produit notamment un compte-rendu annuel sous forme d'annuaire statistique ».*

En ce qui concerne la S.E.M. Entente Orléanaise, « au cours de l'année 2003, deux modifications structurelles de la Société ont été adoptées par les représentants de la Ville, sans accord préalable de l'assemblée délibérante ». La réponse est : « Le Conseil Municipal a délibéré le 11 juillet 2003 afin d'autoriser la Ville à souscrire à l'augmentation de capital. L'assemblée générale de la S.E.M. a délibéré le 16 octobre 2003. Par délibération du 19 décembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé cette augmentation ».

Rapport C.R.C.	Réponse de la Ville
<p>Le choix implicite de ne pas respecter l'égalité des actionnaires</p> <p>Les trois collectivités ont supporté une charge calculée sur 100 % de leurs apports alors que les actionnaires du secteur privé ont supporté une charge calculée à hauteur de 20 % de leurs apports.</p>	<p>Les collectivités, qui sont les actionnaires dominants de la SEM, ont porté seules la diminution du capital, en ménageant les actionnaires qui ne représentent que 20 % du capital (les 3 clubs et les partenaires privés).</p> <p>Une autre méthode aurait conduit à les diluer, voire à les éliminer du capital, ce qui n'était pas l'objectif poursuivi.</p> <p>Cette réduction pour cause de pertes, accompagnée d'une recapitalisation, a permis de redresser les finances du club et a produit des effets bénéfiques durables.</p>
<p>Les conventions conclues entre la Ville d'Orléans et l'Entente Orléanaise – affectation des subventions</p> <p>Une part importante des subventions accordées par la Ville s'écarte ouvertement des limites fixées par la loi quant aux concours financiers des collectivités aux clubs sportifs.</p>	<p>Le passage du club de nationale 1 à Pro A est allé très vite et explique que le nouveau dispositif de conventions a été adopté le 24 Octobre 2008.</p> <p>Il générera une dépense supplémentaire annuelle de 40 K€ pour la Ville au titre de la TVA versée à l'Etat.</p>

le nouvel Orléans me sourit 

Mme GRIVOT – *Le choix implicite de ne pas respecter l'égalité des actionnaires* : « Les trois collectivités ont supporté une charge calculée sur 100 % de leurs apports alors que les actionnaires du secteur privé ont supporté une charge calculée à hauteur de 20 % de leurs apports ». La réponse est : « Les collectivités, qui sont les actionnaires dominants de la S.E.M., ont porté seules la diminution du capital, en ménageant les actionnaires qui ne représentent que 20 % du capital (les trois clubs et les partenaires privés). Une autre méthode aurait conduit à les diluer, voire à les éliminer du capital, ce qui n'était pas l'objectif poursuivi. Cette réduction pour cause de pertes, accompagnée d'une recapitalisation, a permis de redresser les finances du club et a produit des effets bénéfiques durables ».

Les conventions conclues entre la Ville d'Orléans et l'Entente Orléanaise – affectation des subventions : « Une part importante des subventions accordées par la Ville s'écarte ouvertement des limites fixées par la loi quant aux concours financiers des collectivités aux clubs sportifs ». La réponse est : « Le passage du club de nationale 1 à Pro A est allé très vite et explique que le nouveau dispositif de conventions a été adopté le 24 octobre dernier. Il générera une dépense supplémentaire annuelle de 40 000 € pour la Ville au titre de la T.V.A. versée à l'Etat.

Rapport C.R.C.	Réponse de la Ville
<p>Le montant des subventions versées</p> <p>La subvention récurrente à l'Entente s'est accrue de + 141 % entre les exercices 2001 et 2006.</p>	<p>Cette évolution n'est pas linéaire car elle tient compte de l'évolution du club.</p> <p>En 2007-2008, l'Entente n'est classée que 11^{ème} sur 14 des clubs de Pro A pour les subventions reçues des collectivités publiques.</p>
<p>Les achats de prestations de service</p> <p>La Ville n'a pas conclu de contrat de prestations de service relevant de l'article L 113-3 du Code du Sport pour des acquisitions de places.</p>	<p>Les places qui ont été acquises concernent des événements sportifs par définition imprévisibles (Coupe de France à Bercy et finale du championnat de France des Play-Offs).</p>
<p>La tarification municipale des installations</p> <p>La Ville n'a pas été en mesure d'explicitier de manière objective le lien existant entre les dépenses exposées..... et la tarification votée par le Conseil Municipal.</p>	<p>Le principe appliqué par la Ville pour tous les clubs sportifs est celui de la gratuité des installations.</p> <p>Pour l'Entente, qui est un club professionnel, le coût des installations sera maintenant établi et facturé dans le cadre des conventions d'Octobre 2008.</p>

Mme GRIVOT – *Le montant des subventions versées* : « La subvention récurrente à l'Entente s'est accrue de + 141 % entre les exercices 2001 et 2006 ». La réponse est : « Cette évolution n'est pas linéaire car elle tient compte de l'évolution du club. En 2007-2008, l'Entente n'est classée que 11^{ème} sur 14 des clubs de Pro A pour les subventions reçues des collectivités publiques ».

Les achats de prestations de service : « La Ville n'a pas conclu de contrat de prestations de service relevant de l'article L 113-3 du Code du Sport pour des acquisitions de places ». La réponse est : « Les places qui ont été acquises concernent des événements sportifs par définition imprévisibles (Coupe de France à Bercy et finale du championnat de France des Play-Offs) ».

La tarification municipale des installations : « La Ville n'a pas été en mesure d'explicitier de manière objective le lien existant entre les dépenses exposées... et la tarification votée par le Conseil Municipal ». La réponse est : « Le principe appliqué par la Ville pour tous les clubs sportifs est celui de la gratuité des installations. Pour l'Entente, qui est un club professionnel, le coût des installations sera maintenant établi et facturé dans le cadre des conventions qui vous ont été proposées au Conseil Municipal d'octobre 2008 ».

VILLE D'ORLÉANS

Rapport C.R.C.	Réponse de la Ville
<p>La réalisation de travaux et l'acquisition de matériels</p> <p>La Ville a réalisé des travaux et des acquisitions de matériel pour le Palais des Sports et le Zénith.</p>	<p>Les investissements réalisés bénéficient à d'autres manifestations que les matches de l'Entente.</p>
<p>La communication – publicité</p> <p>Le soutien apporté par la Ville aux actions de promotion de l'Entente à l'aide des supports municipaux constitue un service rendu à la Société qui n'est pas à sa charge.</p>	<p>L'Entente a bénéficié de ce service, comme tous les acteurs de la vie sportive, culturelle et associative locale.</p>
<p>Les liens avec l'Association Basket Elite Entente Orléanaise 45</p> <p>Des subventions ont été versées à l'Entente Orléanaise, puis reversées par la Société à Basket Elite.</p>	<p>A la création de Basket Elite, l'Entente a consenti temporairement une avance de fonds de roulement qui lui a ensuite été remboursée par l'Association.</p>

le nouvel Orléans me sourit 

Mme GRIVOT – *La réalisation de travaux et l'acquisition de matériels* : « La Ville a réalisé des travaux et des acquisitions de matériel pour le Palais des Sports et le Zénith ». La réponse est : « Les investissements réalisés bénéficient à d'autres manifestations que les matchs de l'Entente ».

La communication – la publicité : « Le soutien apporté par la Ville aux actions de promotion de l'Entente, à l'aide des supports municipaux, constitue un service rendu à la Société qui n'est pas à sa charge ». La réponse est : « L'Entente a bénéficié de ce service, comme tous les acteurs de la vie sportive, culturelle et associative locale ».

Nous passons maintenant à l'Association Basket Elite Entente Orléanaise 45 : « Des subventions ont été versées à l'Entente Orléanaise puis reversées par la Société à Basket Elite ». La réponse est : « A la création de Basket Elite, l'Entente a consenti temporairement une avance de fonds de roulement qui lui a ensuite été remboursée par l'association ».

Rapport C.R.C.	Réponse de la Ville
Le soutien accordé à l'Open de Tennis – Un contrat qui pourrait être requalifié en marché public passé avec l'Open de Tennis	La Ville ne pouvait s'emparer du projet pour le confier à un autre organisateur. Pour l'avenir, les relations avec l'organisateur de l'Open de Tennis s'inscriront dans le cadre demandé.
L'estimation des avantages pour la Société La commune a mis en œuvre des moyens au profit de l'Entente.	Ces moyens ont permis à Orléans d'accueillir une manifestation de niveau international, très appréciée des Orléanais.
La subvention à l'USO Tennis Pour la première édition de l'Open d'Orléans, la Ville d'Orléans a attribué à l'association une subvention de 30 000 € pour l'organisation de la manifestation, sans signer de convention.	La Ville ne verse plus de subvention à l'USO Tennis dans le cadre de l'organisation de l'Open d'Orléans.



Mme GRIVOT – *Nous passons maintenant à l'Open d'Orléans, Internationaux de Tennis : « Le soutien accordé, un contrat qui pourrait être requalifié en marché public passé avec l'Open de Tennis ». La réponse est : « La Ville ne pouvait s'emparer du projet pour le confier à un autre organisateur. Pour l'avenir, les relations avec l'organisateur de l'Open de Tennis s'inscriront dans le cadre demandé ». Ce sera présenté au Conseil Municipal de janvier.*

L'estimation des avantages pour la Société : « La commune a mis en œuvre des moyens au profit de l'Entente ». La réponse est : « Ces moyens ont permis à Orléans d'accueillir une manifestation de niveau international, très appréciée des Orléanais ».

La subvention à l'U.S.O. Tennis : « Pour la première édition de l'Open d'Orléans, la Ville d'Orléans a attribué à l'association une subvention de 30 000 € pour l'organisation de la manifestation, sans signer de convention ». La réponse est : « La Ville ne verse plus de subvention à l'U.S.O. Tennis dans le cadre de l'organisation de l'Open d'Orléans ».

M. BRARD – *Je sais qu'il est tard, M. le Maire, mais ce sont des rapports importants. J'ai tout d'abord une question. N'est-il pas de règle que ces documents de la Chambre Régionale des Comptes soient lus au Conseil Municipal dans leur intégralité ? C'est une question.*

J'ai eu l'occasion de les entendre - c'est pour cela que je ne voudrais quand même pas forcément qu'on me les relise – in extenso dans une autre collectivité. Le commentaire du rapporteur, qui a lu les rapports, les a qualifiés de sévères et a jugé qu'en ce qui concerne le sport professionnel, la gestion avait sans doute été confiée à des amateurs. Je pense que ce sont des rapports importants. Tous les éléments n'ont pas été donnés. Par exemple, Mme l'Adjointe aux Sports ne nous a pas parlé du Commissaire aux Comptes qui, en même temps, sponsorise, donc qui peut s'interroger. Ce sont des pratiques dont il est dit dans le rapport qu'elles sont inacceptables et contraires à la déontologie. Il y a d'autres exemples : la sous-estimation de la mise à disposition par la Ville de tout un tas de prestations, etc.

Je me demandais si, de règle, on ne devait pas lire quand même ce rapport. M. le Maire, vous en savez sans doute plus que moi là-dessus ? C'était pour souligner que ce rapport était sévère, en tout cas posait des questions sur la gestion de ce qui environne le basket, Association Sportive et Entente Orléanaise 45. Ces vérités, dont vous faites état pour un certain nombre de dispositifs, j'espère aussi qu'elles valent pour ce type de structure.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je vous remercie. Je veux dire quelques mots sur ces rapports. Sans rentrer dans le détail, cela nous a été présenté brièvement, ces rapports mettent effectivement en évidence un certain nombre d'irrégularités importantes : irrégularités de gestion, irrégularités également dans l'organisation même de la structure, avec des procès-verbaux incomplets, la non transmission de ces procès-verbaux d'assemblées au représentant de l'Etat, irrégularités également dans les modalités de contrôle des comptes, dans l'allocation des subventions, on l'a dit.*

Bien évidemment, ces rapports portent sur une gestion passée, puisque cela va jusqu'à 2006, sauf erreur de ma part. Mais ce serait bien qu'on en reste là de ces irrégularités et de ces problèmes de gestion, d'autant que finalement, en bout de chaîne, c'est l'argent du contribuable qui est engagé.

J'ai deux petites questions techniques à poser, puis je voudrais faire également une suggestion.

Pour ce qui concerne les questions, je voulais savoir ce qu'il en était de la séparation des fonctions de comptable et de trésorier. Dans sa réponse, suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, l'Entente affirme que cette séparation des fonctions de comptable et de trésorier sera effective avant l'année 2008. Je voulais savoir si cela avait été réalisé ? Je voulais également savoir ce qu'il en était de la situation du Commissaire aux Comptes qui est à la fois sponsor et Commissaire aux Comptes, ce qui pose un problème en terme de conflits d'intérêt et d'atteinte à la déontologie du corps.

Je ne polémiquerai pas sur le fait qu'effectivement on est peut-être plus tatillon avec la gestion de certaines structures, pour des sommes qui sont évidemment sans commune mesure dans les deux cas.

Je voudrais enfin terminer sur l'une des observations majeures de la Chambre Régionale des Comptes qui fait état qu'à plusieurs reprises, il y a eu des interventions de la Ville d'Orléans, notamment des modifications de capital ou un engagement supplémentaire des partenaires publics, sans que l'assemblée délibérante de la Ville d'Orléans en ait été informée au préalable. Le problème est là : avant l'intervention. C'est ce que reproche la Chambre Régionale des Comptes. Pas d'intervention, pas d'information de l'assemblée délibérante au préalable.

Je ne vous demande pas la lecture intégrale des rapports, puisqu'on en a eu transmission le 12 décembre. On a pu tranquillement les lire le soir au coin du feu.

En revanche, j'aurais bien aimé qu'on ait eu ces rapports plus tôt, puisqu'ils vous ont été envoyés le 28 octobre, le cachet de la Poste faisant foi et le cachet de la réception au Cabinet du Maire est là pour en témoigner, donc le 28 octobre. En principe, il y avait une obligation de transmission de ces textes à l'assemblée délibérante qui fait suite à la transmission de ces rapports, c'est-à-dire le Conseil Municipal du 28 novembre.

J'observe que, lors de ce Conseil Municipal du 28 novembre, nous avons voté une subvention importante pour l'Entente, sans avoir eu connaissance préalablement de ces rapports. Peut-être que le vote de cette subvention aurait été modifiée par la lecture de ces rapports ? Peut-être les Conseillers Municipaux auraient-ils été édifiés par le peu de sérieux dans la gestion passée des comptes de l'Entente ?

Pour toutes ces raisons et afin de garantir, pour l'avenir, une meilleure transparence dans la gestion des comptes et dans l'utilisation des fonds publics, le groupe d'opposition socialiste, verts et apparentés demande la création d'une mission d'information et d'évaluation chargée de recueillir des éléments d'informations sur cette question d'intérêt communal, comme l'article L. 2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales nous le permet, puisque nous sommes au moins 1/6^{ème} du Conseil Municipal. Merci.

M. MARTIN – *Je vais donner quelques éléments de réponses.*

Tout d'abord, je voudrais préciser que le contrôle effectué par la Chambre Régionale des Comptes avait pour objet d'examiner le sport professionnel sur un ensemble de structures. Ce n'était pas spécialement destiné à l'Entente. A ce titre, la Chambre Régionale des Comptes a produit différents rapports. Je vous invite à consulter ces rapports directement sur le site de la Chambre Régionale des Comptes. Je ne voudrais pas vous en donner la lecture ce soir, mais vous verrez que l'usage de la Chambre Régionale des Comptes est d'employer assez facilement les mots « irrégularité », « carence » et autre florilège. Chacun appréciera.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Ce sont des magistrats...*

M. MARTIN – *Certainement, Madame. Lisez les rapports et vous en conclurez ce que je vous dis.*

Ceci dit, en ce qui concerne le Commissaire aux Comptes qui, je le précise, n'est pas M. Michel MARTIN, contrairement à ce qui a pu être écrit, mais tout simplement un Commissaire aux Comptes qui du reste s'occupe du club depuis sa création, je pense. Sa qualité de sponsor, ce n'est

pas du tout cela. Il paie 700 € par an pour avoir un droit de 2 places, qui est le tarif des places. Après on appréciera s'il a le droit d'aller voir le basket ou pas. C'est le sujet. Je vous laisse juger.

Irrégularité de gestion formelle : le fait de ne pas avoir signé seulement deux procès-verbaux sur une période de quelques années, constitue-t-il une irrégularité ? Je ne le pense pas. Une omission peut-être, je veux bien l'entendre. Une irrégularité, cela me paraît plus dur vis-à-vis des dirigeants du club. En tant que Président du Conseil de Surveillance, je pourrais avoir la même attitude, de me draper dans cette surprise de dire : « Quoi, les Présidents du club n'ont pas signé deux procès-verbaux sur la période considérée ! ». Pour moi, je mets cela sur le dos de l'omission. Si on considère que c'est une irrégularité, pourquoi pas.

En ce qui concerne un sujet plus sérieux et qui a été très bien expliqué par Mme GRIVOT, le soutien qui a été apporté à ce club, qui a été en fort déficit lorsque nous sommes arrivés aux affaires et que la Ville a sauvé. Je crois qu'elle a bien fait de le faire vu les résultats obtenus aujourd'hui. La Ville a sauvé ce club en décidant d'augmenter le capital social. Elle aurait pu le faire en éliminant purement et simplement les actionnaires privés. Je rappelle que les actionnaires privés sont essentiellement les clubs sportifs, c'est-à-dire les trois clubs de basket qui constituent l'Entente.

Nous aurions pu les diluer, les éliminer du capital, dire : « finalement non, on n'en veut plus » et faire une réduction de capital tel que vous l'appellez de vos vœux, ce qui n'est pas illégal, car la rupture de l'égalité entre actionnaires est tout à fait possible, dès lors que l'actionnaire majoritaire fait son devoir, ce qui était le cas. La règle de l'actionnaire minoritaire qui doit être protégé est opposable, mais l'actionnaire majoritaire fait son devoir. C'est comme cela dans toutes les sociétés commerciales. C'était tout à fait normal que la Ville le fasse ainsi.

En ce qui concerne l'argent du contribuable, il a été dit beaucoup de choses. Dans le rapport, il n'y a rien de tel, rien sur la gestion financière, aucune observation d'aucune nature sur les opérations qui pourraient être reprochées, à l'exception d'une seule chose : c'est la relation avec un agent sportif avec un joueur croate. C'est vrai que le club a dit : « On a commis une erreur ». Depuis, cela a été corrigé. Il y a un comité de recrutement. Une erreur sur la période considérée, je trouve que cela mérite d'être effectivement signalé. C'était en 2004.

Il vous a été rappelé que les modifications de capital ont été approuvées par le Conseil Municipal à deux reprises. Mme GRIVOT, vous l'avez parfaitement dit.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Après coup.*

M. MARTIN – *Non. Relisez ce que nous venons de projeter. La délibération de la Société d'Economie Mixte, qui procède à l'augmentation de capital, est postérieure à la délibération du Conseil Municipal du mois de juillet. Cette délibération s'est tenue au mois d'octobre. Les dates sont claires. Il n'y a aucun doute là-dessus. Ce n'est pas postérieur, c'est antérieur.*

Il y a eu deux délibérations du Conseil Municipal : l'une avant et l'autre après l'assemblée. Les pièces sont incontournables.

C'est assez administratif tout cela. On a l'impression que c'est très compliqué pour des choses qui sont finalement assez simples. Ce que les dirigeants du club qui ont dû gérer ce contrôle - qui n'étaient pas les dirigeants de l'époque, du reste - auraient aimé, c'est qu'il soit mis en

perspective – ils l’ont demandé à différentes reprises – les résultats du club et ses résultats sportifs par rapport aux éléments administratifs et juridiques qui sont finalement reprochés. Ils auraient simplement émis ce souhait. Cela ne leur a pas été autorisé.

M. PEZET – *M. le Maire, je voulais simplement minimiser un petit peu la situation par rapport aux agents sportifs, à cette époque-là. La Fédération Française de Basket-ball venait juste d’affilier certains agents sportifs, notamment les Français. Je vais quand même vous expliquer ce qui c’était passé. Les agents européens, et notamment les agents de l’est, n’étaient pas vraiment affiliés à ce moment-là. C’est pour cette raison qu’il y a eu un petit flou à cette époque. Certains se sont faits leurrer à ce titre.*

M. le Maire – *M. MARTIN souhaite ajouter quelque chose ?*

M. MARTIN – *Puisque M. PEZET aborde la question des agents, c’est vrai que c’est un sujet maintenant parfaitement normalisé, c’est-à-dire qu’un joueur professionnel doit avoir un agent. Cet agent doit être agréé par la Fédération dont il relève. Le montant de la rémunération est réglementé.*

Sur toute la période considérée, c’est-à-dire de 2003 à 2006 et même jusqu’à aujourd’hui, il y a eu une difficulté pour un montant de 12 000 € je crois. 12 000 € c’est important, mais par rapport à l’ensemble de la gestion du club... Il y a eu un cas.

Je fais référence à un autre rapport que j’ai - sans citer le club, car ce n’est pas un club d’Orléans, mais d’une Ville qui n’est pas très loin - avec un budget comparable. C’est un club professionnel. C’était en 2005. 7 agents de joueurs rémunérés... cela ne va pas. Eux ce n’est pas un, mais 7 : en Italie, au Brésil, en Suisse, au Cameroun, au Canada, à Marseille, en Croatie. Encore la Croatie. On voit que c’était une situation courante à l’époque. Depuis, les réglementations ont été parfaitement clarifiées. C’est ce que dit M. PEZET.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je vais répondre très brièvement sur deux des points qui ont été évoqués. A propos des procès-verbaux, ce n’est pas simplement le fait qu’ils n’aient pas été paraphés, car cela peut arriver à tout le monde, mais je vois aussi que le résultat des votes n’est pas porté, ce qui annule complètement l’intérêt d’un procès-verbal. Quand le résultat des votes n’est pas porté... En plus, c’est une mention obligatoire.*

S’agissant du Commissaire aux Comptes, ce n’est pas simplement l’achat de places. C’est la signature d’un contrat de partenariat. C’est beaucoup plus que simplement le fait d’aller assister à des matchs de basket.

Je ne veux pas associer cela à des subventions déguisées, etc. Ce que je veux dire par là, il ne s’agit pas d’accuser qui que ce soit d’escroquerie ou de malversation, ce n’est pas du tout notre propos. C’est exactement ce qu’indiquait tout à l’heure M. Michel BRARD, c’est-à-dire la légèreté, la négligence dans le maniement de fonds qui ne sont pas des sommes... Il n’y a pas d’argent, ah bon. Ces personnes ne gèrent pas d’argent. Que font-ils ? On parle quand même de subventionner un club sportif et la Ville donne de l’argent à ce club sportif. On est un petit peu étonné par la manière dont les personnes, qui étaient en charge de la gestion de ce club, ont fonctionné pendant quelques années. Je ne dis pas qu’aujourd’hui c’est encore le cas, j’espère que non. C’est pour cela qu’on vous fait cette demande de constitution d’une mission d’information.

Mais c'est assez étrange ce décalage entre l'importance de la structure et la légèreté, l'étourderie, le côté primesautier, si vous voulez, de l'organisation au regard de ce que dit la Chambre Régionale des Comptes. Les personnes de la Chambre Régionale des Comptes sont des magistrats qui pèsent leurs mots. Ils ont peut-être la gâchette facile, mais tout de même les rapports sont accablants. On ne peut pas traiter cela uniquement par le mépris. Ce serait vraiment trop facile.

M. le Maire – *Je vais prendre la parole. Je trouve ce débat assez désagréable, car il tente d'accréditer un certain nombre de choses qui sont fausses. Au travers de quelques points qui, dans une période déjà révolue depuis longtemps, car on parle notamment de 2003 et on parle d'avant, on fait un grand amalgame en ce moment en donnant l'impression que c'est la situation actuelle du club. Je veux le préciser. Il ne s'agit pas de la situation actuelle du club. J'aimerais que cela soit dit, car cela n'a pas toujours été perçu, écrit comme cela. Il y a un grand amalgame sur les périodes en question. On parle de périodes qui sont révolues depuis longtemps. C'est le premier point.*

Sur un certain nombre de points qui sont « reprochés », on tente un deuxième amalgame. Quand on dit : « effectivement, des procès-verbaux n'ont pas été transmis dans les délais » ou ce genre de choses, etc. Puis, au bout de la boîte noire, on en arrive à une sorte de gestion qui n'est pas sérieuse, peu édifiante, etc. Ce sont les propos que vous avez utilisés. Je n'accepte pas qu'on fasse cet amalgame, car ce n'est pas vrai. Ce n'est pas ce qui est dit dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Il y a deux choses, mes chers collègues : le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, puis il y a la manière dont il a été traduit auprès du grand public. Ce sont des choses qui, parfois, n'ont absolument rien à voir.

Je vous donne quelques exemples des reproches qui sont faits :

- le premier reproche, pour la Ville notamment : la Ville ne devrait pas mettre à disposition gratuitement le Palais des Sports à l'Entente Orléanaise. Je remarque d'ailleurs que la réponse de la Ville est annexée au rapport de la Chambre Régionale et que personne n'en parle. Je le regrette, car tout est expliqué.

Sur cette gratuité du Palais des Sports, que répondons-nous ? Premièrement, nous mettons les équipements sportifs à disposition de toutes nos équipes. A l'époque, l'Entente n'était pas un club professionnel. On prend en compte ce que l'on nous dit : « c'est un club professionnel, donc il doit s'acquitter d'une location du Palais des Sports », d'accord. On va lui proposer une tarification. Vous me direz : « où est la mauvaise gestion en la matière ? », car on tente d'accréditer qu'il y a une mauvaise gestion. A l'arrivée, si vous décidiez ainsi d'augmenter d'autant la subvention à l'Entente Orléanaise, vous voyez bien que l'on aurait une neutralité parfaite dans les comptes. Dans certaines choses d'ailleurs qui sont « reprochées », quelque part c'est le contribuable Orléanais qui en a bénéficié. Je ne peux pas laisser dire ou écrire que l'argent du contribuable a été gaspillé, car notamment c'est faux, c'est même l'inverse. Pourquoi ? Parce que, dans la manière dont les choses fonctionnaient antérieurement, nous bénéficions d'une récupération de T.V.A. que nous n'allons plus pouvoir avoir et qui va aller dans les caisses de l'Etat, à hauteur de 40 000 €, c'est-à-dire que concrètement, on perd 40 000 €. On va être parfaitement dans ce que dit la Chambre Régionale des Comptes, on applique. Mais qu'on ne me dise certainement pas que c'était mal géré avant.

- sur la question financière, je souhaite qu'on me dise où est écrit que l'Entente est mal gérée. Deuxièmement, comme l'a dit M. Michel MARTIN, c'est quand même un peu formidable qu'on nous fasse porter le chapeau, alors qu'on a redressé l'Entente quand on est arrivé en 2001-2002-2003. C'est ce qui est accrédité, non pas dans le rapport, car il ne dit pas cela, mais dans la manière dont il est traduit.

Qu'avons-nous fait ? Effectivement, il y avait des problèmes à l'Entente. On est d'accord. Il n'y avait pas de problème qu'à l'Entente. Il y en avait un peu partout. On a remis les choses d'aplomb. Si vous le souhaitez, je peux énumérer les choses qu'on a remises d'aplomb. Il n'y a pas de souci. On les a remises d'aplomb. Cela a été la même histoire que le Parc Floral. C'était une sacrée pétaudière, le Parc Floral. Il n'y a pas d'autre mot. Je suis encore gentil.

On a remis les choses d'aplomb et ce sont les suivants qui portent le chapeau. Pourquoi a-t-on créé le Conseil de Surveillance ? Pourquoi ai-je sollicité M. Michel MARTIN pour être Président du Conseil de Surveillance ? C'est effectivement pour qu'il y ait une gestion rigoureuse. C'est la gestion qui est actuellement celle de l'Entente et qui l'est depuis plusieurs années maintenant et qui porte ses fruits. Pourquoi avons-nous été obligés de faire cette opération de diminution de capital et de recapitalisation ? Sinon l'Entente Orléanaise disparaissait. Si nous n'avions pas opéré tel que nous l'avons fait, c'étaient les partenaires qui quittaient l'Entente. Si on me donne une autre solution, je suis preneur, mais qu'on ne me dise pas que c'était une mauvaise gestion. On a sauvé l'Entente, comme on a d'ailleurs sauvé d'autres clubs. J'allais dire qu'on l'a sauvé au meilleur prix.

La manière dont les choses ont été présentées, pas dans le rapport lui-même, laisse croire quelque part qu'effectivement ce serait avec une grande désinvolture et avec l'argent du contribuable qui coulerait à flot de manière dispendieuse et sans contrôle. C'est totalement faux. Je le dis clairement. Je veux dire clairement que les dirigeants du club, en ce qui me concerne, ont toute ma confiance, au vu du travail qui a été réalisé. C'est un petit peu facile et je ne voudrais pas qu'on instrumentalise les choses.

Je terminerai sur un point. L'Entente réussit. J'ai le sentiment que, dans notre beau pays, on n'aime pas la réussite. J'ai ce sentiment-là. Qu'est-ce que j'en ai entendu dans les années précédentes. On pourrait même citer les propos qui ont été tenus ici même dans cette assemblée. Je les ai en mémoire. Puis, pas de chance, on a porté un projet. On le porte depuis 2001 – 2002, le temps de prendre les choses en charge. On a affiché l'ambition. On a dit qu'on allait créer un grand club de sport collectif dans cette Ville qui n'en avait jamais eu, au meilleur niveau national, jamais. On peut gloser sur la capitale régionale, la nécessité de ceci, cela. Mais nous, on le fait.

C'est précisément au moment où l'on réussit, avec des résultats exceptionnels cette année, que l'on voit effectivement cette sorte d'attaque sur l'Entente Orléanaise. Je vais vous dire une chose : « cela ne va pas m'empêcher de continuer ». C'est ce qui est clair.

Par rapport à une conjonction purement fortuite d'événements, puisqu'un certain nombre de choses sortaient le jour même où l'Entente rencontrait l'A.S.V.E.L. Villeurbanne, les 1^{er} et 2^{ème} se rencontraient. Mais la meilleure des réponses qui a été apportée lors de ce match assez formidable joué par l'Entente est la victoire à l'arrivée.

Je conclus en vous disant : il y a dans le rapport un certain nombre de points qui ont été évoqués par la Chambre Régionale des Comptes. Soit ces points ont d'ores et déjà été réglés et depuis

parfois assez longtemps maintenant, soit ils sont réglés, comme par exemple la location du Palais des Sports. C'est un des points principaux. Cette affaire va quand même très loin.

La gestion est parfaitement rigoureuse et l'Entente réussit. Et l'un ne va pas sans l'autre, M. MARTIN. Nous allons continuer. Je souhaite que chacun mesure bien qu'il serait dommage de chercher à déstabiliser une équipe qui gagne, un club qui gagne. C'est un club qui fait honneur... Ce n'est jamais votre volonté, mais n'empêche que vous dites un certain nombre de choses. Quand vous dites : « gestion peu édifiante », « que la Chambre Régionale des Comptes met l'accent sur la mauvaise gestion », je vous défie de me citer les passages.

Mme KOUNOWSKI – *Irrégularité.*

M. le Maire – *Irrégularité, ce n'est pas de la mauvaise gestion. Ce n'est pas ce que vous avez dit, on reprendra : « gestion accablante », « mauvaise gestion », « peu édifiante », « peu de sérieux », etc., c'est-à-dire que vous êtes dans l'interprétation de ce que dit la Chambre. Mais elle n'a jamais dit et jamais écrit cela. Je l'ai bien lu, rassurez-vous. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas de tout le monde.*

Dans tous les rapports de la Chambre, et elle fait un travail intéressant, elle nous dit, au regard de la règle précise, qu'il faut corriger telle et telle chose et on corrige. C'est corrigé ou en cours de correction. On prend en compte. Mais de là à transformer cela en disant : « Quelle horreur, quel scandale ! », si tel était le cas il y aurait manipulation, car ce n'est pas ce qui est dit et c'est très facile. Nos concitoyens ne vont pas tous aller lire ce qu'il y a dans le rapport et ce n'est pas ce qu'il y a dedans. Le seul cas effectivement que l'on a regardé, c'est ce qu'ont dit M. MARTIN et M. PEZET, sur la question des joueurs. Avec la situation qui, à l'époque, n'était pas claire du tout – M. Philippe PEZET l'a expliqué – et c'était vrai aux niveaux national et international, l'Entente est en train de monter. A l'époque, elle n'est pas encore structurée en club professionnel. Avec la réussite très rapide, il faut en même temps procéder à cette organisation, à cette structuration. C'est ce qui est fait. Je ne peux pas laisser dire que l'argent du contribuable serait dilapidé, car c'est totalement faux.

Voilà ce que je voulais dire sur ces différents éléments que Mme GRIVOT avait rappelés. C'est l'objet des présentations 64, 65, 66. C'est un rapport de présentation.

M. CHAPUIS – *M. le Maire, je vais vous demander un droit de réponse, car je ne peux pas laisser dire ce que vous avez dit. Jamais un membre de l'opposition municipale n'a pris position dans la presse pour parler de cette situation. Nous avons attendu le Conseil Municipal pour vous en parler, pour échanger sur cette question. Jamais nous n'avons pris position, nous n'avons remis en cause la réussite sportive de l'Entente. Je veux bien qu'on le précise, car de laisser des sous-entendus, comme vous êtes en train de le faire, c'est dangereux pour la démocratie. Je vous remercie.*

M. le Maire – *J'apprécie beaucoup vos leçons, M. CHAPUIS. On va en arrêter là, si vous le voulez bien.*

Mme KOUNOWSKI – *C'est très important que les termes soient vraiment précis. Vous parlez très souvent de transparence, M. GROUARD.*

M. le Maire – *Tout est transparent, vous avez tout.*

Mme KOUNOWSKI – *Si la transparence avait été jusqu'au bout, la loi disait qu'on devait avoir ce dossier la dernière fois au Conseil Municipal, quand on a voté le budget pour l'Entente.*

M. le Maire – *Cela n'a rien à voir.*

Mme KOUNOWSKI – *C'est la loi.*

M. le Maire – *Vous essayez de tout mélanger.*

Mme KOUNOWSKI – *C'est la loi.*

M. le Maire – *Je vous ai expliqué qu'on a été pris dans...*

Mme KOUNOWSKI – *Vous êtes Député, vous allez à l'Assemblée, vous votez les lois.*

M. le Maire – *Cela suffit, c'est bon.*

M. BEN CHAABANE – *M. CHAPUIS, vous venez de dire que personne ne s'est exprimé dans la presse, à une exception près, votre collègue Mme KOUNOWSKI, sur un blog avec sa signature. C'est encore consultable.*

M. CHAPUIS – *Dites moi...*

Mme KOUNOWSKI – *C'est faux.*

(protestations provenant des bancs de l'opposition municipale)

M. BEN CHAABANE – *Je vous apporterai la photocopie. Sur le blog...*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *On est mis en cause.*

M. BEN CHAABANE – *Sur le blog...*

(protestations provenant des bancs de l'opposition municipale)

M. le Maire – *S'il vous plait. Je ne sais pas. Je n'ai pas vu le blog en question. Ce n'est pas le sujet. S'il vous plait, M. CHAPUIS, je ne vous ai pas mis en cause dans la presse. Je n'ai absolument rien dit de cela. Je ne sais pas ce que vous laissez croire là encore. Je n'ai rien dit de la sorte.*

Je redis qu'il y a une différence entre le contenu du rapport de la Chambre et les interprétations qui en sont données à l'extérieur et la manière dont ce rapport a été résumé, traduit, etc. Je n'ai pas parlé de vous. Pourquoi vous sentez-vous visé ? Si j'avais eu besoin de vous le dire, je vous l'aurais dit, rassurez-vous, pas de souci. Je ne vous ai rien dit de la sorte. Je constate qu'il y a ce décalage dans l'ampleur des choses, l'importance donnée. Il y a effectivement un certain nombre de points qui ont été corrigés et qui vont l'être. Ce ne sont pas des points qui mettent en cause la gestion du club et qui, a fortiori, mettraient en cause le fait qu'il y aurait du gaspillage d'argent public. Il n'y

a rien de la sorte. Je dis qu'à l'inverse, dans la traduction qui a été donnée, on a ce sentiment et je n'ai pas parlé de vous. J'ai même lu : « C'est l'argent du contribuable qui a été utilisé ou c'est le contribuable qui a trinqué », quelque chose comme cela. Je dis non. Et vous l'avez ce soir, à nouveau, dans vos interventions et je dis non. Qu'il y ait des choses encore une fois à corriger, c'est toujours le cas dans un rapport de Chambre des Comptes, et on ne minimise pas, on le prend en compte. Cela portait sur une période qui est largement révolue. On le prend en compte. On n'a pas attendu ce rapport pour que les choses soient effectivement gérées de la manière la plus rigoureuse qui soit. C'est le cas.

Je ne peux pas laisser dire, écrire et répéter que c'est du gaspillage d'argent du contribuable ou alors il faut m'en apporter la preuve. C'est toujours la même chose. C'est quand même important de dire cela. Ce n'est pas anodin. Il faut me dire en quoi il y a eu gaspillage.

Le seul élément qui a été dit et qui remonte maintenant à plusieurs années, c'était effectivement la question d'un joueur et de l'indemnité qui a été versée à l'agent car, à l'époque, partout en France et au plan international, il n'y avait pas vraiment de système. C'est le seul point. Sur la somme qui n'a d'ailleurs pas été mise en cause, car ce point a été évoqué précisément dans le rapport de la Chambre, le montant n'est pas en cause. Vous dites non et vous êtes d'accord et je vous remercie, car ce n'est pas le montant qui est en cause. C'est tout simplement une procédure car, à l'époque, de fait, il n'y avait pas vraiment de procédure organisée et il n'y avait pas de réglementation qui soit claire là-dessus. Tout le monde s'en débrouillait. Là-dessus il n'y a pas eu de versement de sommes faramineuses. On est sur un montant de 12 000 € et la Chambre ne dit rien là-dessus.

Elle dit simplement qu'une pièce justificative n'est pas suffisamment consistante ou quelque chose comme cela. Voilà ce qu'elle dit. Et on se retrouve avec du gaspillage d'argent du contribuable. Vous voyez quand même le fossé qu'il y a entre les deux appréciations. C'est simplement ce que je dis. C'est venu à un moment justement où l'Entente est en train véritablement de réussir, puisqu'elle est en tête du Championnat. Cela aurait pu déstabiliser le club. Cela n'a pas été. Le club a apporté la meilleure réponse qui soit, c'est-à-dire la réponse sur le parquet avec une très belle victoire et j'espère que nous lui souhaitons tous de continuer cette très, très belle saison.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Conformément à l'article L. 241-11 du Code des Juridictions Financières, les observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes du Centre sur la gestion de la commune d'Orléans dans le cadre de sa politique en faveur du sport doivent être communiquées par l'exécutif de la collectivité territoriale à son assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

Ayant reçu ces documents le 28 octobre 2008, j'ai eu l'honneur de vous les communiquer.

Ce rapport vous a été transmis le 12 décembre 2008 en annexe à la convocation de cette séance du Conseil Municipal, ce qui vous a permis d'en prendre connaissance, et qui peut ainsi donner lieu à un débat comme le prévoient les textes en vigueur ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

N° 65 – Rapport d'observations définitives arrêté par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Société d'Economie Mixte Sportive Locale Entente Orléanaise 45.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Conformément à l'article L. 241-11 du Code des Juridictions Financières, les observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes du Centre sur la gestion de la Société d'Economie Mixte Sportive Locale Entente Orléanaise 45 doivent être communiquées par l'exécutif de la collectivité territoriale à son assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

Ayant reçu ces documents le 28 octobre 2008, j'ai eu l'honneur de vous les communiquer.

Ce rapport vous a été transmis le 12 décembre 2008 en annexe à la convocation de cette séance du Conseil Municipal, ce qui vous a permis d'en prendre connaissance, et qui peut ainsi donner lieu à un débat comme le prévoient les textes en vigueur ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

N° 66 – Rapport d'observations définitives arrêté par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'association Basket Elite Entente Orléanaise 45.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Conformément à l'article L. 241-11 du Code des Juridictions Financières, les observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes du Centre sur la gestion de l'association Basket Elite Entente Orléanaise 45 doivent être communiquées par l'exécutif de la collectivité territoriale à son assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

Ayant reçu ces documents le 28 octobre 2008, j'ai eu l'honneur de vous les communiquer.

Ce rapport vous a été transmis le 12 décembre 2008 en annexe à la convocation de cette séance du Conseil Municipal, ce qui vous a permis d'en prendre connaissance, et qui peut ainsi donner lieu à un débat comme le prévoient les textes en vigueur ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

N° 67 – Aides à des associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ligue du Centre de Volley Ball et l'U.S.E.P. du Loiret sollicitent le soutien de la Ville pour la réalisation de leurs projets sportifs.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel aux associations figurant dans le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, T.S. 520 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Conseil Municipal du 19 décembre 2008

<u>ASSOCIATIONS SPORTIVES</u>	<u>OBJET</u>	<u>Montant de la subvention</u>	
		<u>(en €)</u>	
		2007	2008
<u>I - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES</u>			
LIGUE DU CENTRE DE VOLLEY BALL	France Beach Volley Tour Tournoi National d'Orléans Samedi 6 et Dimanche 7 juin 2009 Ile Charlemagne	4 000	2 500
Sous-total I			2 500
<u>II – AIDE A TITRE EXCEPTIONNEL</u>			
U.S.E.P. DU LOIRET	70 ^{ème} anniversaire de la création de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré U.S.E.P. 45 Vendredi 30 janvier 2009 Parcours pédestre et pédagogique dans les rues d'Orléans « Jean Zay au berceau de l'U.S.E.P. »	-	800
Sous-total II			800
TOTAL I + II		4 000	3 300

N° 68 – Aides en faveur d'associations sportives à titre d'acompte sur les subventions de fonctionnement 2009.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Un crédit sera ouvert au budget primitif 2009 au titre de l'attribution de subventions aux associations sportives.

Compte-tenu des délais nécessaires à l'étude des dossiers de demandes de subvention des clubs orléanais, les propositions d'attribution des subventions annuelles de fonctionnement pour ces clubs seront soumises à une séance du Conseil Municipal de l'année 2009.

Dans cette attente, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé qu'un acompte de 50 % de la subvention de fonctionnement de l'année 2008 soit versé aux associations sportives dès le début de l'année 2009, sous réserve que le dossier de demande de subvention pour l'année 2009 ait été déposé à la Direction des Sports avant le 30 octobre 2008.

Les clubs dont le montant de l'acompte est inférieur à 80 € recevront l'intégralité de la subvention annuelle à l'issue de la séance du Conseil Municipal de l'année 2009 qui en déterminera le montant.

S'agissant des clubs avec lesquels un contrat d'objectifs a été conclu, il est prévu qu'ils reçoivent également en début de chaque année un acompte déterminé sur la base de l'aide financière qui leur a été attribuée l'année précédente au titre de leur fonctionnement courant, soit 60 % pour l'U.S.O. Football 45, l'U.S.O. Judo Jujitsu, le R.C.O., la S.M.O. Gymnastique, Orléans Basket, l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme, le Cercle d'Escrime Orléanais et le Budokan Karaté Orléans.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer aux associations sportives un acompte sur la subvention de fonctionnement 2009, dont le détail figure dans le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, T.S. 520 ».

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 NON PARTICIPATIONS
(Mme CARRE, M. LABED).

**Conseil Municipal du 19 décembre 2008
LISTE DES ACOMPTEES 2009**

NOMS DES CLUBS	Subvention fonctionnement 2008 (en €)	Acompte 2009 (en €)
U.S.O. Aïkido	1 000	500
A.L.L.S. Judo	2 700	1 350
E.C.O. France Shotokan	600	300
E.S.C.A.L.E. Thaïboxing	1 830	915
OKAMA	2 000	1 000
U.S.O. Karaté France Shotokan	1 000	500
U.S.O. Kendo Iaïdo	1 800	900
Centre de Qwan Ki Do du Val de Loire Orléans	800	400
Association J.L.P. Taekwondo Orléans	2 400	1 200
C.L.T.O. Badminton	8 300	4 150
A.L.L.S. Basket	6 300	3 150
Pieds Blancs Les Aydes Basket et autres activités	5 300	2 650
Académie Municipale de Billard	1 800	900
Orléans Carambole	1 400	700
Fun Bowlers	3 700	1 850
Loiret Bowling Team	1 400	700
Orléans Bowling Association	550	275
U.S.O. Bowling	1 500	750
Wallabies Orléans Bowling	2 000	1 000
Winner's Orléans	2 500	1 250
Boxing Club Victoria	2 800	1 400
Monzon Clay Boxing	1 300	650
Cercle Gambetta Orléans-Loiret	28 000	14 000
Union Cycliste Orléans	10 000	5 000
U.S. Orléans V.T.T.	2 100	1 050
A.L.L.S. Cyclo	500	250
Etape Solognote	400	200
Orléans Cyclo-Touriste	1 300	650
Poneys Club d'Orléans	3 000	1 500
A.S. Antillaise d'Orléans	450	225
Racing Club 45 Football	850	425

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

NOMS DES CLUBS	Subvention fonctionnement 2008 (en €)	Acompte 2009 (en €)
Déportivo Espagnol	6 300	3 150
E.S.C.A.L.E. Foot Ball	5 000	2 500
Football Club Réunionnais	500	250
U.S.O. Football Américain	7 600	3 800
Club de Floorball Orléanais	300	150
C.L.T.O. G.R.S.	2 500	1 250
Etoile Saint-Marc Gym détente	450	225
Saint-Vincent Sports Gymnastique	2 400	1 200
A.L.L.S. G.V.	450	225
Cercle Michelet Haltérophilie	12 000	6 000
Association Escale Hand	6 500	3 250
E.C.O. Hand Ball	7 100	3 550
U.S.O. Hand Ball	23 000	11 500
A.S. Handisport Orléanais	9 500	4 750
Inter Omnisports	6 200	3 100
C.L.T.O. Hockey sur Gazon	19 000	9 500
U.S.O. Echecs	2 200	1 100
Club Alpin Français d'Orléans	2 500	1 250
Cercle des Nageurs Orléans La Source	14 000	7 000
Enfants de Neptune Orléans	13 000	6 500
Aviron Club Orléans Olivet	12 000	6 000
Canoé Kayak Club Orléanais	6 100	3 050
U.S.O. Canoé Kayak	1 000	500
Cercle de la Voile du Centre	2 000	1 000
Amicale Boule Orléanaise	800	400
Union Pétanque Argonnaise (au titre des critères et de la Convention de Partenariat Sportif et Social)	26 000	13 000
U.S.O. Pétanque	500	250
Centre Subaquatique Orléans	2 500	1 250
Eau Vive Plongée Orléans	2 400	1 200
A.L.L.S. Randonnée	250	125
Etoile Saint-Marc Randonnée	350	175
U.S.O. Randonnée	250	125
U.S.O. Roller ACRO	2 200	1 100

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

NOMS DES CLUBS	Subvention fonctionnement 2008 (en €)	Acompte 2009 (en €)
Orléans La Source Rugby	15 000	7 500
U.S.O. Rugby	5 100	2 550
Orléans Loiret Hockey sur Glace "Les Renards"	15 500	7 750
A.S.O. Danse sur glace	4 800	2 400
U.S.O. Patinage Artistique	13 000	6 500
U.S.O. Patinage de vitesse	500	250
Amicale Mob Cross du Loiret	1 400	700
Ecurie Orléans	8 500	4 250
A.S.L. du C.H.R.O. Tennis	400	200
Tennis Saint-Marceau Orléans	8 200	4 100
U.S.O. Tennis	29 000	14 500
A.L.L.S. Tennis de Table	550	275
Saint-Marceau Orléans Tennis de Table	11 000	5 500
U.S.O. Tennis de Table	3 800	1 900
1 ^{ère} Compagnie d'Arc	2 200	1 100
U.S.O. Tir	2 000	1 000
Orléanais Triathlon Club 45	700	350
Aéro Club d'Orléans et du Loiret	2 000	1 000
Ecole de parachutisme du Centre	5 800	2 900
Para Club U.N.P. 45 Val de Loire	300	150
Sport Parachute Orléanais	200	100
Les Planeurs d'Orléans	900	450
E.C.O. Volley Ball	7 600	3 800
O.V.B.-U.S.O.	7 000	3 500
Entente Sourcienne Football	450	225
Samourai Club	550	275
A.S. de Course d'Orientation d'Orléans	2 500	1 250
A.S.P.T.T.	47 000	23 500
U.S.O.P.O.C.	1 000	500
Comité Directeur U.S.O.	8 550	4 275
A.L.L.S. Générale	500	250
Sous-total Associations Sportives	502 430	251 215

ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	Subvention fonctionnement 2008 (en €)	Acompte 2009 (en €)
Union Sportive Lycée Pothier	550	275
A.S. Jean Dunois	420	210
Etoile Sainte-Croix-Sainte-Euverte	950	475
A.S. Collège Anatole Bailly	140	-
La "Guépine" (Jean Zay)	400	200
A.S. Collège Etienne Dolet	280	140
A.S. Collège Jean Rostand	350	175
A.S. Lycée Voltaire	500	250
A.S. Collège Jeanne d'Arc	250	125
A.S. Collège Montesquieu	330	165
A.S. Collège Alain Fournier	240	120
A.S. Lycée Benjamin Franklin	450	225
A.S. Saint-Charles Orléans	130	-
A.S. Collège La Bolière	210	105
A.S. Collège Croix Saint-Marceau	150	-
A.S. Lycée Charles Péguy	320 €	160
A.S. Saint-Paul Bourdon Blanc	270	135
A.S. Collège Saint-Aignan	130	-
A.S. Université Orléans	3 000	1 500
Sous-total Associations Sportives Scolaires et Universitaire	8 520	4 260

CLUBS SOUS CONTRATS D'OBJECTIFS	Subvention fonctionnement 2008 (en €)	Acompte 2009 (en €)
U.S.O. Judo Jujitsu	290 000	174 000
Rugby Club Orléanais (R.C.O.)	270 000	162 000
S.M.O. Gymnastique	235 000	141 000
U.S.O. 45 Football	240 000	144 000
Orléans Basket	65 000	39 000
E.C.O. / C.J.F. Athlétisme	65 000	39 000
Cercle d'Escrime Orléanais	50 000	30 000
Budokan Karaté Orléans	35 000	21 000
Sous-total Clubs sous Contrats d'Objectifs	1 250 000	750 000
TOTAL GENERAL Clubs + A.S. Scolaires et Universitaire + Clubs sous Contrats d'Objectifs	1 760 950	1 005 475

N° 69 – U.S.O. Loiret Judo Jujitsu, S.M.O. Gymnastique et E.C.O. – C.J.F. Athlétisme. Renouvellement des partenariats. Approbation de contrats d'objectifs et de conventions de mise à disposition de locaux et d'éducateurs sportifs territoriaux.

M. PEZET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« I. Contexte

Les contrats d'objectifs conclus entre la Ville et les associations U.S.O. Loiret Judo Jujitsu, S.M.O. Gymnastique et E.C.O.-C.J.F. Athlétisme pour la période 2005-2008, arrivent à leur terme au 31 décembre 2008. Il convient donc de les renouveler.

Ces derniers, établis pour la période 2009 - 2012, précisent les obligations réciproques des clubs et de la Ville.

II. Engagements des co-contractants

2.1. Engagements des associations :

Dans le cadre de leur projet associatif, les clubs présentent tout d'abord leur stratégie et les principaux objectifs qu'ils se sont fixés.

Pour les atteindre, les clubs s'engagent à conduire, dans le cadre de ces conventions, des actions faisant référence aux axes d'interventions définis ci-après :

1. La formation des jeunes,
2. Les résultats sportifs et les performances,
3. La qualité de l'encadrement,
4. L'implication du club dans la vie de la cité,
5. Les actions de Développement Durable.

Chaque action se traduit par une fiche « objectifs » et est soumise à une évaluation selon les indicateurs définis dans celle-ci.

2.2. - Engagements de la Ville :

La Ville s'engage pour sa part :

- à assurer la mise à disposition des installations municipales nécessaires au fonctionnement des trois clubs selon un planning d'utilisation fixé en début de saison. Celle-ci est formalisée dans le cadre d'une convention de mise à disposition ;
- à soutenir les actions de promotion des clubs ;
- à soutenir les initiatives des trois clubs en matière d'organisation de manifestations exceptionnelles à Orléans. A cette occasion, la Ville se réserve le droit dans le cadre de l'intérêt public local et ponctuellement, la possibilité de verser des subventions exceptionnelles ;

- pour les clubs U.S.O. Loiret Judo Jujitsu et S.M.O. Gymnastique, à assurer respectivement la mise à disposition de Laurent THOMAS et de Christophe GUEMAS, éducateurs sportifs municipaux, dans le cadre d'une convention de mise à disposition ;
- à apporter une aide financière annuelle selon les modalités définies dans le contrat.

Modalités d'attribution de la subvention :

▪ La subvention sera en effet attribuée sous réserve du respect des conditions prévues et notamment sur la base :

- des fiches objectifs,
- du budget prévisionnel correspondant.

▪ En fonction de l'évaluation réalisée par le comité de suivi, la subvention annuelle pourra être :

- soit maintenue à la même hauteur,

- soit diminuée dans le cas :

1. d'une baisse de niveau significative des résultats sportifs,
2. si les objectifs définis n'ont pas été atteints,
3. si l'association présente des difficultés financières résultant notamment d'une mauvaise gestion de ses fonds ;

gestion de ses fonds ;

- soit supprimée dans le cas :

1. d'une cessation d'activité,
2. d'une mauvaise gestion budgétaire ou de ses activités qui seraient susceptibles de mettre en péril son existence et d'entraîner sa dissolution ;

- soit réévaluée dans le cas où des objectifs supérieurs auront été atteints ou auront été envisagés d'un commun accord avec le comité de suivi et qu'ils justifient un accroissement des moyens du club.

▪ Afin d'assurer un suivi régulier de leur situation financière, un échéancier précis devra être respecté par les clubs pour la transmission et la présentation des documents budgétaires et comptables.

▪ La Ville s'engage à apporter aux trois clubs une subvention annuelle de fonctionnement dont le montant de référence en 2008 est de :

- 290 000 € pour l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu,
- 235 000 € pour la S.M.O. Gymnastique,
- 65 000 € pour l' E.C.O.-C.J.F. Athlétisme.

III. Evaluation, accompagnement et suivi des activités de l'association

Les conditions de réalisation des objectifs et des actions définies à l'article 3 des conventions et auxquelles la Ville apporte son concours financier feront l'objet, chaque année, d'une évaluation sur les plans qualitatif et quantitatif, assurée par le comité de suivi composé :

- Pour la Ville :
 - du 2^{ème} Maire-Adjoint délégué aux Sports et à la Vie Associative,
 - du Conseiller Municipal délégué au sport de Haut Niveau,
 - de deux personnes de la Direction des Sports.
- Pour le club :
 - du Président et de son Trésorier,
 - et éventuellement d'une à deux autres personnes qualifiées de l'association.

Le comité de suivi se réunit autant que nécessaire et au minimum deux fois par an sur convocation de la Ville.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes des contrats d'objectifs à passer respectivement avec l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu, la S.M.O. Gymnastique et l'E.C.O.-C.J.F. Athlétisme pour les années 2009, 2010, 2011 et 2012 ;

2°) approuver les conventions de mise à disposition de locaux à passer avec chacun des trois clubs ;

3°) approuver les conventions de mise à disposition d'éducateurs sportifs territoriaux à passer avec l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu et la S.M.O. Gymnastique ;

4°) autoriser M. le Maire à signer lesdits contrats au nom de la Ville ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, T.S. 520 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 70 – Stade Fernand SAUGET et site de la Pomme de Pin. Attribution d'une subvention à l'A.S.P.T.T. Orléans. Approbation d'une convention.

Mme GRIVOT – *Il s'agit d'attribuer une subvention de 50 000 € à l'A.S.P.T.T. pour la gestion du stade Fernand Sauget. C'est un renouvellement de la convention.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'A.S.P.T.T. Orléans, club omnisports le plus important de l'agglomération, compte près de 3 300 adhérents et 23 sections.

Ses activités se déroulent principalement au sud d'Orléans et dans de nombreuses installations sportives.

Ainsi, le club utilise le Stade Fernand SAUGET et le site de la Pomme de Pin, propriétés de France Télécom, situés sur les communes d'Ardon et de Saint-Cyr-en-Val dans le cadre d'un bail emphytéotique expirant en 2024.

Ce site, outre quatre sections utilisatrices régulières, abrite également le siège social et les bureaux réservés aux permanents de l'association.

Compte tenu du rôle joué par cette association pour la promotion et le développement du sport à Orléans, la Ville a souhaité lui apporter une aide spécifique, afin de lui permettre de poursuivre ses activités et de faire face à ses obligations contractuelles liées à l'entretien du Stade Fernand SAUGET et du site de la Pomme de Pin, selon les termes du bail.

Ainsi, il a été décidé de conclure une convention entre la Ville et l'A.S.P.T.T. Orléans pour l'année 2009.

Celle-ci a pour objet de définir les conditions selon lesquelles la Ville apporte son concours financier à l'A.S.P.T.T. Orléans pour lui permettre de remplir sa mission d'entretien du stade Fernand SAUGET et du site de la Pomme de Pin appartenant à France Télécom.

1. Engagements de l'A.S.P.T.T. Orléans

En contrepartie de l'aide financière de la Ville, l'A.S.P.T.T. Orléans s'engage à poursuivre, conformément à son objet social et aux lois et règlements en vigueur, les actions suivantes :

➤ l'entretien du stade Fernand SAUGET et du site de la Pomme de Pin tel que défini dans le bail emphytéotique liant l'A.S.P.T.T. Orléans et France Telecom.

Dans le cadre de l'Agenda 21, l'association s'efforcera, dans la mesure du possible, de faire appel à une entreprise d'insertion locale pour l'entretien du site dont elle a la charge.

➤ les activités régulières et habituelles des sections de l'A.S.P.T.T. Orléans.

En accord avec la Ville, l'A.S.P.T.T. Orléans s'engage à assurer le fonctionnement général de ses sections dans le domaine de l'animation et de la promotion du sport.

2. Engagements de la Ville

Au titre de l'entretien du stade Fernand SAUGET et du site de la Pomme de Pin, la Ville s'engage à verser à l'A.S.P.T.T. Orléans une subvention de 50 000 €, afin de permettre à l'association de faire face à ses charges d'entretien.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le principe de renouvellement de cette forme de partenariat entre l'A.S.P.T.T. Orléans et la Ville d'Orléans pour l'année 2009 ;

2°) approuver les termes de la convention à passer avec l'A.S.P.T.T. Orléans pour l'année 2009, afin de définir les engagements des parties dans le cadre de l'entretien du stade Fernand SAUGET et du site de la Pomme de Pin ;

3°) décider de verser une subvention de 50 000 € à l'A.S.P.T.T. Orléans ;

4°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

5°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, T.S. 520 ».

ADOpte A L'UNANIMITE.

VIE ASSOCIATIVE

N° 71 – Maison des associations. Actualisation des tarifs.

Mme DE CHANGY, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 14 décembre 2007, actualisée annuellement, le Conseil Municipal a fixé les différents tarifs applicables à la Maison des Associations (46 ter, rue Sainte-Catherine), équipement destiné aux associations.

Il est proposé de mettre à jour ces tarifs sur la base d'une augmentation de 2,89 % pour les associations adhérentes et de 3,89 % pour les non adhérents et les cartes de photocopies.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs de la Maison des Associations ainsi que ceux des photocopies tels qu'ils sont fixés dans les tableaux ci-après ;

2°) rendre ces tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

3°) décider que, en cas d'inscription en cours d'année, les tarifs « associations adhérentes » relatifs à l'adhésion et à l'occupation des salles seront appliqués au prorata du nombre de mois entiers restant à courir entre le mois de l'inscription et la fin de l'année ;

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 752, T.S. 255 ».

ADOPTE PAR 53 VOIX
CONTRE 2.

Conseil Municipal du 19 décembre 2008

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2009

1/ TARIFS ASSOCIATIONS ADHERENTES (en €)			
	2009 (T.T.C.)	2009 (H.T.)	2008 (T.T.C.)
	(T.V.A. 19,6%)		
Adhésion moins de 50 adhérents	22,66	18,95	22,02
Adhésion plus de 50 adhérents	61,00	51,00	59,27
Tranche 1 (de 1 à 99 heures par an)	37,08	31,00	36,02
Tranche 2 (de 100 à 199 heures par an)	65,36	54,65	63,53
Tranche 3 (de 200 à 299 heures par an)	68,11	56,95	66,19
Tranche 4 (300 heures et plus par an)	72,60	60,70	70,54
Boîte aux lettres : tarif annuel (année civile)	9,81	8,20	9,54
Casier : tarif annuel (année civile)	9,81	8,20	9,54
Conférence ouverte au public et payante	11,30	9,45	10,96
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	63,33	52,95	61,51
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	90,96	76,05	88,41
Exposition Galerie sans vente - forfait journée	11,30	9,45	10,96
Exposition Galerie avec vente - forfait journée	15,43	12,90	15,01
Exposition Dimanche - forfait 1/2 journée	17,76	14,85	17,25
Occupation des salles le dimanche - tarif horaire	14,41	12,05	14,01

2/ TARIFS ASSOCIATIONS NON ADHERENTES ET PARTICULIERS (en €)			
	2009 T.T.C.	2009 H.T.	2008 T.T.C.
	(T.V.A. 19,6%)		
Occupation des salles en semaine - tarif horaire	12,38	10,35	11,92
Occupation des salles le dimanche - tarif horaire	17,16	14,35	16,53
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	75,71	63,30	72,84
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	120,38	100,65	115,87
Exposition Galerie sans vente - forfait journée	18,24	15,25	17,55
Exposition Galerie avec vente - forfait journée	25,24	21,10	24,28
Exposition Dimanche - forfait 1/2 journée	28,64	23,95	27,54

3/ TARIFS PHOTOCOPIES (en € T.T.C.)			
	2009	A l'unité	2008
Carte 500 photocopies	34,80	0,07	33,50
carte 115 photocopies	11,20	0,10	10,80
carte 50 photocopies	5,95	0,12	5,70

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET ELECTIONS

N° 72 – Location des salles municipales. Actualisation des tarifs.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Direction des Affaires Administratives et la Direction de la Vie des Quartiers assurent la location de plusieurs salles municipales à vocation de conférences, de réunions, de salles des fêtes ou d'activités.

Les équipements concernés sont les suivants :

Salles polyvalentes équipées d'offices :

- Eiffel,
- Belle Croix,
- Foyer Saint Vincent,
- Salons du Château de Charbonnière,
- Pavillon d'accueil du Château de Charbonnière,
- Madeleine,
- Paul Gauguin,
- La Cigogne,
- Albert Camus,
- Yves Montand,
- Fernand Pellicer.

Salle non-équipée d'un office :

- Chats ferrés.

Un travail de simplification de la procédure de réservation, des tarifs, des horaires de l'ensemble des salles municipales est en cours. Ces propositions seront examinées en concertation avec les adjoints et élus de quartier.

Dans cette attente, il convient d'augmenter au 1^{er} janvier 2009, les tarifs de location des salles visées ci-dessus de 2,89 % en moyenne par rapport à l'année 2008 pour l'ensemble des tranches horaires prédéfinies ou des forfaits adoptés actuellement.

Les tarifs sont majorés de 50 % lorsque les salles sont louées par des associations ou des personnes extérieures à Orléans.

Le montant de la caution est inchangé (450 € par location, à l'exception de la salle Eiffel où elle est fixée à 610 €).

Une caution supplémentaire, fixée à 250 € sera demandée pour la mise à disposition courant 2009 d'un kit de sonorisation et d'un écran ; cette mise à disposition sera effectuée à titre gracieux.

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

Le montant des recettes est évalué à 93 500 € pour l'ensemble de ces salles en 2008.

Enfin, il est précisé qu'il ne sera pas facturé de dépassement d'horaires ni de pénalités pour toutes les occupations du 24 décembre et de la Saint Sylvestre de l'année 2009 ; de même, il ne sera pas appliqué de pénalités à l'occasion de la Fête Nationale et de la Fête de la Musique pour des dépassements au-delà de minuit.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'ensemble des nouveaux tarifs de location des salles municipales gérées par la Direction des Affaires Administratives et des Elections de la Ville ;

2°) décider de la mise en application des ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2009 ».

**ADOPTE PAR 53 VOIX
CONTRE 2.**

INTERVENTION DU PERSONNEL D'ENTRETIEN

	Tarif horaire (en €)	
	au 1 ^{er} janvier 2008	au 1 ^{er} janvier 2009
forfait horaire intervention équipe de nettoyage	19,50	20

CAUTION (en €)

	Salle	Matériel Audiovisuel
Chats ferrés	450	250
Charbonnière	450	250
Yves Montand	450	250
Cigogne	450	250
Belle Croix	450	250
Madeleine	450	250
Paul Gauguin	450	250
Saint-Vincent	450	250
Albert Camus	450	250
Pellicer	450	250
Eiffel	610	250

Salles de réunion des mairies de proximité

(Contenance variable : 20 à 30 places)

Tranches horaires	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2008		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2009	
	en € par tranche horaire		en € par tranche horaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
9 h à 13 h	18,70	22,40	19,23	23,00
13 h à 17 h				
17 h à 20 h	14,00	16,80	14,46	17,30
20 h à 24 h	18,70	22,40	19,23	23,00

L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.
Le montant de la caution est fixé à 450 €.

Salle des Chats Ferrés

(80 places assises en conférence)

Tranches horaires	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2008		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2009	
	en € par tranche horaire		en € par tranche horaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<i>Du lundi au samedi</i>				
9 h à 13 h 13 h à 17 h 17 h à 20 h 20 h à 24 h	25,10	30,00	25,84	30,90
<i>Le dimanche</i>				
9 h à 13 h 13 h à 17 h 17 h à 20 h	28,60	34,20	29,43	35,20
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	40,35	48,20	41,47	49,60
2 réunions par semaine	60,70	72,50	62,37	74,60
3 réunions par semaine	70,80	84,70	72,91	87,20
La réunion ne doit pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers. Le montant de la caution est fixé à 450 €.				

Château de Charbonnière

(120 places assises pour un repas)

Tranches horaires	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2008		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2009	
	en € par tranche horaire		en € par tranche horaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
1. PARC (partie privative)				
<i>Du lundi au vendredi</i> forfait journalier	187,60	224,40	193,06	230,90
<i>Forfait week end</i> Particuliers - Associations	424,90	508,20	437,20	522,90
2. CHATEAU (salons du rez-de-chaussée)				
<i>Du lundi au vendredi matin</i> 9 h à 13 h 13 h à 17 h 17 h à 20 h 20 h à 24 h Au-delà de 24 h (par heure)	84,86	101,50	87,29	104,40
<i>Forfait week-end</i> * Forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective du vendredi soir 17h au lundi matin 7h	531,38	635,50	546,74	653,90
3. OFFICE	118,48	141,70	121,90	145,80
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers. Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Château de Charbonnière (suite)

(32 places assises pour un repas)

Tranches horaires	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2008		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2009	
	en € par tranche horaire		en € par tranche horaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
4. PAVILLON d'ACCUEIL				
Particuliers et Associations				
<i>Du lundi au jeudi</i>				
9 h à 13 h				
13 h à 17 h				
17 h à 20 h	39,83	47,60	40,97	49,00
20 h à 24 h				
Au-delà de 24 h (par heure)	23,65	28,30	24,33	29,10
<i>Forfait week-end</i>				
* Forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective du vendredi soir 17h au lundi matin 7h	138,65	165,80	142,64	170,60
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers. Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle Yves Montand

(120 places assises en conférence- 100 places assises en banquet)

Tranches horaires	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2008		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2009	
	en € par tranche horaire		en € par tranche horaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
1. GRANDE SALLE				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
9 h à 13 h				
13 h à 17 h				
17 h à 20 h	29,11	34,80	29,93	35,80
20 h à 24 h				
24 h - 1 h du matin	21,53	25,70	22,07	26,40
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective si location jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h)	221,38	264,80	227,84	272,50
* forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective si location jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3 h à 9 h)	262,07	313,40	269,65	322,50
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end				
* forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective si location jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h)	264,92	317,20	272,91	326,40
* forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective si location jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3 h à 9 h)	302,5	361,8	311,29	372,30
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	40,34	48,20	41,47	49,60
2 réunions par semaine	60,69	72,60	62,46	74,70
3 réunions par semaine	70,82	84,70	72,91	87,20
La réunion ne devra pas dépasser 4 h				
2. OFFICE	55,23	66,00	56,77	67,90
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers. Le montant de la caution est fixé à 450 €.				

Salle Yves Montand (suite)

(30 places assises)

Tranches horaires	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2008		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2009	
	en € par tranche horaire		en € par tranche horaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<u>2. PETITE SALLE</u>				
<i><u>Du lundi au vendredi</u></i>				
9 h à 13 h				
13 h à 17 h				
17 h à 20 h	13,36	16,00	13,80	16,50
20 h à 24 h				
24 h - 1 h du matin				
<i><u>Forfait week end</u></i>				
9 h à 13 h				
13 h à 17 h				
17 h à 20 h	19,92	23,80	20,48	24,50
20 h à 24 h				
au-delà de 24 h (par heure dans la limite horaire autorisée)	17,45	20,90	17,98	21,50
<i><u>Forfait mensuel</u></i>				
1 réunion par semaine	32,26	38,60	33,19	39,70
2 réunions par semaine	51,75	61,90	53,26	63,70
3 réunions par semaine	56,77	67,90	58,44	69,90
La réunion ne devra pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers. Le montant de la caution est fixé à 450 €.				

Salle de la Cigogne

(150 places assises en conférence)

(120 places en banquet)

Tranches horaires	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2008		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2009	
	en € par tranche horaire		en € par tranche horaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<u>I. GRANDE SALLE</u>				
<i>du lundi au vendredi</i>				
9 h à 13 h				
13 h à 17 h				
17 h à 20 h	29,11	34,80	29,93	35,80
20 h à 24 h				
au-delà de 24 h (par heure)				
Horaires limités à 24 h du lundi au jeudi et à 3 h le vendredi	21,58	25,80	22,16	26,50
<i><u>Forfait week end</u></i>				
<i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* Forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective si location jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 1h à 9h)	221,38	264,80	227,84	272,50
* Forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective si location jusqu'à 5 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9h)	270,67	323,70	278,43	333,00
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end				
* Forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective si location jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 1h à 9h)	265,23	317,20	272,91	326,40
* Forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective si location jusqu'à 5 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9h)	302,59	361,90	311,37	372,40
<i><u>Forfait mensuel</u></i>				
1 réunion par semaine	40,34	48,20	41,47	49,60
2 réunions par semaine	60,60	72,50	62,37	74,60
3 réunions par semaine	70,73	84,60	72,74	87,00
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
<u>2. OFFICE</u>	55,28	66,10	56,86	68,00
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers. Le montant de la caution est fixé à 450 €.				

Salle de la Cigogne (suite)

(70 places assises en conférence)

(50 places en banquet)

Tranches horaires	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2008		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2009	
	en € par tranche horaire		en € par tranche horaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
2. PETITE SALLE				
<i>du lundi au vendredi</i>				
9 h à 13 h				
13 h à 17 h				
17 h à 20 h	25,11	30,00	25,84	30,90
20 h à 24 h du lundi au jeudi				
au-delà de 24 h (par heure) le vendredi jusqu'à 3 h	16,89	20,20		
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective si location jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5 h à 9h)	140,77	168,37	144,82	173,20
* forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective si location jusqu'à 5 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5 h à 9h)	118,01	141,10	121,40	145,20
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	34,64	41,40	35,62	42,60
2 réunions par semaine	47,66	57,00	49,08	58,70
3 réunions par semaine	60,64	72,50	62,37	74,60
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers. Le montant de la caution est fixé à 450 €.				

Salle Belle Croix

(100 places assises en conférence- 80 places assises en banquet)

Tranches horaires	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2008		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2009	
	en € par tranche horaire		en € par tranche horaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<u>I. SALLE</u>				
<i>du lundi au vendredi midi</i> 9 h à 13 h 13 h à 17 h 17 h à 20 h 20 h à 24 h	29,11	34,80	29,93	35,80
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i> *forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 1h à 9 h)	185,64	222,00	190,97	228,40
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne devant pas dépasser 4 h	40,34 60,60 70,82	28,20 72,50 84,70	24,25 62,37 72,91	29,00 74,60 87,20
<u>2. OFFICE</u>	53,88	64,40	55,43	66,30
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers. Le montant de la caution est fixé à 450 €.				

Salle de la Madeleine

(120 places assises en conférence- 100 places en banquet / petite salle : 30 places assises)

Tranches horaires	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2008		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2009	
	en € par tranche horaire		en € par tranche horaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<u>1. GRANDE SALLE ET SALLE CONTIGUË</u>				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
9 h à 13 h				
13 h à 17 h				
17 h à 20 h	29,11	34,80	29,93	35,80
20 h à 24 h				
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
*forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective autorisée jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 1h à 9h)				
	221,38	264,80	227,84	272,50
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	40,34	48,20	41,47	49,60
2 réunions par semaine	60,64	72,50	62,37	74,60
3 réunions par semaine	70,64	84,50	72,74	87,00
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
<u>2. PETITE SALLE</u>				
<i>du lundi au vendredi</i>				
9 h à 13 h				
13 h à 17 h				
17 h à 20 h	13,36	16,00	13,80	16,50
20 h à 24 h				
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	32,26	38,50	33,11	39,60
2 réunions par semaine	51,70	61,80	53,18	63,60
3 réunions par semaine	56,77	67,90	58,28	69,70
La réunion ne doit pas dépasser 4 h				
<u>3. OFFICE</u>				
	55,28	66,10	56,86	68,00
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers Le montant de la caution est fixé à 450 €.				

Salle Paul Gauguin

(80 places assises en conférence - 60 places en banquet)

Tranches horaires	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2008		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2009	
	en € par tranche horaire		en € par tranche horaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<u>I. SALLE</u>				
<i>Du lundi au vendredi</i> 9 h à 13 h 13 h à 17 h 17 h à 20 h 20 h à 24 h	29,11	34,80	29,93	35,80
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
*forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective autorisée jusqu'à 24h dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 24h à 9h)	147,59	176,50	151,84	181,60
*forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective autorisée jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3 h à 9 h)	180,02	215,30	185,20	221,50
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	40,34	48,20	41,47	49,60
2 réunions par semaine	60,64	72,50	62,37	74,60
3 réunions par semaine	70,65	84,50	72,74	87,00
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
<u>2. OFFICE</u>	55,29	66,10	56,86	68,00
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers. Le montant de la caution est fixé à 450 €.				

Salle du Foyer Saint-Vincent

(60 places en conférence - 50 places en banquet)

Tranches horaires	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2008		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2009	
	en € par tranche horaire		en € par tranche horaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<i>Du lundi au vendredi</i> 9 h à 13 h 13 h à 17 h 17 h à 20 h 20 h à 24 h	21,58	25,80	22,24	26,60
<i>Forfait week end</i> Forfait pour une utilisation le samedi de 9 h à 20 h et le dimanche de 9h à 20h	88,35	105,70	90,97	108,80
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne devant pas dépasser 4 h	40,34 60,69 70,82	48,20 72,60 84,70	41,47 62,46 72,91	49,60 74,70 87,20
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers. Le montant de la caution est fixé à 450 €.				

Salle Albert Camus

(70 places assises en banquet)

Tranches horaires	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2008		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2009	
	en € par tranche horaire		en € par tranche horaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<u>I. SALLE</u>				
<i>Du lundi au jeudi</i>				
9 h à 13 h				
13 h à 17 h				
17 h à 20 h	29,10	34,80	29,93	35,80
20 h à 24 h				
au-delà de 24 h (par heure)				
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* forfait du samedi 9 h jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche et le dimanche jusqu'à 24 h (avec interruption de 1 heure à 9 heures)	185,55	221,92	190,89	228,30
* forfait du samedi 9 h jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche et le dimanche jusqu'à 24 h (avec interruption de 24 heures à 9 heures)	220,97	264,28	227,34	271,90
* forfait du samedi 9 h jusqu'à 5 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche et le dimanche jusqu'à 24 h (avec interruption de 5 heures à 9 heures)	256,29	306,52	263,71	315,40
* si cette salle est louée <u>en même temps</u> que la petite salle jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche	256,29	306,52	263,71	315,40
* si cette salle est louée <u>en même temps</u> que la petite salle jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche	274,00	327,70	281,94	337,20
* si cette salle est louée <u>en même temps</u> que la petite salle jusqu'à 5 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche	291,66	348,83	300,08	358,90
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	40,38	48,29	41,56	49,70
2 réunions par semaine	60,60	72,48	62,37	74,60
3 réunions par semaine	70,82	97,08	83,53	99,90
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
<u>2. OFFICE</u>	55,29	66,13	56,86	68,00
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers. Le montant de la caution est fixé à 450 €.				

Salle Albert Camus (suite)

(30 places assises en conférence)

Tranches horaires	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2008		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2009	
	en € par tranche horaire		en € par tranche horaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<u>3. PETITE SALLE</u>				
<i>du lundi au vendredi</i>				
9 h à 13 h				
13 h à 17 h				
17 h à 20 h				
20 h à 24 h	13,36	16,00	13,80	16,50
au-delà de 24 h (par heure dans la limite autorisée)				
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	32,26	38,60	33,19	39,70
2 réunions par semaine	51,75	61,90	53,26	63,70
3 réunions par semaine	56,77	67,90	58,44	69,90
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers. Le montant de la caution est fixé à 450 €.				

Salle Fernand Pellicer

Tranches horaires	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2008		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2009	
	en € par tranche horaire		en € par tranche horaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
SALLE de 450 m² (parquet et carrelage 300+150 m²)				
450 places debout 250 en banquet				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
9 h à 13 h				
13 h à 17 h				
17 h à 20 h	69,32	82,90	71,32	85,30
20 h à 24 h				
Au-delà de 24 heures (par heure) jusqu'à 3h	41,62	49,80	42,81	51,20
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective autorisée jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9 h)				
	398,60	476,70	410,12	490,50
SALLE de 300 m² en parquet				
300 places debout, 170 en banquet				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
9 h à 13 h				
13 h à 17 h				
17 h à 20 h	43,32	51,80	44,56	53,30
20 h à 24 h				
Au-delà de 24 heures (par heure) jusqu'à 3h	25,95	31,00	26,67	31,90
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective autorisée jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9 h)				
	355,28	424,90	365,55	437,20
NB Cette salle ne peut être louée seule avec la cuisine car elle n'est pas mitoyenne avec ce local				
SALLE de 150 m² en carrelage				
150 places debout, 80 places en banquet				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
9 h à 13 h				
13 h à 17 h				
17 h à 20 h	33,78	40,40	34,78	41,60
20 h à 24 h				
Au-delà de 24 heures (par heure) jusqu'à 3h	20,76	24,80	21,32	25,50
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective autorisée jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9 h)				
	173,29	207,30	178,34	213,30

Tranches horaires	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2008		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2009	
	en € par tranche horaire		en € par tranche horaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
SALLE foyer club de 80 m² 80 places debout ou 40 couverts				
<u>Du lundi au vendredi</u>				
9 h à 13 h				
13 h à 17 h				
17 h à 20 h	31,15	37,20	32,02	38,30
20 h à 24 h				
Au-delà de 24 heures (par heure) jusqu'à 3h	19,06	23,44	20,15	24,10
<u>Forfait week end</u> <u>du samedi 9 h au dimanche 24 h</u> * forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective autorisée jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9 h)	95,33	114,00	98,08	117,30
NB : cette salle sera louée seule sans cuisine le week end : l'office étant réservé en priorité aux occupants des grandes salles				
<u>Forfaits mensuels</u> <u>Pour une tranche horaire forfaitaire limitée à 4h maximum</u>				
<u>Grande salle de 450 m²</u>				
1 réunion par semaine	86,81	103,80	89,30	106,80
2 réunions par semaine	112,61	134,70	115,89	138,60
3 réunions par semaine	138,65	165,20	142,14	170,00
<u>Salle de 300 m²</u>				
1 réunion par semaine	60,69	72,50	62,37	74,60
2 réunions par semaine	86,65	103,60	89,13	106,60
3 réunions par semaine	112,61	134,60	115,80	138,50
<u>Salle de 150 m²</u>				
1 réunion par semaine	40,34	48,20	41,47	49,60
2 réunions par semaine	60,60	72,50	62,37	74,60
3 réunions par semaine	70,82	84,70	72,91	87,20
<u>Salle de 80 m² - Foyer club</u>				
1 réunion par semaine	34,64	41,40	35,62	42,60
2 réunions par semaine	47,66	57,00	49,08	58,70
3 réunions par semaine	60,60	72,50	62,37	74,60
<u>OFFICE</u> louée en fonction de tranches horaires de 4h l'office est louée en fonction des secteurs réservés	129,97	155,40	133,70	159,90
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers. Le montant de la caution est fixé à 450 €.				

Salle Eiffel

(250 places assises en banquet et 400 en conférence)

Tranches horaires	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2008		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2009	
	en € par tranche horaire		en € par tranche horaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<i>Du lundi au vendredi</i>				
9 h à 13 h				
13 h à 17 h				
17 h à 20 h	66,00	78,90	67,89	81,20
20 h à 24 h				
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* forfait unique quelle que soit la tranche effective si location jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (hors mobilier) avec interruption de 1 h à 9 h	450,60	538,90	463,63	554,50
* forfait unique quelle que soit la tranche d'occupation effective si location jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (hors mobilier) avec interruption de 3 h à 9 h	632,42	756,40	650,67	778,20
OFFICE	90,99	107,90	92,81	111,00
MOBILIER				
chaise	0,56	0,70	0,59	0,70
table	2,41	3,00	2,51	3,00
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers. Le montant de la caution est fixé à 610 €.				

N° 73 – Régie des opérations funéraires. Actualisation des tarifs.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Régie des Opérations Funéraires créée en 1998 assure pour le compte des familles ou des entreprises de pompes funèbres des prestations de fossoyage, d'inhumation, d'exhumation, de dépôt d'urnes et portage lors de cérémonies, qui relèvent de la mission de service public définie par la loi.

Les moyens utilisés par ce service pour réaliser les travaux sont mis à disposition par la Ville d'Orléans qui se fait rembourser les frais de personnel et d'immobilisation de matériel ou de bâtiments.

Les tarifs des prestations réalisées par la Ville doivent se situer dans un cadre concurrentiel par rapport à ceux des entreprises privées.

Ainsi, il est proposé d'actualiser l'ensemble des tarifs pour l'année 2009 en lui appliquant une hausse moyenne de 2,89 %.

L'ensemble des tarifs figure en annexe.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) adopter la nouvelle grille tarifaire pour les prestations funéraires réalisées par la Régie des Opérations Funéraires telle qu'elle est proposée en annexe ;

2°) décider de la mise en application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2009 ».

**ADOPTE PAR 53 VOIX
CONTRE 2.**

**RÉGIE DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2009**

Place de l'Etape - 45040 Orléans Cédex 1 - Tél : 02-38-79-25-51
Boulevard Lamartine - 45000 Orléans - Tél : 02-38-79-22-45

Nature de la prestation	Tarifs 2008 (en €)	Tarifs 2009 (en €)		
	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
<u>A - Fossoyage mécanique</u>				
à 1,50 m	322	275,92	54,08	330
2 m	386	331,10	64,90	396
2,50 m	582	499,16	97,84	597
3m	711	609,53	119,47	729
<u>B - Fossoyage pleine terre</u>				
<u>Manuel (cimetière de quartier)</u>				
à 1,00 m	121	103,68	20,32	124
à 1,50 m	366	313,55	61,45	375
2 m	488	418,06	81,94	500
2,50 m	650	556,86	109,14	666
3m	813	696,49	136,51	833
<u>C - Travaux terrassement mécanique pour travaux</u>				
à 1 m	170	145,48	28,52	174
à 1,50 m	341	292,64	57,36	350
2 m	439	376,25	73,75	450
2,50 m	610	522,58	102,42	625
3m	854	731,61	143,39	875
<u>D - Exhumations</u>				
<u>Pour chaque exhumation</u>				
- Exhumation adulte	81	69,40	13,60	83
- Enfant ou corps réduit	50	42,64	8,36	51
<u>E - Dépôt d'urnes</u>				
en fosse	121	103,68	20,32	124
en colombarium	42	35,95	7,05	43
dépose cendres jardin souvenir	42	35,95	7,05	43
<u>F - Porteurs</u>				
1 porteur	42	35,95	7,05	43
2 porteurs	81	69,40	13,60	83
3 porteurs	121	103,68	20,32	124
4 porteurs	163	139,63	27,37	167
<u>G - Personnel mis à disposition</u>				
tarif horaire	42	35,95	7,05	43

N° 74 – Concessions et taxes funéraires dans les cimetières. Actualisation des tarifs.

Mme SAUVEGRAIN – *Il y a à la fois cette même augmentation des tarifs et puis le principe de la création d'une nouvelle durée de 50 ans pour les columbaria et les caveaux pour les urnes.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville gère quatre cimetières situés sur son territoire et met à la disposition des usagers qui veulent fonder des sépultures individuelles, collectives ou familiales, des concessions de terrain ou des emplacements pour les urnes cinéraires.

Les concessions sont attribuées en contrepartie d'un capital, qui prend en compte la surface et la durée de concession des terrains concédés qui est de 15 ans, de 30 ans ou de 50 ans selon des dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour l'année 2009, une nouvelle durée de 50 ans est proposée pour les columbaria et les caveaux pour les urnes, conformément à ce qui est déjà proposé pour les concessions traditionnelles.

Il est proposé d'appliquer une hausse de 2,89 % en moyenne sur l'ensemble des tarifs de 2008.

L'ensemble des tarifs figure en annexe.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs de vente des concessions, des équipements de l'espace cinéraire, du caveau provisoire et de la taxe d'inhumation, tels qu'ils sont proposés dans le tableau annexe ;

2°) approuver le principe de la création d'une nouvelle durée de 50 ans pour les columbaria et les caveaux pour les urnes à compter du 1^{er} janvier 2009, ainsi que les tarifs correspondants ;

3°) décider de la mise en application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

4°) décider que les enlèvements de matériaux encombrants abandonnés sur place seront facturés aux entreprises en fonction du coût avancé par les services de la ville ;

5°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 026, article 70311, T.S. 421 ».

ADOPTE PAR 49 VOIX
CONTRE 6.

TARIFS DES CONCESSIONS

à compter du 1^{er} janvier 2009

DURÉE	EMPLACEMENTS NATURE	TARIFS (en €)	
		2008	2009
	I) CONCESSIONS DE CIMETIERES		
15 ans	- Fosse*	155	159
30 ans	- Fosse*	391	401
30 ans	- Caveau	454	465
50 ans	- Fosse*	694	711
50 ans	- Caveau	873	895
	* Il n'est pas créé de fosse dans les cimetières de quartiers. Les tarifs y afférents ci-dessus seront utilisés seulement lors du renouvellement.		
	II) ESPACE CINÉRAIRE		
15 ans	Columbarium Prestige	1 514	1 552
30 ans	Columbarium Prestige	2 163	2 217
50 ans	Columbarium Prestige	-	3 104
15 ans	Columbarium CC 10 superposé	756	775
30 ans	Columbarium CC 10 superposé	1 081	1 108
50 ans	Columbarium CC 10 superposé	-	1 552
15 ans	cavurne avec monument	454	465
30 ans	cavurne avec monument	573	587
50 ans	cavurne avec monument	-	750
	III) CONCESSIONS AVEC CAVURNES		
15 ans	Concession (0,80 m X 0,80m)	240	246
30 ans	Concession (0,80 m X 0,80m)	302	310
50 ans	Concession (0,80 m X 0,80m)	385	395
	IV) CONCESSIONS POUR URNES (terrains nus)		
15 ans	Concession (0,80 m X 0,80m)	62	64
30 ans	Concession (0,80 m X 0,80m)	124	127
50 ans	Concession (0,80 m X 0,80m)	207	212
	V) RENOUELEMENT DE L'ESPACE CINERAIRE (II), des CAVURNES (III) et des CONCESSIONS POUR URNES(IV)		
15 ans	Concession (0,80 m X 0,80m)	62	64
30 ans	Concession (0,80 m X 0,80m)	124	127
50 ans	Concession (0,80 m X 0,80m)	207	212
	VI) CAVEAU PROVISOIRE		
	- 1 jour de dépôt	41	42
	- 2 ^{ème} jour et suivants (par jour)	9	9
	- au-delà du 30 ^{ème} jour (par jour)	14	14

DURÉE	EMPLACEMENTS NATURE	TARIFS (en €)	
		2008	2009
	VII) REDEVANCE POUR PRESTATIONS RENDUES Enlèvement aux frais avancés de la ville de matériaux encombrants au delà d'un délai d'1 mois. Facturation en fonction du coût de l'opération par les services de la Ville.		
	VIII) TAXE D'INHUMATION	31	32

N° 75 – Agents recenseurs de la population. Révision de la rémunération.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de proposer un nouveau mode de rémunération de ces agents, puisque le recensement a lieu maintenant tous les ans. Il faut permettre que les portes s'ouvrent pour que le recensement puisse avoir lieu.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« I – Rappel de la procédure mise en place depuis 2004

Les objectifs du recensement de la population sont :

- ✓ établir les populations légales de chaque commune ou circonscription administrative ;
- ✓ fournir des données socio-démographiques détaillées sur les individus et étudier les évolutions de la population ;
- ✓ dénombrer les logements et décrire leurs caractéristiques.

Le recensement de la population qui était organisé tous les 8 ou 9 ans a lieu depuis 2004 tous les ans par sondage dans les communes de plus de 10 000 habitants où il porte sur un échantillon de 8 % du nombre total de logements que comporte la commune.

Au terme d'un cycle de 5 ans, c'est à dire fin 2008, 40 % de la population des villes de plus de 10 000 habitants aura été recensée.

Les chiffres de la population légale seront disponibles pour toutes les communes fin 2008. Authentifiés par décret, ces chiffres entreront en vigueur au 1er janvier 2009. Ils remplaceront les derniers chiffres de population légale issus du recensement de 1999.

La collecte des informations est confiée aux communes sous le contrôle de l'I.N.S.E.E. L'Etat verse une dotation forfaitaire aux communes qui assument les dépenses, essentiellement en personnel.

A Orléans, le coût de la collecte s'élève chaque année à environ 26 500 € pour les seules charges du personnel directement affectées au recensement, tandis que la dotation perçue en 2007 était de 19 127 €.

II - Le mode de recrutement et de rémunération des agents recenseurs

Jusqu'en 2007, le mode de recrutement s'appuyait sur la base d'une trentaine d'agents sûrs et fidèles qui a progressivement diminué au fil des ans. La campagne 2008 a été compliquée en raison de problèmes de recrutement et du manque de motivation des agents quant à la qualité et au rythme du travail. En raison d'une très forte mobilisation de l'encadrement, la collecte s'est cependant soldée par des résultats satisfaisants (2,84 % de logements non enquêtés).

Toutefois, il apparaît que le nouveau mode de collecte par échantillon statistique chaque année rencontre de plus en plus de difficultés au niveau de sa mise en œuvre du fait de la faible mobilisation des habitants.

Il importe donc que les nouveaux recrutés répondent désormais à un profil de poste plus « commercial » pour se faire ouvrir les portes des logements et disposent d'un niveau de connaissances générales suffisant et d'une « capacité à convaincre ».

Pour le recensement de 2009, il est proposé de rendre le mode de rémunération plus incitatif quant au rythme de travail et à la qualité du résultat final.

La rémunération proposée pour 2009 prévoit notamment une prime de 80 €. Cette prime serait attribuée sur la base des critères suivants :

- respect des délais imposés chaque semaine,
- collecte complète des informations sur les adresses confiées,
- bonne tenue du cahier de tournée,
- ponctualité avec les habitants et les contrôleurs,
- rigueur et organisation du travail.

Par ailleurs, un rééquilibrage est proposé afin de mieux rémunérer la feuille de logement et d'assurer ainsi une meilleure équité entre les agents en fonction des quartiers qu'ils recensent :

- Feuille de logement enquêté : 2 € l'unité,
- Feuille de logement non enquêté : 1,60 € l'unité,
- Bulletin individuel : 0,80 € l'unité,
- Forfait par demi-journée de formation : 35 €,
- Logements visités pour la préparation de la collecte : 0,40 € par logement (tournée de reconnaissance, mise sous pli et distribution du courrier).

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du nouveau mode de rémunération des agents recenseurs décrit dans le rapport ;

2°) d'appliquer ces nouvelles dispositions à compter du 1^{er} janvier 2009 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PERSONNEL

N° 76 – Direction Générale des Services Techniques. Convention de mise à disposition de certains services auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'un avenant.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit du renouvellement pour un an de la convention de mise à disposition de certains de nos Services Techniques auprès de l'AgglO.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le principe de la mise à disposition de certains services relevant de la Direction Générale des Services techniques au profit de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO) pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire et de la plate-forme du tramway fait l'objet d'une convention couvrant une période comprise entre 2006-2008.

La convention a été signée le 29 mai 2006 entre les deux collectivités, dans le cadre des dispositions de l'article L. 5211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et a pour principales caractéristiques :

- la mise à disposition d'une partie des services rattachés à la Direction Générale des Services Techniques : services « études et travaux neufs », « voirie – entretien – propreté (prestation propreté exclue) », « entretien – éclairage public » et « déplacements » de la Direction de la Voirie, et services « projets – travaux – fleurissement » et « technique et gestion du patrimoine végétal » de la Direction des Espaces Verts ;
- la réalisation en régie communautaire de missions qui étaient auparavant réalisées sous la responsabilité de la commune et refacturées à la Communauté d'Agglomération (missions d'ingénierie et missions opérationnelles) ;
- le remboursement par l'AgglO à la Ville d'Orléans des frais de fonctionnement du service mis à disposition, hors frais indirects, se fera dans la limite des budgets votés par l'AgglO.

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2008.

La Ville et l'AgglO souhaitent la reconduire par voie d'avenant pour une période d'un an. Cette période supplémentaire sera mise à profit pour étudier les conséquences des orientations ou décisions prises dans le cadre du projet de mandature 2008-2014, plus particulièrement celles relatives à la refonte de l'intérêt communautaire et à la mutualisation de services entre les communes et la Communauté d'Agglomération dans le domaine de la voirie. Elle permettra également de faire une évaluation de ce dispositif de mise à disposition de service.

Cet avenant a donc pour objet de prolonger d'une année la convention de mise à disposition de service du 29 mai 2006.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant à la convention de mise à disposition de certains services relevant de la Direction Générale des Services Techniques de la Ville au profit de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire et de la plate-forme du tramway, afin de prolonger d'une année cette mise à disposition ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 77 – Direction Générale du Développement. Mise à disposition individuelle du directeur auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbaton d'une convention.

Mme SAUVEGRAIN – *C'est la même chose pour le principe de la mise à disposition de notre Directeur Général du Développement.*

Mme MIKO – *Pardon, M. le Maire. Je voudrais juste faire une petite intervention. Même si, pour la plupart, nous votons pour la mutualisation d'une manière générale, peut-être peut-on parler de mutualisation, de Services partagés, des Services 100 % AggLO ou de Services 100 % mairie. C'est difficile parfois de s'y retrouver quand tous les acteurs de la vie locale, tous les élus n'ont pas été admis dans la concertation, quand certains de ces agents partagent leur temps entre la mairie et l'AggLO et semblent, pour certains, avoir des difficultés à cumuler deux postes à mi-temps - je parle de la mutualisation d'une manière générale – qui mériteraient peut-être un temps plein chacun.*

Je n'invente rien. La mutualisation ne peut obéir à un schéma de domination imposé par une Ville centre aux autres collectivités. Elle ne peut obéir également à une non-communication sans concertation. Cette concertation s'impose afin tout simplement de s'approprier peut-être un projet et de travailler ensemble, même si je sais que pour certaines de ces mutualisations, dès 1999, certains étaient sur le coup.

Peut-être serait-il intéressant d'évaluer les résultats ? Va-t-on vraiment réaliser d'une manière générale des économies sans nuire à l'emploi, en garantissant l'emploi des agents, leur salaire, leurs primes, de bonnes conditions de travail ? La mutualisation est le sens de l'histoire et on vote pour, vers un service public plus moderne qui allégerait le coût public, le coût de l'impôt, mais en aucun cas évidemment, vous l'imaginez bien, un coût allégé qui doit être supporté par les femmes et les hommes qui travaillent au quotidien dans ces structures.

Evidemment je voterai pour et j'ai voté pour les deux ou trois délibérations dont nous venons de parler. Merci.

Mme SAUVEGRAIN – *Cela fait 4 agents qui sont mutualisés Ville – AggLO. Aucun d'entre eux ne m'a souligné qu'il en avait le souci.*

Je rappelle que le principal objectif de cette mutualisation n'est pas tant une économie financière. C'est une amélioration du fonctionnement au service des habitants.

M. le Maire – *Je vais vous rassurer. Il y a ici, dans cette salle, un « spécimen » qui a été partagé en deux. Vous voyez, il a le sourire. A priori, il ne souffre pas trop ou alors il est très stoïque dans la douleur.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Renforcer les synergies entre la Ville et Communauté d'Agglomération « Orléans – Val de Loire » (AggLO) est l'un des axes prioritaires du nouveau mandat municipal, ce qui conduit les exécutifs des deux collectivités à renforcer cet esprit communautaire en engageant un processus de mutualisation s'articulant soit sur des mises à disposition partielles de service, soit sur des mises à disposition individuelles. Trois thématiques sont principalement concernées :

- les services fonctionnels : D.G.A., ressources humaines, finances et marchés, juridique, informatique, archives...
- l'espace public : voirie, propreté, déchets, feux tricolores,
- les politiques opérationnelles : économie, insertion...

Le directeur du Développement fait l'objet d'une mise à disposition individuelle auprès de l'AggLO suite à une délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 1999. La convention de mise à disposition a été reconduite par une délibération du 8 juillet 2005, pour une quotité de 50 % de son temps de travail, et arrivera à échéance au 31 décembre 2008.

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets liés au développement économique, il est nécessaire de poursuivre la collaboration entre la Ville et l'AggLO.

Il est donc proposé de renouveler la collaboration avec la Communauté d'Agglomération « Orléans - Val de Loire » avec une nouvelle convention de mise à disposition du directeur de développement de la Ville, à hauteur de 50 % de son temps de travail.

Cette mise à disposition intervient dans le cadre des dispositions de l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités locales.

Ce dispositif individuel intervient, avec l'accord de l'agent concerné, après approbation d'une convention renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, dans la limite de trois ans.

Ce cadre territorial assure pour le compte de la Communauté d'Agglomération « Orléans - Val de Loire » les missions suivantes :

1°) Responsabilité de la compétence « Economie » à l'échelon intercommunal en assurant le pilotage des nouveaux parcs d'activités et ceux transférés, des pépinières d'entreprises ainsi que le suivi des entreprises qui y sont implantées, en lien avec Orléans - Val de Loire Technopole.

2°) Suivi de la compétence « Enseignement supérieur, recherche », et des actions intéressant le commerce et l'agriculture péri-urbaine.

3°) Rôle d'interface entre les différents interlocuteurs de la Communauté d'Agglomération « Orléans - Val de Loire » et animation d'une équipe de collaborateurs experts dans le cadre du développement économique de l'Agglo.

4°) Pilotage de dossiers structurants comme le nouveau pôle d'échange des gares d'Orléans.

A ce titre, il fait partie de la Direction générale de la Communauté d'Agglomération « Orléans - Val de Loire ».

Les modalités de remboursement par la collectivité d'accueil sont fixées dans ladite convention. Elles correspondent à 50 % des dépenses de rémunérations, en incluant les charges patronales, les frais de mission et de formation.

L'Agglo continuera d'assurer le versement de la rémunération de l'agent, et la gestion de son dossier. En revanche, l'agent est placé pour 50 % de son temps sous la responsabilité de la Ville d'Orléans auprès de laquelle il exerce ses fonctions.

Ce renouvellement a été soumis pour avis à la Commission Administrative Paritaire de la Ville du 22 octobre 2008.

Après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition individuelle du directeur du Développement de la Ville auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans - Val de Loire », à hauteur de 50 % de son temps de travail, selon les modalités financières et de fonctionnement définies précédemment ;

2°) autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante, prenant effet à la date du 1^{er} janvier 2009, pour une durée d'un an, renouvelable par période d'un an, par tacite reconduction, dans la limite de deux fois ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 78 – S.I.G.O.R. Mise à disposition du service auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'une convention.

Mme SAUVEGRAIN – *C'est la même chose pour la mise à disposition pour un an du S.I.G.O.R. au profit de l'Agglo.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise a souhaité se lancer dans la création et l'exploitation d'un Système d'Information Géographique (S.I.G.) communautaire, alors que certaines de ses communes membres avaient déjà mis en œuvre un tel outil, limité à leur territoire propre. L'agglomération n'était donc que partiellement couverte et il avait paru indispensable d'achever ce travail au niveau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), du fait de l'exercice de nouvelles compétences, notamment en matière d'aménagement de l'espace.

Ainsi, une convention a été passée en 2000 entre la Communauté de Communes et la Ville d'Orléans, en vue de la mise à disposition de l'ingénieur responsable du S.I.G.O.R. auprès de l'E.P.C.I., à hauteur de 50 % de son temps de travail. Cette convention a régulièrement été renouvelée.

Elle s'était doublée d'une convention de prestation de services.

La Communauté d'Agglomération « Orléans – Val-de-Loire » (AgglO), en vertu de ses statuts modifiés, exerce la compétence exclusive « création et exploitation d'un S.I.G. communautaire » (compétence n° 14.2), puisque le projet d'agglomération adopté le 21 novembre 2002 a confirmé l'implication de l'E.P.C.I. dans ce domaine.

La mise en place par la Ville de sa nouvelle Direction des Systèmes d'Information, à laquelle le S.I.G.O.R. a été intégré, a nécessité de mettre un terme à la mise à disposition individuelle partielle du responsable du S.I.G.O.R., le 28 février 2005.

Par délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2005 et du Conseil de Communauté du 23 juin 2005, une convention de mise à disposition de service qui revêtait les caractéristiques suivantes a été approuvée.

Elle portait sur la mise à disposition partielle et permanente du service « S.I.G.O.R. », composé de trois agents et d'un chef de service, dans la limite d'un plafond fixé à 790 heures par an. Elle prévoyait le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition conformément à la loi. Elle fixait les règles d'exercice du pouvoir hiérarchique, d'emploi des agents, de définition des objectifs de travail, de contrôle et d'évaluation du service, ainsi que les conditions financières.

Elle était passée pour la durée restant à courir de l'année 2005 et était renouvelable trois fois pour une durée d'un an.

Elle limitait les missions effectuées par le S.I.G.O.R. à de l'ingénierie (maîtrise d'ouvrage et assistance à maîtrise d'ouvrage).

Cette convention a fait l'objet d'un avenant approuvé par délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2006 et du Conseil de Communauté du 22 février 2007 ayant pour objet d'étendre le champ des missions exercées par le service du S.I.G.O.R..

La mise à disposition du service « S.I.G.O.R. » est désormais plafonnée à 2 370 heures par an et les conditions financières ont été modifiées pour intégrer cette extension des missions.

Cette convention de mise à disposition du service prend fin au 31 décembre 2008 et il convient de la renouveler sur les mêmes bases, pour une durée d'une année. Elle intervient notamment au titre de l'article L. 5211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces dossiers ont été soumis pour avis au Comité Technique Paritaire de la Communauté d'Agglomération « Orléans - Val de Loire » le 15 décembre 2008 et au Comité Technique Paritaire de la Ville le 17 décembre 2008, avant d'être présentés aux Assemblées Délibérantes des deux collectivités.

Après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition de service à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans - Val de Loire », ayant pour objet de mettre à la disposition de cette dernière le service « S.I.G.O.R. » de la Ville, pour une durée d'un an et selon les conditions prévues dans la convention ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 79 – Direction de la Vie des Quartiers. Grand Projet de Ville. Postes de chargé d'opérations et de chargé de missions. Reconduction de contrats de travail.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Les contrats de deux cadres de catégorie A, recrutés en 2006 pour le Grand Projet de Ville, arrivent à expiration prochainement. Ces deux postes ont été ouverts par transformation d'un poste d'ingénieur et d'un poste de rédacteur chef fin 2005.

Compte tenu de l'ampleur des projets en cours et de la difficulté de pourvoir ce type d'emploi par voie statutaire, il est envisagé de procéder aux renouvellements des contrats.

I – LE POSTE DE CHARGE D'OPERATIONS

L'appel à candidatures s'étant révélé infructueux en 2006, le poste a été pourvu par voie contractuelle, dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Les missions définies dans la délibération du 31 janvier 2006 restent les suivantes :

- suivi des opérations d'aménagement du Grand Projet de Ville (Voirie et Réseau Divers et Résidentialisation),
- suivi administratif, financier et technique des projets,
- suivi du calendrier général de réalisation,
- coordination opérationnelle de l'ensemble des maîtres d'ouvrage du G.P.V.,
- lien avec les services municipaux.

Le contrat de l'agent en poste expire le 1^{er} février 2009.

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 20 octobre 2008.

Il est proposé de reconduire le contrat de l'agent en fonction, pour une durée de trois ans, dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984.

La rémunération reste fixée par référence à la grille des ingénieurs territoriaux, et du régime indemnitaire afférent à ce grade, en y incluant la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

II – LE POSTE DE CHARGE DE MISSIONS

L'appel à candidatures s'étant révélé infructueux en 2006, le poste a été pourvu par voie contractuelle, dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Les missions définies dans la délibération du 31 mars 2006 restent les suivantes :

- mise en œuvre des actions de communication autour du projet,
- création et animation d'un réseau de partenaires afin de développer les actions liées notamment à l'emploi et au logement,
- suivi administratif et financier d'opérations de construction d'équipements publics à vocation associative et culturelle, en lien avec le chargé d'opérations,
- animation de la concertation.

Le contrat de l'agent en fonction expire le 3 avril 2009.

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 20 octobre 2008.

Il est proposé de reconduire le contrat de l'agent en fonction, pour une durée de trois ans, dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984.

La rémunération reste fixée par référence à la grille des attachés territoriaux, et du régime indemnitaire afférent à ce grade, en y incluant la prime de fin d'année.

Ces deux cadres restent soumis à l'obligation de présenter les épreuves des concours d'accès à la Fonction Publique Territoriale.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de Chargé d'Opérations et celui de Chargé de Missions auprès du Grand Projet de Ville de La Source, pour une période de trois ans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant correspondant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 022, article 64131, T.S. 320 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 80 – Direction de l'Information et de la Communication. Recrutement d'un journaliste. Autorisation de pourvoir le poste par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit du recrutement d'un journaliste et de l'autorisation de pourvoir le poste par voie contractuelle, car nous n'avons pas trouvé de titulaire.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Direction de l'Information et de la Communication est chargée d'informer les Orléanais des projets et réalisations municipales et de promouvoir l'image de la Ville. Elle produit des supports d'information tels que le magazine « Orléans mag » et met à jour le site interactif www.orleans.fr.

Un poste de journaliste est actuellement vacant.

Compte tenu de l'ampleur des projets en cours et de la difficulté de pourvoir ce type d'emploi par voie statutaire, il est nécessaire de pourvoir ce poste dans les meilleurs délais.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

- participer aux conférences de rédaction et à l'élaboration du sommaire du magazine,
- rédiger des articles de la partie « actualités » et de la partie magazine du mensuel,
- assurer le suivi de l'information culturelle du magazine,
- proposer des sujets en fonction de l'actualité du mois et des projets de la Ville,
- coordonner son travail avec celui du photographe,
- réaliser le secrétariat de rédaction du mensuel en lien avec la rédaction en chef et la maquettiste,
- boucler le mensuel à l'atelier pré-presse,
- gérer les visuels,
- participer aux Conseils Municipaux et réunions de quartier si nécessaire.

Pour répondre à la spécificité des missions, ce poste serait donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération est fixée par référence à la grille des attachés territoriaux, et du régime indemnitaire afférent à ce grade, en y incluant la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat serait conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois et assorti d'une période d'essai de 3 mois.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à pourvoir, par voie contractuelle, le poste de journaliste rattaché à la Direction de l'Information et de la Communication pour une durée d'un an, renouvelable deux fois ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit contrat ou avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 022, article 64131, T.S. 320 ».

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 81 – Direction de l'Information et de la Communication. Poste de responsable des chargés de communication. Autorisation de pourvoir le poste par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit du poste de responsable des chargés de communication. Il faut que le Conseil Municipal autorise le recrutement par voie contractuelle, car nous n'avons pas non plus trouvé de titulaire.*

M. le Maire – *Mais nous avons de très bons contractuels.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Une nouvelle organisation de la Direction de l'Information et de la Communication a été soumise au Comité Technique Paritaire (C.T.P.) du 17 décembre 2008.

Le poste de responsable des chargés de communication est vacant par suite d'une transformation d'un poste d'attaché de presse.

Compte tenu de l'ampleur des projets en cours et de la difficulté de pourvoir ce type d'emploi par voie statutaire, il est envisagé de pourvoir ce poste par voie contractuelle, dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Les missions seront les suivantes :

- réaliser l'interface entre les services municipaux et les agences de communication, en apportant conseils et savoir-faire : réflexion stratégique, capacité à matérialiser des concepts dans le domaine de la communication des collectivités territoriales,
- assurer le suivi créatif, technique et administratif des dossiers confiés, de la prise de brief à la livraison des supports de communication,
- encadrer l'équipe des chargés de communication,
- assurer la direction de l'ensemble des supports produits, en restant le garant de l'image et de la cohérence des plans de communications,
- maintenir le lien avec les services municipaux,
- assurer la communication des grands événements.

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

La rémunération est fixée par référence à la grille des attachés territoriaux, et du régime indemnitaire afférent à ce grade, en y incluant la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Un contrat serait conclu pour une durée de trois ans.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de responsable des chargés de communication auprès de la Direction de l'Information et de la Communication, pour une période de trois ans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 022, article 64131, T.S. 320 ».

ADOPTE PAR 49 VOIX.
IL Y A 6 ABSTENTIONS.

N° 82 – Tableau des effectifs. Modifications. Approbation.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'un tableau qu'on vous présente deux fois par an, qui fait état des différentes évolutions dans les Services.*

Il est important de noter un fort taux de réussite aux concours et aux examens professionnels qui permettent à nos agents de progresser dans leur grade et dans leur rémunération.

M. LEBRUN – *Par rapport au nombre de postes d'animateurs dans la filière animation, le tableau prévoit qu'il y en avait 211 l'an dernier et qu'il y en aurait 159 l'an prochain.*

Mme SAUVEGRAIN – *En fait, nous aurons le même nombre d'heures de travail et le même nombre de personnes. Simplement, dans ce tableau, les personnes sont comptées pour 1, qu'elles travaillent à 10 %, à 20 % ou à 100 %. On va rester à la même chose. Simplement, pour les personnes concernées, on augmente leur volume horaire, ce qui fait qu'on a moins de personnes pour faire la même chose. Mais plutôt que d'avoir des petits contrats à 3 – 4 heures par mois, on arrive à des choses beaucoup plus raisonnables qui permettent aux animateurs de vivre plus correctement.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le tableau des effectifs fixe la liste par grade des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la Fonction Publique Territoriale.

Les différents mouvements mentionnés ci-après sont, pour chaque cadre d'emplois, la conséquence des promotions au grade supérieur, des mouvements du personnel (recrutements suite à des mobilités, départs en retraite, mutations) et des réorganisations de service.

Ce tableau des effectifs présente la situation au 1^{er} janvier 2009. Il comptabilise les mouvements intervenus depuis le 1^{er} septembre 2008, date de la dernière délibération présentée au Conseil Municipal, et anticipe certains mouvements qui interviendront au cours du 1^{er} semestre 2009. Sont pris en compte les agents permanents de la collectivité (qu'ils soient sur un poste défini dans l'organigramme, en situation de surnombre ou mis à disposition). Quel que soit le taux d'occupation du poste, l'agent est comptabilisé à 1. Enfin les postes vacants ou créés, mais non encore pourvus sont aussi pris en compte.

En conséquence, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modifications apportées au tableau des effectifs de la Ville détaillées ci-après et d'autoriser M. le Maire à recruter dans les grades correspondants.

I – FILIERE ADMINISTRATIVE

1 - Emplois fonctionnels

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Directeur général	1	1
Directeur général adjoint	2	2
Total	3	3

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d’emplois des administrateurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Administrateur	3	3
Total	3	3

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

3 – Cadre d’emplois des attachés territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Directeur	8	8
Attaché principal	17	18
Attaché	57	59
Total	82	85

Suite à mouvements de personnel, transformation d’un poste de rédacteur principal et d’un poste de bibliothécaire en 2 postes d’attaché territorial.

Suite à réussite à concours, nomination d’un rédacteur principal sur le grade d’attaché territorial.

C.A.P. du 22 octobre 2008 : nomination d’un attaché territorial au grade d’attaché principal.

4 – Cadre d’emplois des rédacteurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Rédacteur - chef	16	18
- principal	14	13
Rédacteur	51	52
Total	81	83

Suite à mouvement de personnel, transformation d'un poste de rédacteur principal en poste d'attaché territorial.

Suite à réorganisation de service, suppression d'un poste de rédacteur principal.

Suite à réussite à concours, nomination d'un rédacteur principal sur le grade d'attaché territorial.

C.A.P. du 22 octobre 2008 :

- nomination de 4 rédacteurs au grade de rédacteur principal ;
- nomination de 2 rédacteurs principaux au grade de rédacteur chef ;
- nomination de 4 adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe et d'1 adjoint administratif 1^{ère} classe au grade de rédacteur.

5 – Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Adjoint administratif principal		
- 1 ^{ère} classe	38	33
- 2 ^{ème} classe	42	38
Adjoint administratif		
- 1 ^{ère} classe	90	92
- 2 ^{ème} classe	116	120
Total	286	283

Dans le cadre de la mise en place des passeports biométriques en juin 2009, création de 2 postes de conseiller usagers sur le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

Suite à mouvements de personnel, transformation de 5 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe en postes d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Suite à mouvements de personnel, transformation de 2 postes d'adjoint administratif 1^{ère} classe en postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

C.A.P. du 22 octobre 2008 : nomination de 4 adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe et d'1 adjoint administratif 1^{ère} classe au grade de rédacteur.

* * * *
* * *

Création temporaire pour 3 mois de 2 postes d'assistant contrôleur pour le recensement.

6 – Contractuels et agents non titulaires

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Adjoint administratif	3	3
Adjoint au directeur information et communication	1	1
Agent administratif	1	1
Assistante de direction (C.D.I.)	1	1
Attaché de direction	1	1
Attaché de presse	2	1
Caissière	1	1
Chargé de communication	3	3
Chargé de communication interne	1	1
Chargé d'évènement	2	2
Chargé de mission D.G.A.S.	1	1
Chargé de mission G.P.V.	1	1
Chargé de mission Z.F.U.	1	1
Chef de cabinet	1	1
Chef de projet	1	1
Collaborateur de cabinet	2	2
Collaborateur de groupe opposition	1	1
Conseiller spécial	0	1
Directeur de cabinet	1	1
Directeur Information et Communication	1	1
Journaliste	3	3
Pigiste (C.D.I.)	2	2
Responsable des chargés de communication	0	1
Responsable formation	1	1
Responsable du parc floral	1	1
Webmaster (C.D.I.)	1	0
Total	34	34

Création d'un poste de conseiller spécial chargé des dossiers nationaux et internationaux.

Suite à réorganisation, transformation d'un poste d'attaché de presse en poste de responsable des chargés de communication.

Pour plus de lisibilité, les postes de webmaster sont regroupés dans la filière technique.

II – FILIERE TECHNIQUE

1 - Emplois fonctionnels

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
DGST	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1
Ingénieur en chef de classe normale	2	3
Ingénieur principal	18	17
Ingénieur	26	25
Total	47	46

Suite à réorganisation, transformation d'un poste d'ingénieur en poste de technicien supérieur.

C.A.P. du 22 octobre 2008 : nomination d'1 ingénieur principal au grade d'ingénieur en chef de classe normale.

3 – Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Technicien supérieur chef	34	34
Technicien supérieur principal	6	5
Technicien supérieur	15	20
Total	55	59

Suite à vacance de poste, transformation d'un poste de technicien supérieur principal en poste de technicien supérieur.

Suite à vacance de poste, transformation d'un poste de contrôleur chef en poste de technicien supérieur.

Suite à vacance de poste, transformation d'un poste de technicien supérieur chef en poste de technicien supérieur.

Suite à réorganisation, transformation d'un poste d'ingénieur en poste de technicien supérieur.

C.A.P. du 22 octobre 2008 :

- nomination d'1 technicien supérieur au grade de technicien supérieur principal ;
- nomination d'1 technicien supérieur principal au grade de technicien supérieur chef ;
- nomination de 2 contrôleurs au grade de technicien supérieur.

* * * *

* * *

Création temporaire pour 4 mois de 2 postes de technicien supérieur pour la création de plans et la vectorisation de plans anciens et pour les fouilles archéologiques.

4 – Cadre d'emplois des contrôleurs de travaux territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Contrôleur chef	6	5
Contrôleur	36	35
Total	42	40

Suite à vacance de poste, transformation d'un poste de contrôleur chef en poste de technicien supérieur.

Suite à réussite à concours, nomination d'un agent de maîtrise au grade de contrôleur.

C.A.P. du 22 octobre 2008 : nomination de 2 contrôleurs au grade de technicien supérieur.

5 – Cadre d’emplois des agents de maîtrise territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Agent de maîtrise principal	50	51
Agent de maîtrise	52	51
Total	102	102

Suite à départ en retraite, suppression d’un poste d’agent de maîtrise principal.

Suite à réussite à concours, nomination d’un agent de maîtrise au grade de contrôleur.

C.A.P. du 22 octobre 2008 :

- nomination de 2 adjoints techniques principaux 2^{ème} classe au grade d’agent de maîtrise ;
- nomination de 2 agents de maîtrise au grade d’agent de maîtrise principal.

6 – Cadre d’emplois des adjoints techniques territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Adjoint technique principal		
- 1 ^{ère} classe	112	112
- 2 ^{ème} classe	213	211
Adjoint technique		
- 1 ^{ère} classe	50	66
- 2 ^{ème} classe	538	522
Total	913	911

Suite à mouvements de personnel, transformation de 16 postes d’adjoint technique 2^{ème} classe en postes d’adjoint technique 1^{ère} classe.

C.A.P. du 22 octobre 2008 : nomination de 2 adjoints techniques principaux 2^{ème} classe au grade d’agent de maîtrise.

7 – Contractuels et agents non titulaires

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Adjoint technique	1	2
Chargé de mission D.G.S.T.	1	1
Chargé mission lumière	1	1
Chargé d'opérations G.P.V.	1	1
Chargé de suivi de projets	1	1
Chef de projet informatique	3	3
Chef de Projet Utilisateurs (C.P.U.)	3	3
Directeur du G.P.V.	1	1
Régisseur	1	1
Responsable service documentation D.S.I.	1	1
Topographe	1	1
Webmaster	1	2
Total	16	18

Dans le cadre de l'intégration d'un travailleur handicapé, création d'un poste d'adjoint technique.

Pour plus de lisibilité, les postes de webmaster sont regroupés dans la filière technique.

III – FILIERE CULTURELLE

1 – Cadre d'emplois de directeur d'établissement d'enseignement artistique

GRADE	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Directeur de 1 ^{ère} catégorie	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d’emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Conservateur en chef	4	4
Conservateur du patrimoine	7	7
Total	11	11

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

3 – Cadre d’emplois des conservateurs territoriaux des bibliothèques

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Conservateur en chef	1	1
Conservateur 2 ^{ème} classe	1	2
Total	2	3

Suite à ouverture de la médiathèque de La Source, création d’un poste de responsable des ressources numériques sur un grade de conservateur des bibliothèques 2^{ème} classe.

4 – Cadre d’emplois des bibliothécaires territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Bibliothécaire	7	6
Total	7	6

Suite à mouvement de personnel, transformation d’un poste de bibliothécaire en poste d’attaché territorial.

5 – Cadre d’emplois des attachés de conservation du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Attaché de conservation	7	8
Total	7	8

Dans le cadre de l’obtention par la Ville du label Ville d’Art et d’Histoire, création d’un poste d’attaché de conservation.

* * * *
* * *

Dans le cadre de la réhabilitation du centre ancien, création temporaire de 2 postes d’attaché de conservation pour l’étude du bâti.

**6 – Cadre d’emplois des professeurs territoriaux d’enseignement artistique
(contractuels compris)**

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Professeur temps complet		
- hors classe	16	23
- classe normale	46	39
Professeur temps non complet	26	26
	(17 ETC)	(15.81 ETC)
Total	88	88

C.A.P. du 22 octobre 2008 : nomination de 7 professeurs d’enseignement artistique classe normale au grade de professeur d’enseignement artistique hors classe.

7 – Cadre d’emplois des assistants qualifiés territoriaux de conservation du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Assistant qualifié		
- hors classe	9	8
- 1 ^{ère} classe	7	7
- 2 ^{ème} classe	18	18
Total	34	33

Suite à mouvement de personnel, suppression d’un poste d’assistant qualifié hors classe.

8 – Cadre d’emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Assistant		
- hors classe	6	6
- 1 ^{ère} classe	3	2
- 2 ^{ème} classe	6	7
Total	15	15

Suite à départ en retraite, transformation d’un poste d’assistant 1^{ère} classe en poste d’assistant 2^{ème} classe.

9 – Cadre d’emplois des assistants territoriaux spécialisés d’enseignement artistique

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Assistant spécialisé		
- temps complet	20	20
- temps non complet	11	11
Total	31	31

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

10 – Cadre d’emplois des assistants territoriaux d’enseignement artistique

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Assistant d’enseignement artistique :		
Temps complet	7	7
Temps non complet	19	19
Total	26	26

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

11 - Cadre d’emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	<i>Antérieure</i> 01/09/08	01/01/09
Adjoint du patrimoine principal		
- 1 ^{ère} classe	11	11
- 2 ^{ème} classe	14	14
Adjoint du patrimoine		
- 1 ^{ère} classe	4	4
- 2 ^{ème} classe	23	24
Total	52	53

Titularisation d’un travailleur handicapé (agent culturel) après sa période de stage sur le grade d’adjoint du patrimoine 2^{ème} classe.

12 – Contractuels et agents non titulaires

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Adjoint au conservateur en chef du Muséum	1	1
Agent culturel	1	0
Chargé de l'action culturelle du conservatoire	1	1
Directeur Centre Jeanne d'Arc	1	1
Directeur Centre Péguy	1	1
Directeur I.A.V.	1	1
Responsable plate-forme technologique (ancien responsable animation)	1	1
Restaurateur spécialisé arts graphiques	1	1
Total	8	7

Titularisation d'un travailleur handicapé (agent culturel) après sa période de stage sur le grade d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe.

IV – FILIERE SPORTIVE

1 – Cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Conseiller APS	6	6
Total	6	6

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d’emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Educateur APS		
- hors classe	8	8
- 1 ^{ère} classe	14	14
- 2 ^{ème} classe	20	20
Total	42	42

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

3 – Cadre d’emplois des opérateurs des activités physiques et sportives

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Opérateur principal	1	1
Opérateur qualifié	1	1
Opérateur	2	2
Total	4	4

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

V- FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

A - Filière sanitaire

1 – Cadre d’emplois des puéricultrices cadre de santé territoriales

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Puéricultrice cadre de santé	16	15
Total	16	15

Suite à mouvement de personnel, transformation d’un poste de puéricultrice cadre de santé en puéricultrice classe normale.

2 – Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Puéricultrice		
- classe supérieure	5	5
- classe normale	2	3
Total	7	8

Suite à mouvement de personnel, transformation d'un poste de puéricultrice cadre de santé en puéricultrice classe normale.

3 – Cadre d'emplois des médecins

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Médecin		
- 1 ^{ère} classe	1	1
- 2 ^{ème} classe	2	2
Total	3	3

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

4 – Cadre d'emplois des infirmières

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Infirmière		
- classe supérieure	2	2
- classe normale	5	5
Total	7	7

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

5 – Cadre d’emplois des auxiliaires de puériculture

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Auxiliaire de puériculture principale		
- 1 ^{ère} classe	1	4
- 2 ^{ème} classe	13	14
Auxiliaire de puériculture		
- 1 ^{ère} classe	49	83
Auxiliaire de puériculture (jusqu’au 01/07/2008)	39	0
Total	102	101

Le décret n° 2006-1694 du 22 décembre 2006 a reclassé, par tranche, les auxiliaires de puériculture dans le grade d’auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe, la deuxième et dernière tranche intervenant au 1^{er} juillet 2008.

Suite à mouvement de personnel, transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe en poste d'éducateur de jeunes enfants.

C.A.P. du 22 octobre 2008 :

- nomination de 4 auxiliaires de puériculture 1^{ère} classe au grade d’auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe ;
- nomination de 3 auxiliaires de puériculture principal 2^{ème} classe au grade d’auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe.

6 – Cadre d’emplois des auxiliaires de soins

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Auxiliaire de soins 1 ^{ère} classe	4	5
Auxiliaire de soins (jusqu’au 01/07/2008)	1	0
Total	5	5

Le décret n° 2006-1694 du 22 décembre 2006 a reclassé, par tranche, les auxiliaires de soins dans le grade d’auxiliaire de soins 1^{ère} classe, la deuxième et dernière tranche intervenant au 1^{er} juillet 2008.

B - Filière sociale

1 – Cadre d’emplois des conseillers socio-éducatifs

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Conseiller socio-éducatif	4	4
Total	4	4

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

2 – Cadre d’emplois des assistants socio-éducatifs

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Assistant socio-éducatif principal	5	6
Assistant socio-éducatif	11	10
Total	16	16

C.A.P. du 22 octobre 2008 : nomination d’un assistant socio-éducatif au grade d’assistant socio-éducatif principal.

3 – Cadre d’emplois des éducateurs de jeunes enfants

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Educateur de jeunes enfants chef	8	8
Educateur de jeunes enfants principal	4	4
Educateur de jeunes enfants	9	10
Total	21	22

Suite à mouvement de personnel, transformation d’un poste d’auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe en poste d’éducateur de jeunes enfants.

4 – Cadre d’emplois des agents sociaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Agent social 2 ^{ème} classe	3	3
Total	3	3

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

5 – Cadre d’emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
ATSEM principal - 2 ^{ème} classe	5	8
ATSEM - 1 ^{ère} classe	68	158
- 2 ^{ème} classe (jusqu’au 01/07/2008)	93	0
Total	166	166

Le décret n° 2006-1694 du 22 décembre 2006 a reclassé, par tranche, les A.T.S.E.M. 2^{ème} classe dans le grade d’A.T.S.E.M. 1^{ère} classe, la deuxième et dernière tranche intervenant au 1^{er} juillet 2008.

C.A.P. du 22 octobre 2008 : nomination de 3 A.T.S.E.M. 1^{ère} classe au grade d’A.T.S.E.M. principal 2^{ème} classe.

6 – Cadre d’emplois des rééducateurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Rééducateur classe normale	1	1
Total	1	1

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

7 – Contractuels et agents non titulaires

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Filière sanitaire		
Assistants maternelles	84	84
-Médecin gérontologue	1	1
Médecin D.P.R.S.	1	1
Sous total	86	86
Filière sociale		
Responsable de secteur (service Prévention Médiation)	2	2
Coordonnateur projet D.P.R.S.	1	1
Sous total	3	3
Total	89	89

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

VI – FILIERE POLICE

1 – Cadre d'emplois des directeurs de la police municipale

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Directeur de Police	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Chef de service de police municipale classe normale	5	5
Total	5	5

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

3 – Cadre d’emplois des agents de police municipale

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Chef de police	9	9
Brigadier chef principal	18	22
Brigadier	16	17
Gardien de police municipale	59	54
Total	102	102

Suite à mouvement de personnel, transformation d’un poste de gardien de police municipale en poste de brigadier.

C.A.P. du 22 octobre 2008 :

- nomination de 4 gardiens de police municipale au grade de brigadier ;
- nomination de 4 brigadiers au grade de brigadier chef principal.

4 – Emplois des agents de surveillance des entrées et sorties d’école

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Agent de surveillance des entrées et sorties d’écoles (dont 16 en C.D.I.)	43	43
Total	43	43

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

5 – Emplois de surveillance

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Agent de surveillance du stationnement payant	10	10
Emplois de surveillance télévisuelle	12	12
Total	22	22

Aucune modification n’affecte ces emplois.

6 – Contractuels et agents non titulaires

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Responsable Sécurité	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte cet emploi.

VII – FILIERE ANIMATION

1 – Cadre d'emplois des animateurs

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Animateur chef	3	3
Animateur principal	2	2
Animateur	9	9
Total	14	14

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des adjoints d'animation

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Adjoint d'animation principal - 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint d'animation - 1 ^{ère} classe	11	11
- 2 ^{ème} classe	32	32
Total	44	44

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

3 - Contractuels et agents non titulaires

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/09/08	01/01/09
Année scolaire		
Animateur	211	159
Sous total	211	159
Eté		
Directeur CLSH	8	8
Directeur adjoint	11	11
Animateur	72	72
Régisseur	8	8
Sous total	99	99
Agent d'animation scolaire	2	2
Animateur / Educateur vie sportive (E.M.I.S.)	9	9
Sous total	11	11
Total	321	269

Les animateurs (E.M.I.S. et année scolaire) sont recrutés sur de petits volumes horaires. Malgré l'évolution du nombre d'animateurs, le nombre d'E.T.C. reste sensiblement constant ».

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 83 – Action Sociale pour le personnel. Maintien des prestations actuelles. Approbation d'une convention d'objectifs et d'une convention de mise à disposition de personnel à passer avec le C.O.S.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de la reconduction pour un an de la convention avec le C.O.S. Nous sommes en train de travailler avec le C.O.S. à la redéfinition de nos objectifs d'action sociale pour le personnel de la Ville.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le contexte réglementaire de l'Action Sociale a fortement évolué :

1°) il autorise dorénavant les élus à faire partie des organes décisionnels des comités d'entreprise article 9 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée par la loi du 2 février 2007 sur la modernisation de la Fonction Publique ;

2°) Le Conseil Municipal est désormais compétent pour fixer les objectifs en matière d'Action Sociale. En effet, le nouvel article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984, introduit par la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, impose aux assemblées délibérantes des collectivités de déterminer la nature des actions engagées à ce titre et le montant des dépenses correspondantes.

Dans ce nouveau contexte, il est apparu nécessaire de mettre à plat l'ensemble des pratiques de la Ville, tant sur la prise en charge des actions par la Direction des Ressources Humaines, le Comité des Oeuvres Sociales (C.O.S.) ou autre organisme compétent dans ce domaine, que sur les orientations générales à définir.

Compte tenu de la complexité du dossier, il a été décidé, en accord avec les représentants du personnel, de confier cette mission à un prestataire extérieur. En outre, le C.O.S. ayant pour finalité l'amélioration des conditions de vie des agents de la Ville et de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AggLO), cette dernière est associée à l'étude. Il s'agit, à partir du diagnostic établi, d'atteindre les objectifs suivants :

1. adopter un cadre juridique conforme à la nouvelle réglementation,
2. définir et prioriser les axes de l'Action Sociale pour renforcer l'attractivité de la Ville d'Orléans,
3. étudier les modes de réalisation des prestations les plus optimum.

Durant l'étude, une instance de concertation interne sera régulièrement réunie, informée, et son avis sera sollicité. Le C.O.S., ainsi que l'ensemble des syndicats représentants des personnels des deux collectivités y seront présents.

Une convention d'objectifs a été négociée pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2008. Or, les résultats de l'étude sont attendus dans le courant du premier trimestre 2009. Dans l'attente, il convient de reconduire les actions sociales en place dont bénéficient les agents, dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) maintenir les actions sociales existantes à la Ville d'Orléans ;

2°) approuver la convention à passer avec le C.O.S. afin de reconduire pour un an, les actions sociales existantes.

La nouvelle convention s'inscrit dans la continuité de la précédente, tant en termes financiers qu'en termes de niveaux de prestations individuelles ;

3°) approuver la convention de mise à disposition de personnel correspondante, à passer avec le C.O.S. ;

4°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, articles 6474, 65748, 64881, T.S. 320 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 84 – Syndicats départementaux. Compte rendu de l'utilisation des subventions versées en 2007. Attribution de subventions 2008.

Mme SAUVEGRAIN – *Nous avons eu le compte-rendu de l'utilisation des subventions versées à ces syndicats en 2007. Nous vous proposons de leur attribuer les mêmes subventions en 2008.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 2251-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes d'attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives, à condition que leur activité présente un intérêt local. En contrepartie, les organisations ainsi subventionnées sont tenues de présenter au Conseil Municipal un rapport détaillant l'utilisation de la subvention.

Par délibérations du 28 septembre 1998 et du 14 décembre 2007, le Conseil Municipal a déterminé des critères de répartition des subventions versées aux syndicats en fonction de leur représentativité aux élections prud'homales et a décidé d'attribuer une subvention forfaitaire au F.S.U. et à la F.A.F.P.T.

Par délibération en date du 14 décembre 2007, huit organisations syndicales ont bénéficié des subventions suivantes (en €) :

- C.F.D.T.....	10 854
- C.F.E – C.G.C.....	2 983
- C.F.T.C.	4 465
- C.G.T.	11 984
- F.O.	6 198
- F.S.U.....	2 417
- U.N.S.A.	3 335
- F.A.F.P.T.	2 417

	44 653

Les syndicats ont fourni à la Ville les rapports d'activité succincts. D'une manière générale, les informations transmises font état de deux natures de dépenses : celles qui sont liées à l'utilisation des locaux et celles qui concernent plus particulièrement l'activité des antennes.

En ce qui concerne l'utilisation des locaux, les subventions ont permis de financer partiellement les charges locatives, l'entretien des bâtiments, l'assurance, la taxe d'habitation, l'électricité, le gaz, le chauffage (contrat d'entretien des chaudières), la maintenance des extincteurs, l'achat et le renouvellement de matériel.

Quant à l'activité des antennes, les subventions ont permis de financer partiellement :

- l'accueil des salariés orléanais de droit privé (permanences) et l'activité juridique (défense prud'homale, conseillers du salarié, conseillers prud'hommes...),
- la formation syndicale,
- la documentation,
- les dépenses de communication : téléphone, internet, frais postaux,
- les frais de représentation dans les institutions,
- les fournitures de bureau, papier, publications, imprimerie,
- l'organisation de manifestations,
- les frais de déplacements.

Afin de permettre aux organisations syndicales de disposer des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions pour l'année 2008, il est proposé de reconduire les montants des subventions versées en 2007 dans la mesure où le mode de répartition reste inchangé.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de reconduire, au titre de l'année 2008, les subventions de fonctionnement attribuées aux syndicats, à savoir :

- C.F.D.T.	10 854 €
- C.F.E – C.G.C.	2 983 €
- C.F.T.C.	4 465 €
- C.G.T.....	11 984 €
- F.O.....	6 198 €
- F.S.U.....	2 417 €
- U.N.S.A.	3 335 €
- F.A.F.P.T.	2 417 €

	44 653 €

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 65748, T.S. 320 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

MOYENS GENERAUX

N° 85 – Exploitation du réseau de téléphonie mobile. Mise à disposition du stade 7, rue de Beaumarchais. Approbation d'une convention à passer avec la Société Bouygues Télécom.

Mme SAUVEGRAIN – *Nous vous proposons de passer une convention avec Bouygues Télécom pour l'installation d'une antenne de réseau de téléphonie au stade omnisports.*

Mme KOUNOWSKI – *L'installation des antennes de réseau de téléphonie inquiète quelquefois les populations. Je voudrais rappeler qu'il serait nécessaire qu'une charte soit signée entre la Ville et les opérateurs pour bien préciser surtout le niveau des mesures de champ électromagnétique existant et après. On en a déjà discuté avec M. LANGUERRE au sujet de l'installation d'antennes sur la tour de F.R.3. J'espère que cela a été pris en compte et que ce sera fait.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Nous faisons systématiquement des mesures avant et après, de manière à connaître les seuils des émissions. Il faut savoir que, depuis que je suis élue, je travaille de manière assez permanente avec les opérateurs. Il est effectivement prévu de mettre en œuvre une charte. Par ailleurs, nous dialoguons systématiquement avec les habitants quand nous installons une antenne, ce qui est parfois difficile et nous amène à abandonner l'installation de l'antenne. Nous ne laissons pas les habitants sans information et sans avoir la garantie que le niveau des émissions est tout à fait correct.*

La plupart des émissions des antennes sont bien en-dessous des seuils. Les seuils sont à 28 volts par mètre. Actuellement, nous n'avons pas d'antenne qui dépasse les 5 volts par mètre. Les émissions les plus importantes que l'on ait mesurées sur la Ville sont à la F.N.A.C., avec 6,6 volts par mètre. C'est fortement lié au wifi et aux appareils électriques de la F.N.A.C. Nous sommes bien en-dessous des seuils.

M. le Maire – *On est quand même en-dessous des seuils.*

M. LEBRUN – *Nous voterons contre, car on ne sait pas comment est calculée la redevance, mais cela nous semble nettement insuffisant.*

M. le Maire – *Là, vous voulez augmenter !*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis le 1^{er} janvier 1998, le réseau de téléphonie mobile est ouvert à la concurrence européenne. Dans ce cadre, la loi du 26 juillet 1996 a fixé les règles en matière des droits de passage qui peuvent être accordés aux opérateurs détenteurs d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé des Télécommunications.

Dans ce cadre, la Société Bouygues Télécom, titulaire de cet agrément a saisi la Ville pour disposer du site suivant, propriété communale, afin de développer son réseau de radiotéléphonie cellulaire numérique : le stade d'honneur situé 7, rue de Beaumarchais.

Considérant que la Société Bouygues Télécom a sollicité la signature d'une convention pour l'installation, sur ce site, de ses équipements de transmission, dans les conditions suivantes :

- durée : 10 ans,
- redevance Ville : 11 460 € nets annuels.

et compte tenu que cette proposition ne met à la charge de la Ville aucune dépense d'investissement ou d'exploitation,

il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes d'une convention à passer avec la Société Bouygues Télécom, relative à la mise à disposition, pour une durée de 9 ans, du stade d'honneur sis 7, rue de Beaumarchais à Orléans, pour l'exploitation de son réseau de téléphonie mobile, moyennant une redevance annuel révisable de 11 460 € nets, valeur 1^{er} trimestre 2008, au profit de la Ville ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 811, article 70688, T.S. 710 ».

ADOPTE PAR 53 VOIX
CONTRE 2.

N° 86 – Véhicule réformé. Aliénation au profit de la Société CITROEN ORLEANS.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les véhicules réformés font l'objet d'une reprise soit par le fournisseur des véhicules neufs, soit par les Domaines.

La délibération du 27 mars 2007 autorise l'aliénation de véhicules réformés par les services des Domaines.

Compte tenu que les enchères sont restées bien en deçà de la mise à prix par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, la vente n'a donc pas pu aboutir.

La possibilité de reprise du véhicule en question est prévue au marché 08-115 « Acquisition de véhicules légers accessoires et équipement – Lot véhicules particuliers » passé avec la Société CITROËN ORLEANS

L'offre de reprise de cette Société ressort à un montant de 5 028 € T.T.C., et est jugée satisfaisante. Il est donc proposé de vendre le véhicule Citroën C5 immatriculée 8248 XX à ladite Société.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'aliénation du véhicule Citroën C5 immatriculée 8248 XX 45 au profit de la Société CITROEN ORLEANS pour un prix de 5 028 € T.T.C. ;

2°) décider de radier ce véhicule des registres d'inventaire ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 020, article 77524, T.S. 925 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 87 – Ile Corse. Construction d'un foyer. Occupation du domaine public. Fixation de la redevance. Approbation d'une convention.

Mme SAUVEGRAIN – *Pour la construction de ce foyer, l'entreprise est obligée de passer sur le domaine public de la Ville d'Orléans. Nous lui faisons donc verser une redevance, puisqu'il y a deux ans de travaux.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Société ANTIN Résidence va procéder à la construction d'un foyer de 220 logements sur l'Ile Corse. Dans ce cadre, pour accéder à son chantier, cette Société doit emprunter des parcelles de terrain, propriété du domaine public de la Ville, situées à l'ouest de l'Ile Charlemagne.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes de la convention pour occupation du domaine public à passer avec la Société ANTIN Résidence, jusqu'au 31 mars 2011, fixant la redevance annuelle forfaitaire non révisable à 1 112 € au profit de la Ville ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 70688, T.S. 710 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 88 – Garage municipal. Interventions extérieures. Actualisation du coût horaire.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le garage municipal est amené à effectuer sur des véhicules appartenant à des tiers (C.C.A.S., ...) des interventions qui leur sont ensuite facturées. De même, certains cas de réparations de dommages causés aux véhicules municipaux lors d'accidents font l'objet d'un mémoire adressé à l'assureur aux fins de remboursement.

Afin de procéder au recouvrement des dépenses ainsi engagées par la Ville, il est proposé d'arrêter le prix de l'heure d'intervention du garage municipal à 35 € nets, à compter du 1^{er} janvier 2009.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) fixer le prix de l'heure d'intervention du garage municipal à un montant de 35 € ;

2°) décider que ce prix entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2009 et sera appliqué à toutes les recettes correspondant aux travaux effectués ».

ADOPTE PAR 53 VOIX
CONTRE 2.

N° 89 – Direction des Réseaux de Communication et de l'Electricité. Prestations de service. Actualisation du tarif horaire.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 14 décembre 2007, le Conseil Municipal a fixé le tarif horaire d'intervention du personnel d'exécution de la Direction des Réseaux de Communication et de l'Electricité à 34 € pour l'année 2008.

Pour l'année 2009, il est proposé de le fixer à un montant de 35 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de fixer à 35 € le tarif horaire d'intervention du personnel d'exécution de la Direction des Réseaux de Communication et de l'Electricité ;

2°) décider que ce nouveau tarif entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009 ».

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

TRANSPORTS – DEPLACEMENT – CIRCULATION - STATIONNEMENT

N° 90 – Frais de fourrière. Remboursement aux usagers.

M. MONTILLOT – *C'est une modalité qui nous est demandée, dans la mesure où la Ville d'Orléans a changé d'assureur en 2008. Le nouvel assureur ne prend plus en charge les éventuels remboursements exceptionnels de frais de fourrière.*

Je rappelle que, dans le rapport que vous avez tous eu, ces demandes de remboursements exceptionnelles, puisqu'elles se montent à peu près à une dizaine par an, c'est-à-dire à environ une demande par mois, correspondent en fait à deux types d'événements très particuliers :

- soit lorsque la personne s'est trouvée en situation d'irrégularité, donc en situation de contravention, mais pour des raisons qui dépassaient bien naturellement leur volonté. Nous avons eu deux cas de personnes hospitalisées qui se sont trouvées dans le coma et qui ont été emmenées. Le lendemain, le surlendemain ou trois jours plus tard, il y avait la grande braderie d'Orléans et les propriétaires des voitures emportées en fourrière, vous imaginez bien, demandent le remboursement dans ce genre de situation ;

- puis on a aussi quelques cas où parfois l'arrêté municipal peut être considéré comme ou affiché tardivement ou a été enlevé, car il s'agit parfois d'éléments amovibles. Lorsqu'on a la preuve de cela, on doit être en mesure de rembourser la fourrière aux personnes concernées.

Tout cela existait déjà, sauf que jusqu'à présent l'assureur prenait en charge. Maintenant c'est directement sur le budget municipal. Voilà la différence. C'est pour cette raison que nous passons cela aujourd'hui en Conseil Municipal pour vous demander l'autorisation de ces remboursements, qui sont provisionnés, M. le Maire.

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de leurs nombreuses missions sur la voie publique, les agents de la Police Municipale sont amenés à verbaliser les véhicules en infraction et à demander dans certains cas, leur transport à la fourrière.

Or, la Ville reçoit ponctuellement des courriers de réclamation de certains usagers, contestant les circonstances dans lesquelles ils ont été verbalisés, et demandant le remboursement des frais de fourrière.

Ainsi, deux cas de figure différents peuvent être distingués :

1) VEHICULES VERBALISES A TORT

Dans des cas très rares, il s'avère, après enquête, que les verbalisations ont été effectuées indûment, et que le transport du véhicule en fourrière ne se justifiait pas (exemple : arrêté municipal affiché avec retard).

Dans de tels cas, il est demandé une mesure d'indulgence pour la contravention à l'Officier du Ministère Public, seul habilité au traitement des contraventions.

Lorsque l'Officier du Ministère Public adresse aux usagers un courrier les informant qu'il a procédé au classement de la contravention, ceux-ci demandent légitimement à la Ville de leur rembourser les frais de fourrière.

2) VEHICULES VERBALISES DANS DES CIRCONSTANCES PARTICULIERES

Dans d'autres très rares cas également, ce sont des circonstances particulières et parfois très graves, qui ont conduit leur véhicule à se trouver en infraction (exemple : personnes emmenées en

urgence à l'hôpital la veille d'une manifestation publique ou d'un changement de stationnement alterné). Dans un tel cas de figure, le véhicule a pourtant été légalement verbalisé et emmené en fourrière.

Pour ces cas d'espèces très exceptionnels, il est demandé également une mesure d'indulgence auprès de l'Officier du Ministère Public.

Dans la mesure où ce dernier accepte, au vu de la situation très particulière, de procéder au classement de la contravention, la possibilité de rembourser les frais de fourrière est ensuite examinée.

Jusqu'à présent, la Ville transférait les dossiers à son assureur qui pouvait, le cas échéant, procéder au remboursement des frais de fourrière, puisqu'une clause dans son contrat le stipulait. Ces dossiers faisaient l'objet de tractations pouvant durer plusieurs mois.

Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2008, le nouvel assureur de la Ville n'a pas accepté qu'une telle clause soit insérée dans son contrat.

Aussi, serait-il opportun que la Ville puisse procéder directement au remboursement de ces frais, avec un budget spécialement consacré à ce type de demande, et uniquement dans l'hypothèse d'une indulgence accordée de façon circonstanciée par l'Officier du Ministère Public.

Il est à noter que la Ville ne se trouve confrontée que très rarement à ce genre de situation (une dizaine de dossiers par an), ce qui est très peu, comparé au nombre de mises en fourrière effectuées par la Police Municipale sur une année (environ 3 500).

Le remboursement pourrait alors s'effectuer dès réception du Relevé d'Identité Bancaire des usagers, ce qui serait désormais plus rapide.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver cette procédure exceptionnelle de remboursement des frais de fourrière ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 020, article 678, T.S. 230 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 91 – Stationnement sur voirie. Utilisation de cartes pré-payées pour le règlement des droits de stationnement. Approbation d'une convention-type à passer avec les buralistes et la S.E.M. Orléans-Gestion.

Mme CHERADAME – *C'est pour éviter d'aller en fourrière ! Je voulais proposer au Conseil Municipal d'approuver une convention type concernant la vente de cartes pré-payées pour les droits de stationnement entre la S.E.M. Orléans-Gestion, les buralistes et la Ville.*

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 25 février 2000, le Conseil Municipal a décidé d'associer les buralistes à la vente de cartes pré-payées pour le règlement des droits de stationnement sur voirie, et a approuvé les termes de la convention à passer entre la Ville, le buraliste et la S.E.M. Orléans-Gestion, le régisseur.

Au terme de plusieurs années de fonctionnement, et considérant qu'un certain nombre de conventions nécessitent d'être renouvelées, il est apparu nécessaire de modifier quelque peu les termes de la Convention initiale pour permettre qu'elle soit adaptée à la fois lors d'un premier partenariat et aussi lors du renouvellement.

Le principe du dispositif reste inchangé : le 1^{er} dépôt auprès du buraliste est constitué d'un stock initial de 20 cartes remises gracieusement. En contrepartie d'une rémunération de 5 % sur les ventes, le buraliste assure la vente des cartes pré-payées d'une valeur unitaire de 15 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention-type relative à la vente de cartes pré-payées pour le règlement des droits de stationnement, à passer avec chaque buraliste et la S.E.M. Orléans-Gestion, le régisseur ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer les conventions à intervenir au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*
* *
*

M. le Maire – *Il y a une question de M. LEBRUN.*

(exclamations)

M. LEBRUN – *qui est importante. Je vais travailler à 5 heures demain matin. J'attends le silence.*

M. le Maire – *Allez-y M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Comme vous le savez, 3 000 suppressions de postes sont annoncés dans les R.A.S.E.D. (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté), qui compte 7 antennes à Orléans : une en centre-ville et une dans chacun des groupes scolaires Gutenberg, Nécotin, Mermoz, Ségelle, Romain Rolland et Claude Bernard.*

Il y a 7 professeurs chargés de l'aide rééducative (poste G), qui interviennent pour les difficultés d'ordre relationnel et comportemental.

Il y a 15 professeurs chargés de l'aide pédagogique (poste E), qui interviennent pour les enfants qui ont du mal à maîtriser le langage, l'apprentissage de la langue écrite, ainsi que la logique mathématique.

Il y a aussi 6,5 postes de psychologue scolaire.

Tout au long de l'année, ces personnels analysent, avec les enseignants, les difficultés des enfants et fixent des objectifs pour que l'enfant, pris en charge individuellement, arrive au même niveau que les autres. Cela n'a bien sûr rien à voir avec les deux heures de soutien scolaire, qui ne peuvent remplacer l'aide personnalisée aux enfants rencontrant des difficultés spécifiques. Je précise, en outre, que la municipalité a investi dans des locaux et pour le fonctionnement de ces R.A.S.E.D. et continue à le faire puisque deux nouvelles salles sont prévues à l'école René Thinat.

Aussi, M. le Maire, je vous demande d'intervenir au plus haut niveau afin que les R.A.S.E.D. soient maintenus et en particulier pour ce qui nous concerne sur la Ville d'Orléans : le maintien de 6,5 postes de psychologue scolaire et les 22 postes de professeurs spécialisés (7 postes G et 15 postes E) et pour que les élus soient informés des démarches entreprises à cet effet, le retour des réponses obtenues.

Cette situation préoccupe, bien entendu, les personnels des R.A.S.E.D., mais aussi les enseignants qui ont des élèves en grande difficulté et bien sûr les parents qui souhaitent que cette aide de qualité ne disparaisse pas, pour que tous les enfants aient leur chance.

Mme MARECHAL – *Je vais faire un petit rappel sur les R.A.S.E.D. qui sont apparus en 1990 par transformation de ce qui s'appelaient les Groupes d'Aide Psychopédagogique, eux-mêmes créés en 1970. A la Ville d'Orléans, il y a en fait 8 réseaux d'aide spécialisée aux enfants en difficulté. Sur les 4 circonscriptions, on est presque d'accord, M. LEBRUN, sur les effectifs. Cela varie grosso modo d'un demi-poste, mais c'est la même chose.*

En revanche, ce qui est important à redire, c'est que chaque enseignant spécialisé partage son temps entre les différentes écoles de sa circonscription d'affectation en fonction des cas des enfants signalés par les équipes éducatives. Ils ne sont pas affectés uniquement dans les écoles citées tout à l'heure.

Au total, la Ville consacre 15 800 € de fonctionnement pour ces Réseaux d'Aides Spécialisées qui desservent ces écoles et répond aussi ponctuellement aux besoins en matière d'investissement. En complément de cette aide, la Ville s'emploie à accueillir au mieux les R.A.S.E.D. dans les écoles où les locaux n'ont pas été initialement prévus pour ce dispositif et continue à le faire, y compris dans les équipements que l'on met à disposition des écoles. Je pense notamment à l'école Kergomard où c'est déjà aussi prévu.

Par ailleurs, concernant la réussite éducative de la Ville d'Orléans, après une mise en place progressive des différentes actions, je peux remarquer l'implication d'enseignants de R.A.S.E.D. dans les dispositifs, ce qui note aussi la complémentarité des actions.

Même s'il s'agit d'une compétence stricte de l'Education Nationale, pour ma part j'ai déjà reçu le R.A.S.E.D. de l'école Pierre Ségelle qui, par ailleurs, compte un poste de plus pour

- Séance du vendredi 19 décembre 2008 -

l'année 2008. Fin novembre, nous avons plus parlé des conditions de travail, des lieux dans lesquels ils pouvaient intervenir que de la suppression, alors que c'était l'actualité à deux jours près. Je n'ai pas ressenti chez eux une inquiétude particulière à ce moment-là.

J'ai rendez-vous avec le R.A.S.E.D. de Gutenberg début janvier pour entendre leurs craintes, car c'est une demande spécifique de leur part pour ce sujet. Je suis aussi toute prête à recevoir les autres R.A.S.E.D. Je suis en contact permanent avec les Inspecteurs de la Circonscription pour travailler à leurs côtés sur ce point. Je souhaite aussi pouvoir prendre connaissance des évaluations du travail effectué par les membres du R.A.S.E.D., ainsi que le nombre d'enfants concernés dans la Ville, afin de mieux appréhender la situation, car il faut avoir des arguments pour pouvoir discuter comme il faut.

Par ailleurs, il me semble que les psychologues ne sont pas touchés par la mesure de suppression telle qu'elle a été annoncée, puisqu'il ne s'agit que des maîtres E et des maîtres G.

Nous aurons l'occasion de refaire le point sur ce sujet au fur et à mesure que j'aurai rencontré les différents R.A.S.E.D.

Pour terminer, je trouve toutefois assez contradictoire l'intérêt actuel du groupe communiste et progressiste pour les R.A.S.E.D. Au Conseil Municipal du 19 juin dernier, la demande de subvention pour les frais de fonctionnement des R.A.S.E.D. pour l'année 2007 – 2008 a été adoptée avec 53 voix et leurs 2 abstentions.

M. le Maire – *Ce n'était pas bien.*

Mes chers collègues, à cette heure avancée de la nuit, nous allons clore cette séance en vous en remerciant toutes et vous et en vous souhaitant de très bonnes fêtes de fin d'année. Je vous donne rendez-vous à l'année prochaine. La séance est levée.

*
* *
*

La séance est levée à 0 heure 45.

*
* *
*